



ACADÉMIE  
DE PARIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

---

# Guide académique des procédures **d'orientation et d'affectation** dans les lycées de l'académie de Paris

---

RENTRÉE 2024



# TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>2</b>
<b>PRINCIPALES EVOLUTIONS POUR LA SESSION D’AFFECTATION 2024 .....</b>	<b>5</b>
<b>1. ELEVES ACTUELLEMENT SCOLARISES EN CLASSE DE TROISIEME.....</b>	<b>6</b>
1.1 <i>LES PRINCIPES GENERAUX DE LA PROCEDURE .....</i>	6
1.1.1 LA PROCEDURE D’ORIENTATION .....	6
1.1.2 LA PROCEDURE D’AFFECTATION .....	7
1.2 <i>AFFECTATION EN SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE.....</i>	13
1.2.1 AFFECTATION EN SECONDE GT – LYCEE PUBLIC .....	13
1.2.2 AFFECTATION EN SECONDE GT – LYCEE PRIVE SOUS CONTRAT .....	18
1.3 <i>AFFECTATION EN SECONDE BAC PROFESSIONNEL ET PREMIERE ANNEE DE CAP .....</i>	18
1.3.1 PRINCIPES ET MODALITES DE L’AFFECTATION EN SECONDE BAC PROFESSIONNEL ET PREMIERE ANNEE DE CAP DANS LES LYCEES PUBLICS .....	18
1.3.2 FORMATIONS PROFESSIONNELLES A RECRUTEMENT ACADEMIQUE, INTER ACADEMIQUE (ILE DE FRANCE) ET NATIONAL.....	23
1.3.3 PRINCIPES ET MODALITES DE L’AFFECTATION EN SECONDE BAC PROFESSIONNEL ET EN PREMIERE ANNEE DE CAP DES LYCEES PARISIENS PRIVES SOUS CONTRAT .....	23
1.3.4 EXAMEN MEDICAL POUR LES ELEVES SE DESTINANT A LA VOIE PROFESSIONNELLE .....	24
<b>2. ELEVES ACTUELLEMENT SCOLARISES EN CLASSE DE SECONDE .....</b>	<b>27</b>
2.1 <i>ELEVES SCOLARISES EN SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE .....</i>	27
2.1.1 - PRINCIPES GENERAUX.....	27
2.1.2 - ADMISSION EN 1ERE GENERALE HORS AFFELNET .....	27
2.1.3 - ADMISSION EN 1ÈRE TECHNOLOGIQUE : STI2D – STL – STMG – ST2S- STHR (PROCEDURE AFFELNET) ET STD2A, S2TMD (HORS AFFELNET).....	31
2.1.4. - MAINTIEN EN SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE.....	32
2.2. <i>ELEVES SCOLARISES EN SECONDE BAC PROFESSIONNEL OU 1ERE ANNEE DE CAP.....</i>	33
2.2.1. – ELEVES SCOLARISES EN SECONDE BAC PROFESSIONNEL .....	33
2.2.2. – ELEVES SCOLARISES EN 1ERE ANNEE DE CAP .....	34
2.2.3. – LE REDOUBLEMENT.....	34
2.3. <i>CALENDRIER RECAPITULATIF DE LA PROCEDURE D’AFFECTATION EN LYCEE EN FIN DE 2DE .....</i>	35
<b>3. ELEVES ACTUELLEMENT SCOLARISES EN CLASSE DE PREMIERE .....</b>	<b>37</b>
<b>4. ELEVES ACTUELLEMENT SCOLARISES EN CLASSE DE TERMINALE.....</b>	<b>38</b>
4.1 <i>ELEVES DE TERMINALE CAP .....</i>	38
4.1.1 - POURSUITES D’ETUDES (PROCEDURE AFFELNET).....	38
4.1.2 – ELEVES ISSUS DE TERMINALE CAP N’AYANT PAS OBTENU D’AFFECTATION EN PREMIERE BAC PROFESSIONNEL A L’ISSUE DU TOUR 1 D’AFFELNET .....	40
4.1.3 - EN CAS D’ECHEC AU CAP.....	40
4.2 <i>ELEVES DE TERMINALE GENERALE, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNELLE.....</i>	41
<b>5. FORMATIONS A RECRUTEMENT PARTICULIER .....</b>	<b>44</b>

5.1 FORMATIONS EN VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE.....	44
5.1.1 ELEVES SORTANT DE 3EME .....	44
5.1.2 ELEVES SORTANT DE SECONDE CANDIDATANT EN PREMIERE OU SORTANT DE PREMIERE CANDIDATANT EN TERMINALE.....	48
5.2 FORMATIONS EN VOIE PROFESSIONNELLE.....	48
<b>6. SITUATIONS PARTICULIERES .....</b>	<b>50</b>
6.1 ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP.....	50
6.2 ELEVES PORTEURS D'UNE MALADIE GRAVE .....	51
6.3 CHANGEMENT D'ORIENTATION OU PASSERELLE.....	51
6.4 ELEVES DONT LE REPRESENTANT LEGAL EMMENAGE A PARIS.....	54
6.5 ELEVES QUITTANT L'ACADEMIE DE PARIS ET SOLLICITANT UNE SCOLARISATION DANS UNE AUTRE ACADEMIE .....	55
6.6 EDUCATION RECURRENTE ET DROIT AU RETOUR EN FORMATION.....	55
6.6.1 – PRINCIPES.....	55
6.6.2 - TRAITEMENT DES DOSSIERS .....	57
<b>7. OPERATIONS POST-AFFECTATION.....</b>	<b>58</b>
7.1 MODALITES D'INSCRIPTION EN LYCEE .....	58
7.2 PRISE EN CHARGE ET SUIVI DES ELEVES SANS SOLUTION.....	58
7.3 PROCEDURE DE DEMANDE DE REVISION D'AFFECTATION.....	59
7.4 REMONTEES DES PLACES VACANTES DANS LES FORMATIONS.....	60

# SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Fiche de vœux – Affectation en Seconde GT, seconde professionnelle, 1 <sup>ère</sup> année de CAP, 1 <sup>ère</sup> technologique et 1 <sup>ère</sup> professionnelle.....	62
ANNEXE 2 : Liste des pièces justificatives de domicile à fournir en cas de changement de domicile par les familles et accusé de réception.....	66
ANNEXE 3 : Fiche d'élargissement des vœux tous niveaux.....	68
ANNEXE 4 : Rappel des règles du calcul du barème et du lissage des notes dans AFFELNET LYCEE.....	71
ANNEXE 5 : Bonus IPS des collèges publics et privés parisiens.....	73
ANNEXE 6 : Formations en seconde GT des lycées privés parisiens.....	79
ANNEXE 7 : Liste des 1 <sup>ères</sup> années de CAP et des 2 <sup>ndes</sup> professionnelles des lycées publics parisiens.....	80
ANNEXE 8 : Formations en 1 <sup>ère</sup> année de CAP et 2 <sup>nd</sup> e professionnelle en apprentissage.....	87
ANNEXE 9 : Coefficients du barème AFFELNET – Formations post 3 <sup>ème</sup> .....	90
ANNEXE 10 : Bonus et leurs modalités d'attribution dans le barème AFFELNET-LYCEE.....	91
ANNEXE 11 : Commission d'attribution des bonus MLDS.....	95
ANNEXE 12 A : Liste des formations de l'académie de CRETEIL pouvant accueillir des élèves parisiens.....	97
ANNEXE 12 B : Liste des formations de l'académie de VERSAILLES pouvant accueillir des élèves parisiens.....	100
ANNEXE 13 : Formations de l'enseignement agricole dans la région académique.....	103
ANNEXE 14 : Conditions d'accès au CAP Métiers de la sécurité et 2 <sup>nd</sup> e professionnelle Métiers de la sécurité.....	106
ANNEXE 15 : Liste des formations professionnelles proposées par les lycées privés sous contrat parisiens.....	107
ANNEXE 16 : Fiche de conclusions médicales pour une admission en enseignement technologique et professionnel.....	109
ANNEXE 17 : Tableau des places vacantes en 1 <sup>ère</sup> générale.....	110
ANNEXE 18 : Fiche de demande d'affectation en classe de 1 <sup>ère</sup> Générale au titre des enseignements de spécialité non-présents pour les élèves déjà scolarisés à Paris.....	111
ANNEXE 18 bis : Fiche de demande d'affectation en classe de 1 <sup>ère</sup> Générale pour les élèves du dispositif EHP du lycée Emile DUBOIS.....	114
ANNEXE 18 ter : Fiche de demande d'affectation en classe de 1 <sup>ère</sup> Générale pour les situations particulières.....	116
ANNEXE 18 quater : Fiche de demande d'affectation en classe de 1 <sup>ère</sup> Générale pour les élèves emménageant et issus d'un établissement privé parisien.....	119
ANNEXE 19 : Accusé de réception d'un dossier de demande d'affectation.....	122
ANNEXE 20 : Liste nominative des élèves demandant une réaffectation en 1 <sup>ère</sup> Générale.....	123
ANNEXE 21 : Fiche de liaison – Choix des enseignements de spécialité en 1 <sup>ère</sup> Générale.....	124
ANNEXE 22 : Famille de métiers – Baccalauréats professionnels.....	126
ANNEXE 23 : Fiche de demande d'admission en Terminale technologique.....	128
ANNEXE 24 : Correspondances pour une poursuite en baccalauréat.....	131
ANNEXE 25 : Liste des 1 <sup>ères</sup> professionnelles à recrutement académique.....	136
ANNEXE 26 : Liste des 1 <sup>ères</sup> professionnelles à recrutement inter-académique.....	141
ANNEXE 27 : Liste des 1 <sup>ères</sup> professionnelles en apprentissage.....	142
ANNEXE 28 : Fiche passerelle.....	145
ANNEXE 29 : Fiche de demande d'admission en Terminale de CAP ou de Terminale de Baccalauréat professionnel.....	149
ANNEXE 30 : Fiche de demande d'admission en Terminale générale.....	152
ANNEXE 31 : Fiche d'entretien de situation (MLDS).....	155
ANNEXE 32 : Formations à recrutement particulier – Rentrée 2024.....	159
ANNEXE 33 : Fiche préparatoire à la commission d'affectation prioritaire.....	163
ANNEXE 34 : Autorisation signalement ESH 2024.....	165
ANNEXE 35 : Fiche d'affectation médicale prioritaire en lycée (concerne les élèves sans PPS).....	167
ANNEXE 36 : Tableau des changements d'orientation possibles.....	168
ANNEXE 37 : Taux de pression à l'entrée en 1 <sup>ère</sup> professionnelle au Tour 1 AFFELNET à la rentrée 2023.....	172
ANNEXE 38 : Fiche parcours MLDS.....	175
ANNEXE 39 : Fiche Education récurrente.....	178
ANNEXE 40 : Demande de révision d'affectation.....	182
ANNEXE 41 : Fiche de présentation « Parcours Ambition Emploi ».....	184

**Cliquez sur le lien SYNBOX pour accéder à l'intégralité des annexes en format dématérialisé et téléchargeable en ligne :**

<https://synbox.ac-paris.fr/index.php/s/ppXf4ZwMYTjSETc>

# PRINCIPALES EVOLUTIONS POUR LA SESSION D'AFFECTATION 2024

---

- **Ajustements apportés au secteur 1, 2 et 3 de certains collèges** : la carte est accessible en cliquant sur le lien suivant :  
<https://rectoratparis.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=d3ce515bc126417bae46f8ace91b0db2>
- **Transfert de formations pour la rentrée 2024** :
  - Les formations de la voie générale du lycée François Villon (14<sup>ème</sup>) sont transférées au lycée Emile Dubois (14<sup>ème</sup>)
  - Les formations ST2S du lycée Emile Dubois sont transférées au lycée François Villon. Les élèves concernés par ces transferts sont réaffectés administrativement.
- **Bonus IPS** : En cas d'abaissement de l'IPS d'un collège en dessous du seuil académique ou national, le bonus afférent est appliqué pour la session d'affectation 2024. En cas de dépassement de l'IPS d'un collège au-dessus du seuil académique ou national deux années consécutives (2021-2022 et 2022-2023), le bonus est abaissé.
- **Pré-Tour de sécurisation en voie professionnelle** : En amont du Tour 1 AFFELNET, les collèges auront connaissance des situations non-sécurisées pour des élèves ayant demandé une affectation en voie professionnelle. Une possibilité d'élargissement des vœux uniquement en voie professionnelle sera proposée sur places disponibles. Les modalités de ce Pré-Tour sont précisées au sein du **point 1.1.2.4**.

# 1. ELEVES ACTUELLEMENT SCOLARISES EN CLASSE DE TROISIEME

---

## **Public scolaire concerné :**

- les élèves issus de toutes les 3èmes (3ème générale, 3ème prépa-métiers, 3ème EGPA, 3ème UPE2A, 3ème ULIS) :
  - ✓ des collèges publics et privés sous contrat parisiens,
  - ✓ originaires d'une autre académie candidats aux formations inter académiques,
  - ✓ originaires d'une autre académie mais domiciliés ou emménageant à Paris,
  - ✓ domiciliés ou emménageant à Paris inscrits dans un établissement situé à l'étranger et homologué par l'Education nationale.
- les élèves issus des dispositifs d'action de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS),
- les élèves inscrits dans un établissement situé à l'étranger non reconnu pour la poursuite d'études en France, ayant réussi les tests de vérification des connaissances pour le niveau et la formation sollicitée,
- les élèves inscrits dans un établissement hors contrat ayant réussi le test de connaissances pour le niveau et la formation sollicitée pour une entrée en établissement public.

L'affectation des élèves s'effectue avec l'aide de l'application nationale **AFFELNET-LYCEE**. Elle est organisée avec un tour principal, le 26 juin 2024 et un ou des tours complémentaires. L'affectation doit être cohérente avec la décision d'orientation du chef d'établissement ou, le cas échéant, de la commission d'appel. Il est essentiel de garder trace du dialogue et des propositions faites aux familles lors des différentes phases de la procédure d'orientation et d'affectation.

## 1.1 LES PRINCIPES GENERAUX DE LA PROCEDURE

---

### 1.1.1 LA PROCEDURE D'ORIENTATION

---

La **fiche de dialogue constitue le document de référence pour les différentes étapes de la procédure d'orientation.**

Cette fiche est dématérialisée dans le Service en Ligne Orientation (SLO), mais peut cependant être maintenue pour les familles éloignées du numérique ou ne souhaitant pas utiliser ce service. Le SLO permet aux familles de formuler jusqu'à 3 demandes, et de préciser si les formations sont envisagées sous statut scolaire ou sous statut d'apprenti lorsque les demandes concernent la voie professionnelle.

**Rappel :** Un élève qui bénéficie d'une décision d'orientation pour la seconde générale et technologique peut, s'il a formulé des vœux dans la voie professionnelle, y être affecté. Un élève orienté en 2de professionnelle peut être affecté en CAP s'il le demande. En revanche, un élève orienté en CAP ne peut pas être affecté en seconde professionnelle.

Le chef d'établissement doit s'assurer de la cohérence entre les vœux saisis et la décision d'orientation.

#### 1.1.1.1 MAINTIEN EN 3<sup>ème</sup>

---

**Pour les élèves de 3ème, lorsque la décision d'orientation définitive n'est pas conforme aux demandes des parents ou de l'élève majeur, ceux-ci peuvent demander le maintien de droit dans la classe d'origine, conformément aux dispositions de l'article D.331-37 du Code de l'éducation.**

Pour les élèves maintenus en classe de troisième (ou pour les élèves doublant), les principaux de collège saisissent le vœu de recensement correspondant.

**Les collèges publics parisiens saisissent impérativement dans l'application de la base « Elèves », les élèves maintenus ou doublant.**

### 1.1.1.2 L'APPEL

---

Pour les élèves de troisième faisant appel de la décision d'orientation du chef d'établissement, en application de l'article D.331-34 du Code de l'éducation, les vœux saisis dans AFFELNET doivent être conformes à la décision d'orientation du chef d'établissement.

Les commissions d'appel pour le niveau fin de 3ème auront lieu du **12 juin 2024 - 14h au 13 juin 2024 – 18h**.

Une fois la décision d'orientation prise par la commission d'appel, l'établissement d'origine rectifie, si nécessaire, la saisie des vœux et en informe la famille : le serveur est de nouveau ouvert à cet effet du **13 juin 2024 – 18h au 14 juin 2024 – 12h**.

### 1.1.2 LA PROCEDURE D'AFFECTATION

---

L'affectation est prononcée en fonction :

- de l'ordre des vœux des candidats,
- du classement des candidats selon leur barème pour ce qui concerne les vœux portant sur des formations sans modalités particulières d'admission,
- des capacités d'accueil des formations,
- de l'examen des demandes pour les vœux portant sur des formations à recrutement particulier.

La famille peut formuler jusqu'à 10 vœux en voie générale et technologique, et en voie professionnelle. Ce recensement des vœux se fait sur le Service en Ligne Affectation (SLA). La famille peut s'appuyer, pour effectuer ses choix, sur la consultation de l'offre de formation post-3ème disponible sur le Service en Ligne Affectation à partir du 5 avril 2024 et sur le livret d'information « Affectation après la classe de 3ème » (téléchargeable sur le site de l'académie : <https://www.ac-paris.fr/affectation-seconde>) : Une fiche de vœux format papier (**ANNEXE 1**) pourra cependant être maintenue pour les familles éloignées du numérique ou ne souhaitant pas utiliser ce service.

#### 1.1.2.1 LA VERIFICATION DES RENSEIGNEMENTS DE LA BASE ELEVE

---

Le chef de l'établissement d'origine vérifie que l'ensemble des renseignements concernant la famille et l'élève sont à jour dans la base « Elèves », en particulier **l'adresse de résidence définie par la famille pour l'élève lorsque les représentants légaux n'ont pas la même adresse, ainsi que les numéros de téléphone et l'adresse courriel**.

#### **IMPORTANT :**

Les informations concernant les responsables légaux sont récupérées à partir de la fiche élève SIECLE - base élèves. Toutefois, pour chaque élève de 3ème, il est impératif de vérifier dans la fiche élève AFFELNET, sur l'onglet Identification, rubrique Coordonnées, que la zone « **Vit chez un responsable** » est correctement renseignée.

En l'absence de cette information, la zone géographique de résidence de l'élève ne peut être identifiée, et l'élève ne peut bénéficier d'aucun bonus secteur pour ses vœux d'affectation en seconde générale et technologique.

En cas de signalement de changement d'adresse par la famille en cours d'année et plus particulièrement lors de la préparation des opérations d'affectation dans AFFELNET, le chef d'établissement se réfère aux instructions figurant dans la note de la DVE2 – bureau des affectations en Lycée, relative aux pièces justificatives à fournir par les familles dans cette situation (**ANNEXE 2**).

En parallèle, une campagne de vérification d'adresses est effectuée par la DVE sur un panel de collèges en application de l'article R.113-8 du code des relations entre le public et l'administration. Cette campagne est réalisée par voie dématérialisée sur la plateforme dédiée « Démarches Simplifiées » du 8 janvier au 23 février 2024. Les familles doivent déposer sur cet outil numérique les justificatifs de leur adresse de résidence principale à Paris.

**Pour les élèves issus d'un établissement privé parisien, le dépôt de dossier de demande d'affectation sur la [plateforme numérique dédiée](#), en parallèle de la saisie des vœux dans AFFELNET, est obligatoire afin que la DVE vérifie la domiciliation parisienne l'élève avant le 1er juin 2024.**

### ANNEXES ASSOCIEES :

- ANNEXE 1 : Fiche de vœux – Affectation en Seconde GT, seconde professionnelle, 1<sup>ère</sup> année de CAP, 1<sup>ère</sup> technologique et 1<sup>ère</sup> professionnelle
- ANNEXE 2 : Liste des pièces justificatives de domicile à fournir en cas de changement de domicile par les familles et accusé de réception

#### 1.1.2.2 IMPORTATION DES NOTES DANS LE LSU

Les chefs d'établissement doivent effectuer la remontée du Livret Scolaire Unique (LSU) **tous les trimestres (ou semestres)** afin d'assurer une bascule optimale des notes dans AFFELNET.

- **Elèves de palier d'origine 3ème :**

Les données importées du Livret Scolaire Unique (LSU) dans AFFELNET sont :

- Les notes des bilans périodiques des différentes disciplines (notes automatiquement converties en points par AFFELNET)
- Les validations des niveaux de maîtrise pour chacune des 8 composantes du socle commun (bilan cycle 4).

La bascule des données saisies dans le LSU vers AFFELNET doit avoir lieu au plus tard le **4 juin 2024**. Ce sont les établissements qui activent l'intégration des évaluations.

- **Elèves de palier d'origine 2nde :**

Les notes doivent obligatoirement être saisies en établissement pour les élèves de palier d'origine 2de. Les notes précédées de \* sont à saisir obligatoirement. Pour les disciplines non obligatoires, l'absence de notes est signifiée par NN (Non-Noté). Cette mention sera automatiquement remplacée par la moyenne des autres notes.



### 1.1.2.3 SAISIE DES VŒUX POUR LE TOUR PRINCIPAL AFFELNET

La saisie des vœux est possible par trois moyens distincts :

- **Le Service en Ligne Affectation (SLA) post 3e, directement par les familles**

Les vœux des élèves de 3ème sont saisis par leurs responsables légaux sur le Service en Ligne Affectation du **6 au 27 mai 2024**.

- **La saisie par le chef d'établissement dans AFFELNET Lycée**

Pour les familles éloignées du numérique ou ne souhaitant pas utiliser le service en ligne, la saisie des vœux peut être faite par les établissements à partir des informations portées par la famille sur l'ANNEXE 1. La saisie des vœux par les établissements est possible du **6 mai au 5 juin 2024 à 12h**.

Lorsque la saisie des vœux est effectuée par l'établissement d'origine, celui-ci édite une fiche récapitulative de vœux à partir d'AFFELNET qu'il remet à la famille pour vérification et modifications éventuelles. Le secteur de référence du domicile apparaît sur ce document dans le champ « zone géographique ».

Le chef d'établissement doit signifier à la famille le délai de **48 heures** pour remettre la fiche signée.

En cas de non-retour dans ce délai, ce document sera considéré comme validé par la famille et le chef d'établissement y portera la mention « document non retourné à la date prévue ».

Pour accompagner les représentants légaux et/ou dans le cas où ils rencontreraient des difficultés, il sera mentionné les coordonnées téléphoniques de la personne à contacter au sein de l'établissement scolaire.

**Le chef d'établissement conserve impérativement l'ensemble des fiches récapitulatives de vœux** (de même que les fiches de vœux **ANNEXE 1** pendant deux ans).

Le chef d'établissement peut modifier les vœux saisis jusqu'au **5 juin 2024 - 12h** en accord avec la famille. En cas de modification des vœux, il édite une nouvelle fiche récapitulative de vœux qu'il remet aux familles pour vérification et modifications éventuelles.

#### **POINT DE VIGILANCE :**

**Afin de limiter les risques d'erreur, le chef d'établissement assure un suivi régulier sur la saisie des vœux par les familles dans le SLA. Les saisies par le chef d'établissement sont susceptibles d'être écrasées par une saisie de la famille via le Service en Ligne Affectation tant que celui est ouvert.**

En cas d'absence de vœux ou en cas de vœux incohérents exprimés par la famille, le chef d'établissement reprend le dialogue. A l'issue de celui-ci, il procède à la saisie des vœux arrêtés. Dans le cas où la famille n'aurait toujours pas formulé de vœu(x), l'établissement utilise le vœu de recensement relatif à cette situation : « *aucun vœu de la famille* ». Cette saisie est possible jusqu'au **5 juin 2024 à 12h**. Pour les formations de la voie professionnelle intégrées au dispositif PASSPRO, la date limite de saisie des vœux est le **27 mai 2024**.

- **La saisie par le chef d'établissement dans AFFELMAP pour les élèves domiciliés à Paris candidatant dans une autre académie et pour les élèves emménageant à Paris**

## PROCEDURE DE SAISIE SUR AFFELMAP

L'application AFFELMAP permet de consulter le calendrier des procédures d'affectation de toutes les académies. Il est important de le consulter régulièrement, dès le mois de mars, car les dates de campagne varient d'une académie à l'autre.

AFFELMAP doit être utilisée pour saisir les vœux Hors-Académie pour les élèves demandant des formations inter-académiques ou pour les élèves qui quittent l'académie (procédure également appelée SAISIE SIMPLIFIEE en établissement).

L'application AFFELMAP est accessible par les établissements à partir de la page d'accueil de l'application AFFELNET LYCEE de votre académie en cliquant sur « *Calendrier des académies* »

La documentation de l'Académie de Paris concernant la saisie simplifiée - pour les établissements hors académie - est à télécharger directement sur AFFELNET : « *Calendrier des académies* » ; « *Paris* » ; « *Notice saisie simplifiée à télécharger documentation AFFELMAP* ».

**SAISIE SIMPLIFIEE pour les ETABLISSEMENTS HORS ACADEMIE (accès réservé uniquement pour les élèves emménageant à Paris et les candidats à certaines formations spécifiques ou inter-académiques) : du lundi 6 mai 2024 - 14h au mercredi 5 juin 2024 - 12h.**

Pour obtenir un login/mot de passe, cliquer sur le Service "Saisie simplifiée" à partir du **6 mai 2024**.

**Exclusivement** pour les **élèves issus de 3ème ayant fait appel**, la saisie des vœux est à nouveau possible par les chefs d'établissements du **13 juin 2024 - 18h au 14 juin 2024 -12h**.

**Aucune saisie ne peut être intégrée après cette date. La saisie des vœux est indispensable.** Dans des situations particulières, différents vœux de recensement sont utilisés : redoublement, départ hors Paris, départ dans le privé, aucun vœu formulé par la famille.

Mnémonique Métier	Code interne	Libellé	MEFSTAT 11
<a href="#">RECENS OVOEU</a>	AFFECTATION	RECENSEMENT AUCUN VOEU DE LA FAMILLE	21160010019
<a href="#">RECENS APPRT</a>	AFFECTATION	RECENSEMENT DEPART APPRENTISSAGE	21160010019
<a href="#">RECENS HOR75</a>	AFFECTATION	RECENSEMENT DEPART HORS PARIS	21160010019
<a href="#">RECENS PRIVE</a>	AFFECTATION	RECENSEMENT DEPART DANS LE PRIVE	21160010019
<a href="#">RECENS RDBLT</a>	AFFECTATION	RECENSEMENT REDOUBLEMENT 3EME	21160010019

**L'absence d'information génère un effet bloquant de la procédure informatique.**

### **Important :**

Le chef d'établissement se charge du suivi de ses élèves **exclus définitivement par conseil de discipline** en cours d'année et non réaffectés au moment des opérations AFFELNET :

- recensement et saisie des vœux dans l'application AFFELNET par le chef d'établissement,
- ajout des élèves concernés dans l'application AFFELNET si ces derniers n'y figurent pas.

#### 1.1.2.4 L'AFFECTATION – PRE-TOUR DE SECURISATION AFFELNET LYCEE VOIE PROFESSIONNELLE

---

Le pré-tour de sécurisation en voie professionnelle est une opération effectuée en amont du tour principal. Il permet d'identifier des situations de potentielles non-affectations sur la voie professionnelle uniquement ; d'en informer les chefs d'établissement afin qu'ils puissent ré-initier le dialogue avec l'élève et sa famille, et le cas échéant, formuler deux nouveaux vœux **exclusivement en voie professionnelle et sur places disponibles** (elles aussi rendues visibles).

Le pré-tour de sécurisation ne doit pas être envisagé comme un tour d'élargissement des vœux en voie professionnelle pour le plus grand nombre des élèves. Les familles sont invitées à formuler les vœux les plus larges possibles à l'occasion de la période de saisie des vœux, entre le **6 mai et le 27 mai 2024**.

Dans le cadre de ce pré-tour de sécurisation, la consultation par les chefs d'établissement a lieu le **14 juin 2024** sur l'application AFFELNET qui est ré-ouverte pour saisie éventuelle de deux nouveaux vœux en voie professionnelle les **17 et 18 juin 2024**.

Pour les élèves non sécurisés :

- Aucun des vœux initialement formulés ne doit être supprimé ;
- De même, l'ordre de ces vœux ne doit pas être changé ;
- Seul l'ajout d'un ou deux vœux en voie professionnelle peut être effectué ;
- Dans tous les cas, aucune modification ne doit être apportée sur la décision d'orientation : il n'est pas possible de proposer une seconde GT dans le cadre de ce pré-tour de sécurisation.

Pour les élèves apparaissant comme sécurisés dans l'application AFFELNET, aucune opération n'est nécessaire.

#### 1.1.2.5 L'AFFECTATION – TOUR PRINCIPAL AFFELNET LYCEE

---

La commission préparatoire à l'affectation se réunit le **25 juin 2024 à 14h**.

Cette commission, réunissant des chefs d'établissements, des directeurs de CIO et des représentants de parents d'élèves, est présidée par le Directeur académique des services de l'éducation nationale, chargé des lycées et de la liaison avec l'Enseignement Supérieur. Les résultats de l'affectation sont accessibles aux établissements le **25 juin 2024 à 18h**.

Le **26 juin 2024**, le chef d'établissement d'origine remet la fiche de résultat de l'affectation aux familles en leur demandant de procéder à la télé-inscription ou à l'inscription de leur enfant dans les délais impartis.

En cas de non affectation, cette fiche invite à reformuler des vœux en vue du 2ème tour (**ANNEXE 3**).

Les élèves absents sont informés des modalités de consultation des résultats en ligne et avertis par voie postale **par l'établissement d'origine**.

Les familles peuvent consulter les résultats de l'affectation sur le SLA à partir du 26 juin. Les résultats seront également accessibles sur le site internet de l'académie ([www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr)) à partir du numéro INE de l'élève et de sa date de naissance le **26 juin 2024 au soir**.

- **Elèves affectés :**

Les chefs d'établissement rappellent aux familles les dispositions suivantes : Les familles doivent procéder à l'inscription de leur enfant dans le lycée où il a été affecté :

- au plus tard le **3 juillet 2024 à minuit en ligne ou en établissement pour la voie générale et technologique** (soit dans un **délai de six jours francs**) ;
- et au plus tard le **8 juillet 2024 à minuit en ligne ou en établissement pour la voie professionnelle** (soit un **délai de douze jours francs**)

**Passés les délais indiqués, le bénéfice de l'affectation sera réputé perdu** (Décret n°2024-109 du 14 février 2024). Dans ce cas, leur situation pourra alors à nouveau être étudiée qu'à l'issue de l'ensemble des affectations, début septembre, pour une affectation sur place vacante.

**Les élèves emménageant** doivent prendre contact par tous les moyens (téléphone, courrier, courriel...) avec l'établissement d'accueil, dans les délais impartis.

**Attention :** tout élève affecté qui s'est inscrit via le service en ligne sans avoir finalisé son inscription en établissement est bien inscrit dans l'établissement. Sa place doit lui être réservée le temps que la famille fournisse les pièces justificatives manquantes.

- **Elèves non affectés :**

Les familles doivent impérativement formuler de nouveaux vœux auprès de l'établissement d'origine qui est responsable du suivi de ses élèves. Les vœux sont conformes à la décision d'orientation et portent sur les places laissées vacantes au 1er Tour, en vue du 2ème tour informatisé AFFELNET LYCEE (**ANNEXE 3**).

Les chefs d'établissement d'origine saisissent les nouveaux vœux des élèves entre le **1er juillet 2024 - 12h et le 8 juillet 2024 - 12h**.

**Le service en ligne étant fermé, la saisie des vœux par les familles sur le service en ligne n'est pas possible pour le 2ème tour.**

#### **ANNEXE ASSOCIEE :**

- ANNEXE 3 : Fiche d'élargissement des vœux tous niveaux

#### **1.1.2.5 - L'AFFECTATION – 2EME TOUR AFFELNET LYCEE**

- **Les élèves non affectés en seconde GT et première technologique** à l'issue du Tour principal sont invités à formuler des vœux sur les places laissées vacantes entre le **1er juillet et le 8 juillet 2024, 12h**.

**La commission préparatoire à l'affectation issue du Tour 2 d'Affelnet se tient le 9 juillet 2024.** Les résultats d'affectation sont accessibles aux établissements d'origine à partir du **9 juillet 2024, à 18h**.

Les familles peuvent également consulter les résultats de l'affectation, le **10 juillet 2024**, sur le site de l'académie ([www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr)), à partir du numéro INE et de leur date de naissance de leur enfant. Ils doivent procéder à l'inscription dans l'établissement d'affectation avant le **12 juillet 2024**.

La situation des élèves non affectés lors du second tour d'Affelnet en voie GT est réexaminée lors de la commission d'affectation le **27 août 2024**. Les familles doivent transmettre à nouveau une fiche d'élargissement des vœux (**ANNEXE 3**).

- **Les élèves non affectés en seconde professionnelle, première année de CAP et première professionnelle** sont affectés lors de la commission d'affectation en voie professionnelle du **10 juillet 2024** au regard des places remontées vacantes après les inscriptions des élèves affectés au premier tour.

Une enquête en ligne sur les effectifs inscrits est réalisée par la DVE pour le **9 juillet, 14h**. Les familles souhaitant élargir leurs vœux en vue de la commission du **10 juillet** complètent la fiche d'élargissement de vœux (**ANNEXE 3**) et la remettent au principal du collège qui la transmet à la DVE par courriel à l'adresse [ce.dve@ac-paris.fr](mailto:ce.dve@ac-paris.fr) avant le **8 juillet 2024** en précisant en objet : « *Elargissement des vœux – élève non-affecté T1 post-3<sup>ème</sup>* » ou « *Elargissement des vœux – élève non-affecté T1 post-2<sup>nde</sup>* ».

Les élèves affectés lors de cette commission s'inscrivent dans l'établissement au plus tard le **12 juillet 2024**.

La situation des élèves non affectés en voie professionnelle à l'issue de la commission du 10 juillet 2024 est réexaminée lors de la commission d'affectation le **28 août 2024**.

### **ANNEXE ASSOCIEE :**

- ANNEXE 3 : Fiche d'élargissement des vœux tous niveaux

## **1.2 AFFECTATION EN SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE**

**Tout élève domicilié à Paris a droit à une affectation dans un lycée public parisien.** Il doit être conseillé aux familles de formuler les **cinq vœux de lycées de secteur 1**.

**Les cursus spécifiques (sections internationales, binationales, orientales, CHASE, double cursus musique ou danse et S2TMD, classes sciences po et sciences co du lycée Bergson, STHR, STD2A, dispositif EHP) font l'objet d'un recrutement particulier.**

Les élèves dont l'affectation ne permettrait pas la poursuite d'une langue vivante (LVA ou LVB) commencée au collège peuvent, sous certaines conditions, suivre cet enseignement dans un autre établissement (dispositif « Enseignements Inter-Etablissements ») : les chefs d'établissement informent les familles sur les principes de ce dispositif.

La liste des enseignements inter-établissements est mise en ligne sur le site internet de l'académie de Paris [www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr), rubrique «*enseignements inter-établissements*».

### **1.2.1 AFFECTATION EN SECONDE GT – LYCEE PUBLIC**

L'affectation tient compte de plusieurs critères (secteur, bilans périodiques, bilans de fin de cycle, IPS du collège de scolarisation, bonus boursier), qui sont traduits en points et aboutissent à un barème pour chaque vœu formulé.

**Les critères retenus dans l'élaboration du barème, pour chaque vœu formulé (max : 10 vœux), pour l'entrée en 2nde GT en lycée public sont les suivants :**

#### **1) La sectorisation**

**L'affectation des élèves est réalisée en fonction de l'adresse de l'élève.** Cette adresse détermine le collège public du secteur, au sens de l'article D.211-10 du code de l'éducation.

La carte des collèges de secteur est accessible sur le site académique en suivant ce [lien](#), onglet « Collèges », référence « *Année 2024-2025* ».

Autour de chaque collège, il est alors défini trois périmètres, appelés « secteurs », et dénommés : secteur 1, secteur 2 et secteur 3. Pour chaque élève, c'est le collège public de secteur qui est la référence pour identifier les lycées de secteur 1, 2 et 3.

Chaque lycée public parisien est nécessairement situé à l'intérieur d'un des trois périmètres.

Le temps de trajet entre le collège public de secteur, lié au domicile de l'élève, et le lycée est un élément prioritaire.

Pour favoriser la proximité géographique, tout en élargissant le champ des vœux possibles, un bonus « secteur » différent est appliqué pour chaque secteur.

**Attention :** Le collège public de secteur peut être différent du collège de scolarisation<sup>1</sup>

**Le secteur 1** comprend 5 lycées à taux de pression (nombre de demandes d'affectation par rapport aux places disponibles) variés, offrant un très large choix d'enseignements de spécialité de 1ère situés au maximum à 25 minutes de transport du collège de secteur.

A ces 5 lycées s'ajoutent 3 lycées à **recrutement académique** : Pierre Gilles de Gennes, Henri IV et Louis-le-Grand, qui sont dès lors en secteur 1 pour tous les élèves de l'académie.

Les vœux formulés pour ces lycées de secteur 1 ouvrent droit à un bonus de **32 640 points**.

**Le secteur 2** comprend des lycées situés à moins de 40 minutes du collège de secteur.

Les vœux formulés pour ces lycées de secteur 2 ouvrent droit à un bonus de **17 760 points**.

**Le secteur 3** comprend tous les autres lycées parisiens.

Les vœux formulés pour ces lycées de secteur 3 ouvrent droit à un bonus de **16 800 points**.

Les familles peuvent émettre des vœux sur l'ensemble de ces 3 secteurs.

**Les élèves non domiciliés à Paris doivent candidater sur des formations de leur académie de résidence.  
Les chefs d'établissement sont invités à leur le rappeler.**

## 2) Points d'évaluation scolaire de l'élève (ANNEXE 4)

Ce barème est fixé nationalement.

✓ L'évaluation des compétences du socle est prise en compte à hauteur de **4 800 points** maximum.

Echelle de positionnement	Evaluation	Points attribués	Barème	Composantes du socle
Niveau 1	Maitrise insuffisante	10 points	4800 points	8
Niveau 2	Maitrise fragile	25 points		
Niveau 3	Maitrise satisfaisante	40 points		
Niveau 4	Très bonne maîtrise	50 points		

<sup>1</sup> Collège où l'élève est inscrit en classe de 3ème pour l'année 2023-2024.

- ✓ L'évaluation disciplinaire (bilans périodiques) est prise en compte à hauteur de **4 800 points** maximum.

Groupes	Evaluations	Points attribués	Barème	Champs disciplinaires
Groupe 1	Notes de 0 à 5	3 points	<b>4800 points</b>	11 matières
Groupe 2	Notes de 5 à 10	8 points		
Groupe 3	Notes de 10 à 15	13 points		
Groupe 4	Notes de 15 à 20	16 points		

Les notes des candidats, exprimées en points par champ disciplinaire, font l'objet d'un lissage statistique, dont la formule est précisée en **ANNEXE 4**. Pour chacune des matières, une nouvelle moyenne des bilans périodiques harmonisée est calculée et attribuée pour chaque élève, qui tient compte de la moyenne académique des notes et de leur dispersion. Ce lissage permet un traitement équitable des notations entre les élèves dans le cadre du processus d'affectation.

**Les notes du LSU, téléversées par le collège de scolarisation dans AFFELNET, sont automatiquement traduites en points.**

**Aucune modification manuelle n'est autorisée.**

### 3) Bonus boursier

Le bonus boursier est de **600 points**. L'année de référence est l'année scolaire 2023-2024. Un nombre de places en classe de seconde générale et technologique est garanti, dans chaque lycée parisien, pour les élèves boursiers de collège en classe de troisième durant l'année scolaire 2023-2024. Ce nombre est calculé à partir du taux cible d'élèves boursiers défini pour chaque lycée.

### 4) Bonus Indice de Positionnement social (ANNEXE 5)

Il prend en compte l'Indice de positionnement social (IPS) de l'établissement de scolarisation de l'année de 3ème de l'élève. **Il est organisé en 3 tranches :**

- ✓ IPS inférieur à la moyenne nationale (106,5) : **1200 points**.
- ✓ IPS compris entre la moyenne nationale (106,5) et la moyenne académique (128,4) : **600 points**.
- ✓ IPS supérieur à la moyenne académique (128,4) : **0 point**.

**L'IPS de chaque établissement est calculé annuellement. L'octroi d'un bonus IPS est garanti pour les collèges dont l'IPS s'abaisse et passe sous un seuil d'une année sur l'autre.**

- **Gain de bonus IPS pour la session 2024 :**
  - Collège Gabriel Fauré (13<sup>ème</sup>) : **Bonus 1200**
  - Collège César Franck (2<sup>ème</sup>), Jules Romains (7<sup>ème</sup>), St-Exupéry (14<sup>ème</sup>), Pierre de Ronsard (17<sup>ème</sup>) : **Bonus 600**.

**Des retraits de bonus sont opérés pour des collèges dont l'IPS a progressé et s'avère supérieur à un seuil pour la deuxième année consécutive.**

- **Abaissement du bonus IPS pour la session 2024 :**
- Collège Citroën (15<sup>ème</sup>), Varèse (19<sup>ème</sup>), Jean-Baptiste Clément (20<sup>ème</sup>), Saint-Jean de Dieu (15<sup>ème</sup>) : **600 points.**
- Collège Camille Sée (15<sup>ème</sup>) et Catherine Labouré (14<sup>ème</sup>) : **0 point.**

##### **5) Bonus exceptionnel**

Dans le cas où l'ensemble des élèves de troisième d'un même collège ayant le nombre de points maximum liés aux évaluations scolaires se trouverait dans l'impossibilité d'obtenir une affectation dans un lycée précis du secteur 1 (hors Pierre Gilles de Gennes, Henri IV et Louis-Le-Grand), ces élèves bénéficient d'un bonus de **500 points** sur le seul vœu correspondant à ce lycée, à la condition d'avoir formulé les 5 vœux pour les 5 lycées de secteur 1 (hors Pierre Gilles de Gennes, Henri IV et Louis-Le-Grand).

#### **ANNEXES ASSOCIEES :**

- ANNEXE 4 : Rappel des règles du calcul du barème et du lissage des notes dans AFFELNET LYCEE
- ANNEXE 5 : Bonus IPS des collèges publics et privés parisiens



## POUR TOUS LES ÉLÈVES

### BONUS SECTEUR

NB : adresse d'habitation = collège de secteur

Secteur 1  
32 640 points

Secteur 2  
17 760 points

Secteur 3  
16 800 points



### RÉSULTATS SCOLAIRES

Bilan de fin de cycle  
4 800 points



Bilans périodiques  
4 800 points

Maximum  
9 600 points



### POUR CERTAINS ÉLÈVES, UNE BONIFICATION DE POINTS :

Collège de scolarisation IPS faible = 1 200 pts  
Collège de scolarisation IPS moyen : 600 pts  
Collège de scolarisation IPS fort : 0 pt

Élève non boursier



43 440 points  
maximum

Elève boursier en  
2023/2024  
+ 600 points



44 040 points  
maximum

## 1.2.2 AFFECTATION EN SECONDE GT – LYCEE PRIVE SOUS CONTRAT

L'offre en 2<sup>de</sup> GT d'une partie des établissements privés sous contrat est intégrée dans l'application AFFELNET LYCEE (**ANNEXE 6**).

- **Situation 1** : les **élèves scolarisés dans un établissement privé sous contrat** d'association demandant uniquement des formations en établissement privé pour lesquelles les familles ont déjà effectué les formalités d'inscription :
  - Pas de saisie des vœux dans AFFELNET LYCEE.
- **Situation 2** : les **élèves scolarisés dans un établissement public** demandant des formations en établissement privé sous contrat d'association :
  - Saisie par les responsables légaux du ou des vœux correspondants dans l'application AFFELNET LYCEE **en premiers vœux uniquement**.

Les familles demandant une affectation en 2<sup>de</sup> GT dans un lycée privé sous contrat doivent avoir pris contact avec l'établissement en amont de la procédure AFFELNET et réaliser les formalités indiquées par l'établissement.

Les demandes formulées sur AFFELNET sont examinées par les chefs des établissements privés concernés, qui saisissent leur décision dans AFFELNET entre le **vendredi 7 juin à 12h et le jeudi 13 juin 2024** au plus tard. Ils sont libres d'accepter ou non la candidature d'un élève.

Un accompagnement spécifique informant les directeurs des établissements privés sur les opérations est programmé.

### ANNEXE ASSOCIEE :

- ANNEXE 6 : Formations en seconde GT des lycées privés parisiens

## 1.3 AFFECTATION EN SECONDE BAC PROFESSIONNEL ET PREMIERE ANNEE DE CAP

La décision d'orientation vers la voie professionnelle concerne l'entrée **en 1<sup>ère</sup> année de CAP et en 2<sup>de</sup> professionnelle**. Un élève orienté en seconde professionnelle peut aussi être affecté sur un vœu de CAP. En revanche, un élève orienté en CAP ne peut pas être affecté en seconde professionnelle.

**Seuls les vœux conformes à la décision d'orientation doivent être saisis dans l'application AFFELNET LYCEE.**

### 1.3.1 PRINCIPES ET MODALITES DE L'AFFECTATION EN SECONDE BAC PROFESSIONNEL ET PREMIERE ANNEE DE CAP DANS LES LYCEES PUBLICS

Les élèves peuvent formuler **jusqu'à dix vœux dans leur académie dont quatre obligatoires** : chaque vœu de formation est associé à un établissement.

**Les candidatures peuvent porter sur l'ensemble des lycées de l'académie.**

Les candidats de la voie professionnelle résidant à Paris bénéficient d'un bonus de **9 600 points** pour les formations à recrutement ordinaire dans lesquelles les élèves parisiens sont prioritaires au sens de l'article D-211-11 du code de l'éducation, c'est-à-dire la plupart des formations (**ANNEXE 7**).

En l'application de l'article D.211-10 du code de l'éducation, pour les formations non dispensées dans les académies de Créteil et-/ou de Versailles, les candidats de ces académies bénéficient du même niveau de priorité que les élèves parisiens. Il en va de même pour les formations rares, à recrutement national, pour lesquelles tous les candidats sont à égalité de traitement, quelle que soit leur origine géographique.

Les vœux pour les formations en apprentissage font partie des 10 vœux possibles dans l'académie.

### **Formations sous statut d'apprenti (ANNEXE 8)**

Les établissements veilleront à informer les élèves sur les modalités d'accès aux formations sous statut d'apprenti, et à proposer un accompagnement spécifique.

Les vœux des élèves pour une formation sous statut d'apprenti sont saisis dans AFFELNET en tant que vœux de recensement. **Attention**, cette saisie ne donne pas lieu à une affectation via AFFELNET et ne bloque pas l'affectation sur les autres vœux.

### **ANNEXES ASSOCIEES :**

- ANNEXE 1 : Fiche de vœux – Affectation en Seconde GT, seconde professionnelle, 1<sup>ère</sup> année de CAP, 1<sup>ère</sup> technologique et 1<sup>ère</sup> professionnelle
- ANNEXE 7 : Liste des 1<sup>ères</sup> années de CAP et des 2<sup>ndes</sup> professionnelles des lycées publics parisiens
- ANNEXE 8 : Formations en 1<sup>ère</sup> année de CAP et 2<sup>ndes</sup> professionnelle en apprentissage

### **Points d'évaluation scolaire de l'élève :**

**Ce barème est fixé nationalement.**

- ✓ **L'évaluation des compétences du socle** est prise en compte à hauteur de **4 800 points** maximum.
- ✓ **L'évaluation disciplinaire (bilans périodiques)** est prise en compte à hauteur de **4 800 points** maximum. Chaque note est affectée d'un coefficient propre à la spécialité choisie. **(ANNEXE 9)**

Les notes des candidats, exprimées en points par champ disciplinaire, font l'objet d'une formule de lissage qui harmonise la diversité de notation des élèves. Ce lissage permet un traitement de notation équitable entre les élèves. Pour chacune des matières, une nouvelle moyenne des bilans périodiques harmonisée est calculée et attribuée à chaque élève, qui tient compte de la moyenne académique des notes et de leur dispersion.

### **Bonus d'accompagnement du parcours d'orientation de l'élève :**

- **Le bonus de spécialité : 2 500 Points**

Le chef d'établissement d'origine peut valoriser le parcours d'un élève en portant un avis favorable sur une seule spécialité de baccalauréat professionnel ou de CAP lors de la saisie dans AFFELNET LYCEE.

### **ATTENTION**

**Cet avis ne doit être donné que pour une seule spécialité de baccalauréat professionnel ou de CAP.**

Si un élève sollicite plusieurs fois la même spécialité, ce bonus est attribué autant de fois que de demandes **dans cette spécialité**. Il soutient la formation la mieux adaptée au projet professionnel de l'élève.

- **L'accompagnement au projet d'orientation des publics fragiles**

Une attention particulière est accordée aux élèves de 3<sup>ème</sup> prépa-métiers, de SEGPA, d'UPE2A afin de les accompagner dans la réalisation de leur projet et de sécuriser leur parcours. Un bonus leur est attribué automatiquement en fonction de leur MEF d'origine. **(ANNEXE 10)**

Pour les jeunes relevant de dispositifs MLDS **candidats** à une 2<sup>de</sup> professionnelle hors PASSPRO dont le projet mérite d'être soutenu : le chef d'établissement d'origine adresse pour le **15 mai 2024** au plus tard **l'ANNEXE 11** renseignée à [ce.mlds@ac-paris.fr](mailto:ce.mlds@ac-paris.fr). Ce document est examiné lors de la commission réo-passerelle qui décide s'il convient d'attribuer un bonus de **6 000 points**.

- **Le bonus de motivation : 2 500 Points**

Le chef d'établissement d'accueil émet un avis favorable selon 2 modalités possibles :

- ❖ *Formations hors procédure PASSPRO :*

Les établissements d'accueil ayant repéré des élèves faisant preuve d'une réelle motivation lors de portes ouvertes, mini-stages, etc...peuvent émettre un avis favorable pour ces élèves.

Dans ce cas, le chef d'établissement d'accueil adresse, pour le **3 juin 2024 dernier délai**, la liste des élèves concernés au Rectorat – SAIO qui saisit l'avis favorable correspondant pour tous les vœux formulés par l'élève pour cette spécialité, quel que soit l'établissement demandé.

**Transmission de ces listes au SAIO, exclusivement via le tableau Excel dédié ([ce.affelnet@ac-paris.fr](mailto:ce.affelnet@ac-paris.fr)).**

- ❖ *Procédure PASSPRO (Liste des formations concernées en **ANNEXE 7**)*

Passpro a pour objectif de mieux faire connaître certaines formations et de permettre à un élève de s'engager de façon éclairée dans ces formations. Ce dispositif est un outil d'accompagnement qui s'inscrit dans une démarche globale, continue et active d'orientation.

L'un des principes fondateurs de la démarche Passpro est que l'élève ne soit pas jugé sur ses résultats scolaires.

Cette procédure repose sur une lettre de motivation guidée et une rencontre entre l'élève et des membres de l'équipe pédagogique d'un lycée professionnel.

Dans le cas où la rencontre entre les élèves et les personnels des établissements d'accueil ne pourrait se dérouler en présentiel, des modalités alternatives d'organisation des entretiens Passpro sont prévues afin de permettre que l'échange ait lieu, en concertation avec les établissements d'origine. Le cas échéant, ces modalités s'afficheront lors de la réalisation de l'inscription des élèves sur l'application Passpro par les personnels des établissements d'origine.

Les élèves doivent être accompagnés à utiliser pleinement les ressources en ligne sur la [page Passpro du site académique](#), en vue de s'informer et de préparer leurs démarches, en particulier la rédaction de la lettre de motivation guidée.

Les principaux de collège ou les référents s'assurent que les élèves inscrits sur Passpro peuvent suivre la démarche définie par l'établissement d'accueil et accompagnent ces élèves tout au long de leur parcours.

L'ensemble des établissements participant à la procédure Passpro s'engage à respecter la charte signée lors de l'ouverture du portail Passpro.

Cette procédure est en lien avec la procédure AFFELNET. L'avis favorable de l'établissement d'accueil se traduit par un bonus de **2 500 points**, qui est intégré automatiquement au barème dans AFFELNET. Si un élève demande une formation pour laquelle un avis favorable lui est attribué dans plusieurs établissements, le bonus lui est octroyé sur chacun des vœux. Les vœux doivent être saisis au plus tard le **27 mai 2024**.

## **ANNEXES ASSOCIEES :**

- ANNEXE 7 : Liste des 1<sup>ères</sup> années de CAP et des 2<sup>ndes</sup> professionnelles des lycées publics parisiens
- ANNEXE 9 : Coefficients du barème AFFELNET – Formations post 3<sup>ème</sup>
- ANNEXE 10 : Bonus et leurs modalités d’attribution dans le barème AFFELNET-LYCEE
- ANNEXE 11 : Commission d’attribution des bonus MLDS

## RÉSULTATS SCOLAIRES

Bilan de fin de cycle  
4 800 points

Bilans périodiques  
4 800 points

Maximum  
9 600 points



## BONUS PARIS (SI DOMICILE À PARIS)

9 600 points



### FORMATIONS HORS PASSPRO

Bonus de  
spécialité  
(établissement  
d'origine)

2 500 points

Bonus de  
motivation  
(établissement  
d'accueil)

2 500 points



24 200 points  
maximum

### FORMATIONS PASSPRO

Bonus de  
spécialité  
(établissement  
d'origine)

2 500 points

Bonus passpro  
(établissement  
d'accueil)

2 500 points



24 200 points  
maximum

## 1.3.2 FORMATIONS PROFESSIONNELLES A RECRUTEMENT ACADEMIQUE, INTER ACADEMIQUE (ILE DE FRANCE) ET NATIONAL

### Principes

Les élèves parisiens sont prioritaires pour l'accès à toutes les formations courantes dispensées dans l'académie de Paris.

Toutefois, certaines formations en raison de leur spécificité, font l'objet d'un recrutement commun à plusieurs académies ou national, en application de l'article D.211-10 du code de l'éducation.

Dès lors, il convient de distinguer 3 situations :

- Pour les formations courantes, dispensées dans les 3 académies d'Ile de France, les élèves parisiens sont prioritaires pour l'accès aux lycées parisiens. A ce titre, ils bénéficient d'un bonus de **9 600 points**. Les élèves des autres académies peuvent y être affectés dans la mesure où des places sont disponibles.
- Pour les formations non dispensées dans les académies de Créteil et de Versailles, les élèves de ces académies sont traités au même niveau de priorité que les élèves parisiens.
- Pour les formations rares « à recrutement national », tous les élèves sont traités à niveau de priorité identique, quelle que soit leur académie de résidence.

En outre, les élèves parisiens peuvent demander certaines formations dispensées dans les académies de Créteil et de Versailles. La liste de ces formations est fournie dans les **annexes 12 A et 12 B**.

### Procédure

Les vœux portant sur des formations dispensées dans une autre académie sont saisis par les familles dans le SLA ou par l'établissement d'origine dans AFFELMAP pour les familles éloignées du numérique ou ne souhaitant pas utiliser le SLA.

#### **ANNEXES ASSOCIEES :**

- ANNEXE 7 : Liste des 1<sup>ères</sup> années de CAP et des 2<sup>ndes</sup> professionnelles des lycées publics parisiens
- ANNEXE 12 A : Liste des formations de l'académie de CRETEIL pouvant accueillir des élèves parisiens
- ANNEXE 12 B : Liste des formations de l'académie de VERSAILLES pouvant accueillir des élèves parisiens
- ANNEXE 13 : Formations de l'enseignement agricole dans la région académique
- ANNEXE 14 : Conditions d'accès au CAP Métiers de la sécurité et 2<sup>nde</sup> professionnelle Métiers de la sécurité

## 1.3.3 PRINCIPES ET MODALITES DE L'AFFECTATION EN SECONDE BAC PROFESSIONNEL ET EN PREMIERE ANNEE DE CAP DES LYCEES PARISIENS PRIVES SOUS CONTRAT

L'offre de formation professionnelle post 3ème des établissements privés sous contrat est intégrée dans l'application AFFELNET LYCEE (**ANNEXE 15**). Les élèves peuvent faire des vœux uniquement pour des formations privées ou pour des formations publiques et privées : dans ce dernier cas, les vœux privés doivent être placés en **tête de liste**.

Les élèves et familles qui envisagent des vœux pour des formations privées figurant dans l'**ANNEXE 15** doivent prendre contact le plus tôt possible avec les établissements privés afin de s'informer sur les formations et les modalités d'admission, et de déposer un dossier d'inscription dans les délais.

A l'issue de ces démarches, les élèves souhaitant intégrer ces formations doivent formuler les vœux correspondants sur le Service en ligne Affectation Post 3ème, au rang souhaité afin de confirmer leur candidature. **Ces vœux doivent être saisis entre le 6 et le 27 mai 2024. En cas de difficultés avec l'outil numérique, les familles peuvent également s'appuyer sur leur chef d'établissement qui assure la saisie des vœux dans l'application AFFELNET jusqu'au 5 juin 2024 à 12h.**

**Ces vœux ne peuvent plus être saisis lors du pré-tour de sécurisation en voie professionnelle et lors la réouverture d'AFFELNET pour l'ajustement des vœux suite aux commissions d'appel.**

Les demandes formulées sur AFFELNET sont examinées par les chefs des établissements privés concernés, qui saisissent leur décision dans AFFELNET du **vendredi 7 juin 14h au jeudi 13 juin 2024** au plus tard. Ils sont libres d'accepter ou non la candidature d'un élève.

Pour les élèves formulant à la fois des vœux pour des formations publiques et privées, et dont les établissements privés n'acceptent pas la candidature, l'application prend en compte les vœux sur les formations publiques dans le cadre du tour 1 d'AFFELNET.

#### **ANNEXE ASSOCIEE :**

- ANNEXE 15 : Liste des formations professionnelles proposées par les lycées privés sous contrat parisiens

### **1.3.4 EXAMEN MEDICAL POUR LES ELEVES SE DESTINANT A LA VOIE PROFESSIONNELLE**

Dans la mesure du possible, tout élève qui se destine à l'enseignement professionnel doit passer un examen médical **dans son établissement d'origine**, avant la fin de l'année scolaire 2023-2024. A défaut, l'équipe éducative saisit le médecin scolaire pour toute situation où une contre-indication probable ou avérée qui rendrait la poursuite d'études dans une formation professionnelle impossible.

À l'issue de cet examen, le médecin scolaire renseigne la fiche de contre-indication médicale (**ANNEXE 16**) et précise le type de contre-indication et la formation concernée.

Le chef d'établissement vérifie alors, en consultant le médecin scolaire et/ou le Psychologue de l'Education Nationale, que les vœux d'affectation respectent bien la contre-indication médicale ; **le cas échéant le dialogue devra être repris avec la famille.**

#### **ANNEXE ASSOCIEE :**

- ANNEXE 16 : Fiche de conclusions médicales pour une admission en enseignement technologique et professionnel



<b>CALENDRIER RECAPITULATIF DE LA PROCEDURE D'AFFECTATION EN LYCEE EN FIN DE 3EME</b>	
<b>Tour 1 AFFELNET</b>	<b>Dates</b>
<b>Saisie des vœux par les chefs d'établissements dans AFFELNET LYCEE</b>	<b>6 mai au 5 juin 2024 à 12h</b>
La <b>commission préparatoire à l'affectation AFFELNET LYCEE Tour 1</b> , est présidée par le DASEN chargé des lycées et de la liaison avec l'Enseignement Supérieur et réunit des proviseurs, des directeurs de CIO et des représentants de parents d'élèves.  <b>Diffusion des résultats aux chefs d'établissement.</b>	<b>25 juin 2024</b>
Les chefs d'établissement d'accueil adressent les notifications de l'affectation aux élèves.  Les résultats de l'affectation sont accessibles sur le site internet de l'académie ( <a href="http://www.ac-paris.fr">www.ac-paris.fr</a> ) à partir du numéro INE de l'élève et de sa date de naissance. L'académie se mobilise pour l'affectation des élèves : consultez la <a href="#">page dédiée</a> .	<b>dès le 26 juin 2024</b>
<b>Les familles des élèves affectés procèdent aux formalités d'inscription dans l'établissement d'affectation.</b>	<b>Du 26 juin 2024 au plus tard le 3 juillet 2024 (délai de 7 jours) pour la voie GT</b>  <b>et du 26 juin 2024 au plus tard le 8 juillet 2024 (délai de 12 jours) pour la voie professionnelle</b>
<b>Pré-Tour de sécurisation en voie professionnelle</b>	<b>Dates</b>
Visibilité des élèves non-sécurisés dans AFFELNET par les chefs d'établissement.	<b>14 juin à 18h</b>
<b>Saisie éventuelle de deux nouveaux vœux par les chefs d'établissements dans AFFELNET LYCEE.</b>	<b>17 et 18 juin 2024</b>
<b>Tour 2 AFFELNET (Voie GT)</b>	<b>Dates</b>
Le Rectorat transmet aux établissements la liste des places vacantes	<b>le 28 juin 2024</b>
<b>Les familles des élèves non affectés à l'issue du 1er tour</b> sont invitées par leur établissement d'origine à formuler des vœux pour les formations disposant de places vacantes. Ils remettent leur fiche d'élargissement des vœux ( <b>ANNEXE 3</b> ) à leur établissement d'origine pour saisie dans l'application.	<b>A partir du 28 juin 2024</b>

<b>Saisie des vœux pour le second tour par les chefs d'établissements</b>	<b>Du vendredi 28 juin 2024 au 3 juillet 2024 à 12h</b>
La <b>commission préparatoire à l'affectation AFFELNET LYCEE tour 2</b> , est présidée par le DASEN, chargé des lycées et réunit des chefs d'établissements, des directeurs de CIO et des représentants de parents d'élèves.	<b>8 juillet 2024</b>
<b>Diffusion des résultats aux familles</b>	<b>8 juillet 2024 à 18h</b>
Les familles des élèves affectés au second tour procèdent aux formalités d'inscription	<b>au plus tard vendredi 12 juillet 2024</b>
<b>Affectation après le Tour 1 en voie professionnelle</b>	<b>Dates</b>
<b>Remontée des places vacantes en voie professionnelle par une enquête en ligne à la DVE.</b>	<b>9 juillet 2024</b>
<b>Commission d'affectation en voie professionnelle</b>	<b>10 juillet 2024</b>
Notification des affectations en voie professionnelle	<b>11 et 12 juillet 2024</b>
Les familles des élèves affectés suite à la commission procèdent aux formalités d'inscription	<b>au plus tard vendredi 12 juillet 2024</b>
<b>Commissions d'affectation de fin août</b>	<b>Dates</b>
<b>Remontée de places vacantes par une enquête en ligne tous niveaux</b>	<b>12 juillet 2024</b>
<b>Commission d'affectation en voie GT</b>	<b>27 août 2024</b>
<b>Commission d'affectation en voie professionnelle</b>	<b>28 août 2024</b>

## 2. ELEVES ACTUELLEMENT SCOLARISES EN CLASSE DE SECONDE

---

Seuls les élèves inscrits en Seconde GT souhaitant une affectation en Première Technologique (à l'exception des séries S2TMD et STD2A), et les élèves inscrits en Seconde professionnelle, formulent des vœux d'affectation en classe de Première via l'application AFFELNET.

Les élèves souhaitant une affectation en Première STD2A et/ou en Première S2TMD alors qu'ils n'ont pas suivi les enseignements spécifiques de la classe de Seconde (option « Création et culture Design », et « Culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre ») effectuent les démarches spécifiques à l'entrée dans ces cursus (dépôt de dossier sur la plateforme académique dédiée).

Dans tous les autres cas, les élèves sont automatiquement inscrits, sauf exception, en montée pédagogique au sein de leur établissement.

Les élèves exclus par conseil de discipline en cours d'année **restent sous la responsabilité de leur établissement d'origine tant qu'ils ne sont pas réaffectés**. Pour les élèves orientés en 1ère technologique, les vœux doivent être obligatoirement saisis par leur établissement, seul en situation de poursuivre le dialogue engagé avec les familles dès le deuxième trimestre. Si les élèves dans cette situation ne figurent pas dans la base AFFELNET, il convient de leur saisir une fiche complète dans l'application.

### 2.1 ELEVES SCOLARISES EN SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

---

#### 2.1.1 - PRINCIPES GENERAUX

---

##### Références :

*Code de l'éducation – articles D331-36 et D333-2*

*Arrêté ministériel du 19 juillet 2019 relatif aux voies d'orientation*

La classe de 2de GT est un palier d'orientation, à l'issue de laquelle chaque élève choisit la voie d'orientation correspondant le mieux à son profil scolaire et à ses aspirations. Ce choix est l'aboutissement d'un processus progressif qui s'étend sur toute l'année scolaire avec des temps forts et des étapes formalisées à partir du conseil de classe du 2ème trimestre, sur la fiche dialogue.

A l'issue des conseils de classe du 3ème trimestre, l'orientation définitive est notifiée dans *SIECLE - Orientation* et sur la fiche de dialogue, ainsi que sur la fiche de vœux.

#### 2.1.2 - ADMISSION EN 1ERE GENERALE HORS AFFELNET

---

##### Principes généraux

- Les élèves de Seconde GT orientés en classe de Première générale ont vocation à poursuivre leur parcours dans l'établissement d'origine, lorsque celui-ci propose la voie de formation et les enseignements de spécialité choisis. Lorsqu'ils souhaitent intégrer un cursus à recrutement particulier en classe de Première générale (double cursus, section internationale, section binationale, section orientale, CHASE etc.), ils doivent candidater dans les conditions précisées au **paragraphe 5.1**.
- Les élèves qui choisissent leurs enseignements de spécialité parmi ceux proposés dans la carte des formations de leur établissement (carte qui peut inclure des enseignements de spécialité dispensés dans un établissement voisin, dans le cadre d'un enseignement mutualisé) sont prioritaires. Ce n'est que si des places subsistent qu'elles pourront être proposées à des élèves d'autres établissements.

- Lorsque le nombre de demandes excède le nombre de places disponibles pour un enseignement rare (Arts, NSI, SI, LLCER autre que l'Anglais et AMC, LLCA, EPPCS), les élèves sont départagés selon les recommandations du conseil de classe et les notes de l'élève en lien avec les enseignements de spécialité demandés. Lorsque la demande d'un élève porte sur une combinaison des 7 enseignements de spécialité les plus classiques (HGGSP, HLP, LLCER Anglais, Mathématiques, Sciences Physiques, SVT, SES) et que ces enseignements sont inscrits dans l'offre de formation de l'établissement, celle-ci doit être satisfaite.
- Lorsqu'un enseignement de spécialité ou une combinaison de spécialités ne peuvent être proposés au sein du lycée de scolarisation, le chef d'établissement propose en premier lieu plusieurs solutions alternatives à l'élève et à sa famille :
  - ✓ suivre un/plusieurs autres enseignements de spécialité offerts dans la carte des formations de l'établissement, qui ne figurent pas dans les 4 souhaits formulés par l'élève ;
  - ✓ suivre le/les enseignement(s) de spécialité demandé(s) dans un lycée voisin, dans le cadre d'une convention établie entre les deux établissements, si la composition choisie le permet (hors mutualisation actée dans la carte académique des enseignements de spécialité) ;
  - ✓ suivre un des enseignements de spécialité avec le CNED, à la condition qu'un enseignant référent puisse être désigné au sein du lycée et sous réserve de l'accord explicite du Recteur d'académie.\*

\* : L'établissement doit renseigner l'enseignement de spécialité à distance choisi par l'élève dans la Base Elève (BEE) une fois la bascule réalisée pour la montée pédagogique à condition que l'enseignement de spécialité soit prévu dans le cadre des enseignements de spécialité dispensés au CNED (cf. **Circulaire 23AN0131 – CNED réglementé relative au cours à la carte et enseignements de spécialité**). Les services de la DSI du rectorat procèdent par la suite à une extraction de la base SIECLE. La liste nominative des élèves extraite est ensuite transmise au CNED en charge de l'inscription des élèves concernés.

**Les demandes de changement d'établissement doivent être très exceptionnelles et sont réservées au suivi d'un enseignement non présent dans l'offre de l'établissement.**

**Seules les demandes exprimées au titre de ces enseignements non présents seront traitées lors de la commission du 21 juin 2024, lorsque qu'aucune de ces trois alternatives n'a pu être mise en œuvre par le chef d'établissement.**

**La famille est informée qu'à la signature du formulaire de changement d'établissement, elle s'engage à inscrire l'élève dans l'établissement d'affectation déterminé suite à la commission. La place de l'élève n'est pas conservée dans l'établissement d'origine.**

Les établissements inscrivent les élèves en montée pédagogique interne et les saisissent dans l'application SIECLE Base élèves.

Tous les établissements transmettent par voie dématérialisée pour le **14 juin 2024** au soir dans l'espace synergie dédié : un **tableau récapitulatif leurs places vacantes (ANNEXE 17)** dans chacun des enseignements de spécialité présents dans la carte de l'établissement.

**Ce tableau doit être soigneusement renseigné par les établissements afin de faciliter le déroulement de la pré-commission.**

Les familles concernées par une demande de changement d'établissement complètent la fiche de demande d'affectation en 1ère générale en **ANNEXE 18** et la transmettent à leur établissement accompagné des pièces justificatives demandées au plus tard le **13 juin 2024**.

A réception du dossier de demande d'affectation en 1ère générale, le chef d'établissement adresse aux familles un accusé de réception (**ANNEXE 19**). Il transmet la fiche de demande d'affectation en 1ère générale (**ANNEXE 18**) ainsi que la liste nominative (**ANNEXE 20**) par voie dématérialisée pour le **14 juin 2024** au plus tard sur l'espace synergie dédié.

**Situations particulières justifiant une demande de changement d'établissement, hors suivi d'un enseignement de spécialité non présent dans l'offre de l'établissement :**

- ✓ **Situation spécifique des élèves Haut-Potentiel (Dispositif EHP) du lycée Emile Dubois(14e) (ANNEXE 18 bis):**

Le lycée Emile DUBOIS (14<sup>ème</sup>) propose une poursuite d'études en première générale.

Les élèves du dispositif EHP orientés en première générale peuvent y être affectés ou demander à être affectés prioritairement sur un établissement de secteur 1 (en fonction de leur collège de secteur déterminé pour l'affectation en 2GT selon la carte 2023-2024) (**ANNEXE 18 bis**).

Le chef d'établissement transmet la fiche de demande (**ANNEXE 18 bis**) ainsi que la liste nominative (**ANNEXE 20**) par voie dématérialisée pour le **14 juin 2024** au plus tard à l'adresse : [ce.dve@ac-paris.fr](mailto:ce.dve@ac-paris.fr)

- ✓ **Etablissements dont la capacité d'accueil dans le tronc commun de Première générale est atteinte (ANNEXE 18 ter) :**

La situation de ces élèves sera étudiée en fonction des places disponibles dans les établissements les plus proches de leur lycée de scolarisation, au regard des spécialités choisies.

Le chef d'établissement transmet la fiche de demande (**ANNEXE 18 ter**) ainsi que la liste nominative (**ANNEXE 20**) par voie dématérialisée pour le **14 juin 2024** au plus tard à l'adresse : [ce.dve@ac-paris.fr](mailto:ce.dve@ac-paris.fr)

- ✓ **Orientation en Première générale « ordinaire » des élèves scolarisés en seconde STHR, Seconde GT « Option création culture design », et en seconde « Double cursus » dans des établissements ne proposant pas de Première générale « ordinaire » :**

La situation de ces élèves sera étudiée au regard des places disponibles dans les établissements de la zone de desserte, en fonction des spécialités choisies (**ANNEXE 18 ter**). Le chef d'établissement transmet la fiche de demande (**ANNEXE 18 ter**) ainsi que la liste nominative (**ANNEXE 20**) par voie dématérialisée pour le **14 juin 2024** au plus tard à l'adresse : [ce.dve@ac-paris.fr](mailto:ce.dve@ac-paris.fr)

**Seuls les élèves domiciliés à Paris ont vocation à être affectés en première générale « ordinaire » dans un lycée parisien.**

**Ces situations spécifiques seront traitées en priorité, en amont de la commission du 21 juin 2024.**

Les demandes des élèves en situation de handicap ou qui nécessitent pour raisons médicales une affectation dans un établissement à proximité de leur domicile seront étudiées prioritairement.

**A réception de la notification d'affectation, les familles des élèves doivent procéder aux formalités d'inscription dans l'établissement désigné. L'élève ne pourra pas se réinscrire dans son établissement d'origine.**

Les chefs d'établissements doivent s'assurer de la traçabilité du traitement des demandes, depuis l'expression des souhaits des élèves et de leur famille, jusqu'au résultat final. Il est indispensable de conserver la trace de la formalisation des échanges avec les familles : rendez-vous avec le professeur principal, recommandations du conseil de classe, propositions alternatives formulées. Vous pouvez utiliser la fiche de liaison famille/établissement (**ANNEXE 21**).

**En cas de désaccord et de recours des familles, ces documents devront être remis à la DVE pour décision finale d'affectation du DASEN.**

**Pour les élèves emménageant et ceux issus d'un lycée privé sous contrat parisien orientés en Première générale : une commission d'affectation se tiendra le 27 août 2024** pour examiner ces dossiers. Les parents d'élèves déposent un dossier de demande d'affectation en joignant l'**ANNEXE 18** quater et le transmettent pour le lundi **19 août 2024** au plus tard au bureau des affectations en lycée s'ils souhaitent que leur dossier soit examiné par la commission.

### **ANNEXES ASSOCIEES :**

- ANNEXE 17 : Tableau des places vacantes en 1<sup>ère</sup> générale (**à remonter par voie électronique**)
- ANNEXE 18 : Fiche de demande d'affectation en classe de 1<sup>ère</sup> Générale au titre des enseignements de spécialité non-présents pour les élèves déjà scolarisés à Paris
- ANNEXE 18 bis : Fiche de demande d'affectation en classe de 1<sup>ère</sup> Générale pour les élèves du dispositif EHP du lycée Emile DUBOIS
- ANNEXE 18 ter : Fiche de demande d'affectation en classe de 1<sup>ère</sup> Générale pour les situations particulières
- ANNEXE 18 quater : Fiche de demande d'affectation en classe de 1<sup>ère</sup> Générale pour les élèves emménageant et issus d'un établissement privé parisien
- ANNEXE 19 : Accusé de réception d'un dossier de demande d'affectation
- ANNEXE 20 : Liste nominative des élèves demandant une réaffectation en 1<sup>ère</sup> Générale
- ANNEXE 21 : Fiche de liaison – Choix des enseignements de spécialité en 1<sup>ère</sup> Générale

### **REFERENCE :**

- **Circulaire 23AN0131 – CNED**

## 2.1.3 - ADMISSION EN 1ÈRE TECHNOLOGIQUE : STI2D – STL – STMG – ST2S- STHR (PROCEDURE AFFELNET) ET STD2A, S2TMD (HORS AFFELNET)

---

### 2.1.3.1 – DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT VERS LA VOIE TECHNOLOGIQUE PASSTECHNO

---

Le dispositif PASSTECHNO est ouvert aux élèves de 2nde GT des lycées publics parisiens souhaitant découvrir les séries : **STI2D, STL, ST2S et STMG**.

Des sessions sont organisées du **22 janvier au 5 avril 2024** (*Périodes ajustées en fonction des établissements*).

Un avis est demandé au chef d'établissement d'accueil pour chaque élève ayant participé (avis favorable ou défavorable). Cet avis porte sur la série technologique concernée et doit être saisi dans l'application PASS-Orientation avant le **9 mai 2024**.

L'avis favorable de l'établissement d'accueil est ensuite traduit en bonus (50 points) lorsque le vœu pour la série technologique est saisi dans AFFELNET quel que soit l'établissement demandé et quel que soit le rang du vœu.

**Attention** : ce bonus n'est valable que pour les séries **STI2D, STL et ST2S**. Il n'est pas prévu de bonus pour la série **STMG**.

Pour que le bonus puisse être intégré dans le barème de l'élève, le vœu devra impérativement être saisi dans AFFELNET au plus tard le **27 mai 2024**.

#### REFERENCE :

- [Guide Pass Orientation](#) accessible sur le site de l'académie de Paris

### 2.1.3.2 – PROCEDURE AFFELNET 1ère TECHNOLOGIQUE : STI2D – STL – STMG – ST2S – STHR

---

L'affectation des élèves parisiens en classe de première technologique s'effectue à l'aide du logiciel **AFFELNET LYCEE**. La procédure comprend deux tours d'affectation.

Les élèves doivent formuler au moins quatre vœux, sauf pour la série Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration (STHR) pour laquelle deux vœux seulement sont possibles. Une fiche préparatoire à la saisie des vœux est à renseigner par la famille afin de permettre la saisie par l'établissement d'origine (**ANNEXE 1**).

Lorsque l'élève fait l'objet d'une décision d'orientation en **1ère STI2D, STMG, ST2S, STHR et STL dispensée dans son lycée** : il convient de recommander aux familles de formuler un vœu sur l'établissement d'origine, parmi les quatre vœux demandés car un bonus de **9 998 points** est accordé sur ce vœu, priorisant l'affectation.

**Les élèves parisiens de seconde GT sont prioritaires pour accéder aux lycées parisiens publics. Pour les élèves ayant suivi leur cycle de seconde GT dans un lycée public parisien mais ne résidant pas à Paris, les familles doivent solliciter une affectation auprès de la Direction départementale des services de l'éducation nationale de leur résidence principale.**

**NB** : 1ère STL : les vœux doivent être formulés par spécialité.

**Élèves faisant appel** : L'établissement d'origine s'assure que la famille, dans le cas où elle n'obtiendrait pas satisfaction à l'appel, a bien mentionné sur la fiche de dialogue si elle accepte la décision d'orientation du conseil de classe ou si elle opte pour le maintien en classe de seconde générale et technologique.

L'établissement d'origine saisit dans un premier temps les vœux correspondant à la proposition d'orientation du conseil de classe dès lors que celle-ci porte sur l'une des séries concernées par AFFELNET LYCEE.

**Résultats des commissions d'appel fin de seconde** : afin de permettre à l'établissement d'origine de rectifier, le cas échéant, la saisie des vœux en fonction de la décision d'orientation définitive, **la saisie AFFELNET est ré-ouverte du 13 juin 2024 – 18h au 14 juin 2024 – 12h.**

### **ANNEXE ASSOCIEE :**

- ANNEXE 1 : Fiche de vœux – Affectation en Seconde GT, seconde professionnelle, 1<sup>ère</sup> année de CAP, 1<sup>ère</sup> technologique et 1<sup>ère</sup> professionnelle

### **2.1.3.3 – PROCEDURE HORS AFFELNET 1ère TECHNOLOGIQUE – STD2A ET S2TMD**

Les élèves ayant suivi, en classe de Seconde, l'option « Création et culture du design » ou « Culture et pratique de la danse/ musique/ théâtre » et orientés en Première STD2A ou S2TMD sont admis en montée pédagogique interne dans les établissements concernés. Leur inscription est saisie dans l'application SIECLE Base élèves.

Les élèves n'ayant pas suivi en Seconde GT l'option « Création et culture du design » ou l'option « Culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre » et orientés vers les séries STD2A ou S2TMD doivent, s'ils souhaitent une affectation en Première STD2A ou S2TMD, compléter un dossier de candidature sur la plateforme numérique dédiée selon le calendrier et les modalités précisés dans le paragraphe 5.1.1.

Ces candidatures sont étudiées au regard des critères définis par l'académie de Paris pour l'affectation des élèves dans ce cursus, et des places vacantes dans les établissements après l'affectation des élèves en montée pédagogique de seconde STD2A et S2TMD.

### **2.1.4. - MAINTIEN EN SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE**

#### **Principe :**

**Le maintien est de droit dans le même établissement, dans la limite d'une seule année scolaire.** Il peut être sollicité par la famille (ou l'élève majeur) lorsque la décision d'orientation n'est pas conforme à sa demande.

Conformément à l'article D.331-37 du Code de l'Education, **le maintien dans l'établissement d'origine des élèves est un principe qui s'applique systématiquement ;  
il n'est donc pas règlementaire de saisir un autre établissement pour ces élèves.**

#### **Procédure :**

Pour les élèves de seconde générale et technologique qui demandent le maintien, les proviseurs saisissent le **vœu unique** correspondant à la classe de 2de pour leur établissement dans l'application AFFELNET LYCEE. Un bonus de **45 000 points** est attribué automatiquement pour garantir le droit au maintien dans le lycée d'origine.

Pour la saisie dans AFFELNET LYCEE, il est convenu que la note de 10 soit saisie par l'établissement.



## 2.2. ELEVES SCOLARISES EN SECONDE BAC PROFESSIONNEL OU 1ERE ANNEE DE CAP

Pour les élèves issus de seconde professionnelle ou de 1ère année de CAP, la poursuite d'études s'effectue **sauf exception**, en classe supérieure dans l'établissement d'origine.

### 2.2.1. – ELEVES SCOLARISES EN SECONDE BAC PROFESSIONNEL

#### 2.2.1.1. – SECONDE BAC PROFESSIONNEL HORS FAMILLE DE METIERS

La création du vœu de montée pédagogique de seconde professionnelle vers la première professionnelle est automatique.

Il est nécessaire de vérifier que **le vœu relatif à la montée pédagogique interne est bien inscrit dans AFFELNET LYCEE, afin de garantir une place pour les élèves concernés**. Cette inscription est réalisée automatiquement par l'application informatique (attribution d'un bonus de **9 998 points**). Les notes sont mises à 10 par défaut, lorsqu'il s'agit de l'unique vœu de l'élève.

**Attention, dès lors que des vœux supplémentaires sont enregistrés pour un élève, ses notes réelles doivent obligatoirement être saisies.**

#### 2.2.1.2. – SECONDE BAC PROFESSIONNEL FAMILLES DE METIERS

Liste des familles de métiers en **ANNEXE 22**.

##### 1) Elève qui demande à intégrer une 1ère professionnelle dans son établissement d'origine

**Pour tous les élèves scolarisés dans une classe de 2nde professionnelle commune, le chef d'établissement doit saisir le(s) vœu(x) de 1ère professionnelle de montée pédagogique dans son établissement. Un bonus de 9 998 points est attribué automatiquement.**

Lorsque plusieurs spécialités de 1ère professionnelle sont possibles à l'issue d'une 2nde professionnelle commune dans l'établissement, les élèves doivent demander obligatoirement chacune des spécialités proposées dans leur établissement selon leur ordre de préférence : cela afin de sécuriser le parcours des élèves.

**L'établissement saisira les notes réelles obtenues par les élèves dans l'onglet « saisie des notes ». L'affectation de ces élèves se fera ainsi en fonction de leur barème et des capacités d'accueil de chaque formation.**

Les élèves pourront également demander une spécialité de la famille de métiers non dispensée dans leur établissement d'origine, dans un autre lycée.

## 2) Elève qui demande à intégrer une 1<sup>re</sup> professionnelle dans la même famille de métiers en dehors de son établissement d'origine

Pour les élèves souhaitant suivre une **spécialité de 1<sup>ère</sup> professionnelle de la famille de métiers non dispensée dans leur établissement d'origine** : saisir les vœux souhaités par les élèves (spécialité + établissement). Un bonus filière de **9 000 points** est **automatiquement** attribué à l'élève pour ces vœux.

**Point de vigilance** : pour sécuriser le parcours de l'élève, il est nécessaire de saisir en dernier vœu, le vœu de montée pédagogique dans l'établissement d'origine.

Ainsi, les élèves déjà scolarisés dans l'établissement restent prioritaires. Leur parcours est sécurisé tout en offrant la possibilité à ceux qui le souhaitent de changer d'établissement pour suivre une spécialité de la famille de métiers non dispensée dans leur lycée.

## 3) Elève qui demande à intégrer une autre 1<sup>ère</sup> professionnelle

Procédure « réo-passerelle » au **point 6.3**

**Point de vigilance** : pour sécuriser le parcours de l'élève, il est nécessaire de saisir en dernier rang le vœu de montée pédagogique dans l'établissement pour la formation entreprise.

## 4) Elève qui demande à intégrer une 1<sup>ère</sup> technologique

Le passage en 1<sup>ère</sup> technologique est ordinairement assujéti à la fréquentation préalable de la classe de 2GT et un avis favorable du conseil de classe de 3<sup>e</sup> l'année précédente. **De façon très exceptionnelle**, une demande de poursuite d'études en 1<sup>ère</sup> technologique émise par une famille d'un élève en seconde professionnelle pourrait être instruite par le DASEN à la demande du chef d'établissement de scolarisation s'appuyant sur un avis favorable de l'équipe enseignante et sur un avis favorable d'un établissement d'accueil dans lequel un entretien ou un stage aurait pu être mené.

Dans cette situation, la demande est à formuler auprès l'IEN-IO : [ce.i-en-io@ac-paris.fr](mailto:ce.i-en-io@ac-paris.fr)

### **ANNEXE ASSOCIEE :**

- ANNEXE 22 : Famille de métiers – Baccalauréats professionnels

## **2.2.2. – ELEVES SCOLARISES EN 1ERE ANNEE DE CAP**

Les élèves de 1<sup>ère</sup> année de CAP sont inscrits en montée pédagogique dans leur établissement d'origine, dans l'application SIECLE Base élèves pour poursuivre la formation entreprise.

## **2.2.3. – LE REDOUBLEMENT**

Un élève peut solliciter un redoublement dans son lycée pour la même formation conformément à l'article D.331-62 du code de l'éducation.

Dans ce cas, le proviseur saisit dans AFFELNET LYCEE le vœu de son établissement associé à la formation déjà suivie, a minima en dernière position. Un bonus de **45 000 points** est attribué automatiquement afin de garantir le droit le redoublement dans le lycée d'origine dans la même formation.

## 2.3. CALENDRIER RECAPITULATIF DE LA PROCEDURE D’AFFECTATION EN LYCEE EN FIN DE 2DE

TOUR 1 AFFELNET (Voie technologique et professionnelle)	Dates
Saisie des vœux par les chefs d’établissements	Du 6 mai 2024 au 5 juin 2024 à 12h
Commission préparatoire à l’affectation AFFELNET LYCEE tour 1, présidée par le DASEN 2 et réunissant des proviseurs, des directeurs de CIO et des représentants de parents d’élèves.	25 juin 2024
<p><b>Diffusion des résultats</b></p> <p>Les Chefs d’établissement recevront les affectations le 25 juin 2024 au soir.</p> <p>Les notifications d’affectation seront remises aux élèves le 26 juin 2024.</p> <p>Les résultats de l’affectation sont accessibles sur le site internet de l’académie (<a href="http://www.ac-paris.fr">www.ac-paris.fr</a>) à partir du numéro INE de l’élève et de sa date de naissance le 26 juin 2024.</p>	A partir du 26 juin 2024
Les familles des élèves affectés procèdent aux formalités d’inscription dans l’établissement d’affectation.	Du 26 juin 2024 au plus tard le 3 juillet 2024 (délai de 7 jours) pour la voie GT  et du 26 juin 2024 au plus tard le 8 juillet 2024 pour la voie professionnelle (délai de 12 jours)
TOUR 2 AFFELNET (Voie technologique)	Dates
Le Rectorat transmet aux établissements la liste des places vacantes.	28 juin 2024
Les familles des élèves non affectés à l’issue du 1er tour sont invitées par leur établissement d’origine à formuler des vœux pour des formations dans les établissements disposant de places vacantes. Ils remettent leur fiche d’élargissement des vœux à leur établissement d’origine pour saisie dans l’application (ANNEXE 3).	A partir du 28 juin 2024

<b>Saisie des vœux pour le second tour</b>	<b>Du 28 juin au 3 juillet 2024 à 12h</b>
<b>Commission préparatoire à l'affectation AFFELNET LYCEE tour 2</b> , présidée par le DASEN 2 et réunissant des proviseurs, des directeurs de CIO et des représentants de parents d'élèves.	<b>8 juillet 2024</b>
<b>Diffusion des résultats :</b> Les Chefs d'établissement recevront les affectations le <b>8 juillet 2024</b> Diffusions aux familles et sur le site de l'académie le <b>8 juillet 2024</b>	<b>A partir du 8 juillet 2024 en fin de journée.</b>
<b>Les familles d'élèves affectés procèdent aux formalités d'inscription dans l'établissement.</b>	<b>Au plus tard le 12 juillet 2024</b>
<b>Affectation des élèves en première générale</b> (montée pédagogique impossible, enseignements non présents dans l'offre de formation de l'établissement)	<b>21 juin 2024</b>
<b>Affectation après le Tour 1 (Voie professionnelle)</b>	<b>Dates</b>
Remontée des places vacantes en voie professionnelle par une enquête en ligne à la DVE.	<b>9 juillet 2024</b>
<b>Commission d'affectation en voie professionnelle</b>	<b>10 juillet 2024</b>
Notification des affectations en voie professionnelle	<b>11 et 12 juillet 2024</b>
<b>Les familles des élèves affectés suite à la commission</b> procèdent aux formalités d'inscription	<b>A partir du 12 juillet 2024</b>
<b>Commissions d'affectation de fin août</b>	<b>Dates</b>
<b>Remontée de places vacantes par une enquête en ligne tous niveaux</b>	<b>26 juillet 2024</b>
<b>Commission d'affectation en voie GT</b>	<b>27 août 2024</b>
<b>Commission d'affectation en voie professionnelle</b>	<b>28 août 2024</b>

### 3. ELEVES ACTUELLEMENT SCOLARISES EN CLASSE DE PREMIERE

Les élèves scolarisés en classe de première, qu'elle soit générale, technologique ou professionnelle, sont dans un cycle dont la règle est la montée pédagogique en classe de terminale de la même série : cette affectation est saisie dans SIECLE base élèves.

#### Cas particuliers :

- **Redoublement :**

Un élève peut solliciter un redoublement dans son lycée pour la même formation conformément à l'article D.331-62 du code de l'éducation.

Dans ce cas, le proviseur saisit dans AFFELNET LYCEE le vœu de son établissement associé à la formation déjà suivie. Un bonus de **45 000 points** est attribué automatiquement afin de garantir le droit le redoublement dans le lycée d'origine dans la même formation. Il est convenu que la **note 10** soit saisie par l'établissement d'origine pour toutes les matières.

- **Elèves de 1ère STMG et de 1ère STI2D demandant une spécialité de terminale non proposée par leur lycée d'origine :**

Ils renseignent l'imprimé **ANNEXE 23** à transmettre, accompagné des pièces justificatives demandées, au Rectorat DVE2 – Bureau des affectations en lycée le **19 août 2024** au plus tard pour examen lors de la commission préparatoire à l'affectation du **27 août 2024**.

Ces demandes sont traitées au regard des places disponibles dans les établissements et spécialités sollicitées après montée pédagogique des élèves inscrits dans ces établissements.

- **Cursus à recrutement particulier** (Double-cursus et S2TMD, Sections internationales, Sections binationales, Sections orientales, CHASE, Henri IV-Louis Le Grand, STD2A) : les élèves actuellement scolarisés en classe de Première souhaitant intégrer ces cursus en classe de Terminale doivent compléter et déposer un dossier de candidature sur la plateforme numérique dédiée, selon les dispositions prévues au **paragraphe 5.1.1**.

**Attention :** ces cursus ne sont pas tous directement accessibles en classe de Terminale (se référer aux circulaires correspondantes).

#### **ANNEXE ASSOCIEE :**

- ANNEXE 23 : Fiche de demande d'admission en Terminale technologique

## 4. ELEVES ACTUELLEMENT SCOLARISES EN CLASSE DE TERMINALE

---

### 4.1 ELEVES DE TERMINALE CAP

---

#### 4.1.1 - POURSUITES D'ETUDES (PROCEDURE AFFELNET)

---

##### Principe :

Tout élève de terminale CAP doit pouvoir postuler pour une admission en 1ère professionnelle **dans son champ professionnel** (ANNEXE 24). **Son admission est soumise à l'obtention du diplôme de CAP.**

L'établissement d'origine doit accompagner les élèves à prendre connaissance du contenu et de la spécificité des formations visées afin d'éviter l'abandon en cours de cycle, lorsque la formation ne correspond pas à leurs attentes.

Les établissements publics parisiens saisissent les vœux de leurs élèves pour l'entrée en première professionnelle (ANNEXE 1).

Les établissements privés sous contrat parisiens effectuent la saisie pour leurs élèves candidats à une formation dispensée dans un établissement public si leur représentant légal justifie d'un domicile à Paris ou s'ils sollicitent une formation à recrutement inter-académique (ANNEXES 25, 26 et 27).

**La période de saisie se déroule du 6 mai au 5 juin 2024.**

##### ✓ **Les vœux :**

Les familles ou les élèves majeurs expriment leur demande sur une « fiche préparatoire à la saisie des vœux » (ANNEXE 1).

Les candidats ont la possibilité de formuler **jusqu'à 10 vœux** (un vœu correspond à une spécialité dans un établissement), ils bénéficient du bonus filière de **1 500 points** qui est automatique.

##### ✓ **L'édition du relevé de saisie :**

Un relevé de saisie est édité, après la saisie des vœux, des notes et des avis : il est remis à chaque élève afin qu'il en prenne connaissance, ainsi que sa famille, et le remette signé sous 48 heures. En cas de non-retour, ce document est considéré comme validé par la famille ou l'élève majeur.

##### ✓ **L'avis du chef d'établissement d'origine :**

Cet avis doit être porté au regard de chacun des vœux **après concertation avec l'équipe pédagogique. Il concerne la spécialité choisie**, au vu des aptitudes de l'élève et de l'intérêt qu'il a manifesté pour le secteur d'activité choisi. Lorsqu'un candidat sollicite plusieurs fois la même spécialité, pour plusieurs établissements différents, les avis doivent être identiques. L'avis du chef d'établissement donne lieu à l'attribution d'un bonus.

- Avis « favorable » : **2 500 points**
  - Avis « sans opposition » : **0 point**
- = Saisie par l'établissement d'origine dans AFFELNET**

### ✓ L'avis de l'équipe pédagogique de la formation de l'établissement d'accueil

Le chef d'établissement adresse pour le **3 juin 2024**, délai impératif, la liste des élèves auxquels il attribue un avis favorable pour saisie par le SAIO. Un élève peut bénéficier d'un bonus pour plusieurs formations s'il figure sur la liste de plusieurs établissements. Cet avis donne lieu à l'attribution d'un bonus de **2 500 points**.

**Autre cas :** Pour une admission en 1<sup>ère</sup> professionnelle dans un autre champ professionnel, aucune saisie n'est à effectuer dans AFFELNET par l'établissement d'origine qui adressera un dossier à l'adresse académique [dve-reo-passerelle@ac-paris.fr](mailto:dve-reo-passerelle@ac-paris.fr) avant le **15 mai 2024** (**ANNEXE 28** + bulletins). Ce dossier est examiné par la commission réo-passerelle du **4 juin 2024**. Si la commission émet un avis favorable, les vœux correspondants sont saisis dans AFFELNET par la DVE, associés à la note 10 dans toutes les matières.

#### **ANNEXES ASSOCIEES :**

- ANNEXE 1 : Fiche de vœux – Affectation en seconde GT, seconde professionnelle, 1<sup>ère</sup> année de CAP, 1<sup>ère</sup> technologique et 1<sup>ère</sup> professionnelle
- ANNEXE 10 : Bonus et modalités d'attribution dans le barème AFFELNET LYCEE
- ANNEXE 24 : Correspondances pour une poursuite en baccalauréat
- ANNEXE 25 : Liste des 1<sup>ères</sup> professionnelles à recrutement académique
- ANNEXE 26 : Liste des 1<sup>ères</sup> professionnelles à recrutement inter-académique
- ANNEXE 27 : Liste des 1<sup>ères</sup> professionnelles en apprentissage
- ANNEXE 28 : Fiche passerelle

## 4.1.2 – ELEVES ISSUS DE TERMINALE CAP N'AYANT PAS OBTENU D'AFFECTATION EN PREMIERE BAC PROFESSIONNEL A L'ISSUE DU TOUR 1 D'AFFELNET

---

Les candidatures des élèves non affectés à l'issue du premier tour d'AFFELNET LYCEE sont réexaminées lors de la commission d'affectation réunie le **28 août 2024**.

Les chefs d'établissement d'origine doivent contacter leurs élèves non affectés et veiller à ce que ceux qui le souhaitent, maintiennent leur candidature pour une première professionnelle. Les élèves doivent transmettre le relevé de notes obtenues en CAP ainsi qu'une fiche d'élargissement des vœux avant le **19 août 2024 (ANNEXE 3)** par courriel au [ce.dve@ac-paris.fr](mailto:ce.dve@ac-paris.fr). Leur dossier sera réexaminé lors de la commission du **28 août 2024**.

## 4.1.3 - EN CAS D'ECHEC AU CAP

---

**Article D. 331-42 du code de l'Education** modifié par le décret n° 2015-1351 du 26 octobre 2015 :

*« Tout élève ayant échoué à l'examen du [...], certificat d'aptitude professionnelle, [...] se voit offrir à la rentrée scolaire qui suit cet échec, en vue de préparer cet examen, le droit à une nouvelle inscription dans l'établissement dont il est issu, le cas échéant, selon des modalités adaptées au niveau des connaissances et compétences qu'il a acquises dans les matières d'enseignement correspondant aux épreuves de l'examen. Ce droit ne s'exerce qu'une seule fois. Lorsqu'il est demandé par l'élève, le changement éventuel d'établissement relève de la compétence du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie. »*

**La commission d'affectation du 28 août 2024 examine la situation de tous les élèves qui n'auraient pas pu obtenir de place en redoublement dans leur lycée d'origine.**

Le dossier constitué des documents énumérés ci-dessous sera **transmis par le chef d'établissement d'origine pour le 19 août 2024 date limite à la DVE2** – Bureau des affectations en lycée par courriel au [ce.dve@ac-paris.fr](mailto:ce.dve@ac-paris.fr) en précisant en objet : le motif « Lycée - CAP » :

- ✓ la fiche de vœux complétée (**ANNEXE 29**)
- ✓ la photocopie des bulletins de l'année 2023-2024
- ✓ la photocopie du bulletin du troisième trimestre de l'année scolaire 2022-2023
- ✓ le relevé des notes obtenues au CAP.

**Attention :** les élèves ne doivent pas se présenter au rectorat pour le dépôt de leur dossier, celui-ci étant transmis par leur établissement d'origine.

**L'article L.114-1 du code de l'éducation** définit l'obligation de formation jusqu'à l'âge de 18 ans, dès lors que le jeune n'est pas en situation d'emploi ou dans une autre situation mentionnée à l'alinéa 2 de ce même article. Cette obligation de prendre en charge tout jeune sans solution de formation ou d'insertion professionnelle nous incite à la plus grande vigilance dans le suivi de ces situations et à leur maintien en classe de terminale CAP.

**L'arrêté du 18 juillet 2023 définit le Parcours Ambition Emploi qui vise à sécuriser l'accès à l'emploi ou une poursuite d'études pour tous les élèves** venant d'achever leur cycle de formation en lycée professionnel :

- Tous les élèves ayant échoué à l'examen sont systématiquement contactés par le chef d'établissement d'origine afin de leur proposer une nouvelle inscription pour préparer de nouveau leur diplôme ou, le cas échéant, de s'inscrire dans « Ambition Emploi »



- Un entretien de situation est organisé permettant de faire le point sur la situation du jeune et de lui présenter le dispositif en lien avec la MLDS.
- Les jeunes ayant confirmé leur souhait de bénéficier du dispositif sont inscrits dans leur établissement sous le module élémentaire de formation (MEF) : « PAE N3 PARCOURS AMBITION EMPLOI NIVEAU 3 ».
- Le chef d'établissement désigne un référent de parcours parmi les professeurs volontaires pour exercer la mission d'accompagnement des élèves jusqu'au **31 décembre 2024**.

### ANNEXES ASSOCIEES :

- ANNEXE 29 : Fiche de demande d'admission en Terminale de CAP ou de Terminale de Baccalauréat professionnel
- ANNEXE 41 : Fiche de présentation « Parcours Ambition Emploi »

## 4.2 ELEVES DE TERMINALE GENERALE, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNELLE

Les élèves scolarisés en classe de terminale générale, technologique ou professionnelle ont vocation, après obtention de leur diplôme, à poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur ou à entrer dans la vie active.

L'entrée dans l'enseignement supérieur relève de la procédure « PARCOURSUP ».

Pour chacun des élèves arrivant en fin de formation, il est nécessaire de saisir un motif de sortie dans SIECLE Base élèves.

### En cas d'échec au baccalauréat :

**Article D.331-42 du code de l'Education nationale** modifié par le décret n° 2015-1351 du 26 octobre 2015 :

*« Tout élève ayant échoué à l'examen du baccalauréat, [...] se voit offrir à la rentrée scolaire qui suit cet échec, en vue de préparer cet examen, le droit à une nouvelle inscription dans l'établissement dont il est issu, le cas échéant, selon des modalités adaptées au niveau des connaissances et compétences qu'il a acquises dans les matières d'enseignement correspondant aux épreuves de l'examen. Ce droit ne s'exerce qu'une seule fois.*

*Lorsqu'il est demandé par l'élève, le changement éventuel d'établissement relève de la compétence du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie.»*

### Après la publication des résultats :

**Le chef d'établissement, responsable de ses élèves pendant un an, doit prendre contact avec tous les élèves ayant échoué au baccalauréat.**

Plusieurs situations sont possibles :

- L'élève n'a pas de projet précis : il doit bénéficier d'un **entretien de situation, qui doit être transmis au réseau FOQUALE (ANNEXE 31)**.
- L'élève sollicite sa réinscription dans son établissement d'origine. L'établissement procède à la réinscription en renseignant SIECLE Base élèves.
- **Si la capacité d'accueil est atteinte, l'établissement d'origine fait le lien avec les services de la DVE.**

A partir du **8 juillet 2024**, une liste nominative des élèves ayant échoué à l'examen du baccalauréat sera envoyée par la DVE à chaque établissement.

**Le chef d'établissement doit renvoyer, avant le 12 juillet 2024, la liste complétée aux services de la DVE en précisant : les élèves qui seront réinscrits dans son établissement, ceux qui ne le seront pas faute de places, et ceux non-intéressés par un redoublement.**

**Les élèves sans solution d'accueil seront affectés lors des commissions d'affectation du 27 et 28 août 2024.**

Pour les élèves ayant échoué au baccalauréat, ne pouvant redoubler dans leur établissement d'origine, le dossier comporte, outre la fiche de vœux, les pièces suivantes :

- ✓ La fiche de vœux complétée
  - ANNEXE 29 : voie professionnelle
  - ANNEXE 30 : voie générale
  - ANNEXE 23 : voie technologique
- ✓ la photocopie des trois bulletins de l'année scolaire 2023-2024
- ✓ le relevé des notes obtenues au baccalauréat.

Pour les élèves de terminale générale et technologique, les chefs d'établissement transmettent les dossiers de leurs élèves à la **DVE2- Bureau des affectations en lycée en vue de la commission d'affectation du 27 août 2024 par courriel** au [ce.dve@ac-paris.fr](mailto:ce.dve@ac-paris.fr) en précisant en objet : le motif « Lycée GT - commission 27 août ».

Pour les élèves de terminale professionnelle, les chefs d'établissement transmettent les dossiers de leurs élèves à la **DVE2- Bureau des affectations en lycée en vue de la commission d'affectation du 28 août 2024 (par courrier ou courriel** au [ce.dve@ac-paris.fr](mailto:ce.dve@ac-paris.fr) en précisant en objet : le motif « Lycée pro - commission 28 août »).

**L'arrêté du 18 juillet 2023 définit le Parcours Ambition Emploi qui vise à sécuriser l'accès à l'emploi ou une poursuite d'études pour tous les élèves** venant d'achever leur cycle de formation en lycée professionnel :

- Tous les élèves ayant échoué à l'examen sont systématiquement contactés par le chef d'établissement d'origine afin de leur proposer une nouvelle inscription pour préparer de nouveau leur diplôme ou, le cas échéant, de s'inscrire dans « Ambition Emploi »
- Un entretien de situation est organisé permettant de faire le point sur la situation du jeune et de lui présenter le dispositif en lien avec la MLDS.
- Les jeunes ayant confirmé leur souhait de bénéficier du dispositif sont inscrits dans leur établissement sous le module élémentaire de formation (MEF) : « PAE N4 PARCOURS AMBITION EMPLOI NIVEAU 4 ».
- Le chef d'établissement désigne un référent de parcours parmi les professeurs volontaires pour exercer la mission d'accompagnement des élèves jusqu'au **31 décembre 2024**.

**Les élèves triplants doivent obligatoirement bénéficier d'un entretien de situation qui est transmis au réseau FOQUALE du bassin afin qu'ils puissent rapidement être pris en charge par la MLDS.**

## **ANNEXES ASSOCIEES :**

- ANNEXE 23 : Fiche de demande d'admission en Terminale technologique
- ANNEXE 29 : Fiche de demande d'admissions en Terminale de CAP ou de Terminale de Baccalauréat professionnel
- ANNEXE 30 : Fiche de demande d'admission en Terminale générale
- ANNEXE 31 : Fiche d'entretien de situation (MLDS)
- ANNEXE 41 : Fiche de présentation « Parcours Ambition Emploi »

## 5. FORMATIONS A RECRUTEMENT PARTICULIER

---

L'académie de Paris a mis en place au sein de certains établissements scolaires des formations à recrutement particulier. Ces formations peuvent faire l'objet d'un recrutement commun à plusieurs académies.

### 5.1 FORMATIONS EN VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

---

#### 5.1.1 ELEVES SORTANT DE 3EME

---

Les élèves souhaitant candidater à un cursus spécifique déposent leur dossier de candidature sur la plateforme numérique dédiée, DAFNé.

**Tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas examiné.**

**Les familles doivent, parallèlement au dépôt de ce dossier, saisir leurs vœux dans le Service en ligne Affectation Post 3ème du 6 au 27 mai 2024.**

**Les vœux pour des formations à recrutement particulier doivent impérativement figurer en tête de liste (premiers vœux, sans vœu sur des Secondes GT « ordinaires » intercalés)** faute de quoi ils ne pourront pas être pris en compte pour l'affectation. Chacun de ces vœux fait partie des dix vœux possibles.

#### ❖ Sections internationales

Conformément à l'arrêté du 6 août 2021 relatif aux sections internationales de classe de seconde et aux classes menant au baccalauréat français international, l'admission dans ce cursus se fait sur la base de l'étude d'un dossier de candidature et des résultats obtenus aux tests (écrit et oral) dans la langue de la section. La candidature de l'élève est donc étudiée au sein du lycée demandé en 1er vœu, sur la base de ces critères, au regard de la procédure définie par l'académie de Paris et de la capacité d'accueil dans chaque section, arrêtée par l'autorité académique. Les candidatures sont présentées à la commission académique d'affectation en section internationale du **10 juin 2024**.

L'admission définitive est prononcée par le DASEN chargé des lycées.

Le dossier complet de candidature doit être déposé sur la plateforme numérique dédiée pour le **25 mars 2024** au plus tard.

#### ❖ Sections binationales

Une priorité est donnée aux élèves parisiens mais les élèves des autres académies peuvent candidater sous réserve des capacités d'accueil des établissements et après inscription des élèves résidant dans l'académie de Paris.

Conformément à l'article D.421-143-3 du code de l'Education et à la note de service n° 2011-034 du 22-2-2011, sont pris en considération pour l'admission dans ce cursus le niveau dans la langue concernée et la motivation de l'élève.

Les sections binationales ABIBAC, BACHIBAC et ESABAC sont ouvertes à l'entrée en classe de Seconde aux élèves susceptibles d'atteindre le niveau B1 du CECRL avant l'entrée en classe de Première ; à l'entrée en Première aux élèves ayant atteint le niveau B1 du CECRL. La candidature de l'élève sera donc étudiée au sein du lycée demandé en 1er vœu, sur la base de ces critères, au regard de la procédure définie par l'académie de Paris et dans la limite de la capacité d'accueil dans chaque section, arrêtée par l'autorité académique.

**Attention :** Les candidatures en terminale binationale ne sont recevables que pour les élèves ayant suivi la classe de première correspondante.

Les candidatures sont présentées à la commission académique d'affectation en section binationale du **10 juin 2024**. L'admission définitive est prononcée par le DASEN chargé des lycées.

Le dossier complet de candidature doit être déposé sur la plateforme numérique dédiée pour le **25 mars 2024** au plus tard.

#### ❖ Sections orientales

L'admission dans ce cursus se fait sur la base de l'étude d'un dossier de candidature qui permet d'évaluer le niveau atteint dans la langue de la section et la capacité du candidat à suivre ce cursus dans de bonnes conditions. Des tests de langue peuvent être organisés au sein de l'établissement sollicité en premier vœu afin d'évaluer le niveau de compétences atteint dans la langue de la section.

Les sections orientales japonais et vietnamien sont accessibles aux candidats domiciliés hors académie, dans la limite des places disponibles après inscription des élèves résidant dans l'académie de Paris. Les sections orientales chinois ne sont accessibles qu'aux élèves domiciliés à Paris.

Ces sections ne sont accessibles, par ailleurs, qu'aux élèves ayant suivi un parcours de langues orientales au collège et justifiant d'un niveau de maîtrise de la langue leur permettant de suivre avec profit les enseignements dispensés en langues vivantes et disciplines non linguistiques OU justifiant d'un niveau de maîtrise de la langue leur permettant de suivre avec profit les enseignements dispensés en langues vivantes et disciplines non linguistiques.

Les candidatures sont présentées à la commission académique d'affectation en section orientale du **10 juin 2024**.

Le dossier complet de candidature doit être déposé sur la plateforme numérique dédiée pour le **25 mars 2024** au plus tard.

#### ❖ Classes double cursus musique et danse et S2TMD

Afin de permettre aux élèves de pratiquer une activité artistique de manière soutenue (musique, danse), l'académie de Paris a développé des classes à horaires aménagés dites à « double-cursus » dans quatre lycées parisiens proposant un mi-temps pédagogique (cours le matin ou l'après-midi). Ces classes proposent un enseignement en voie générale (Lycées Bergson, La Fontaine, Racine) ou en voie professionnelle (Abbé Grégoire). Les élèves souhaitant suivre un cursus de préprofessionnalisation peuvent également candidater à l'entrée en classe de première, en série technologique S2TMD (Lycées La Fontaine et Lamartine).

Ces classes s'adressent aux élèves ayant un excellent niveau artistique et un volume de pratique hebdomadaire important nécessitant des aménagements horaires.

Six structures partenaires de l'académie de Paris ont signé des conventions avec les établissements accueillant des classes à double-cursus et S2TMD :

- Conservatoire national supérieur de musique et de danse
- Maitrise de Radio-France
- Conservatoire à rayonnement régional de Paris
- Conservatoire à rayonnement régional de Boulogne
- Maitrise Populaire – Opéra-comique
- Maitrise de Notre-Dame

Ces partenaires contribuent à définir des attendus communs en matière de pratique artistique au sein de ce dispositif et apportent leur expertise dans ce cadre.

L'affectation des élèves est prononcée au regard des places disponibles, dans chaque établissement pour les classes à double cursus musique et danse, sur la base des critères suivants :

- **Niveau et volume de pratique (s) artistique(s) ;**
- **Aptitude scolaire à suivre le double-cursus ;**
- **Motivation du candidat.**

La motivation du candidat sera examinée sur la base de la qualité du parcours artistique du candidat, de ses éventuelles expériences préprofessionnelles ou professionnelles et en fonction de son projet d'orientation artistique et des perspectives artistiques qu'il développe.

Le dossier complet de candidature doit être déposé sur la plateforme numérique dédiée pour le **30 avril 2024** au plus tard.

Les demandes d'admission dans les classes à double cursus et S2TMD ouvertes dans les lycées parisiens seront soumises à une commission académique d'affectation, qui se réunira le **13 juin 2024**.

#### ❖ **Classes à horaires aménagés sportifs d'excellence et Sections sportives**

Les CHASE et les sections sportives ont un recrutement inter-académique.

Les sections sportives proposées au sein de l'académie de Paris sont : Danses/Hip-Hop au lycée Turgot et Handball au lycée Claude Bernard.

La candidature de l'élève est étudiée au sein du lycée demandé en 1er vœu au regard des critères de recrutement définis par l'académie de Paris pour l'entrée en CHASE (niveau sportif, niveau scolaire, motivation du candidat, proximité géographique entre la résidence, le lieu d'entraînement et l'établissement sollicité) ou en section sportive et de la capacité d'accueil arrêtée par l'autorité académique. Elle est présentée à la commission académique d'affectation en CHASE et sections sportives du **13 juin 2024**.

Le dossier complet de candidature doit être déposé sur la plateforme numérique dédiée avant le **25 mars 2024** pour la section sportive Hip-Hop du lycée Turgot et avant le **30 avril 2024** pour les CHASE et la section sportive Handball du lycée Claude Bernard.

#### ❖ **Henri IV et Louis-le-Grand**

**Les élèves de 3ème souhaitant être affectés en seconde au sein des lycées Henri IV et Louis-le-Grand formulent dans AFFELNET les vœux correspondants, obligatoirement en vœu 1 et/ou 1-2.**

Les élèves de 3ème non-scolarisés et/ou non-domiciliés à Paris sur l'année scolaire 2023-2024 déposent également un dossier de candidature sur la plateforme dédiée avant le **25 mars 2024** pour l'entrée en seconde GT et avant le **30 avril 2024** pour l'entrée en première et terminale.

Les demandes d'admission aux lycées Henri IV et Louis-le-Grand sont soumises à une commission académique d'affectation, qui se réunit le **7 juin 2024**.

### ❖ Classe Sciences Po et Sciences Co au lycée Bergson

Le lycée Henri BERGSON propose à des élèves motivés d'intégrer en classe de seconde générale deux dispositifs à pédagogie innovante afin de lever les obstacles psychologiques ou culturels en créant, par un accompagnement adapté, un pont entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur.

Les candidatures seront étudiées en s'appuyant sur le dossier scolaire, la motivation et le projet de l'élève, dans la limite de la capacité d'accueil dans chaque classe, arrêtée par l'autorité académique.

Le dossier complet de candidature doit être déposé sur la plateforme numérique dédiée pour le **25 mars 2024** au plus tard.

### ❖ Série STD2A (Sciences et technologies du design et des arts appliqués) et Seconde GT option « Création et Culture Design »

Les élèves souhaitant candidater en seconde générale et technologique option « création et culture Design » ou première STD2A doivent déposer un dossier sur la plateforme numérique dédiée. Les élèves candidatant pour l'entrée en seconde formulent le ou les vœu(x) correspondant(s) dans AFFELNET. Ces vœux doivent être placés en tête de liste.

Les lycées proposant la série STD2A sont : lycée Boule, lycée Maximilien Vox et lycée Auguste Renoir.

Cette formation est réservée exclusivement aux élèves domiciliés à Paris.

Le dossier complet de candidature doit être déposé sur la plateforme numérique dédiée pour le **30 avril 2024** au plus tard.

### ❖ Série STHR (Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)

Les élèves souhaitant candidater en seconde générale et technologique STHR doivent déposer un dossier sur la plateforme numérique dédiée. Ils formulent le ou les vœu(x) correspondant(s) dans AFFELNET. Ces vœux doivent être placés en tête de liste.

Les lycées proposant la série STHR sont : lycée Guillaume Tirel et lycée Jean Drouant.

Le recrutement en STHR est un recrutement inter-académique.

Le dossier complet de candidature doit être déposé sur la plateforme numérique dédiée pour le **30 avril 2024** au plus tard.

### ❖ Dispositif Elève à Haut Potentiel : Parcours spécifique vers la réussite

Ce dispositif, mis en place au sein du lycée Emile Dubois, est un dispositif passerelle en seconde générale et technologique pour des élèves diagnostiqués Haut ou Très Haut Potentiel dans la limite de 24 places.

Il s'agit d'un dispositif inter-académique. Les candidats déposent un dossier sur la plateforme numérique dédiée au plus tard le **30 avril 2024**.

Les candidats sont présélectionnés en fonction des éléments du dossier. Entre le **13 et le 17 mai 2024**, ces candidats seront reçus en entretien au Lycée Emile Dubois (convocation de la famille en ligne sur la plateforme), afin d'évaluer leur motivation.

La commission académique EHP se réunira le **23 mai 2024**.

### ❖ Autres formations

Les sections concernées sont les suivantes :

- section spécifique vers le diplôme de fin d'études secondaires des métiers d'art (DFESMA),
- section européenne portugais au lycée Sophie Germain et au lycée Molière.

A l'issue des commissions préparatoires qui se tiennent dans les établissements, les proviseurs assurant ces formations adressent à la DVE2- Bureau des affectations en lycée pour le **31 mai 2024** date limite, la liste des élèves proposés à l'affectation. Ils auront veillé auparavant à informer le plus largement possible familles et établissements d'origine des modalités de constitution des dossiers et de la limite de dépôt. Pour cette remontée d'information, les proviseurs utilisent **exclusivement le tableau Excel dédié**. Les familles candidatent directement auprès des établissements et formulent le ou les vœux correspondants obligatoirement en tête de liste.

L'affectation définitive est prononcée par le DASEN chargé des lycées.

## 5.1.2 ELEVES SORTANT DE SECONDE CANDIDATANT EN PREMIERE OU SORTANT DE PREMIERE CANDIDATANT EN TERMINALE

Les candidatures sur les niveaux de classe première et terminale, toutes formations à recrutement particulier confondues, sont examinées selon les mêmes procédures et au regard des mêmes critères que pour les niveaux 2<sup>nd</sup>e et les candidats sont affectés, par le Rectorat au regard des places vacantes dans le niveau et l'établissement sollicité.

### ANNEXE ASSOCIEE :

- ANNEXE 32 : Formations à recrutement particulier – Rentrée 2024

## 5.2 FORMATIONS EN VOIE PROFESSIONNELLE

Certaines spécialités de baccalauréat professionnel et de CAP sont soumises à un avis émis par le chef d'établissement d'accueil. Les chefs d'établissement informent les familles des élèves intéressés des conditions particulières d'accès à ces formations et de la nécessité de prendre contact, au préalable, avec le ou les établissements d'accueil.

Les vœux correspondants doivent être saisis dans le Service en ligne Affectation Post-3<sup>ème</sup> du **6 au 27 mai 2024**. **Les vœux pour des formations à recrutement particulier en voie professionnelle doivent impérativement figurer en tête de liste (premiers vœux) faute de quoi ils ne peuvent pas être pris en compte pour l'affectation (ANNEXE 1)**. Chacun de ces vœux fait partie des dix vœux possibles.



### ❖ Classes à horaires aménagés dans la voie professionnelle

Les élèves artistes (notamment musiciens et danseurs inscrits dans les structures partenaires) et sportifs souhaitant intégrer une formation professionnelle à horaires aménagés en « *Assistance à la Gestion des Organisations* » peuvent candidater au lycée Abbé Grégoire, en « *Métiers de la Sécurité* » ou en « *Métiers de la Relation Client* » au lycée Maria Deraismes (Seconde professionnelle ou 1ère année de CAP). Le dossier de candidature est à transmettre avant le **30 avril 2024** sur la plateforme numérique dédiée.

### ❖ Autres Formations à recrutement particulier

#### ➤ **Entrée en Seconde professionnelle :**

- Maintenance des systèmes de production connectés section Marine Nationale – Lycée Chennevière Malézieux.
- Nature – Jardin – Paysage – Forêt - Ecole Du Breuil.

#### ➤ **Entrée en CAP :**

- Art du bijou – Lycée Boulle,
- Horlogerie – Lycée Diderot,
- CAPA Jardinier paysagiste – Ecole Du Breuil.

#### ➤ **Entrée en 1ère professionnelle :**

- Perruquier-posticheur – Lycée Elisa Lemonnier,
- Technicien en prothèse dentaire – Lycée Galilée.

Les proviseurs des établissements assurant ces formations adressent à la DVE2 – Bureau des affectations en lycée pour le **31 mai 2024** date limite la liste des élèves proposés à l'affectation.

Pour cette remontée d'information les proviseurs utilisent **exclusivement le tableau Excel dédié.**

### **ANNEXES ASSOCIEES :**

- ANNEXE 7 : Liste des 1<sup>ères</sup> années de CAP et des secondes professionnelles des lycées publics parisiens
- ANNEXE 25 : Liste des 1<sup>ères</sup> professionnelles à recrutement académique
- ANNEXE 26 : Liste des 1<sup>ères</sup> professionnelles à recrutement inter-académique

## 6. SITUATIONS PARTICULIERES

### 6.1 ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Les procédures à suivre pour le traitement de ces situations sont décrites dans la *circulaire académique « Orientation et affectation en lycée des élèves en situation de handicap avec PPS pour la rentrée 2024 »* consultable sur l'espace encadrement du site internet de l'académie de Paris.

L'**ANNEXE 33** est à renseigner par les psy-EN : cette fiche permet d'éclairer les membres de la commission.

Le chef d'établissement signale la situation de handicap sur AFFELNET, à la rubrique « Identification de l'élève » avant le **5 juin 12h** :

- Pour les élèves de 3ème, après avoir recueilli la fiche de vœux (**ANNEXE 1**) ou l'**autorisation de signalement (ANNEXE 34)** signée par le responsable légal lorsque la famille saisit ses vœux dans le Service en ligne Affectation.
- Pour tous les autres niveaux, dès lors que cette situation a été renseignée par la famille sur la fiche de vœux- affectation en lycée (**ANNEXE 1**).

Par ailleurs, concernant les formations relevant de la procédure AFFELNET LYCEE :

- Les vœux doivent être saisis dans AFFELNET, au plus tard le **27 mai 2024**. Il est impératif d'indiquer 4 vœux au moins ; **dès lors que l'affectation sur le premier vœu ne pourra pas toujours être nécessairement garantie.**

Pour une affectation en classe de 1ère ne relevant pas de la procédure AFFELNET :

- La fiche de renseignement en **ANNEXE 33** est à retourner au plus tard, le **15 mai 2024** à l'adresse : [reseau.handicap.orientation@ac-paris.fr](mailto:reseau.handicap.orientation@ac-paris.fr)

Affectation en classe de terminale générale, terminale technologique et terminale professionnelle :

- La poursuite d'études en classe terminale, comme pour tout élève, doit pouvoir s'effectuer dans l'établissement d'origine.

La commission d'affectation prioritaire-handicap se tient le **10 juin 2024**.

#### ANNEXES ASSOCIEES :

- ANNEXE 33 : Fiche préparatoire à la commission d'affectation prioritaire
- ANNEXE 34 : Autorisation signalement ESH 2024

#### REFERENCE :

- Circulaire Affectation prioritaire 2024

## 6.2 ELEVES PORTEURS D'UNE MALADIE GRAVE

Lorsque les élèves sont atteints d'une maladie grave nécessitant une affectation médicale prioritaire, les familles doivent prendre contact avec le médecin scolaire de l'établissement d'origine afin de constituer un dossier (**ANNEXES 16 et 35**).

Le médecin scolaire transmet ce dossier par voie dématérialisée avant le **15 mai 2024** au médecin responsable départemental de la mission de la promotion de la santé en faveur des élèves : [ce.santsoc@ac-paris.fr](mailto:ce.santsoc@ac-paris.fr)

Le dossier comprend les pièces justificatives mentionnées en **ANNEXE 35**.

**Par ailleurs, concernant les formations relevant de la procédure AFFELNET LYCEE :**

- Les vœux doivent être saisis dans le service en ligne par la famille ou par l'établissement dans AFFELNET, au plus tard le **27 mai 2024**.

**Il est impératif d'indiquer plusieurs vœux : dès lors que l'affectation sur le premier vœu ne pourra pas toujours être nécessairement garantie.**

La commission d'affectation prioritaire-handicap se tient le **10 juin 2024**.

**Pour une affectation en classe de 1ère ne relevant pas de la procédure AFFELNET :**

- La demande doit être effectuée par le chef d'établissement via le formulaire dédié (**ANNEXE 18 ter**) à déposer sur l'espace SYNERGIE avant le **14 juin 2024** pour la commission 1ère générale du **20 juin 2024**. Les dossiers seront étudiés par le service médical en faveur des élèves.

**Affectation en classe de terminale générale, terminale technologique et terminale professionnelle :**

- La poursuite d'études en classe terminale, comme pour tout élève, doit pouvoir s'effectuer dans l'établissement d'origine.

### ANNEXES ASSOCIEES :

- ANNEXE 16 : Fiche de conclusions médicales pour une admission en enseignement technologique et professionnel
- ANNEXE 18 ter : Fiche de demande d'affectation en classe de 1<sup>ère</sup> générale pour les situations particulières
- ANNEXE 35 : Fiche d'affectation médicale prioritaire en lycée (concerne les élèves sans PPS)

### REFERENCE :

- Circulaire Affectation prioritaire 2024

## 6.3 CHANGEMENT D'ORIENTATION OU PASSERELLE

**Articles D.333-2 et D. 333-18-1 du Code de l'éducation**

*La passerelle est un dispositif individualisé permettant d'accompagner un changement exceptionnel de parcours au lycée, que ce soit au sein d'une même voie d'orientation (entre spécialités professionnelles ou séries de baccalauréat) ou d'une voie d'orientation à une autre. Elle vise à favoriser une plus grande fluidité et davantage de progressivité des parcours. La passerelle s'entend dans une logique ascendante (passage dans la classe supérieure).*

**Référence :** Circulaire n°24AN0067 « Accompagnement à la réorientation vers la voie professionnelle ».

Une attention particulière est portée aux élèves de la voie générale et technologique qui expriment le souhait de changer d'orientation pour s'épanouir dans une formation professionnelle, ou aux élèves de la voie professionnelle qui envisagent un changement de spécialité à la rentrée prochaine.

Sont concernés :

- Les élèves de 2GT qui envisagent de se réorienter vers une 1ère professionnelle
- Les élèves de 1ère générale ou de 1ère technologique qui souhaitent se réorienter vers une 1ère professionnelle
- Les élèves inscrits en Terminale CAP qui envisagent d'intégrer une 1ère professionnelle d'une spécialité différente, sous réserve qu'ils obtiennent leur diplôme du CAP.
- Les élèves inscrits en 2de Pro qui souhaitent changer de spécialité en 1ère professionnelle
- Les élèves de 1ère professionnelle qui envisagent de changer de spécialité de 1ère professionnelle

Cette procédure réorientation-passerelle repose sur un accompagnement individuel de l'élève dans son projet, dont le but est de sécuriser son parcours. Un tableau de changement d'orientation possible est disponible en **ANNEXE 36**.

**Ces possibilités sont tributaires des places laissées vacantes après la montée pédagogique des élèves de l'établissement. Pour information : ANNEXE 37 – Taux de pression à l'entrée en 1ère professionnelle au Tour 1 AFFELNET 2023.**

Cela suppose à partir du 2ème trimestre :

- D'identifier les élèves concernés et d'engager un dialogue avec les familles ;
- De tout mettre en œuvre pour accompagner chaque élève à préciser son projet et d'évaluer sa faisabilité, notamment en organisant une rencontre avec le ou la psychologue de l'Education nationale ;
- De lui offrir l'opportunité de découvrir la formation qu'il vise (stages d'immersion, stage passerelle, visite d'établissement, JPO, etc...);
- D'organiser des points réguliers avec lui notamment sur ses retours d'expérience et d'y associer sa famille ;

L'établissement d'origine :

- Prend contact avec les établissements souhaités pour permettre à l'élève d'être accueilli en stage et/ou en entretien.
- Renseigne le dossier passerelle (**ANNEXE 28**) et le communique à ou aux établissements d'accueil.

Toutes les informations utiles pour accompagner les élèves à partir du site académique (dates des journées portes ouvertes des établissements ou de mini-stages) sont référencées sur le site académique : <https://www.ac-paris.fr/jpo>

**Il est à noter que tout changement de voie d'orientation est envisageable uniquement à la demande de l'élève et de sa famille et dans la limite des capacités d'accueil.**

Votre attention est attirée sur les **forts taux de pression en filière professionnelle tertiaire, administrative (Bac pro AGORA) et commerciale (Bac pro Commerce et Vente)**. Pour cette filière, sont à privilégier les réorientations vers le Bac pro Accueil, le Bac pro Transports, le Bac Pro Logistique, ou une recherche de formation en apprentissage. **Les mêmes tensions existent pour le Bac pro Cybernétique, informatique et réseaux électroniques et le Bac pro Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés.**

## Pour les élèves pris en charge par la MLDS, demandant une affectation en 1ère pro :

L'établissement d'origine :

- contacte les établissements souhaités pour permettre à l'élève d'être accueilli en stage et/ou en entretien ;
- renseigne l'**ANNEXE 38** et la communique à ou aux établissements d'accueil.

Constitution du dossier :

- ✓ L'établissement d'origine organise un stage dans un établissement d'accueil pour permettre à l'élève de découvrir la formation qu'il vise.
- ✓ L'établissement d'origine recueille l'avis des équipes pédagogiques reporté dans le dossier passerelle auprès de chaque établissement d'accueil sollicité.
- ✓ L'avis du professeur principal de l'élève et du psychologue de l'Education nationale est requis, ainsi que celui du chef de l'établissement d'origine.
- ✓ Le dossier complet, composé du dossier passerelle (**ANNEXE 28 ou ANNEXE 38**) et des bulletins scolaires sera à envoyer par l'établissement d'origine avant le **15 mai 2024** à l'adresse : [dve-reo-passerelle@ac-paris.fr](mailto:dve-reo-passerelle@ac-paris.fr)

Une commission préparatoire dite « Réo-Passerelle » se tiendra le **4 juin 2024** en présence d'inspecteurs chargés de vérifier les dossiers requérant un positionnement en amont.

Les candidatures qui auront été validées par la commission se verront attribuer un bonus de **2500 points** dans l'**application AFFELNET LYCEE**, permettant la sécurisation du parcours selon des modalités qui sont précisées dans le présent guide.

Les demandes de changement d'orientation ne garantissant pas une affectation, il est obligatoire de saisir dans Affelnet-lycée un vœu de sécurité (vœu de montée pédagogique ou, à titre exceptionnel, vœu de redoublement dans l'établissement d'origine) lorsque ces situations relèvent d'une saisie dans AFFELNET.

Procédure au niveau des services académiques

Commission préparatoire dite « Réo-Passerelle » le **4 juin 2024**.

- Les dossiers requérant un positionnement réglementaire (cf. tableau) sont instruits par les corps d'inspection avant la tenue de la commission sur la base du dossier transmis.
- En commission :
  - Instruction des seuls dossiers complets, au regard des pièces reçues
  - Avis sur la recevabilité et validité des candidatures.
  - Saisie des bonus dans AFFELNET pour tous les vœux portant sur la spécialité, quel que soit l'établissement demandé.

### **ANNEXES ASSOCIEES :**

- ANNEXE 28 : Fiche passerelle
- ANNEXE 38 : Fiche parcours MLDS
- ANNEXE 36 : Tableau des changements d'orientation possibles
- ANNEXE 37 : Taux de pression à l'entrée en 1ère professionnelle au Tour 1 AFFELNET à la rentrée 2023

## 6.4 ELEVES DONT LE REPRESENTANT LEGAL EMMENAGE A PARIS

Les familles sont invitées à consulter les modalités d'affectation des élèves en lycée sur le portail de l'académie et à télécharger le dossier de demande d'affectation à l'adresse suivante : <https://www.ac-paris.fr/s-inscrire-au-lycee-122395> ou via le Chatbot.

Pour toutes les questions relatives à l'affectation en lycée, elles sont invitées à utiliser le formulaire de contact accessible sur le site internet académique : <https://www.ac-paris.fr/parents-et-eleves-122383>

### 1) Pour les niveaux AFFELNET-LYCEE (seconde GT, seconde bac professionnel, 1ère professionnelle, 1ère année de CAP, 1ère technologique)

#### A) Procédure AFFELNET : jusqu'au 1er juin 2024

Les élèves actuellement scolarisés hors Paris et justifiant d'une résidence principale à Paris au 1er juin 2024 bénéficient de la procédure AFFELNET de l'académie de Paris. La saisie est réalisée soit par la famille dans le Service en ligne Affectation (SLA) Post-3ème soit par le chef d'établissement dans AFFELMAP.

**Hormis pour les formations à recrutement particulier ouvertes aux élèves non parisiens, les élèves originaires d'une autre académie qui emménagent à Paris doivent impérativement valider leur demande par l'envoi d'un dossier complet au rectorat de l'académie sur la [plateforme de dépôt de dossiers](#).**

Le dossier est composé :

- ✓ du relevé de la saisie effectuée dans AFFELNET Paris que le représentant légal de l'élève aura daté et signé ou du récapitulatif de la saisie sur le SLA ;
- ✓ les bulletins scolaires de l'année scolaire en cours ;
- ✓ de la photocopie de deux justificatifs de la résidence principale à Paris de moins de trois mois au nom du représentant légal de l'élève (parmi ceux exigés, cf. liste disponible sur le site de [l'académie de Paris](#)) ;
- ✓ de la photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance de l'élève ;
- ✓ pour les élèves sortants de 3ème : de l'attestation de bourse 2023-2024, le cas échéant.

#### B) Hors procédure AFFELNET-LYCEE

Les élèves emménageant à Paris qui ne peuvent justifier d'une résidence principale à Paris avant le **1<sup>er</sup> juin 2024** ne peuvent bénéficier de la procédure AFFELNET.

Ils doivent constituer un dossier de demande d'affectation et l'adresser **au rectorat de l'académie** sur la [plateforme de dépôt de dossiers](#) avec les pièces suivantes :

- ✓ Fiche de vœux – Affectation en Seconde GT, Seconde professionnelle, 1<sup>ère</sup> année de CAP, 1<sup>ère</sup> technologique, 1<sup>ère</sup> professionnelle (**ANNEXE 1**) complétée ;
- ✓ pour les élèves sortant de 3ème ou de 2<sup>nd</sup>e GT : le bulletin du 3<sup>e</sup> trimestre de l'année en cours avec la décision d'orientation ;
- ✓ la photocopie de deux justificatifs de la résidence principale à Paris **de moins de trois mois** au nom du représentant légal de l'élève (parmi ceux exigés, cf. liste disponible sur le site de l'académie de Paris à l'adresse indiquée plus haut) ;
- ✓ la photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance de l'élève ;
- ✓ pour les élèves sortants de 3ème : l'attestation de bourse 2023-2024, le cas échéant.

## 2) Pour tous les autres niveaux en lycée (1ère générale, Terminale générale, Terminale technologique, Terminale CAP et Terminale professionnelle)

Les élèves originaires d'une autre académie dont le représentant légal emménage à Paris utilisent le dossier correspondant (**ANNEXES 18 quater, 23, 29 et 30**) et joignent les pièces réglementaires indiquées.

### ATTENTION :

Le calendrier à prendre en compte est celui de l'académie de Paris (et non celui de l'académie d'origine).

Les candidatures des élèves emménageant à Paris sont présentées aux commissions d'affectation du **27 et 28 août 2024**.

### ANNEXES ASSOCIEES :

- ANNEXE 1 : Fiche de vœux – Affectation en seconde GT, seconde professionnelle, 1<sup>ère</sup> année de CAP ; 1<sup>ère</sup> technologique et 1<sup>ère</sup> professionnelle
- ANNEXE 18 quater : Fiche de demande d'affectation en 1<sup>ère</sup> générale pour les élèves emménageant
- ANNEXE 23 : Fiche de demande d'admission en Terminale technologique
- ANNEXE 29 : Fiche de demande d'admission en Terminale de CAP ou de Terminale professionnelle
- ANNEXE 30 : Fiche de demande d'admission en Terminale générale

## 6.5 ELEVES QUITTANT L'ACADEMIE DE PARIS ET SOLLICITANT UNE SCOLARISATION DANS UNE AUTRE ACADEMIE

Les familles doivent prendre l'attache des services de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du département concerné, qui leur indiquera les modalités ainsi que le calendrier d'affectation.

Elles saisissent leurs vœux dans le Service en ligne Affectation Post 3ème du **6 au 27 mai 2024**.

## 6.6 EDUCATION RECURRENTTE ET DROIT AU RETOUR EN FORMATION

### Références :

- Article L.122-2, D.122-3-1 du Code de l'Education
- Circulaire n°2015-041 du 20-3-2015 relative au Droit au retour en formation initiale pour les sortant du système éducatif sans diplôme ou qualification professionnelle

### 6.6.1 - PRINCIPES

Trois cas doivent être distingués :

- **Le Droit au complément de formation qualifiante (DCFQ)**

Ce droit concerne tout jeune âgé de 16 à 25 ans sorti du système scolaire sans diplôme (ou titulaire du DNB ou du CFG) et sans qualification professionnelle. Le retour en formation peut être envisagé sous statut d'apprenti, de stagiaire de la formation professionnelle ou sous statut scolaire. Chaque jeune qui en fait la demande doit se voir proposer une solution. L'objectif est d'acquérir soit un diplôme général, technologique ou professionnel, soit un titre ou certificat inscrit au répertoire national des certifications professionnelles. Il s'agit d'un droit opposable.

- **Le Droit au retour en formation professionnelle (DRFP)**

Ce droit concerne tout jeune âgé de 16 à 25 ans sorti du système scolaire avec un diplôme général, voire technologique. L'objectif est d'obtenir un diplôme professionnel, un titre ou un certificat professionnel. Toutefois, il ne s'agit pas d'un droit opposable : Il s'agit d'un droit permettant de pouvoir suivre une formation professionnelle sous statut scolaire sous réserve de places disponibles.

- **Education récurrente**

Le bénéfice du retour en formation initiale sous statut scolaire (ou éducation récurrente) est ouvert, sans limite d'âge, à toute personne qui le souhaite et possédant le niveau requis, en fonction des places déclarées disponibles.

- **Conditions d'accès :**

- 1) Avoir interrompu sa formation depuis plus d'une année.
- 2) Se rendre **obligatoirement dans un CIO**, pour être accompagné par un Psychologue de l'Education nationale dans la construction de ce projet ou de toute autre solution (*exemple : validation des acquis de l'expérience, démarche de positionnement...*). Le projet d'études doit être clair et motivé.
- 3) Avoir le niveau requis à l'entrée dans la formation, dans le respect de la décision d'orientation préalablement prononcée. En l'absence de décision d'orientation ou si la décision d'orientation n'est pas conforme, le directeur du CIO pourra néanmoins instruire la demande et proposer une orientation conforme au souhait du candidat. Cette proposition sera examinée par la commission pédagogique académique pour validation. En cas de non validation par la commission, le dossier ne sera pas retenu pour la formation sollicitée.

- **Ne sont pas concernés :**

- Les candidats en cours de formation initiale par voie scolaire ou apprentissage
- Les candidats demandant une affectation en dehors de l'académie de Paris. Ils s'adressent au rectorat de l'académie envisagée qui leur indiquera la procédure à suivre.

Dans le cas où la demande de **reprise de formation sous statut scolaire** est pertinente, le dossier de demande de retour en formation initiale (**ANNEXE 39**) doit être instruit. Doit impérativement y figurer l'avis circonstancié du Psychologue de l'Education nationale ainsi que l'avis du directeur de CIO. Le candidat est également informé des modalités d'affectation et plus particulièrement de celles relevant de la procédure PASSPRO.

**Le candidat doit fournir la photocopie des derniers bulletins scolaires, la photocopie des justificatifs de domicile accompagnés de la photocopie du livret de famille ou l'extrait d'acte de naissance, ainsi que tout document utile pour appuyer sa démarche : attestations de stages ou d'emploi, justificatifs de diplôme, résultats d'examen, etc.**



## ANNEXE ASSOCIEE :

- ANNEXE 39 : Fiche Education récurrente

### 6.6.2 - TRAITEMENT DES DOSSIERS

#### **a) La demande de reprise d'études porte sur un niveau relevant de la procédure d'affectation informatisée AFFELNET**

Le directeur du CIO transmet la fiche, dûment complétée, à la DVE2 – Bureau des affectations en lycée pour le **15 mai 2024** date limite.

Si la demande concerne des formations relevant de la procédure PASSPRO, le directeur de CIO saisit la demande d'entretien du candidat et l'inscrit dans l'application prévue à cet effet.

Les demandes sont examinées en **commission pédagogique, le 4 juin 2024 et saisies dans le logiciel AFFELNET par le bureau des affectations en lycée (DVE2).**

Cette commission académique émet un avis sur la candidature à une reprise d'études : **favorable ou réservé**

- Les candidatures qui ont reçu un avis favorable sont créditées d'une bonification (2 500 points) ;
- Les candidatures ayant reçu un avis réservé ne sont créditées d'aucun bonus dans l'application AFFELNET.

**Sont concernées par ces dispositions les demandes de reprise d'études suivantes :**

- une seconde générale et technologique
- une seconde professionnelle
- une première année de CAP
- une première technologique STI2D, STL, STMG, ST2S, STHR
- une première professionnelle

#### **ATTENTION**

**Aucune candidature ne peut être prise en compte dans AFFELNET après ces dates limites.**

Si des demandes se manifestent ultérieurement, elles seront examinées lors des commissions d'ajustement du **28 août 2024.**

#### **b) La demande de reprise d'études porte sur un niveau ne relevant pas de la procédure AFFELNET**

Le directeur du CIO transmet la fiche et les éléments du dossier fournis par le candidat à la DVE2 bureau des affectations en lycées pour le **15 mai 2024** date limite, pour que la commission étudie les candidatures et exprime un avis. Les demandes d'affectation seront ensuite traitées lors de la commission préparatoire à l'affectation réunie au Rectorat le **28 août 2024.**

## 7. OPERATIONS POST-AFFECTATION

---

### 7.1 MODALITES D'INSCRIPTION EN LYCEE

---

Le service de téléinscription est ouvert par défaut à tous les établissements qui sont encouragés à l'utiliser en informant les familles de la procédure. Plusieurs opérations sont nécessaires pour permettre le bon paramétrage de l'application : elle permet aux familles de procéder à toutes les démarches d'inscription en ligne, y compris le dépôt de pièces justificatives.

Elle garantit également un traitement administratif facilité des demandes de bourses, sans nouvelle saisie, par interconnexion des téléservices.

#### REFERENCE :

- Guide Inscription en ligne

### 7.2 PRISE EN CHARGE ET SUIVI DES ELEVES SANS SOLUTION

---

#### IMPORTANT :

Tous les élèves n'ayant pas procédé à leur inscription dans les délais établis :

- Pour la voie générale et technologique : **du 26 juin au 3 juillet 2024**
- Pour la voie professionnelle : **du 26 juin au 8 juillet 2024**

perdent le bénéfice de l'affectation.

Pour les élèves de 2de professionnelle et de 1ère professionnelle, **la montée pédagogique dans la classe supérieure est de droit.**

Pour les élèves de terminale ayant échoué au Baccalauréat, **la réinscription dans leur établissement d'origine est de droit.**

Tous les élèves restant sans solution à l'issue des opérations d'affectation (AFFELNET, commissions du **27 et 28 août 2024**) doivent obligatoirement bénéficier d'un entretien de situation dans leur établissement d'origine **y compris les élèves redoublants de terminale dont l'établissement a atteint sa capacité d'accueil.**

L'article L114-1 du code de l'éducation définit l'obligation de formation jusqu'à l'âge de 18 ans, dès lors que le jeune n'est pas en situation d'emploi. Cette obligation de prendre en charge tout jeune sans solution de formation ou d'insertion professionnelle nous incite à la plus grande vigilance dans le suivi de chacune de ces situations jusqu'à la mise en œuvre d'une solution de formation effective.

#### Organisation des entretiens de situation par l'établissement d'origine pour les élèves sans solution :

Les chefs d'établissement organisent avec leur équipe pédagogique, pour les élèves sans solution à l'issue des opérations d'affectation, des entretiens de situation auxquels ils doivent associer le psychologue de l'Education nationale rattaché à leur établissement.

L'entretien de situation (**ANNEXE 31**) permet de réexaminer le projet de l'élève, la cohérence avec la demande et les décisions du conseil de classe, et de travailler une réaffectation en lien avec la DVE.

**L'accès aux dispositifs mis en place par la MLDS est subordonné à cet entretien de situation.**

### **Circuit de transmission des entretiens de situation par l'établissement d'origine :**

Les fiches d'entretien de situation doivent être transmises le plus tôt possible au CIO du secteur de l'établissement pour une prise en charge au titre du réseau FOQUALE (par exemple dans les actions de rentrée de la MLDS). Les élèves concernés sont ensuite convoqués à un entretien complémentaire au CIO.

**Rappel :** Pour les élèves sortant de terminale CAP ou Bac professionnel sans solution, le dispositif « Parcours Ambition Emploi » doit être proposé. (**ANNEXE 41**).

#### **ANNEXES ASSOCIEES :**

- ANNEXE 31 : Fiche d'entretien de situation MLDS
- ANNEXE 41 : Fiche de présentation « Parcours Ambition Emploi »

## **7.3 PROCEDURE DE DEMANDE DE REVISION D'AFFECTION**

**Publics concernés :** élèves nouvellement affectés demandant une révision de leur affectation.

**Document à utiliser :** ANNEXE 40

Dans ce cadre, l'interlocuteur des familles est **le chef de l'établissement d'affectation, seul autorisé à remettre aux familles le formulaire**. La décision est rendue par le DASEN chargé des lycées. La demande de révision formulée dans ce cadre est considérée comme un recours gracieux contre la décision d'affectation. Une seule demande de révision est autorisée par élève.

**La demande doit s'appuyer sur une situation exceptionnelle et justifiée, non connue au moment des démarches effectuées en vue de l'affectation de l'élève (problème de santé grave, etc.).**

#### **Modalités :**

- Le chef d'établissement d'affectation reçoit et invite les familles à procéder à l'inscription de leur enfant dans l'établissement. En cas de refus d'inscription par les familles, celles-ci sont informées qu'elles perdent le bénéfice de l'affectation et la possibilité d'une affectation sur un des autres vœux exprimés lors de la procédure informatisée.
- L'accusé de réception est remis aux familles (**ANNEXE 40**, page 2)
- Les familles joignent obligatoirement au formulaire dûment complété et signé : la copie de la fiche de résultat issue d'AFFELNET, tout document justifiant la demande (courrier, certificat médical, etc.)
- L'établissement d'affectation transmet sans délai à la DVE2 - Bureau des affectations en lycée l'ensemble du dossier (formulaire, fiche de résultats AFFELNET, copie de l'accusé de réception) et conserve un double du dossier.
- Le chef d'établissement d'affectation reste l'interlocuteur privilégié de la famille.

#### **ANNEXE ASSOCIEE :**

- ANNEXE 40 : Demande de révision d'affectation

## 7.4 REMONTEES DES PLACES VACANTES DANS LES FORMATIONS

Les chefs d'établissement communiquent l'état des places vacantes pour chacune de leurs formations comme précisé ci-dessous. L'état des places vacantes se fonde sur le **nombre d'élèves effectivement inscrits dans chaque niveau et chaque formation au moment de la remontée d'information**, au regard de la capacité d'accueil définie par l'autorité académique.

**Les élèves affectés mais non-inscrits au moment de la remontée des places vacantes dans les établissements ne doivent pas être comptés dans les effectifs de l'établissement.**

A cet effet, une enquête en ligne est à renseigner par les chefs d'établissements. Elle doit être renseignée même en situation d'effectif complet.

Dans les formations à recrutement particulier, les chefs d'établissements concernés veillent à transmettre à la DVE, à l'adresse [ce.dve@ac-paris.fr](mailto:ce.dve@ac-paris.fr), en amont des commissions d'affectation, l'état des places potentiellement vacantes à la rentrée 2023 sur les niveaux autres que Seconde.

Dates des remontées	Niveaux et formations concernées
<b>Vendredi 31 mai 2024</b>	Formations à recrutement particulier (SI, binationales, double-cursus, S2TMD, CHASE), niveaux Première et Terminale
<b>Vendredi 14 juin 2024</b>	1ère générale – places disponibles dans les divisions et groupes d'enseignements de spécialité.
<b>Mercredi 3 juillet 2024</b>	2de GT – 1ère technologique
<b>Mardi 9 juillet 2024</b>	2de professionnelle – 1ère année CAP – 1ère professionnelle
<b>Vendredi 12 juillet 2024</b>	Tous niveaux (en vue de la préparation des commissions du 27 et 28 août)
<b>Vendredi 6 septembre 2024</b>	Tous niveaux
<b>Lundi 16 septembre 2024</b>	Tous niveaux

# ANNEXES

Cliquez sur le lien SYNBOX pour accéder  
à l'intégralité des annexes en format  
dématérialisé et téléchargeable en ligne :  
[https://synbox.ac-paris.fr/index.php/s/  
ppXf4ZwMYTjSETc](https://synbox.ac-paris.fr/index.php/s/ppXf4ZwMYTjSETc)

**Annexe 1 : FICHE DE VŒUX**  
**DEMANDE D'AFFECTATION en SECONDE GT, SECONDE PROFESSIONNELLE, 1ERE ANNÉE DE CAP, 1ERE  
TECHNOLOGIQUE, 1ERE PROFESSIONNELLE**

*Fiche unique de préparation à la saisie des vœux à remplir par la famille*

*(\*) à renseigner obligatoirement*

**ÉLÈVE (\*)**

**IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE**    Garçon     Fille

NOM :     Prénom :

Date de naissance :

Ville :     Code postal :

**N°INE de l'élève (\*)**

<b>Élève en situation de handicap</b>  oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	<b>Préciser si l'élève est boursier (année scolaire 2023-2024)</b>  <input type="text"/>
--	--

Élève doublant :    oui     non

**REPRÉSENTANT LEGAL(\*)**

NOM :     Prénom :

Adresse :

Ville :     Code postal :

Téléphone :     Courriel :

<b>NOM de l'établissement d'origine</b>	<b>Classe suivie (année scolaire 2023-2024)</b>
	LVA : <input style="width: 100%;" type="text"/>
	LVB : <input style="width: 100%;" type="text"/>

**Partie à remplir par le chef d'établissement (\*)**

Moyenne de l'élève :

Décision d'orientation définitive (après appel éventuel)

Signature de l'établissement :

- Un élève bénéficiant d'une décision d'orientation en 2GT peut également formuler des vœux dans la voie professionnelle

	Voie Générale et Technologique* (Précisez la série pour la 1ère Techno)	Voie Professionnelle *	CFA°	Spécialité ou famille de métiers*	Nom des établissements et CFA souhaités*	Avis du chef d'établissement sur la spécialité*
1	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> Techno	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> PRO <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> CAP <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> PRO	<input type="checkbox"/>		<i>Ardt.</i> <input style="width: 100%;" type="text"/>	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition

2	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> Techno	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> PRO <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> CAP <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> PRO	<input type="checkbox"/>		Ardt.: <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
3	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> Techno	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> PRO <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> CAP <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> PRO	<input type="checkbox"/>		Ardt.: <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
4	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> Techno	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> PRO <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> CAP <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> PRO	<input type="checkbox"/>		Ardt.: <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
5	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> Techno	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> PRO <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> CAP <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> PRO	<input type="checkbox"/>		Ardt.: <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
6	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> Techno	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> PRO <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> CAP <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> PRO	<input type="checkbox"/>		Ardt.: <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
7	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> Techno	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> PRO <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> CAP <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> PRO	<input type="checkbox"/>		Ardt.: <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
8	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> Techno	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> PRO <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> CAP <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> PRO	<input type="checkbox"/>		Ardt.: <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
9	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> Techno	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> PRO <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> CAP <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> PRO	<input type="checkbox"/>		Ardt.: <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition



10	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> Techno	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> PRO <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> CAP <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> PRO	<input type="checkbox"/>		Ardt.: <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 30px; margin: 0 auto;"></div>	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
----	---	--	--------------------------	--	--	--

- **Voie professionnelle : 4 vœux minimum obligatoires**
- **2de GT : 8 vœux obligatoires.**
- Pour la voie professionnelle et la 1ère STL : préciser l'intitulé de la spécialité ou la famille de métiers souhaitée

Pour connaître les lycées d'affectation possibles à partir de votre collègue de secteur consultez le lien :

<https://rectoratsparis.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=d3ce515bc126417bae46f8ace91b0db2>

(\*) à renseigner obligatoirement : le numéro INE permet de consulter les résultats de l'affectation sur le site de l'académie : [www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr)

(°) Précisez si formation en apprentissage - Attention les vœux des élèves en apprentissage constituent des vœux de recensement et ne donnent pas lieu à une affectation. Les familles doivent se rapprocher du chef d'établissement d'origine de l'élève afin de connaître les démarches à effectuer.

Fait à :

Le :

**Signature du représentant légal**

Vous pouvez signer électroniquement ce document : Cliquez sur l'icône de signature dans la barre d'outils. Vous pouvez aussi sélectionner Outils > Remplir et signer ou cliquer sur Remplir et signer dans le volet de droite.

Mentions légales :

Les données collectées font l'objet d'un traitement automatisé dénommé Affelnet-lycée. Le résultat de ce traitement permet de préparer les travaux de la commission d'affectation et la décision d'affectation de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale.

L'algorithme permet d'apparier chacun des vœux d'affectation formulés par les élèves avec l'offre de formation en fonction de la capacité d'accueil. L'élève classe ses vœux par ordre de préférence. Pour chacun de ses vœux, l'élève est classé en fonction des critères de priorités définis par l'académie de l'établissement demandé. Si l'élève est admissible dans plusieurs vœux, la décision finale d'affectation porte sur le vœu préféré.

Le ministère de l'éducation nationale est responsable de l'application Affelnet-lycée pour son développement et le recteur d'académie pour la valorisation de ses paramètres. Conformément à l'arrêté du 17 juillet 2017 portant création par le ministère de l'éducation nationale d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé, le traitement Affelnet-lycée a pour finalité de faciliter la gestion de l'affectation des élèves en classe de seconde et première professionnelles, générales et technologiques et en première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) par le biais d'un algorithme. Elle a également une finalité statistique. Les personnels habilités de l'établissement fréquenté, ou du CIO fréquenté le cas échéant, des établissements demandés et des services gestionnaires de l'affectation du Rectorat de Paris, sont les destinataires de ces données. Les personnes habilitées de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère chargé du travail sont destinataires des données à des fins statistiques.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition pour des motifs légitimes ainsi que les droits mentionnés à l'article 32-I-6°, auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, représentant du ministère de l'éducation nationale.

Une réclamation concernant l'exercice de ces droits peut être introduite auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés.

Le caractère obligatoire des réponses est signalé par un \*. A défaut de réponse, l'information ne sera pas valorisée pour l'affectation.

Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an puis sont versées dans une base d'archives pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Coordonnées du délégué à la protection des données au ministère de l'éducation nationale : [dpd@education.gouv.fr](mailto:dpd@education.gouv.fr)

Coordonnées de la déléguée à la protection des données de l'académie de Paris : [dpd@ac-paris.fr](mailto:dpd@ac-paris.fr)

**ANNEXE 2 : Liste des pièces justificatives de domicile à fournir en cas de  
changement de domicile par les familles et accusé de réception**

**Changement d'adresse de résidence des élèves**

Toute famille d'élève inscrit en classe de 3<sup>ème</sup>, résidant à Paris ou hors Paris qui vous signale une modification d'adresse vers Paris, en cours d'année scolaire et particulièrement lors de la saisie des vœux dans AFFELNET, est considérée comme **emménageant à Paris ou changeant de secteur** et doit en conséquence remettre à l'établissement au moment de son signalement les pièces justificatives listées ci-dessous.

L'établissement transmettra ensuite à la **DVE2 - Bureau des affectations en lycée**, à l'adresse générique [verificationdesadresses-lycee@ac-paris.fr](mailto:verificationdesadresses-lycee@ac-paris.fr), les documents remis par la famille. La DVE se chargera de la vérification des pièces et de la validation du dossier de l'élève. Ces documents sont à transmettre au fur et à mesure de leur réception par vos services et lors des opérations AFFELNET impérativement **avant le mardi 5 juin 2024**.

Lorsque la famille ne fournit aucune pièce justificative à l'appui de son changement d'adresse, l'établissement signalera la situation au **Bureau des affectations en lycée** (*Nom, prénom de l'élève, date de naissance, ancienne adresse et nouvelle adresse déclarée*).

➡ **Les familles ne doivent pas se déplacer au rectorat**, la transmission des documents ou des situations étant réalisée par votre établissement.

➡ **L'établissement remettra un accusé de réception à la demande formulée par les familles et aux dépôts des pièces justificatives** (*annexé à cette note*).

**Liste des pièces justificatives à fournir en cas de changement d'adresse**

**Documents relatifs au représentant légal de l'élève :**

- Livret de famille (pages concernant les parents et l'enfant) ou extrait d'acte de naissance
- En cas de divorce : jugement fixant le lieu de résidence de l'enfant. C'est l'adresse fixée par le juge aux affaires familiales qui sera prise en compte.

Et en cas de garde alternée :

- Lettre de chacun des parents de l'élève attestant l'adresse choisie comme référence pour la durée de l'année scolaire
- Photocopie de la carte d'identité recto-verso du père et de la mère
- Photocopie recto-verso du dernier avis d'imposition

**Deux justificatifs de domicile à Paris au nom du représentant légal parmi ceux énoncés ci-dessous :**

- Titre de propriété ou contrat de location en cours de validité
- Dernier avis d'imposition à l'adresse déclarée
- Relevé de prestations familiales (CAF) à l'adresse déclarée de moins de 3 mois
- Attestation de sécurité sociale à l'adresse déclarée de moins de 3 mois
- Attestation de l'employeur mentionnant l'adresse du logement occupé
- Attestation d'assurance habitation datée de moins de 3 mois

**Attention : les hébergements chez un tiers (amis ou famille) ne sont pas acceptés pour la validation d'un changement d'adresse.**

**Un contrôle des justificatifs sera opéré auprès des services des impôts.  
Tout document matériellement inexact ou toute fausse déclaration est puni de trois ans d'emprisonnement  
et de 45 000 euros d'amende.**

La DVE réalise, en parallèle, annuellement une campagne de vérification d'adresses sur un panel de collèges. Cette campagne est réalisée par voie dématérialisée sur la plateforme dédiée « *Démarches Simplifiées* » du 10 janvier au 26 janvier 2024. Les familles doivent déposer sur cet outil numérique, les justificatifs de leur adresse de résidence principale à Paris.

**ACCUSE DE RECEPTION D'UN SIGNALEMENT DE CHANGEMENT D'ADRESSE  
EFFECTUE EN COURS D'ANNEE POUR UN ELEVE DE 3<sup>ème</sup>**

*ATTENTION : document à conserver par la famille*

<b>Nom et adresse d'établissement d'affectation :</b>	<b>Cachet de l'établissement scolaire</b> ( <i>signature de la personne habilitée</i> ) :
---	---

Madame, Monsieur,

Le chef d'établissement, soussigné, certifie avoir reçu en date du .....

vos signalement de changement d'adresse concernant votre enfant :

**Nom de l'élève** : .....

**Prénom de l'élève** : .....

**Classe 2024-2025 de l'élève** : .....

Pièces justificatives remises (*à lister*) :

- .....
- .....
- .....
- .....

En cas d'absence de pièces, indiquer : « aucune pièce justificative remise »

Votre signalement est transmis pour validation au :

**Rectorat de l'académie de Paris**

Division de la Vie de l'Elève – Bureau des affectations en lycée

Téléphone : 01 44 62 43 99

Courriel : [ce.dve@ac-paris](mailto:ce.dve@ac-paris)

[www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr), Onglet parents/élèves, formulaire de contact "Parents, contactez-nous"



La prise en compte de votre changement d'adresse pour les opérations d'affectation pour la rentrée 2024 vous sera notifiée par le rectorat de l'académie de Paris.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

*Signature et cachet de l'établissement*

ANNEXE 3 : Fiche d'élargissement des vœux tous niveaux

**FICHE D'ÉLARGISSEMENT DES VŒUX**

AFFECTATION EN SECONDE GT, SECONDE PROFESSIONNELLE, PREMIERE ANNEE DE CAP, PREMIÈRE PROFESSIONNELLE,  
PREMIÈRE TECHNOLOGIQUE STI2D – STL – STMG – ST2S - STHR

- cadres à remplir par l'établissement -		
Cachet de l'établissement d'origine* :	<b>Numéro d'identifiant de l'élève (INE) (*) :</b>  Classe fréquentée en 2023 - 2024* :  Elève doublant en 2023 - 2024 :    oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> <b>Pré-tour de sécurisation AFFELNET-Lycée - Voie Professionnelle</b>  <input type="checkbox"/> <b>2<sup>ème</sup> tour AFFELNET-Lycée – Voie Générale, Technologique et Professionnelle</b>  <input type="checkbox"/> <b>3<sup>ème</sup> tour AFFELNET-Lycée - Voie Professionnelle</b>  <i>Dans ce cas, préciser si l'élève a participé à la reprise du dialogue    oui <input type="checkbox"/>    non <input type="checkbox"/></i>		
- cadres à remplir par la famille -		
Nom de l'élève* : ..... Prénom* : ..... date de naissance* : ...../...../.....  Nom et Prénom du représentant légal* : .....  Adresse* : ..... ..... arrondissement* : .....  N° de téléphone du représentant légal : ..... courriel @ : .....		
<b>NOUVEAUX VŒUX DE LA FAMILLE*</b>		
<p><b><u>ne cocher qu'une case par ligne et,</u></b></p> <p><b>x pour 2<sup>de</sup> GT:</b> préciser le vœu d'établissement.</p> <p><i>Les enseignements optionnels ne sont pas pris en compte dans l'affectation mais par le lycée, au moment de l'inscription, en fonction des capacités d'accueil</i></p> <p><b>x pour 1<sup>ère</sup> année de CAP ou seconde professionnelle * :</b> préciser l'intitulé de la spécialité ou de la famille de métiers souhaitée (a)</p> <p><b>x pour 1<sup>ère</sup> professionnelle * :</b> : préciser la spécialité*</p> <p><b>x pour 1<sup>ère</sup> technologique * :</b> préciser la série* : STI2D – STL – STMG - ST2S - STHR</p>	<b>Établissements souhaités*</b>	
①	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> G <input type="checkbox"/> seconde professionnelle (a)..... <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> année de CAP (a)..... <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> professionnelle (a)..... <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> technologique (a).....	..... ardt : .....



Mon enfant n'ayant pas été affecté(e) dans les formations demandées, faute de place, je formule de nouveaux vœux au vu des places vacantes, pour une affectation.

Date\* :

Signature du responsable légal\* :

Fiche à remplir et à remettre à l'établissement d'origine qui se chargera de la saisie.

**(\*) à renseigner obligatoirement : le numéro INE permet de consulter les résultats de l'affectation sur le site de l'académie : [www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr)**

### **Mentions légales :**

Les données collectées font l'objet d'un traitement automatisé dénommé Affelnet-lycée. Le résultat de ce traitement permet de préparer les travaux de la commission d'affectation et la décision d'affectation de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale.

L'algorithme permet d'apparier chacun des vœux d'affectation formulés par les élèves avec l'offre de formation en fonction de la capacité d'accueil. L'élève classe ses vœux par ordre de préférence. Pour chacun de ses vœux, l'élève est classé en fonction des critères de priorités définis par l'académie de l'établissement demandé. Si l'élève est admissible dans plusieurs vœux, la décision finale d'affectation porte sur le vœu préféré.

Le ministère de l'éducation nationale est responsable de l'application Affelnet-lycée pour son développement et le recteur d'académie pour la valorisation de ses paramètres. Conformément à l'arrêté du 17 juillet 2017 portant création par le ministère de l'éducation nationale d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé, le traitement Affelnet-lycée a pour finalité de faciliter la gestion de l'affectation des élèves en classe de seconde et première professionnelles, générales et technologiques et en première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) par le biais d'un algorithme. Elle a également une finalité statistique.

Les personnels habilités de l'établissement fréquenté, ou du CIO fréquenté le cas échéant, des établissements demandés et des services gestionnaires de l'affectation du Rectorat de Paris, sont les destinataires de ces données. Les personnes habilitées de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère chargé du travail sont destinataires des données à des fins statistiques.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition pour des motifs légitimes ainsi que les droits mentionnés à l'article 32-I-6°, auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, représentant du ministère de l'éducation nationale.

Une réclamation concernant l'exercice de ces droits peut être introduite auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés.

Le caractère obligatoire des réponses est signalé par un \*. A défaut de réponse, l'information ne sera pas valorisée pour l'affectation.

Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an puis sont versées dans une base d'archives pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Coordonnées du délégué à la protection des données au ministère de l'éducation nationale : [dpd@education.gouv.fr](mailto:dpd@education.gouv.fr)

Coordonnées de la déléguée à la protection des données de l'académie de Paris : [dpd@ac-paris.fr](mailto:dpd@ac-paris.fr)

**ANNEXE 4 : Rappel des règles du calcul du barème et  
du lissage des notes dans AFFELNET LYCEE**

**PRECISIONS CONCERNANT LES REGLES DE DETERMINATION DES AFFECTATIONS EN SECONDE GENERALE ET  
TECHNOLOGIQUE NE RELEVANT PAS D'UN RECRUTEMENT PARTICULIER**

**I. Résultats scolaires**

**1. Bilan de fin de cycle :**

Ce bilan traduit en points le niveau de maîtrise des composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture défini par le décret n° 2015-372 du 31 mars 2015.

Ce socle s'articule en cinq domaines de formation : les langages pour penser et communiquer ; les méthodes et outils pour apprendre ; la formation de la personne et du citoyen ; les systèmes naturels et les systèmes techniques et les représentations du monde et l'activité humaine.

Le degré de maîtrise des composantes du socle commun est apprécié, à la fin des cycles d'enseignement 2, 3 et 4, sur une échelle de quatre niveaux :

- le niveau 1 de l'échelle (« maîtrise insuffisante ») correspond à des compétences non acquises au regard du cycle considéré ;
- le niveau 2 (« maîtrise fragile ») correspond à des savoirs ou des compétences qui doivent encore être étayés ;
- le niveau 3 (« maîtrise satisfaisante ») est le niveau attendu en fin de cycle, c'est lui qui permet de valider à la fin du cycle 4 l'acquisition du socle commun ;
- le niveau 4 (« très bonne maîtrise ») correspond à une maîtrise particulièrement affirmée de la compétence, qui va au-delà des attentes pour le cycle.

Pour l'affectation, ce niveau de maîtrise est traduit en points, (maîtrise insuffisante – 10 points ; maîtrise fragile – 25 points ; maîtrise satisfaisante – 40 points ; très bonne maîtrise – 50 points) doté d'un coefficient multiplicateur, permettant d'atteindre au maximum, en cas de très bonne maîtrise de tous les domaines 4800 points.

Consulter le site internet <https://eduscol.education.fr> dans sa partie consacrée au socle commun et à l'évaluation des acquis pour connaître plus en détail les principes du socle et de l'évaluation de sa maîtrise.

**2. Bilan périodique :**

Le bilan périodique correspond au positionnement de l'élève dans chaque discipline au regard des objectifs d'apprentissage fixés par les programmes scolaires. Ce positionnement peut être une note ou toute forme de restitution sous forme alphanumérique, ainsi que le positionnement sur une échelle à 4 niveaux : non atteints, partiellement atteints, atteints, dépassés. Cet élément est consultable dans le Livret Scolaire Unique (LSU).

Pour les besoins de la procédure d'affectation en 2<sup>nd</sup>e GT, les disciplines sont regroupées par champs disciplinaires selon les modalités suivantes :

- Français→Français ;
- Mathématiques→Mathématiques ;
- Histoire-Géographie (HIGCV)→Histoire-Géographie ;
- Moyenne de LV1 et LV2→Langues vivantes ;
- EPS→EPS ;
- Moyenne de Arts plastiques (APLA) et Education Musicale (EDMUS)→Arts ;
- Moyenne de SVT, Technologie (TECHN), Physique et Chimie (PH-CH)→Sciences, technologie et DP.
- 

Le positionnement est traduit en points par champ disciplinaire selon les modalités suivantes :

- Note entre 0 et 5 sur 20 = 3 points ;
- Note entre 5 et 10 sur 20 = 8 points ;
- Note entre 10 et 15 sur 20 = 13 points ;

- Note entre 15 et 20 sur 20 = 16 points.

Le positionnement des élèves, exprimé en points par champ disciplinaire, fait l'objet d'une harmonisation tenant compte de la moyenne académique des notes selon la formule suivante :

$$[(\text{points} - \text{moyenne des points du groupe}) / \text{écart type du groupe} + 10] \times 10$$

Un coefficient est attribué à chaque champ disciplinaire, 5 pour Français et Mathématiques, 4 pour les autres.

A l'issue de ces opérations, le bilan périodique permet d'atteindre 4800 points au maximum.

## II. Rang de vœux

A l'issue d'un dialogue avec l'établissement d'origine, il appartient aux familles de déterminer entre huit et dix vœux de formation au sein de lycées, classés par ordre de préférence. Un vœu correspond à une formation dans un établissement. Ainsi, les familles peuvent solliciter un établissement pour une seconde à recrutement particulier (exemple : section Internationale) et le même établissement pour une seconde ne relevant pas d'un recrutement particulier. Dans ce cas de figure, deux vœux sont saisis. **Le vœu de cursus spécifique doit être placé en tête de liste.**

Les vœux sont examinés dans l'ordre déterminé. L'affectation est proposée par AFFELNET au Directeur académique des services de l'éducation nationale, sur la base du barème de l'élève, sur le vœu le mieux classé dans lequel son barème lui permet d'entrer.

## III. Secteur

Conformément à l'article D211-11 du code de l'éducation, les lycées accueillent les élèves résidant dans leur zone de desserte. La zone de desserte des lycées parisiens est définie par l'arrêté fixant les conditions d'affectation au sein des lycées publics de l'académie de Paris. Une carte interactive est à disposition sur le site internet de l'académie de Paris pour aider les familles dans leurs choix.

Les vœux d'affectation en seconde générale et technologique des élèves font l'objet d'un bonus en fonction du secteur (1, 2 ou 3) dans lequel se situe le lycée demandé par rapport au collège de sectorisation des élèves.

Les vœux d'affectation en seconde générale et technologique des élèves pour qui le lycée demandé se trouve dans le secteur 1, bénéficient d'un bonus de 32 640 points.

Les vœux d'affectation en seconde générale et technologique des élèves pour qui le lycée demandé se trouve dans le secteur 2, bénéficient d'un bonus de 17 760 points.

Les vœux d'affectation en seconde générale et technologique des élèves pour qui le lycée demandé se trouve dans le secteur 3, bénéficient d'un bonus de de 16 800 points.

## IV. Boursier

Les élèves boursiers en collège durant l'année scolaire 2023 - 2024 bénéficient d'un bonus de 600 points.

Un nombre de places en classe de seconde générale et technologique est défini, dans chaque lycée parisien, pour les élèves boursiers de collège en classe de troisième durant l'année scolaire 2023-2024. Ce nombre est calculé à partir du taux cible d'élèves boursiers défini pour chaque lycée.

## V. Indice de positionnement social du collège de scolarisation

Un bonus de 1200 points est attribué à chaque élève scolarisé dans un collège à **IPS inférieur à la moyenne nationale**. Un bonus de 600 points est attribué à chaque élève scolarisé dans un collège à **IPS compris entre la moyenne nationale et académique**.

Un élève scolarisé dans un collège à **IPS supérieur à la moyenne académique** ne bénéficie pas de bonus IPS.

L'attribution de ce bonus ne garantit pas d'obtenir une affectation sur le premier vœu pour ses vœux en seconde GT.



**ANNEXE 5 : Bonus IPS des collèges publics et privés parisiens**

Identifiant	Type	Secteur	Nom	Arrdt	IPS Niveau collège hors SEGPA 2023	Bonus IPS 2024
0751703U	CLG	public	COLLEGE JEAN BAPTISTE POQUELIN	1	127,6	600
0752248L	CLG	public	COLLEGE CESAR FRANCK	2	128,2	600
0750387N	CLG	public	COLLEGE PIERRE JEAN DE BERANGER	3	141,8	0
0752523K	CLG	public	COLLEGE MONTGOLFIER	3	119,8	600
0752524L	CLG	public	COLLEGE VICTOR HUGO	3	134,4	0
0752525M	CLG	public	COLLEGE CHARLEMAGNE	4	130	0
0752693V	CLG	public	COLLEGE FRANCOIS COUPERIN	4	129,2	0
0750407K	CLG	public	COLLEGE ROGNONI	5	157,3	0
0751790N	CLG	public	COLLEGE PIERRE ALVISET	5	145,9	0
0752186U	CLG	public	COLLEGE RAYMOND QUENEAU	5	135,5	0
0752526N	CLG	public	COLLEGE HENRI IV	5	147,6	0
0752531U	CLG	public	COLLEGE LAVOISIER	5	147,8	0
0752187V	CLG	public	COLLEGE JACQUES PREVERT	6	121,7	600
0752527P	CLG	public	COLLEGE MONTAIGNE	6	140,3	0
0752249M	CLG	public	COLLEGE JULES ROMAINS	7	128	600
0752528R	CLG	public	COLLEGE VICTOR DURUY	7	147,3	0
0751791P	CLG	public	COLLEGE CONDORCET	8	142,2	0
0752529S	CLG	public	COLLEGE CHAPTAL	8	143	0
0752530T	CLG	public	COLLEGE OCTAVE GREARD	8	141	0
0752250N	CLG	public	COLLEGE PAUL GAUGUIN	9	137,3	0
0752532V	CLG	public	COLLEGE JACQUES DECOUR	9	126,3	600
0752533W	CLG	public	COLLEGE JULES FERRY	9	129	600
0752534X	CLG	public	COLLEGE LAMARTINE	9	139,6	0
0750584C	CLG	public	COLLEGE VALMY	10	111,9	600
0752251P	CLG	public	COLLEGE LOUISE MICHEL	10	123,4	600

Identifiant	Type	Secteur	Nom	Arrdt	IPS Niveau collège hors SEGPA 2023	Bonus IPS 2024
0752829T	CLG	public	COLLEGE BERNARD PALISSY	10	125,4	600
0753047E	CLG	public	COLLEGE LA GRANGE AUX BELLES	10	110,8	600
0755778Y	CLG	public	COLLEGE FRANCOISE SELIGMANN	10	99,1	1200
0750362L	CLG	public	COLLEGE BEAUMARCHAIS	11	128,4	600
0750465Y	CLG	public	COLLEGE LUCIE ET RAYMOND AUBRAC	11	116,4	600
0750607C	CLG	public	COLLEGE ALAIN FOURNIER	11	116	600
0750608D	CLG	public	COLLEGE ANNE FRANK	11	122,4	600
0752536Z	CLG	public	COLLEGE VOLTAIRE	11	125,8	600
0754528P	CLG	public	COLLEGE PILATRE DE ROZIER	11	118,2	600
0750444A	CLG	public	COLLEGE GEORGES COURTELINE	12	122,9	600
0750609E	CLG	public	COLLEGE PAUL VERLAINE	12	122,3	600
0750610F	CLG	public	COLLEGE JULES VERNE	12	105,4	1200
0752189X	CLG	public	COLLEGE GUY FLAVIEN	12	115	600
0752537A	CLG	public	COLLEGE PAUL VALERY	12	105,7	1200
0752542F	CLG	public	COLLEGE JEAN FRANCOIS OEBEN	12	115,6	600
0753936W	CLG	public	COLLEGE GERMAINE TILLION	12	103,3	1200
0750525N	CLG	public	COLLEGE MOULIN DES PRES	13	120,2	600
0752316K	CLG	public	COLLEGE GEORGE SAND	13	112,9	600
0752385K	CLG	public	COLLEGE ELSA TRIOLET	13	104	1200
0752538B	CLG	public	COLLEGE RODIN	13	133,4	0
0752539C	CLG	public	COLLEGE CLAUDE MONET	13	124,7	600
0752540D	CLG	public	COLLEGE GABRIEL FAURE	13	106,4	1200
0752694W	CLG	public	COLLEGE CAMILLE CLAUDEL	13	88,4	1200
0752957G	CLG	public	COLLEGE GEORGES BRAQUE	13	118,2	600
0753518S	CLG	public	COLLEGE GUSTAVE FLAUBERT	13	108,9	600
0753937X	CLG	public	COLLEGE EVARISTE GALOIS	13	94,9	1200
0755000C	CLG	public	COLLEGE THOMAS MANN	13	100,3	1200
0750445B	CLG	public	COLLEGE ALBERTO GIACOMETTI	14	100,8	1200
0750611G	CLG	public	COLLEGE JEAN MOULIN	14	122,4	600
0751705W	CLG	public	COLLEGE ALPHONSE DAUDET	14	102,2	1200
0752543G	CLG	public	COLLEGE PAUL BERT	14	132,2	0
0752544H	CLG	public	COLLEGE FRANCOIS VILLON	14	94,5	1200

Identifiant	Type	Secteur	Nom	Arrdt	IPS Niveau collège hors SEGPA 2023	Bonus IPS 2024
0754253R	CLG	public	COLLEGE SAINT EXUPERY	14	128,4	600
0751563S	CLG	public	COLLEGE DE STAEL	15	109,2	600
0752190Y	CLG	public	COLLEGE GUILLAUME APOLLINAIRE	15	97,3	1200
0752192A	CLG	public	COLLEGE GEORGES DUHAMEL	15	124,7	600
0752317L	CLG	public	COLLEGE CLAUDE DEBUSSY	15	127,1	600
0752318M	CLG	public	COLLEGE MODIGLIANI	15	106,4	1200
0752545J	CLG	public	COLLEGE BUFFON	15	130,2	0
0752546K	CLG	public	COLLEGE CAMILLE SEE	15	129,5	0
0754305X	CLG	public	COLLEGE ANDRE CITROEN	15	106,6	600
0752547L	CLG	public	COLLEGE CLAUDE BERNARD	16	107,9	600
0752548M	CLG	public	COLLEGE JANSON DE SAILLY	16	128,5	0
0752549N	CLG	public	COLLEGE JEAN BAPTISTE SAY	16	148	0
0752550P	CLG	public	COLLEGE JEAN DE LA FONTAINE	16	135,7	0
0752551R	CLG	public	COLLEGE MOLIERE	16	115,4	600
0752107H	CLG	public	COLLEGE PIERRE DE RONSARD	17	125,2	600
0752387M	CLG	public	COLLEGE ANDRE MALRAUX	17	128,6	0
0752552S	CLG	public	COLLEGE CARNOT	17	139,6	0
0752553T	CLG	public	COLLEGE HONORE DE BALZAC	17	126,4	600
0752554U	CLG	public	COLLEGE STEPHANE MALLARME	17	123,8	600
0752958H	CLG	public	COLLEGE BORIS VIAN	17	93,2	1200
0755779Z	CLG	public	COLLEGE LA ROSE BLANCHE	17	113	600
0755433Y	CLG	public	COLLEGE AIME CESAIRE	18	86,8	1200
0750429J	CLG	public	COLLEGE ROLAND DORGELES	18	120,3	600
0750546L	CLG	public	COLLEGE GEORGES CLEMENCEAU	18	80,6	1200
0751793S	CLG	public	COLLEGE MAURICE UTRILLO	18	86	1200
0752108J	CLG	public	COLLEGE YVONNE LE TAC	18	137,5	0
0752195D	CLG	public	COLLEGE GERARD PHILIPPE	18	105,1	1200
0752196E	CLG	public	COLLEGE MARX DORMOY	18	90,3	1200
0752252R	CLG	public	COLLEGE HECTOR BERLIOZ	18	104,3	1200
0752319N	CLG	public	COLLEGE ANTOINE COYSEVOX	18	109,3	1200
0754706H	CLG	public	COLLEGE MARIE CURIE	18	103	1200
0755030K	CLG	public	COLLEGE DANIEL MAYER	18	73,8	1200

Identifiant	Type	Secteur	Nom	Arrdt	IPS Niveau collège hors SEGPA 2023	Bonus IPS 2024
0750360J	CLG	public	COLLEGE CLAUDE CHAPPE	19	123	600
0750484U	CLG	public	COLLEGE WOLFGANG AMADEUS MOZART	19	97,1	1200
0750507U	CLG	public	COLLEGE GEORGES BRASSENS	19	101,4	1200
0750575T	CLG	public	COLLEGE SONIA DELAUNAY	19	92,9	1200
0751706X	CLG	public	COLLEGE CHARLES PEGUY	19	115,9	600
0751707Y	CLG	public	COLLEGE EDOUARD PAILLERON	19	100,4	1200
0752555V	CLG	public	COLLEGE HENRI BERGSON	19	105,5	1200
0752606A	CLG	public	COLLEGE GEORGES MELIES	19	82,4	1200
0752695X	CLG	public	COLLEGE GUILLAUME BUDE	19	96,1	1200
0753345D	CLG	public	COLLEGE EDMOND MICHELET	19	96,6	1200
0753938Y	CLG	public	COLLEGE GEORGES ROUAULT	19	90,1	1200
0755095F	CLG	public	COLLEGE EDGAR VARESE	19	111,6	600
0755747P	CLG	public	COLLEGE SUZANNE LACORE	19	91,3	1200
0750478M	CLG	public	COLLEGE JEAN BAPTISTE CLEMENT	20	107,5	600
0750550R	CLG	public	COLLEGE LUCIE FAURE	20	107,5	1200
0750552T	CLG	public	COLLEGE FRANCOISE DOLTO	20	119,5	600
0750591K	CLG	public	COLLEGE HENRI MATISSE	20	116,3	600
0752198G	CLG	public	COLLEGE PIERRE MENDES FRANCE	20	89,3	1200
0752556W	CLG	public	COLLEGE HELENE BOUCHER	20	117,2	600
0752557X	CLG	public	COLLEGE MAURICE RAVEL	20	121,6	600
0752696Y	CLG	public	COLLEGE LEON GAMBETTA	20	104,5	1200
0753046D	CLG	public	COLLEGE FLORA TRISTAN	20	101,7	1200
0753939Z	CLG	public	COLLEGE JEAN PERRIN	20	85,1	1200
0754355B	CLG	public	COLLEGE ROBERT DOISNEAU	20	101,1	1200
0755241P	CLG	public	COLLEGE COLETTE BESSON	20	103,8	1200
0752902X	CLG	privé	COLLEGE PRIVE LES FRANCS BOURGEOIS	4	152,2	0
0752920S	CLG	privé	COLLEGE PRIVE MASSILLON	4	161,6	0
0753965C	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINT JEAN GABRIEL	4	134,8	0
0752913J	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SEVIGNE	5	161,5	0
0753967E	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SOEUR ROSALIE	5	144,1	0
0752874S	CLG	privé	COLLEGE PRIVE ECOLE ALSACIENNE	6	158,5	0
0752900V	CLG	privé	COLLEGE PRIVE STANISLAS	6	157,8	0

Identifiant	Type	Secteur	Nom	Arrdt	IPS Niveau collège hors SEGPA 2023	Bonus IPS 2024
0752924W	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINT SULPICE	6	149,9	0
0752925X	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINTE GENEVIEVE	6	148,2	0
0754757N	CLG	privé	COLLEGE PRIVE NOTRE DAME DE SION	6	155,6	0
0754008Z	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINT LOUIS	6	139,8	0
0752882A	CLG	privé	COLLEGE PRIVE PAUL CLAUDEL D HULST	7	147,7	0
0752894N	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINTE JEANNE ELISABETH	7	157	0
0752899U	CLG	privé	COLLEGE PRIVE LA ROCHEFOUCAULD	7	157,4	0
0752912H	CLG	privé	COLLEGE PRIVE L ALMA	7	156,2	0
0753854G	CLG	privé	COLLEGE PRIVE THERESE CHAPPUIS	7	150,3	0
0752842G	CLG	privé	COLLEGE PRIVE FENELON SAINTE MARIE	8	160,8	0
0752916M	CLG	privé	COLLEGE PRIVE POUR HANDICAPES MORVAN	9	113,1	600
0752923V	CLG	privé	COLLEGE PRIVE ROCROY SAINT VINCENT DE PAUL	10	144,7	0
0754506R	CLG	privé	COLLEGE PRIVE BOSSUET NOTRE DAME	10	157,3	0
0752895P	CLG	privé	COLLEGE PRIVE CHARLES PEGUY	11	142,5	0
0753978S	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINT AMBROISE	11	147,3	0
0754290F	CLG	privé	COLLEGE PRIVE OZAR HATORAH	11	116,1	600
0752911G	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINT PIERRE FOURIER	12	138,3	0
0752934G	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINT MICHEL DE PICPUS	12	144,8	0
0753896C	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINTE CLOTILDE	12	148,2	0
0754853T	CLG	privé	COLLEGE PRIVE GEORGES LEVEN	12	136,7	0
0754861B	CLG	privé	COLLEGE PRIVE POUR HANDICAPES REGAIN TOURNESOL	12	145,5	0
0752896R	CLG	privé	COLLEGE PRIVE NOTRE DAME DE FRANCE	13	150,1	0
0752906B	CLG	privé	COLLEGE PRIVE YABNE	13	137,5	0
0753982W	CLG	privé	COLLEGE PRIVE LA SALLE NOTRE DAME DE LA GARE	13	133,6	0
0753985Z	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINTE MARIE	13	133,4	0
0753908R	CLG	privé	COLLEGE PRIVE LA BRUYERE SAINTE ISABELLE	14	147	0
0755840R	CLG	privé	COLLEGE PRIVE CATHERINE LABOURE	14	131,3	0
0752843H	CLG	privé	COLLEGE PRIVE BLOMET	15	155,9	0
0752901W	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINTE ELISABETH	15	152,3	0

Identifiant	Type	Secteur	Nom	Arrdt	IPS Niveau collège hors SEGPA 2023	Bonus IPS 2024
0752935H	CLG	privé	ECOLE JEANNINE MANUEL (COLLEGE PRIVE)	15	160,4	0
0753992G	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINT JOSEPH	15	135	0
0756020L	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINT JEAN DE DIEU	15	111	600
0752870M	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINT JEAN DE PASSY	16	159,3	0
0752897S	CLG	privé	COLLEGE PRIVE LA TOUR	16	147,6	0
0752917N	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINT LOUIS DE GONZAGUE	16	160,7	0
0752918P	CLG	privé	COLLEGE PRIVE NOTRE DAME DES OISEAUX	16	159,9	0
0752919R	CLG	privé	COLLEGE PRIVE PASCAL	16	133,1	600
0752926Y	CLG	privé	COLLEGE PRIVE GERSON	16	156,4	0
0752936J	CLG	privé	COLLEGE PRIVE L ASSOMPTION	16	151,1	0
0753996L	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINT HONORE D EYLAU	16	141,1	0
0752821J	CLG	privé	ECOLE INTERNATIONALE BILINGUE SECTION MONCEAU	17	156,2	0
0752898T	CLG	privé	COLLEGE PRIVE STE URSULE LOUISE DE BETTIGNIES	17	157,8	0
0752927Z	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINT MICHEL DES BATIGNOLLES	17	149,8	0
0755192L	CLG	privé	COLLEGE PRIVE RACHI	17	130,7	600
0750182R	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINT LOUIS	18	132	600
0753206C	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SINAI	18	122,2	600
0753381T	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINT VINCENT	18	123,6	600
0753369E	CLG	privé	COLLEGE PRIVE BETH HANNA	19	127,7	600
0754003U	CLG	privé	COLLEGE PRIVE LUCIEN DE HIRSCH	19	131,5	0
0754004V	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINT GEORGES	19	145,5	0
0755052J	CLG	privé	COLLEGE PRIVE N R HATORAH	19	127,3	600
0753387Z	CLG	privé	COLLEGE PRIVE BETH YACOV	20	107,8	600
0754005W	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINT GERMAIN DE CHARONNE	20	125,5	600
0754006X	CLG	privé	COLLEGE PRIVE NOTRE DAME DE LOURDES	20	146,1	0
0754007Y	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINTE LOUISE	20	144,7	0
0755029J	CLG	privé	COLLEGE PRIVE HEIKHAL MENAHEM SINAI	20	111,3	600

ANNEXE 6 : Formations en 2<sup>de</sup> GT des lycées privés parisiens

NIVEAU	TYPE	ETABLISSEMENT	ADRESSE
2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	LPO	ALBERT DE MUN	2 rue d'Olivet, 75007 Paris
	LYCEE	BLOMET	5 Rue Blomet 75015 Paris
	LYCEE	CHARLES PEGUY	80 avenue Parmentier. 75011 Paris
	LYCEE	CATHERINE LABOURE	29 rue Gassendi 75014 Paris
	LYCEE	FENELON SAINTE-MARIE	47 rue de Naples, 75008 Paris
	LYCEE	LA ROCHEFOUCAULD	90 bis rue Saint-Dominique, 75007 Paris
	LYCEE	L'ALMA	12 avenue Bosquet. 75007 Paris
	LPO	LE REBOURS	44 boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris
	LYCEE	LES FRANCS BOURGEOIS	21 rue Saint-Antoine, 75004 Paris
	LPO	L'INITIATIVE	20-24 rue Bouret, 75019 Paris
	LYCEE	LOUISE DE MARILLAC	32 rue Geoffroy Saint Hilaire. 75005 Paris
	LYCEE	MASSILLON	2 bis quai des Célestins, 75004 Paris
	LYCEE	NOTRE-DAME DE SION	61 rue Notre-Dame des Champs. 75006 Paris
	LYCEE	PAUL CLAUDEL-D'HULST	21 rue de Varenne. 75007 Paris
	LYCEE	ROCROY SAINT VINCENT DE PAUL	106 rue du faubourg Poissonnière 75010 Paris
	LYCEE	SAINTE LOUISE	29 rue des Envierges. 75020 Paris
	LYCEE	SAINTE-GENEVIEVE	64 rue d'Assas 75006 Paris
	LYCEE	SAINTE-JEANNE ELISABETH	8 rue Maurice de la Sizeranne, 75007 Paris
	LPO	SAINTE-THERESE	40 rue de la fontaine 75016 Paris
	LPO	SAINT-JEAN DE MONTMARTRE	31 rue Caulaincourt, 75018 Paris
	LPO	SAINT-NICOLAS	108 rue de Vaugirard, 75006 Paris
	LYCEE	E. NAPOLEON SAINT-PIERRE FOURIER	13 rue de Prague, 75012 Paris
LYCEE	SAINTE-SULPICE	68 rue d'Assas. 75006 Paris	
LYCEE	SAINTE-FRANCOIS DE SALLES THERESE CHAPPUIS	52 rue Vaneau	
LYCEE	SAINTE-THOMAS D'AQUIN	44 rue de Grenelle 75007 Paris	
LYCEE	BOSSUET-NOTRE-DAME	17 rue Yves Toudic 75010 PARIS	
LYCEE	SAINTE-MICHEL DE PICPUS	53 rue de la Gare de Reuilly, 75012 Paris	
LYCEE	CHARLES DE FOUCAULD	5 rue de la Madone 75018 PARIS	
2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	LYCEE	BETH HANNA	49-51 rue Petit. 75019 Paris
	LYCEE	GEORGES LEVEN	30 boulevard Carnot 75012
	LYCEE	SINAI	2 à 6 rue Tristan Tzara 75018
	LYCEE	HEIKAL MENAHEM SINAI	110 Boulevard de Ménilmontant - 75020
2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	LYCEE	ECOLE ALSACIENNE	109 rue Notre-Dame des Champs, 75006
	LYCEE	EDGAR POE	2 rue du faubourg Poissonnière 75010 Paris
	LYCEE	ECOLE INTERNATIONAL BILINGUE Etoile	9 Rue Villaret de Joyeuse 75017 Paris
	LYCEE	JEANNINE MANUEL	70 Rue du Theatre, 75015 Paris
	LYCEE	JULES RICHARD MICROTECHNIQUES	21 rue Carducci, 75019 Paris
	LYCEE	LYCEE PRIVE DES PETITS CHAMPS	28 rue du Plateau 75019 Paris
	LYCEE	MORVAN	68 rue de la Chaussée d'Antin, 75009 Paris
	LYCEE	PASCAL	33 boulevard Lannes. 75016 Paris
	LYCEE	SEVIGNE	28 Rue Pierre Nicole 75005 Paris
LYCEE	LYCEE PRIVE TECHNIQUE DE L'ETSL	95 rue du dessous des Berges 75013	

**ANNEXE 7 : Liste des formations en 1<sup>ère</sup> année de CAP et 2<sup>de</sup> bac professionnel des lycées publics parisiens**

Le symbole ✓ indique la zone de recrutement des formations

NIVEAU	FORMATION	TYPE	ETABLISSEMENT	ADRESSE	MODALITES PARTICULIERES	ZONE DE RECRUTEMENT		
						Acad. PARIS	Acad. CRETEIL	Acad. VERSAILLES
<b>ARTS - ARTISANAT</b>								
SECONDE PROFESSIONNELLE	ARTISANAT & METIERS D'ART : TAPISSERIE D'AMEUBLEMENT	LP	LYCEE METIERS AMEUBLEMENT - BOULLE	LP DES METIERS DE L'AMEUBLEMENT 28 RUE FAIDHERBE 75011 PARIS	PASSPRO	✓		
SECONDE PROFESSIONNELLE	ARTISANAT ET METIERS D'ART: METIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALÉTIQUE	LYCEE	DORIAN	74 AVENUE PHILIPPE AUGUSTE 75011 PARIS	PASSPRO	✓	✓	✓
	ARTISANAT ET METIERS D'ART : VERRERIE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE				PASSPRO RECRUTEMENT NATIONAL			
CAP 1ERE ANNEE	SOUFFLEUR DE VERRE : VERRERIE SCIENTIFIQUE				PASSPRO RECRUTEMENT NATIONAL			
CAP 1ERE ANNEE	EBENISTE	LP	LYCEE METIERS AMEUBLEMENT - BOULLE	LP DES METIERS DE L'AMEUBLEMENT 28 RUE FAIDHERBE 75011 PARIS	PASSPRO	✓		
CAP 1ERE ANNEE	ARTS ET TECHNIQUES DE LA BIJOUTERIE- JOAILLERIE option BIJOUTERIE-JOAILLERIE	LYCEE	BOULLE ESAA	9 RUE PIERRE BOURDAN 75012 PARIS	RECRUTEMENT NATIONAL - PRENDRE CONTACT AVEC L'ETABLISSEMENT			
	BRONZIER Option A : MONTEUR EN BRONZE	LP	LYCEE METIERS AMEUBLEMENT - BOULLE		PASSPRO RECRUTEMENT NATIONAL			
CAP 1ERE ANNEE	ARTS & TECHNIQUES DU VERRE : VITRAILLISTE	SEP	LUCAS DE NEHOU	4 RUE DES FEUILLANTINES 75005 PARIS	PASSPRO RECRUTEMENT NATIONAL			
	ARTS & TECHNIQUES DU VERRE : DECORATEUR	SEP			PASSPRO RECRUTEMENT NATIONAL			
<b>AUTOMOBILE</b>								
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA MAINTENANCE DES MATERIELS ET DES VEHICULES. Cette formation mène à 2 bacs professionnels préparés dans l'académie de Paris : - Bac MAINTENANCE DES VEHICULES : (option A) VOITURES PARTICULIERES - Bac MAINTENANCE DES VEHICULES : (option C) MOTOCYCLES	LP	CAMILLE JENATZY	6 RUE CHARLES HERMITTE 75018 PARIS	PASSPRO	✓		
CAP 1ERE ANNEE	MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION : VOITURES PARTICULIERES				PASSPRO	✓		
<b>BOIS -AGENCEMENT</b>								
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE L'AGENCEMENT, DE LA MENUISERIE ET DE L'AMEUBLEMENT. Cette formation mène à 3 bacs professionnels préparés dans l'académie de Paris : - Bac TECHNICIEN DE FABRICATION BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES - Bac TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR	SEP	LEONARD DE VINCI	20 RUE BOURSEUL 75015 PARIS	PASSPRO	✓		
CAP 1ERE ANNEE	MENUISIER FABRICANT	SEP			PASSPRO	✓		
		EREA	EDITH PIAF	316 RUE DE BELLEVILLE 75020 PARIS	PASSPRO	✓		



NIVEAU	FORMATION	TYPE	ETABLISSEMENT	ADRESSE	MODALITES PARTICULIERES	ACCES PRIORITAIRE AUX ELEVES		
						Acad. PARIS	Acad. CRETEIL	Acad. VERSAILLES
<b>COMMUNICATION ET INDUSTRIES GRAPHIQUES</b>								
SECONDE PROFESSIONNELLE	ARTISANAT & METIERS D'ART : MARCHANDISAGE VISUEL	LP	CORVISART-TOLBIAC	SITE CORVISART - 61 RUE CORVISART 75013 PARIS		✓		
SECONDE PROFESSIONNELLE	ARTISANAT & METIERS D'ART : COMMUNICATION VISUELLE PLURIMEDIA	LP	CORVISART-TOLBIAC	SITE TOLBIAC - 63 RUE DU MOULINET 75013 PARIS		✓		
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DES INDUSTRIES GRAPHIQUES ET DE LA COMMUNICATION Cette formation mène à 3 bacs professionnels préparés dans l'académie de Paris : - Bac REALISATION DE PRODUITS IMPRIMES ET PLURIMEDIA (option A) PRODUCTIONS GRAPHIQUES - Bac REALISATION DE PRODUITS IMPRIMES ET PLURIMEDIA (option B) PRODUCTIONS IMPRIMES - Bac FACONNAGE DE PRODUITS IMPRIMES, ROUTAGE	SEP	MAXIMILIEN VOX	5 RUE MADAME 75006 PARIS		✓		
		LP	CORVISART-TOLBIAC	SITE _TOLBIAC _63 RUE DU MOULINET 75013 PARIS		✓		
CAP 1ERE ANNEE	SERIGRAPHIE INDUSTRIELLE	LP	CORVISART-TOLBIAC	SITE _CORVISART _61 RUE CORVISART 75013 PARIS	PASSPRO	✓	✓	✓
	ARTS DE LA RELIURE	LP		SITE _TOLBIAC _63 RUE DU MOULINET 75013 PARIS	PASSPRO RECRUTEMENT NATIONAL			
CAP 1ERE ANNEE	SIGNALTIQUE ET DECORS GRAPHIQUES	LP	CORVISART-TOLBIAC	SITE CORVISART - 61 RUE CORVISART 75013 PARIS	PASSPRO	✓		
<b>ELECTRICITE - NUMERIQUE - ENERGIE</b>								
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DES TRANSITIONS NUMERIQUE ET ENERGETIQUE. Cette formation mène à 7 bacs professionnels préparés dans l'académie de Paris : - Bac Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés (MELEC) - Bac Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique (CIEL) - Métiers du Froid et des Energies Renouvelables (MFER) - Bac Maintenance et Efficacité Energétique (MEE) - Bac Installateur en Chauffage, Climatisation et Energies Renouvelables (ICCR)	LP	GUSTAVE FERRIE	7 RUE DES ECLUSES SAINT MARTIN	PASSPRO	✓		
		LP	GALILEE	28 RUE DE PATAY 75013 PARIS				
		SEP	LOUIS ARMAND	321 RUE LECOURBE 75015				
		LP	GASTON BACHELARD	2 RUE TAGORE 75013 PARIS				
		LP	MARCEL DEPRez	39 RUE DE LA ROQUETTE 75011				
		SEP	RASPAIL	5 BIS AVENUE MAURICE D'OCAGNE 75014 PARIS				
CAP 1ERE ANNEE	MONTEUR EN INSTALLATIONS THERMIQUES	LP	HECTOR GUIMARD	19 RUE CURIAL 75019 PARIS	❖	✓		
CAP 1ERE ANNEE	METIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALTIQUE	SEP	DORIAN	74 AVENUE PHILIPPE AUGUSTE 75011 PARIS	PASSPRO	✓	✓	✓
CAP 1ERE ANNEE	ELECTRICIEN	LP	GASTON BACHELARD	2 RUE TAGORE 75013 PARIS	❖	✓		
		SEP	LOUIS ARMAND	321 RUE LECOURBE 75015	❖	✓		
		LP	MARCEL DEPRez	39 RUE DE LA ROQUETTE 75011	❖	✓		
		EREA	EDITH PIAF	316 RUE DE BELLEVILLE 75020	❖	✓		

NIVEAU	FORMATION	TYPE	ETABLISSEMENT	ADRESSE	MODALITES PARTICULIERES	ACCES PRIORITAIRE AUX ELEVES DE		
						Acad. PARIS	Acad. CRETEIL	Acad. VERSAILLES
<b>GESTION ADMINISTRATIVE - TRANSPORT - LOGISTIQUE</b>								
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA GESTION ADMINISTRATIVE, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE Cette formation mène à 3 bacs professionnels préparés dans l'académie de Paris : - Bac ASSISTANCE A LA GESTION DES ORGANISATIONS ET DE LEURS ACTIVITES (AGORA) - Bac ORGANISATION DE TRANSPORT DE MARCHANDISES - Bac LOGISTIQUE	LP	ABBE GREGOIRE	70 BIS RUE DE TURBIGO 75003 PARIS - 30 RUE ST JACQUES 75005 PARIS	Identité prof. : service administratif spécialisé en entrepreneuriat des métiers artistiques et sportifs	✓		
		LP	BEAUGRENELLE	62 RUE SAINT CHARLES 75015 PARIS	Identité prof. : service administratif dans les secteurs sportifs & numériques			
		LP	CAMILLE JENATZY	6 RUE CHARLES HERMITTE 75018 PARIS				
		LP	CLAUDE ANTHIME CORBON	5 RUE CORBON 75015 PARIS	Identité prof. : service administratif de proximité dans les domaines de l'aide à la personne			
		LP	ERIK SATIE	2 RUE PIERRE CASTAGNOU 75014 PARIS	Identité prof. : service administratif spécialisé dans le domaine des professions immobilières			
		SEP	DORIAN	74 AV. PHILIPPE AUGUSTE 75011 PARIS				
		LP	GUSTAVE EIFFEL	1 RUE DU GENERAL CAMOU 75007 PARIS	Identité prof. : service administratif dans le secteur touristique			
		LP	MARIA DERAISMES	19 RUE MARIA DERAISMES 75017 PARIS	Identité prof. : service administratif spécialisé dans le domaine de la santé			
		SEP	MARTIN NADAUD	23 RUE DE LA BIDASSOA 75020 PARIS				
		LP	RENE CASSIN	185 AVENUE DE VERSAILLES 75016 PARIS	Identité prof. : service administratif dans les domaines du numérique et média			
SEP	SIMONE WEIL	Site FRANCOIS TRUFFAUT 28 RUE DEBELLEYME 75003 PARIS	Identité prof. : service administratif dans les domaines artistiques et culturels					
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA GESTION ADMINISTRATIVE, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE HORAIRES AMENAGES DOUBLE CURSUS	LP	ABBE GREGOIRE	70 BIS RUE DE TURBIGO 75003 PARIS et SITE 30 RUE SAINT JACQUES 75005 PARIS	CLASSE DOUBLE CURSUS UNIQUEMENT - PRENDRE CONTACT AVEC L'ETABLISSEMENT . Cette formation est réservée aux élèves dont l'activité sportive ou artistique nécessite un mi-temps scolaire	✓	✓	✓
CAP 1ERE ANNEE	OPERATEUR/OPERATRICE LOGISTIQUE	LP	CAMILLE JENATZY	6 RUE CHARLES HERMITTE 75018 PARIS	PASSPRO	✓		

NIVEAU	FORMATION	TYPE	ETABLISSEMENT	ADRESSE	MODALITES PARTICULIERES	ACCES PRIORITAIRE AUX ELEVES		
						Acad. PARIS	Acad. CRETEIL	Acad. VERSAILLES
<b>HORLOGERIE</b>								
CAP 1ERE ANNEE	HORLOGERIE	SEP	DIDEROT	61 RUE DAVID D'ANGERS 75019 PARIS	PASSPRO PRENDRE CONTACT AVEC L'ETABLISSEMENT	✓	✓	✓
<b>HOTELLERIE- RESTAURATION</b>								
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE L'HOTELLERIE-RESTAURATION. Cette formation mène à 2 bacs professionnels préparés dans l'académie de Paris : - Bac CUISINE - Bac COMMERCIALISATION ET SERVICES EN HÔTELLERIE-RESTAURATION	SEP	GUILLAUME TIREL	237 BOULEVARD RASPAIL 75014 PARIS	PASSPRO	✓		
		SEP	JEAN DROUANT	20 RUE MEDERIC 75017 PARIS				
		LP	BELLIARD	135 RUE BELLIARD 75018 PARIS				
CAP 1ERE ANNEE	PRODUCTION ET SERVICE EN RESTAURATIONS	LP	EDMOND ROSTAND	15 RUE DE L'EVANGILE 75018 PARIS	❖	✓		
CAP 1ERE ANNEE	COMMERCIALISATION ET SERVICES HÔTEL-CAFE-RESTAURANT	SEP	GUILLAUME TIREL	237 BOULEVARD RASPAIL 75014 PARIS	PASSPRO	✓		
		LP	BELLIARD	135 RUE BELLIARD 75018 PARIS				
		ERA	ALEXANDRE DUMAS	29 BIS RUE DE CRONSTADT 75015 PARIS				
CAP 1ERE ANNEE	CUISINE	SEP	GUILLAUME TIREL	237 BOULEVARD RASPAIL 75014 PARIS	PASSPRO	✓		
		LP	BELLIARD	135 RUE BELLIARD 75018 PARIS				
		ERA	ALEXANDRE DUMAS	29 BIS RUE DE CRONSTADT 75015 PARIS				
CAP 1ERE ANNEE	PÂTISSIER	LP	BELLIARD	135 RUE BELLIARD 75018 PARIS	PASSPRO	✓		
<b>HYGIENE - SECURITE</b>								
SECONDE PROFESSIONNELLE	HYGIENE PROPRETE STERILISATION	LP	EDMOND ROSTAND	15 RUE DE L'EVANGILE 75018 PARIS	PASSPRO	✓		
CAP 1ERE ANNEE	AGENT DE PROPRETE ET D'HYGIENE	LP			PASSPRO	✓		
CAP 1ERE ANNEE	AGENT ACCOMPAGNANT AU GRAND AGE	LP			PASSPRO	✓		
<b>MATERIAUX : METAUX - PLASTIQUE</b>								
CAP 1ERE ANNEE	REALISATION INDUSTRIELLE EN CHAUDRONNERIE OU SOUDAGE OPT A CHAUDRONNERIE	LP	CHENNEVIERE MALEZIEUX	33-35 AVENUE LEDRU ROLLIN 75012 PARIS	PASSPRO	✓		
		ERA	EDITH PIAF	316 RUE DE BELLEVILLE 75020 PARIS	PASSPRO	✓		
CAP 1ERE ANNEE	METALLIER	LP	HECTOR GUIMARD	19 RUE CURIAL 75019 PARIS	❖	✓		
		ERA	EDITH PIAF	316 RUE DE BELLEVILLE 75020 PARIS	❖	✓		
<b>METIERS DE L'EAU ET DE LA CHIMIE</b>								
SECONDE PROFESSIONNELLE	PRODUCTION EN INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE ALIMENTAIRE COSMETIQUE	LP	NICOLAS LOUIS VAUQUELIN	13-21 AVENUE BOUTROUX 75013 PARIS	PASSPRO	✓	✓	✓
CAP 1ERE ANNEE	INDUSTRIES CHIMIQUES				PASSPRO RECRUTEMENT NATIONAL			
CAP 1ERE ANNEE	AGENT DE LA QUALITE DE L'EAU							
<b>METIERS DU BÂTIMENT</b>								
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA CONSTRUCTION DURABLE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS Cette formation mène à 5 bacs professionnels préparés dans l'académie de Paris : - Bac AMENAGEMENT ET FINITIONS DU BATIMENT - Bac INTERVENTION SUR LE PATRIMOINE BATI (option A) MACONNERIE - Bac TECHNICIEN DU BATIMENT : ORGANISATION ET REALISATION DU GROS OEUVRE - Bac MENUISERIE ALUMINIUM VERRE - Bac OUVRAGES DU BATIMENT METALLERIE	LP	HECTOR GUIMARD	19 RUE CURIAL 75019 PARIS		✓		
		SEP	LPO BATIMENT- SAINT-LAMBERT	7 RUE CLAVEL 75019 PARIS				
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DES ETUDES ET DE LA MODELISATION NUMERIQUE DU BÂTIMENT Cette formation mène à 3 bacs professionnels préparés dans l'académie de Paris : - Bac TECHNICIEN D'ETUDES DU BÂTIMENT : ETUDES ET ECONOMIE - Bac TECHNICIEN D'ETUDES DU BÂTIMENT : ASSISTANT EN ARCHITECTURE - Bac TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE	LP	HECTOR GUIMARD	19 RUE CURIAL 75019 PARIS	PASSPRO	✓		
		SEP	DORIAN	74 AVENUE PHILIPPE AUGUSTE 75011 PARIS				
CAP 1ERE ANNEE	COUVREUR	LP	HECTOR GUIMARD	19 RUE CURIAL 75019 PARIS	PASSPRO	✓	✓	✓
CAP 1ERE ANNEE	CARRELEUR MOSAISTE				❖	✓		
CAP 1ERE ANNEE	TAILLEUR DE PIERRE				PASSPRO	✓	✓	✓
CAP 1ERE ANNEE	INTERVENTION EN MAINTENANCE TECHNIQUE DES BATIMENTS				❖	✓		
CAP 1ERE ANNEE	REVÊTEMENTS				❖	✓		
CAP 1ERE ANNEE	MONTEUR INSTALLATIONS SANITAIRES				❖	✓		

NIVEAU	FORMATION	TYPE	ETABLISSEMENT	ADRESSE	MODALITES PARTICULIERES	ACCES PRIORITAIRE AUX ELEVES		
						Acad. PARIS	Acad. CRETEIL	Acad. VERSAILLES
<b>PHOTOGRAPHIE</b>								
SECONDE PROFESSIONNELLE	PHOTOGRAPHIE	SEP	LPO LOUIS ARMAND	321 RUE LECOURBE 75015 PARIS	PASSPRO	✓		
<b>PREVENTION - SECURITE</b>								
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA SECURITE	LP	THEOPHILE GAUTIER	6 PLACE DES VOSGES 75004 PARIS	PASSPRO	✓		
		LP	MARIA DERAISMES	19 RUE MARIA DERAISMES 75017 PARIS	PASSPRO	✓		
	METIERS DE LA SECURITE HORAIRES AMENAGES DOUBLE CURSUS	LP	MARIA DERAISMES	19 RUE MARIA DERAISMES 75017 PARIS	CLASSE DOUBLE CURSUS UNIQUEMENT - PRENDRE CONTACT AVEC L'ETABLISSEMENT. Cette formation est réservée aux élèves dont l'activité sportive ou artistique nécessite un mi-temps scolaire	✓	✓	✓
CAP 1ERE ANNEE	AGENT DE SECURITE HORAIRES AMENAGES DOUBLE CURSUS	LP	MARIA DERAISMES	19 RUE MARIA DERAISMES 75017 PARIS	CLASSE DOUBLE CURSUS UNIQUEMENT - PRENDRE CONTACT AVEC L'ETABLISSEMENT. Cette formation est réservée aux élèves dont l'activité sportive ou artistique nécessite un mi-temps scolaire	✓	✓	✓
		LP	MARIA DERAISMES	19 RUE MARIA DERAISMES 75017 PARIS	PASSPRO	✓	✓	
	AGENT DE SECURITE	LP	THEOPHILE GAUTIER	6 PLACE DES VOSGES 75004 PARIS	PASSPRO	✓	✓	
<b>PRODUCTIQUE - MECANIQUE - METAUX</b>								
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA REALISATION D'ENSEMBLES MECANIQUES ET INDUSTRIELS. Cette formation mène à 4 bacs professionnels préparés dans l'académie de Paris : - Bac TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE - Bac TECHNICIEN EN REALISATION DE PRODUITS MECANIQUES : REALISATION ET SUIVI DE PRODUCTION - Bac TECHNICIEN EN REALISATION DE PRODUITS MECANIQUES : REALISATION ET MAINTENANCE DES OUTILLAGES - Bac MICROTECHNIQUES	SEP	DIDEROT	61 RUE DAVID D'ANGERS 75019 PARIS	PASSPRO	✓		
		LP	CHENNEVIERE MALEZIEUX	33-35 AVENUE LEDRU ROLLIN 75012 PARIS				
SECONDE PROFESSIONNELLE	MODELISATION ET PROTOTYPAGE 3D	SEP	DIDEROT	61 RUE DAVID D'ANGERS 75019 PARIS	PASSPRO	✓		
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DU PILOTAGE ET DE LA MAINTENANCE D'INSTALLATIONS AUTOMATISEES Cette formation mène à 3 bacs professionnels préparés dans l'académie de Paris : - Bac PILOTE DE LIGNE DE PRODUCTION - Bac PROCESSES DE LA CHIMIE, DE L'EAU ET DES PAPIERS-CARTONS - Bac MAINTENANCE DES SYSTEMES DE PRODUCTION CONNECTES	LP	NICOLAS LOUIS VAUQUELIN	13-21 AVENUE BOUTROUX 75013 PARIS	PASSPRO	✓		
		LP	CHENNEVIERE MALEZIEUX	33-35 AVENUE LEDRU ROLLIN 75012 PARIS				
SECONDE PROFESSIONNELLE	MAINTENANCE DES SYSTEMES DE PRODUCTION CONNECTES MARINE				CONDITIONS PARTICULIERES D'ADMISSION - PRENDRE CONTACT AVEC L'ETABLISSEMENT	✓	✓	✓
CAP 1ERE ANNEE	CONDUCTEUR D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION	EREA	EDITH PIAF	316 RUE DE BELLEVILLE 75020 PARIS	PASSPRO (Nouveau)	✓		
CAP 1ERE ANNEE	OUTILLAGES EN OUTILS A DECOUPER ET EMBOUTIR	LP	CHENNEVIERE MALEZIEUX	33 AVENUE LEDRU ROLLIN 75012 PARIS	PASSPRO RECRUTEMENT NATIONAL			

NIVEAU	FORMATION	TYPE	ETABLISSEMENT	ADRESSE	MODALITES PARTICULIERES	ACCES PRIORITAIRE AUX ELEVES		
						Acad. PARIS	Acad. CRETEIL	Acad. VERSAILLES
<b>RELATION CLIENT</b>								
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA RELATION CLIENT Cette formation mène à 3 bacs professionnels préparés dans l'académie de Paris : - Bac METIER S DE L'ACCUEIL - Bac METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE (option A) ANIMATION ET GESTION DE L'ESPACE COMMERCIAL - Bac METIERS DE L'ACCUEIL ET DE LA VENTE (Option B) PROSPECTION CLIENTELE ET VALORISATION DE L'OFFRE COMMERCIALE	LP	ABBE GREGOIRE	70 BIS RUE DE TURBIGO 75003 PARIS -				
		LP	BEAUGRENELLE	65 RUE SAINT CHARLES 75015 PARIS				
		LP	CLAUDE ANTHIME CORBON	5 RUE CORBON 75015 PARIS				
		EREA	CROCE SPINELLI	1 RUE CROCE SPINELLI 75014 PARIS				
		SEP	EDGAR QUINET	24 RUE DUPERRE 75009				
		SEP	ELISA LEMONNIER	20 AVENUE ARMAND ROUSSEAU 75012				
		LP	ERIK SATIE	2 RUE PIERRE CASTAGNOU 75014 PARIS				
		LP	GUSTAVE EIFFEL	1 RUE DU GENERAL CAMOU 75007 PARIS		✓		
		SEP	JEAN LURCAT	121 RUE DE PATAY 75013 PARIS				
		LP	MARIA DERAISMES	19 RUE MARIA DERAISMES 75017 PARIS				
		SEP	MARTIN NADAUD	23 RUE DE LA BIDASSOA 75020 PARIS				
		LP	PIERRE LESCOT	35 RUE DES BOURDONNAIS 75001 PARIS				
		LP	RENE CASSIN	185 AVENUE DE VERSAILLES 75016 PARIS				
		LPO	SIMONE WEIL	Site FRANCOIS TRUFFAUT 28 RUE DEBELLEMEY 75003 PARIS				
		LP	TURQUETIL	18 PASSAGE TURQUETIL 75011 PARIS				
SEP	LPO DORIAN	74 AV. PHILIPPE AUGUSTE 75011 PARIS						
LP	MARIE LAURENCIN	114 QUAI DE JEMMAPES 75010 PARIS						
CAP 1ERE ANNEE	EQUIPIER POLYVALENT DE COMMERCE	EREA	CROCE SPINELLI	1 RUE CROCE SPINELLI 75014 PARIS	❖	✓		
		LP	CLAUDE ANTHIME CORBON	5 RUE CORBON 75015 PARIS	❖	✓		
<b>SANTE - SOIN</b>								
SECONDE PROFESSIONNELLE	OPTIQUE LUNETTERIE	SEP	FRESNEL	31 BOULEVARD PASTEUR 75015 PARIS	PASSPRO	✓		
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA BEAUTE ET DU BIEN ETRE Cette seconde mène à 2 bacs professionnels préparés dans l'académie de Paris : - Bac ESTHETIQUE-COSMETIQUE-PARFUMERIE - BAC METIERS DE LA COIFFURE	SEP	ELISA LEMONNIER	20 AVENUE ARMAND ROUSSEAU 75012 PARIS	PASSPRO	✓		
SECONDE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN EN PROTHESE DENTAIRE	LP	GALILEE	28 RUE DE PATAY 75013 PARIS	PASSPRO	✓	✓	
SECONDE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN EN APPAREILLAGE ORTHOPEDIQUE	LYCEE	D'ALEMBERT	22 SENTE DES DOREES 75019 PARIS	PASSPRO	✓	✓	
CAP 1ERE ANNEE	OPERATEUR EN APPAREILLAGE ORTHOPEDIQUE - SP.ORTHOPROTHESE				PASSPRO	✓	✓	
	OPERATEUR EN APPAREILLAGE ORTHOPEDIQUE - SP. PODO-				PASSPRO	✓	✓	
CAP 1ERE ANNEE	ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUM	SEP	ELISA LEMONNIER	20 AVENUE ARMAND ROUSSEAU 75012 PARIS	PASSPRO	✓		
CAP 1ERE ANNEE	METIERS DE LA COIFFURE	SEP	ELISA LEMONNIER	20 AVENUE ARMAND ROUSSEAU 75012 PARIS	PASSPRO	✓		
<b>SOCIAL</b>								
SECONDE PROFESSIONNELLE	ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE 2NDE COMMUNE	LP	ETIENNE DOLET	7-9 RUE D'EUPATORIA 75020 PARIS		✓		
		SEP	D'ALEMBERT	22 SENTE DES DOREES 75019 PARIS		✓		
		SEP	JACQUES MONOD	12 RUE VICTOR COUSIN 75005 PARIS- annexe 44 RUE DES JEUNEURS 75002 PARIS		✓		
SECONDE PROFESSIONNELLE	ANIMATION-ENFANCE ET PERSONNES AGEES	SEP	JACQUES MONOD	12 RUE VICTOR COUSIN 75005 PARIS- annexe 44 RUE DES JEUNEURS 75002 PARIS	PASSPRO	✓		
		SEP	D'ALEMBERT	22 SENTE DES DOREES 75019 PARIS	PASSPRO	✓		
		LP	ETIENNE DOLET	7-9 RUE D'EUPATORIA 75020	PASSPRO	✓		
CAP 1ERE ANNEE	ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE	LP	ETIENNE DOLET	7-9 RUE D'EUPATORIA 75020		✓		
		SEP	JACQUES MONOD	12 RUE VICTOR COUSIN 75005 PARIS- annexe 44 RUE DES JEUNEURS 75002 PARIS		✓		

NIVEAU	FORMATION	TYPE	ETABLISSEMENT	ADRESSE	MODALITES PARTICULIERES	ACCES PRIORITAIRE AUX ELEVES		
						Acad. PARIS	Acad. CRETEIL	Acad. VERSAILLES
<b>TEXILE- HABILLEMENT</b>								
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DU CUIR 2NDE COMMUNE Cette formation mène à 2 bacs professionnels : - Bac Métiers du cuir option Chaussure - Bac Métiers du cuir option Maroquinerie	LP	TURQUETIL	18 PASSAGE DE TURQUETIL 75011 PARIS	PASSPRO	✓		
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA COUTURE ET DE LA CONFECTION (Métiers de la mode - vêtements rénové)	SEP	ELISA LEMONNIER	20 AVENUE ARMAND ROUSSEAU 75012 PARIS	PASSPRO	✓		
		LP	MARIE LAURENCIN	114 QUAI DE JEMMAPES 75010 PARIS	PASSPRO	✓		
		LP	OCTAVE FEUILLET	9 RUE OCTAVE FEUILLET 75016 PARIS	PASSPRO	✓		
		SEP	PAUL POIRET	19 RUE DES TAILLANDIERS 75011 PARIS	PASSPRO	✓		
		LP	TURQUETIL	18 PASSAGE TURQUETIL 75011 PARIS	PASSPRO	✓		
CAP 1ERE ANNEE	ARTS DE LA BRODERIE	LP	OCTAVE FEUILLET	9 RUE OCTAVE FEUILLET 75016 PARIS	PASSPRO	✓	✓	✓
CAP 1ERE ANNEE	FOURRURE	LP	TURQUETIL	18 PASSAGE DE TURQUETIL 75011 PARIS	PASSPRO RECRUTEMENT NATIONAL			
	MAROQUINERIE	LP	TURQUETIL	18 PASSAGE DE TURQUETIL 75011 PARIS	PASSPRO	✓		
		EREA	CROCE SPINELLI	1 RUE CROCE SPINELLI 75014 PARIS	PASSPRO	✓		
CAP 1ERE ANNEE	PLUMASSIERE	LP	OCTAVE FEUILLET	9 RUE OCTAVE FEUILLET 75016 PARIS	PASSPRO RECRUTEMENT NATIONAL			
	METIERS MODE CHAPELIER-MODISTE	LP			PASSPRO	✓	✓	✓
	FLEURISTE EN FLEURS ARTIFICIELLES	LP			PASSPRO RECRUTEMENT NATIONAL			
CAP 1ERE ANNEE	VETEMENT DE PEAU	LP	TURQUETIL	18 PASSAGE TURQUETIL 75011 PARIS	PASSPRO RECRUTEMENT NATIONAL			
CAP 1ERE ANNEE	METIERS DE LA MODE- VÊTEMENT. TAILLEUR	LP	MARIE LAURENCIN	114 QUAI DE JEMMAPES 75010 PARIS	PASSPRO	✓		
CAP 1ERE ANNEE	CORDONNERIE MULTISERVICE	SEP	D'ALEMBERT	22 SENTE DES DOREES 75019 PARIS	PASSPRO	✓		
CAP 1ERE ANNEE	METIER DE L'ENTRETIEN DES TEXTILES OPTION A : BLANCHISSERIE	SEP	PAUL POIRET	19 RUE DES TAILLANDIERS 75011 PARIS	PASSPRO	✓		
	METIER DE L'ENTRETIEN DES TEXTILES OPTION B : PRESSING	SEP			PASSPRO	✓		
CAP 1ERE ANNEE	METIERS DE LA MODE-VÊTEMENT FLOU	LP	TURQUETIL	18 PASSAGE TURQUETIL 75011 PARIS	PASSPRO	✓		
		LP	MARIE LAURENCIN	114 QUAI DE JEMMAPES 75010 PARIS	PASSPRO	✓		

**PASSPRO** : Il est indispensable d'avoir un entretien d'information avec le chef d'établissement offrant la formation. Il sera tenu compte de l'entretien dans le barème - ❖ : Formation conseillée aux élèves issus d'EGPA (SEGPA, EREA) aux élèves issus de 3ème Prépa-métiers et aux élèves inscrits en UPE2A (Classe d'accueil) et donnant droit au bonus leur facilitant l'accès.

**ANNEXE 8 : Liste des formations de 1<sup>ère</sup> année de CAP, 2<sup>de</sup> bac professionnel et 1<sup>ère</sup> professionnelle en APPRENTISSAGE**

Il est nécessaire que les familles prennent contact avec les CFA qui dispensent ces formations en parallèle de la saisie AFFELNET

**CFA ACADEMIQUE**

<https://www.ac-paris.fr/nos-formations>

FORMATIONS EN APPRENTISSAGE DU CFA ACADEMIQUE - Académie de Paris - rentrée 2024					
Formation	Libellé formation	Etablissement lieu de formation	Code Postal	UAI CFA	Secteur
<b>CAP</b>					
1CAP2	1CAP2 PLUMASSIERE	LYCEE OCTAVE FEUILLET	75106	0756250L	Public
1CAP2	1CAP2 FLEURISTE EN FLEURS ARTIFICIELLES	LYCEE OCTAVE FEUILLET	75106	0756250L	Public
1CAP2	1CAP2 ACCOMPAG. EDUCATIF PETITE ENFANCE	LYCEE JACQUES MONOD	75005	0756250L	Public
1CAP2	1CAP2 ARTS DU TAPIS ET TAPISS.DE LISSE	LYCEE METIERS DE L'AMEUBLEMENT - BOULLE	75012	0756250L	Public
1CAP2	1CAP2 RENTRAYEUR OP_A : TAPIS	LYCEE METIERS DE L'AMEUBLEMENT - BOULLE	75012	0756250L	Public
1CAP2	1CAP2 RENTRAYEUR OP_B : TAPISSERIES	LYCEE METIERS DE L'AMEUBLEMENT - BOULLE	75012	0756250L	Public
1CAP2	1CAP2 TAPISSIER-E AMEUBLEMENT EN DECOR	LYCEE METIERS DE L'AMEUBLEMENT - BOULLE	75012	0756250L	Public
1CAP2	1CAP2 ARTS & TECH.VERRE: VITRAILLISTE	LYCEE LUCAS DE NEHOU	75014	0756250L	Public
1CAP2	1CAP2 ARTS & TECH.VERRE: DECORATEUR	LYCEE LUCAS DE NEHOU	75014	0756250L	Public
1CAP2	1CAP2 MENUISIER ALUMINIUM VERRE	LYCEE DU BATIMENT SAINT LAMBERT	75019	0756250L	Public
1CAP2	1CAP2 ARTS DE LA BRODERIE	LYCEE OCTAVE FEUILLET	75106	0756250L	Public
1CAP2	1CAP2 MONTEUR INSTALLATIONS SANITAIRES	LYCEE HECTOR GUIMARD	75019	0756250L	Public
1CAP2	1CAP2 PRODUCTION ET SERVICE EN RESTAURATIONS	LYCEE EDMOND ROSTAND	75018	0756250L	Public
1CAP2	1CAP2 METIERS DE LA COIFFURE	LYCEE ELISA LEMONNIER	75012	0756250L	Public
1CAP2	1CAP2 PATISSIER	LYCEE BELLIARD	75018	0756250L	Public
1CAP2	1CAP2 COMMERCIALISATION ET SERVICES EN HOTEL CAFE RESTAURANT	LYCEE BELLIARD	75018	0756250L	Public
1CAP2	1CAP2 CUISINE	LYCEE BELLIARD	75018	0756250L	Public
1CAP2	1CAP2 ACCORDEUR DE PIANO	INJA	75007	0756250L	Public
<b>2NDPRO</b>					
2NDPRO	2NDPRO OUVRAGES DU BATIMENT METALLERIE	LYCEE HECTOR GUIMARD	75019	0756250L	Public
<b>1ère PRO</b>					
1ERPRO	1ERPRO CUISINE	LYCEE BELLIARD	75018	0756250L	Public
1ERPRO	1ERPRO COMMERCIALISATION ET SERVICES EN RESTAURATION	LYCEE BELLIARD	75018	0756250L	Public
1ERPRO	1ERPRO METIERS DE LA SECURITE	LYCEE THEOPHILE GAUTIER	75012	0756250L	Public
1ERPRO	1ERPRO LOGISTIQUE	LYCEE CAMILLE JENATZY	75018	0756250L	Public
1ERPRO	1ERPRO FACONNAGE PRODTS IMPRIMES ROUTAGE	LYCEE CORVISART TOLBIAC	75013	0756250L	Public

**CFA PRIVES PARISIENS**

FORMATIONS EN APPRENTISSAGE AU SEIN DES CFA PRIVES PARISIENS - rentrée 2024				
Formation	Libellé formation	Etablissement lieu de formation	Code Postal	UAI
<b>CAP</b>				
<b>Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) en deux ans</b>				
1CAP2	1CAP2 BOUCHER	CFA des métiers de la gastronomie	75019	0750768C
1CAP2	1CAP2 BOULANGER	CFA des métiers de la gastronomie	75019	0750768C
1CAP2	1CAP2 BOULANGER	CFA Ferrandi Paris - site de Paris	75006	0752280W
1CAP2	1CAP2 BOULANGER	CFA Ecole de Paris des Métiers de la table	75017	0752830U
1CAP2	1CAP2 BOULANGER	Lycée privé Albert de Mun	75007	0754030Y
1CAP2	1CAP2 CHARCUTIER-TRAITEUR	CFA des métiers de la gastronomie	75019	0750768C
1CAP2	1CAP2 COMMER.SERV.HOTEL-CAFE-RESTAURANT	Médéric- L'école hôtelière de Paris	75017	0751510J
1CAP2	1CAP2 COMMER.SERV.HOTEL-CAFE-RESTAURANT	CFA Ecole de Paris des Métiers de la table	75017	0752830U
1CAP2	1CAP2 COMMER.SERV.HOTEL-CAFE-RESTAURANT	CFA hôtelier public Belliard	75018	0753007L
1CAP2	1CAP2 COMMER.SERV.HOTEL-CAFE-RESTAURANT	Lycée polyvalent privé Sainte-Thérèse	75016	0753217P
1CAP2	1CAP2 CREMIER-FROMAGER	CFA des commerces de l'alimentation	75018	0752068R
1CAP2	1CAP2 CUISINE	CFA des métiers de la gastronomie	75019	0750768C
1CAP2	1CAP2 CUISINE	CFA Ferrandi Paris - site de Paris	75006	0752280W
1CAP2	1CAP2 CUISINE	CFA Ecole de Paris des Métiers de la table	75017	0752830U
1CAP2	1CAP2 CUISINE	Lycée polyvalent privé Sainte-Thérèse	75016	0753217P
1CAP2	1CAP2 EBENISTE	CFA de La Bonne graine - école d'ameublement de Paris	75011	0751452W
1CAP2	1CAP2 ELECTRICIEN	CFA Delépine - CFA de l'équipement électrique	75011	0751475W
1CAP2	1CAP2 ELECTRICIEN	CFA Ecole de travail	75004	0751488K
1CAP2	1CAP2 ELECTRICIEN	LÉA-CFI - Campus Paris Gambetta	75020	0752325V
1CAP2	1CAP2 ELECTRICIEN	Lycée polyvalent privé Saint-Nicolas	75006	0754025T
1CAP2	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	CFA des commerces de l'alimentation	75018	0752068R
1CAP2	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	CFA Stephenson Formation	75018	0752206R

### **CFA PRIVES PARISIENS (suite)**

1CAP2	1CAP2 ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	Ecole privée internationale d'esthétique et de cosmétologie	75009	0752124B
1CAP2	1CAP2 ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	École Terrade Paris - Opéra	75002	0754338H
1CAP2	1CAP2 ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	École Terrade Paris - Champs-Élysées	75008	0755943C
1CAP2	1CAP2 FLEURISTE	CFA de l'école nationale des fleuristes - Paris	75019	07510738V
1CAP2	1CAP2 INSTALL. FROID CONDITIONN. D'AIR	CFA Ecole de travail	75004	0751488K
1CAP2	1CAP2 MAINT.VEHIC.OPTA VOIT.PARTICUL.	CFA Ecole de travail	75004	0751488K
1CAP2	1CAP2 MENUISIER ALUMINIUM-VERRE	Lycée du bâtiment et des travaux publics	75019	0750697A
1CAP2	1CAP2 METIERS DE LA COIFFURE	École Terrade Paris - Lafayette	75009	0754163T
1CAP2	1CAP2 METIERS DE LA MODE- VÊT. TAILLEUR	CFA de l'Insitut Français de la Mode	75013	0754566F
1CAP2	1CAP2 METIERS DE LA MODE-VÊTEMENT FLOU	CFA ECSCP Couture Habillement	75002	0750761V
1CAP2	1CAP2 METIERS DE LA MODE-VÊTEMENT FLOU	CFA de l'Insitut Français de la Mode	75013	0754566F
1CAP2	1CAP2 MONTEUR INSTALLATIONS SANITAIRES	CFA Ecole de travail	75004	0751488K
1CAP2	1CAP2 MONTEUR INSTALLATIONS THERMIQUES	LÉA-CFI - Campus Paris Gambetta	75020	0752325V
1CAP2	1CAP2 PATISSIER	Médéric- L'école hôtelière de Paris	75017	0751510J
1CAP2	1CAP2 PATISSIER	CFA Ferrandi Paris - site de Paris	75006	0752280W
1CAP2	1CAP2 PATISSIER	CFA Ecole de Paris des Métiers de la table	75017	0752830U
1CAP2	1CAP2 PATISSIER	Lycée privé Albert de Mun	75007	0754030Y
1CAP2	1CAP2 POISSONNIER ECAILLER	Médéric- L'école hôtelière de Paris	75017	0751510J
1CAP2	1CAP2 PRIMEUR	CFA des commerces de l'alimentation	75018	0752068R
1CAP2	1CAP2 PROD.SERV.REST. (RAPID, COLL, CAFE)	CFA Ecole de Paris des Métiers de la table	75017	0752830U
1CAP2	1CAP2 TAPISSIER-E AMEUBLEMENT EN DECOR	CFA de La Bonne graine - école d'ameublement de Paris	75011	0751452W
1CAP2	1CAP2 TAPISSIER-E AMEUBLEMENT EN SIEGE	CFA de La Bonne graine - école d'ameublement de Paris	75011	0751452W
1CAP2	1CAP2 ARTS BOIS OP_A: SCULPTEUR ORNEMA.	CFA de La Bonne graine - école d'ameublement de Paris	75011	0751452W
1CAP2	1CAP2 ARTS BOIS OP_B: TOURNEUR	CFA de La Bonne graine - école d'ameublement de Paris	75011	0751452W
1CAP2	1CAP2 ARTS BOIS OP_C: MARQUETEUR	CFA de La Bonne graine - école d'ameublement de Paris	75011	0751452W
1CAP2	1CAP2 DOREUR A LA FEUILLE ORNEMANISTE	CFA de La Bonne graine - école d'ameublement de Paris	75011	0751452W
1CAP2	1CAP2 ENCADREUR	CFA de La Bonne graine - école d'ameublement de Paris	75011	0751452W

<b>2NDPRO</b>	<b>Bac professionnel en trois ans</b>			
2NDPRO	2NDPRO ASSISTANC.GEST.ORGANIS.ACTIVITES	ACE - CFA pour l'expertise comptable	75018	0754674Y
2NDPRO	2NDPRO BOULANGER-PÂTISSIER	CFA Ferrandi Paris - site de Paris	75006	0752280W
2NDPRO	2NDPRO BOULANGER-PÂTISSIER	CFA - Ecole de boulangerie et de pâtisserie de Paris	75012	0754755L
2NDPRO	2NDPRO COMMERC. SERVICES EN RESTAURATION	Médéric- L'école hôtelière de Paris	75017	0751510J
2NDPRO	2NDPRO COMMERC. SERVICES EN RESTAURATION	CFA Ferrandi Paris - site de Paris	75006	0752280W
2NDPRO	2NDPRO COMMERC. SERVICES EN RESTAURATION	Lycée polyvalent privé Sainte-Thérèse	75016	0753217P
2NDPRO	2NDPRO COMMERC. SERVICES EN RESTAURATION	OF-CFA Fondation des Apprentis d'Auteuil	75016	0756019K
2NDPRO	2NDPRO CUISINE	Médéric- L'école hôtelière de Paris	75017	0751510J
2NDPRO	2NDPRO CUISINE	CFA Ferrandi Paris - site de Paris	75006	0752280W
2NDPRO	2NDPRO CUISINE	Lycée polyvalent privé Sainte-Thérèse	75016	0753217P
2NDPRO	2NDPRO CUISINE	OF-CFA Fondation des Apprentis d'Auteuil	75016	0756019K
2NDPRO	2NDPRO INSTAL.CHAUF.CLIMAT.ENERG.RENOUV.	CFA Ecole de travail	75004	0751488K
2NDPRO	2NDPRO MAINT.VEHIC.OPTA VOIT.PARTICUL.	CFA Ecole de travail	75004	0751488K
2NDPRO	2NDPRO MAINTEN. ET EFFICACITE ENERGETIQ.	LÉA-CFI - Campus Paris Gambetta	75020	0752325V
2NDPRO	2NDPRO MAINTENANCE SYST.PRODUC.CONNECTES	LP Chennevière Malézieux	75012	0750783U
2NDPRO	2NDPRO MAINTENANCE SYST.PRODUC.CONNECTES	CFA Ferroviaire	75017	0755861N
2NDPRO	2NDPRO MET.FROID & ENERGIES RENOUVEL.	CFA Ecole de travail	75004	0751488K
2NDPRO	2NDPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES	CFA Delépine - CFA de l'équipement électrique	75011	0751475W
2NDPRO	2NDPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES	CFA Ecole de travail	75004	0751488K
2NDPRO	2NDPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES	LÉA-CFI - Campus Paris Gambetta	75020	0752325V
2NDPRO	2NDPRO OPTIQUE LUNETTERIE	CFA de l'optique AEPO	75015	0751457B
2NDPRO	2NDPRO OPTIQUE LUNETTERIE	CFA Progress Santé	75010	0755203Y
2NDPRO	2NDPRO TECHN. ETUDES BAT B ASSIST.ARCHI.	CFA du Bâtiment - Saint-Lambert Formation	75015	0751508G
2NDPRO	2NDPRO TECHN. ETUDES BAT.A ETUDES & ECO.	CFA du Bâtiment - Saint-Lambert Formation	75015	0751508G
2NDPRO	2NDPRO TECHNICIEN EN PROTHESE DENTAIRE	CFA Progress Santé	75010	0755203Y



## CFA PRIVES PARISIENS (suite)

1ère PRO	première professionnelle - Bac professionnel en deux ans			
1ERPRO	1ERPRO ASSISTANC.GEST.ORGANIS.ACTIVITES	CFA IGS	75010	0752944T
1ERPRO	1ERPRO ASSISTANC.GEST.ORGANIS.ACTIVITES	Campus Montsouris (Cerfal)	75014	0754458N
1ERPRO	1ERPRO ASSISTANC.GEST.ORGANIS.ACTIVITES	ACE - CFA pour l'expertise comptable	75018	0754674Y
1ERPRO	1ERPRO BOULANGER-PÂTISSIER	CFA Ecole de Paris des Métiers de la table	75017	0752830U
1ERPRO	1ERPRO COMMERC. SERVICES EN RESTAURATION	Médéric- L'école hôtelière de Paris	75017	0751510J
1ERPRO	1ERPRO CUISINE	Médéric- L'école hôtelière de Paris	75017	0751510J
1ERPRO	1ERPRO CUISINE	CFA Ecole de Paris des Métiers de la table	75017	0752830U
1ERPRO	1ERPRO CUISINE	OF-CFA Fondation des Apprentis d'Auteuil	75016	0756019K
1ERPRO	1ERPRO INSTAL.CHAUF.CLIMAT.ENERG.RENOUV.	CFA Ecole de travail	75004	0751488K
1ERPRO	1ERPRO MAINT.VEHIC.OPTA VOIT.PARTICUL.	CFA Ecole de travail	75004	0751488K
1ERPRO	1ERPRO MAINTEN. ET EFFICACITE ENERGETIQ.	LÉA-CFI - Campus Paris Gambetta	75020	0752325V
1ERPRO	1ERPRO MAINTENANCE SYST.PRODUC.CONNECTES	CFA Ferroviaire	75017	0755861N
1ERPRO	1ERPRO MET.COM.VEN.OP.A ANI.GES.ESP.COM.	CFA des commerces de l'alimentation	75018	0752068R
1ERPRO	1ERPRO MET.COM.VEN.OP.A ANI.GES.ESP.COM.	CFA Stephenson Formation	75018	0752206R
1ERPRO	1ERPRO MET.COM.VEN.OP.A ANI.GES.ESP.COM.	Campus Montsouris (Cerfal)	75014	0754458N
1ERPRO	1ERPRO MET.FROID & ENERGIES RENOUVEL.	CFA Ecole de travail	75004	0751488K
1ERPRO	1ERPRO METIERS DE L'ACCUEIL	CFA Stephenson Formation	75018	0752206R
1ERPRO	1ERPRO METIERS DE L'ACCUEIL	CFA Ferroviaire	75017	0755861N
1ERPRO	1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES	CFA Ecole de travail	75004	0751488K
1ERPRO	1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES	LÉA-CFI - Campus Paris Gambetta	75020	0752325V
1ERPRO	1ERPRO OPTIQUE LUNETTERIE	CFA de l'optique AEPO	75015	0751457B
1ERPRO	1ERPRO SYST.NUM.OPT.C RES.INF.SYST.COMM.	CFA IMC Alternance	75001	0755197S
1ERPRO	1ERPRO TECHN. ETUDES BAT B ASSIST.ARCHI.	CFA du Bâtiment - Saint-Lambert Formation	75015	0751508G
1ERPRO	1ERPRO TECHN. ETUDES BAT.A ETUDES & ECO.	CFA du Bâtiment - Saint-Lambert Formation	75015	0751508G

Cette offre de formation en apprentissage n'est pas exhaustive. Pour compléter ces informations, nous vous invitons à consulter également le portail national de la bonne alternance, accessible via le service en ligne affectation (SLA) pour vous accompagner dans la recherche d'un CFA et d'un contrat d'apprentissage :

<https://labonnealternance.apprentissage.beta.gouv.fr/>

**ANNEXE 9 : Coefficients du barème AFFELNET – Formations post 3ème**

**Affectation en seconde professionnelle et 1<sup>ère</sup> année de CAP**

Groupes de spécialités professionnelles	FRANÇAIS	MATHEMATIQUES	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE	LANGUE VIVANTE 1 Langue vivante 2	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	ARTS PLASTIQUES Musique	PHYSIQUE-CHIMIE SVT Technologie	TOTAL DISCIPLINAIRE
20 Spécialités pluritechnologiques de la production	5	6	3	4	3	2	7	30
21 Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	4	5	3	3	4	3	8	30
22 Transformations	4	6	3	3	3	3	8	30
23 Génie civil, construction, bois	4	6	4	2	4	3	7	30
24 Matériaux souples	4	5	3	3	3	6	6	30
25 Mécanique, électricité, électronique	4	6	3	4	3	2	8	30
30 Spécialités plurivalentes des services	6	5	4	5	3	3	4	30
31 Echanges et gestion	6	5	4	5	3	3	4	30
32 Communication et information	6	4	3	5	3	5	4	30
33 Services aux personnes	5	4	3	3	4	4	7	30
34 Services à la collectivité	5	3	4	3	5	2	8	30

**Coefficients des champs disciplinaires pour l'affectation en seconde générale et technologique ne relevant pas d'un recrutement particulier**

CHAMP DISCIPLINAIRE	Français	Mathématiques	Histoire-Géographie-EMC	Langues vivantes	EPS	Arts	Sciences, Technologie et DP	TOTAL
<b>COEFFICIENT</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>30</b>

**ANNEXE 10 : Bonus et modalités d'attribution dans le barème AFFELNET-LYCEE**

**BONUS ET MODALITES D'ATTRIBUTION**

**FORMATIONS POST 3<sup>ème</sup>**

<b>Formation demandée</b>	<b>Bénéficiaires de bonus</b>	<b>Bonus</b>	<b>Conditions d'attribution</b>	<b>Modalités d'attribution</b>
2 <sup>de</sup> GT ordinaire	Elèves doublant de 2 <sup>de</sup> GT de l'établissement	45 000 points		Automatique
	L'établissement demandé se trouve dans le secteur 1 du collège de secteur de l'élève	32 640 points		Automatique
	L'établissement demandé se trouve dans le secteur 2 du collège de secteur de l'élève	17 760 points		Automatique
	L'établissement demandé se trouve dans le secteur 3 du collège de secteur de l'élève	16 800 points		Automatique
	Elèves scolarisés dans un collège dont l'IPS est inférieur à la moyenne nationale (106,5 points)	1 200 points	Scolarisation dans le collège en 2023-2024	Automatique
	Elèves scolarisés dans un collège dont l'IPS est compris entre la moyenne nationale (106,5 points) et la moyenne académique (128,4 points)	600 points	Scolarisation dans le collège en 2023-2024	Automatique
	Elèves boursiers en 2023/2024	600 points	Information relative à la situation de boursier saisie dans SIECLE par l'établissement d'origine	Automatique
	Situation particulière mentionnée au paragraphe 5) du point 1.2.1.	500 points	Se référer au paragraphe 5) du point 1.2.1.	Saisie DVE

Formation demandée	Bénéficiaires de bonus	Bonus	Conditions d'attribution	Modalités d'attribution
2 <sup>de</sup> PRO / 1 <sup>ère</sup> année de CAP ordinaires	Elèves doublant dans la même spécialité de l'établissement	45 000 points		Automatique
2 <sup>de</sup> PRO / 1 <sup>ère</sup> année de CAP ordinaires avec priorité aux Parisiens	Elèves domiciliés à Paris	9 600 points		Automatique
2 <sup>de</sup> PRO hors PASSPRO	Elèves de 3 <sup>ème</sup> prépa-métiers	6 000 points		Automatique
2 <sup>de</sup> PRO hors PASSPRO	Certains élèves de la MLDS	6 000 points	Sur avis de la commission MLDS – 2 <sup>de</sup> PRO hors PASSPRO <b>annexe à transmettre à l'adresse : <a href="mailto:ce.mlds@ac-paris.fr">ce.mlds@ac-paris.fr</a> avant le 15 mai</b>	Saisie SAIO
1 <sup>ère</sup> année de CAP hors PASSPRO	Elèves d'UPE2A et SEGPA	6 000 points		Automatique
	Elèves de 3 <sup>ème</sup> prépa-métiers et MLDS	5 000 points		Automatique
2 <sup>de</sup> PRO / 1 <sup>ère</sup> année de CAP du dispositif PASSPRO mentionnées dans l'annexe correspondante	Tous les élèves du dispositif PASSPRO avec un avis favorable de l'établissement d'accueil	2 500 points	<b>Vœu</b> correspondant <b>saisi dans AFFELNET le 27 mai</b> au plus tard	Automatique
2 <sup>de</sup> PRO / 1 <sup>ère</sup> année de CAP à recrutement ordinaire	Tous les élèves avec un avis favorable de l'établissement d'origine.	2 500 points (bonus spécialité)	Avis favorable de l'établissement d'origine pour la spécialité demandée. Cet avis ne peut être attribué qu'à <u>une seule spécialité de 2<sup>de</sup> PRO ou de 1<sup>ère</sup> année de CAP.</u>	Saisie par l'établissement d'origine de l'avis <b>FAVvoiePRO</b>
2 <sup>de</sup> PRO / 1 <sup>ère</sup> année de CAP à recrutement ordinaire hors PASSPRO	Tous les élèves avec un avis favorable de l'établissement d'accueil.	2 500 points (bonus motivation)	Avis favorable de l'établissement d'accueil pour la formation demandée – <b>liste transmise au SAIO pour le 3 juin.</b>	Saisie SAIO

**FORMATIONS POST 2<sup>DE</sup>**

Formation demandée	Bénéficiaires de bonus	Bonus	Conditions d'attribution	Modalités d'attribution
1 <sup>ères</sup> technologique ou professionnelle	Elèves doublant dans la même spécialité, dans le même établissement	45 000 points		Automatique
1 <sup>ère</sup> STI2D, STMG, STL, ST2S	Elèves scolarisés en 2 <sup>de</sup> GT dans l'établissement demandé	9 998 points		Automatique
1 <sup>ère</sup> STHR	Elèves de 2 <sup>de</sup> STHR en montée pédagogique dans l'établissement	9 998 points	Vœu saisi par l'établissement	Automatique
1 <sup>ère</sup> professionnelle	Elèves de 2 <sup>de</sup> PRO en montée pédagogique dans l'établissement	9 998 points	Vœu présent dans l'application par défaut	Automatique
		9 998 points	Vœu modifié par l'établissement	Automatique
	Elèves de 2 <sup>de</sup> PRO commune famille de métiers - vœu pour une spécialité de la famille non proposée dans l'établissement	9 000 points (bonus filière)	Correspondance entre la 2 <sup>de</sup> PRO commune et la spécialité demandée	Automatique
	Elèves de 2 <sup>de</sup> GT	2 500 points		Automatique
	Elèves de 2 <sup>de</sup> GT, 1 <sup>ère</sup> GT et terminale CAP	2 500 points	Avis favorable de l'établissement d'origine pour la formation demandée	Saisie par l'établissement d'origine de l'avis <b>FAVvoiePRO</b>
	Elèves de 2 <sup>de</sup> GT, 1 <sup>ère</sup> GT et terminale CAP	2 500 points	<p><u>Changements d'orientation</u> : Avis favorable de l'établissement d'accueil pour la formation demandée</p> <p>– <b>fiche Réo-Passerelle</b> (annexe) à transmettre à l'adresse : <a href="mailto:dve-reo-passerelle@ac-paris.fr">dve-reo-passerelle@ac-paris.fr</a> avant le 15 mai.</p>	Saisie DVE

Formation demandée	Bénéficiaires de bonus	Bonus	Conditions d'attribution	Modalités d'attribution
1 <sup>ère</sup> professionnelle	Elèves de 2 <sup>de</sup> PRO demandant une première PRO d'une autre famille de métiers et/ou d'une spécialité orpheline	2 500 points	Avis favorable de l'établissement d'origine pour la formation demandée	Saisie par l'établissement d'origine de l'avis <b>FAVvoiePRO</b>
		2 500 points	<u>Changements d'orientation</u> : Avis favorable de l'établissement d'accueil pour la formation demandée – <b>fiche Réo-Passerelle annexe à transmettre à l'adresse : <a href="mailto:dve-reo-passerelle@ac-paris.fr">dve-reo-passerelle@ac-paris.fr</a> avant le 15 mai.</b>	Saisie DVE
	Elèves d'un dispositif MLDS	2 500 points	Avis favorable de l'établissement d'origine pour la formation demandée	Saisie par l'établissement d'origine de l'avis <b>FAVvoiePRO</b>
		2 500 points	Avis favorable de l'établissement d'accueil pour la formation demandée – <b>fiche parcours MLDS annexe à transmettre à l'adresse : <a href="mailto:dve-reo-passerelle@ac-paris.fr">dve-reo-passerelle@ac-paris.fr</a> avant le 15 mai</b>	Saisie DVE
	Elève de terminale CAP	1 500 points (bonus filière)	Correspondance entre la spécialité de CAP et la spécialité demandée	Automatique
1 <sup>ère</sup> STI2D, STMG, STL, ST2S	Tous les élèves du dispositif PASSTECHNO avec un avis favorable de l'établissement d'accueil	50 points (sauf STMG)	<b>Vœu</b> correspondant <b>saisi dans AFFELNET le 27 mai</b> au plus tard	Automatique

**ANNEXE 11 : Commission d'attribution des bonus MLDS**

**COMMISSION D'ATTRIBUTION des BONUS MLDS / 2nde PRO  
Hors PASSPRO**

**Ce document est renseigné par les coordonnateurs MLDS, et signé par le chef d'établissement d'accueil.**

*Cette fiche permet d'éclairer les membres de la commission en apportant des éléments complémentaires.*

**Nom du Coordonnateur MLDS :** .....

**Etablissement d'accueil du module MLDS :** .....

**Elève - Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Date de Naissance :** .....

**Nom de l'établissement :** .....

**Classe fréquentée :** .....

**Formations/S spécialités souhaitées :** .....

**Etablissements visés :** .....

**- Éléments du parcours scolaire -**

Le dossier présenté au rectorat, devra inclure :

- L'entretien de situation,
- La copie de la fiche préparatoire à la saisie des vœux (pensez à saisir les notes),
- Tout élément permettant l'évaluation pédagogique de l'élève : bulletins, relevés de notes, relevés de compétences – à préciser :

- .....

- .....

- .....

**- Démarches entreprises permettant d'attester de la motivation -**

Le dossier devra inclure tout élément permettant l'évaluation de la motivation de l'élève (*éléments concernant des stages pratiques en entreprise, ou stages d'immersion et leur évaluation*)

- Stages en entreprise
- Mini-stages
- Journée portes ouvertes
- Autres : .....

**Avis motivé de l'équipe éducative, concernant la capacité à mener à bien le projet envisagé :**

Arguments pour soutenir le projet

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Paris, le ...../...../2024

Savoir être				
Ponctualité – assiduité	++	+	-	--
Autonomie dans la démarche scolaire (emplois du temps, matériel, devoirs, leçons...)				
Adaptation au groupe				
Respect des autres				
Respect du règlement intérieur				
Persévérance dans l'effort				
Mobilité (utilisation des transports...)				
Prise d'initiatives				
Prise de responsabilités (délégués, associations...)				

Signature du chef d'établissement et cachet de l'établissement

Fiche à transmettre au [ce.mlds@ac-paris.fr](mailto:ce.mlds@ac-paris.fr) avant le 15 mai 2024



**ANNEXE 12A : Formations de l'Académie de Créteil pouvant accueillir des élèves parisiens**

**2de GENERALE ET TECHNOLOGIQUE**

<b>SECTIONS INTERNATIONALES</b>		
• Anglais (Américain)	littéral	• Arabe
• Chinois (Mandarin)	(Brésilien)	• Portugais
Lycée International de L'EST PARISIEN 1 Promenade Marco Polo 93 NOISY-LE-GRAND <b>Recrutement national</b>		
<b>AGRICULTURE - HORTICULTURE</b>		
Enseignement optionnel EATDD + SES <b>Recrutement national</b>		Lycée agricole Bougainville 77 BRIE-COMTE-ROBERT
		Lycée la Bretonnière / 77 CHAILLY-EN-BRIE

**2de PROFESSIONNELLE**

<b>AERONAUTIQUE</b>	
Métiers de l'aéronautique <b>Recrutement particulier</b>	LP Aristide BRIAND 120 Avenue Aristide Briand 93 LE BLANC MESNIL
	LP Pierre de COUBERTIN Chaussée de Paris 77 MEAUX
<b>AGRICULTURE : ELEVAGE, AMENAGEMENT, FORET</b>	
Nature jardin paysage forêt <b>PASSPRO</b>	Lycée Adolphe Cherioux 195 rue Juliean Grimau 94 VITRY-SUR-SEINE
	Lycée agricole Bougainville 77 BRIE-COMTE-ROBERT <b>Recrutement national</b>
	Lycée de L'horticulture 16 rue Paul Doumer 93 MONTREUIL
Productions	Lycée agricole Bougainville 77 BRIE-COMTE-ROBERT <b>Recrutement national</b>
	Lycée de L'horticulture 16 rue Paul Doumer 93 MONTREUIL
	Lycée la Bretonnière 77 CHAILLY-EN-BRIE <b>Recrutement national</b>
<b>AUTOMOBILE – ENGIN</b>	
Maintenance des matériels et des véhicules 2 <sup>nde</sup> commune	Lycée Jacques PREVERT 7 Avenue Jean Jaurès 77 COMBS LA VILLE
	LP Gustave Eiffel 77 VARENNES
	LPO de Coulommiers 6 rue des Templiers 77 COULOMMIERS
Carrossier peintre automobile	

## 2de PROFESSIONNELLE – SUITE

<b>BATIMENT – TRAVAUX PUBLICS</b>	
Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics	Lycée les PANNEVELLES 7 Route de Chalautre La Petite 77 PROVINS <b>Recrutement national</b>
	Lycée Claude Nicolas LEDOUX 1 Boulevard de Paris 93 PAVILLONS SOUS BOIS
<b>HYGIENE - ENVIRONNEMENT</b>	
Gestion des pollutions et protection de l'environnement	LP Jean Pierre TIMBAUD 103 Avenue de la République 93 AUBERVILLIERS
<b>IMPRIMERIE</b>	
Métiers des industries graphiques et de la communication <b>Recrutement national</b>	Lycée André MALRAUX 4 Avenue du Lycée 77 MONTEREAU FAULT YONNE
<b>PRODUCTIQUE - MECANIQUE</b>	
Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels 2 <sup>nd</sup> e commune <b>PASSPRO</b>	Lycée CONDORCET 31 Rue Désiré Chevalier 93 MONTREUIL-SOUS-BOIS
<b>RELATION CLIENT</b>	
Conseil vente <b>PASSPRO</b>	Lycée de L'HORTICULTURE 16 Rue Paul Doumer 93 MONTREUIL
	Lycée Louis Lumière 4 rue Louis Lumière 77 CHELLES
<b>SOCIAL</b>	
Services aux personnes et aux territoires <b>Recrutement national</b>	Lycée la Bretonnière 77 CHAILLY-EN-BRIE
<b>TEXTILE - HABILLEMENT</b>	
Métier du cuir 2 <sup>nd</sup> e commune <b>PASSPRO</b> <b>Recrutement national</b>	Lycée Flora TRISTAN 12 Avenue du 8 Mai 1945 77 MONTEREAU-FAULT-YONNE
	Lycée Frédéric Bartholdi 12, rue de la Liberté 93200 SAINT DENIS

## 1<sup>ère</sup> PROFESSIONNELLE

PRODUCTIQUE - MECANIQUE	
Traitements des matériaux	Lycée CONDORCET 31 Rue Désiré Chevalier 93 MONTREUIL-SOUS-BOIS

## 1<sup>ère</sup> PROFESSIONNELLE AGRICOLE

AGRICULTURE : CONSEIL - VENTE	
Technicien conseil/vente : produits de jardin	Lycée de L'HORTICULTURE 16 Rue Paul Doumer 93 MONTREUIL
AGRICULTURE : ELEVAGE, AMENAGEMENT, FORET	
Conduite et gestion exploitation : Polycultures et élevage <b>Recrutement national</b>	Lycée agricole BOUGAINVILLE 77 BRIE-COMTE-ROBERT
	Lycée la BRETONNIERE 77 CHAILLY-EN-BRIE
Aménagements paysagers	Lycée agricole BOUGAINVILLE 77 BRIE-COMTE-ROBERT <b>Recrutement national</b>
	Lycée Adolphe Cherioux / 94 VITRY-SUR-SEINE
	Lycée de L'HORTICULTURE 16 Rue Paul Doumer 93 MONTREUIL
Productions horticoles	Lycée de L'HORTICULTURE 16 Rue Paul Doumer 93 MONTREUIL
	Lycée agricole BOUGAINVILLE 77 BRIE-COMTE-ROBERT <b>Recrutement national</b>
AGRICULTURE : SERVICE AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES	
Services aux personnes et aux territoires <b>Recrutement national</b>	Lycée la BRETONNIERE 77 CHAILLY-EN-BRIE

## BREVETS DES METIERS D'ART

Céramique <b>Recrutement national</b>	Lycée du GUE A TRESMES Rue du Gué CONGIS SUR THEROUANNE 77
Volumes : Staff Matériaux Associés <b>Recrutement national</b>	
Ferronnier d'Art	Lycée Denis PAPIN 34 Avenue Michelet 93 LA COURNEUVE

**ANNEXE 12B : Formations de l'Académie de Versailles pouvant accueillir des élèves parisiens**

<b>2DE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE</b>	
<b>ARTS DU CIRQUE</b>	Lycée Emmanuel Mounier 92 Chatenay Malabry

**1<sup>ère</sup> ANNEE DE CAP ET 2DE PROFESSIONNELLE**

<b>AÉRONAUTIQUE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ seconde professionnelle <b>Métiers de l'Aéronautique</b></li> <li>✓ 1<sup>ère</sup> année de CAP : <b>Aéronautique option avionique</b></li> </ul> <p><b>Procédure PASSPRO</b></p>	<p>L.P. Alexandre DENIS Lycée des métiers de l'aéronautique, du transport et de la logistique MONTMIRAULT 91590 CERNY Téléphone 01 64 57 60 22</p> <p><b>Internat Garçons – Filles</b> <b>Recrutement national</b> <b>Modalités spécifique d'admission – Entretien d'information.</b></p>
<b>ALIMENTATION - HOTELLERIE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ seconde professionnelle <b>Métiers de l'Alimentation</b></li> </ul> <p><b>Procédure PASSPRO</b></p>	<p>L.P. CHATEAU des COUDRAIES Lycée des métiers de bouche et de l'hôtellerie Château des Coudraies 91450 ETIOLLES Téléphone 01 69 89 21 21</p> <p><b>Internat Garçons – Filles</b></p> <hr/> <p>L.P. Les CÔTES de VILLEBON Lycée des métiers de bouche, du commerce et de l'industrie 3 rue Henri Etlin 92190 MEUDON Téléphone 01 46 01 55 00</p>

<p>✓ seconde professionnelle <b>Métiers de l'Alimentation</b> <b>Procédure PASSPRO</b></p> <p><b>SUITE</b></p>	<p>L.P. Auguste ESCOFFIER Lycée des métiers de la gastronomie et des techniques du froid 77 rue de Pierrelaye 95610 ERAGNY Téléphone 01 34 02 40 80 Internat Garçons – Filles</p>
	<p>Lycée des métiers des services hôteliers et de tourisme Place François RABELAIS 78042 GUYANCOURT Téléphone 01 30 96 12 00 Attention : accès inter académique très limité Modalités spécifique d'admission – Entretien d'information.</p>
<b>AUTOMOBILE - ENGIN</b>	
<p>✓ seconde professionnelle commune : <b>Maintenance des matériels et des véhicules</b></p>	<p>Lycée polyvalent Antoine LAVOISIER 44 boulevard de la République 78440 PORCHEVILLE Téléphone 01 34 79 66 30 <b>Internat Garçons – Filles</b></p>
	<p>Lycée polyvalent Charles PETIET 65 boulevard Gallieni 92390 VILLENEUVE LA GARENNE Téléphone 01 41 47 40 00</p>
<b>BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS</b>	
<p>✓ seconde professionnelle : <b>Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics</b></p>	<p>Lycée polyvalent Antoine LAVOISIER 44 boulevard de la République 78440 PORCHEVILLE Téléphone 01 34 79 66 30 <b>Internat Garçons – Filles</b></p>
<p>✓ 1<sup>ère</sup> année de CAP : <b>Conducteur d'engins : travaux publics et carrières</b></p>	
<p>✓ 1<sup>ère</sup> année de CAP : <b>Constructeur de routes</b></p>	
<b>BOIS - AMEUBLEMENT</b>	
<p>✓ 1<sup>ère</sup> année de CAP : <b>Charpentier - bois</b></p>	<p>L.P. Gustave EIFFEL 9 avenue de la République 91300 MASSY Téléphone 01 69 20 09 43</p>
<p>✓ 1<sup>ère</sup> année de CAP : <b>Menuisier – Installateur</b></p>	<p>L. P. Pierre MENDES-France 1 rue de Goussainville 95400 Villiers-le-Bel Téléphone 01.34.38.31.00</p>
<b>ELECTRICITE - ELECTRONIQUE - ENERGIE</b>	
<p>✓ seconde professionnelle : <b>Métiers des transitions numérique et énergétique</b></p>	<p>Lycée polyvalent Simone WEIL Rue du Val d'Oise 78700 CONFLANS SAINTE HONORINE Téléphone 01 39 19 88 26 <b>Internat Garçons – Filles</b></p>
<b>GESTION – ADMINISTRATION – TRANSPORT – LOGISTIQUE</b>	
<p>✓ seconde professionnelle : <b>Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique</b></p>	<p>Lycée des métiers Jean-Monnet des constructions et du tertiaire administratif 128 avenue Jean Jaurès 92120 MONTROUGE Téléphone : 01 41 17 44 20</p>

<b>PRODUCTIQUE – MÉCANIQUE</b>	
✓ seconde professionnelle : <b>Maintenance nautique</b>	Lycée polyvalent Simone WEIL Rue du Val d'Oise 78700 CONFLANS SAINTE HONORINE Téléphone 01 39 19 88 26 <b>Internat Garçons – Filles</b>
✓ seconde professionnelle : <b>Métiers de la réalisation de produits mécaniques</b>	L.P. Louis GIRARD 85 rue Louis Girard 92240 MALAKOFF Téléphone 01 46 42 63 84

**ANNEXE 13 : Formations de l'enseignement agricole dans la région académique**

**ACADEMIE DE PARIS**

**2DE PROFESSIONNELLE**

<b>AGRICULTURE</b>	
Nature Jardin Paysage Forêt	Lycée privé sous contrat DU BREUIL Route de la ferme 75012 PARIS

**1ERE ANNEE DE CAP**

<b>AGRICULTURE</b>	
Jardinier Paysagiste	Lycée privé sous contrat DU BREUIL Route de la ferme 75012 PARIS

**1ERE PRO**

<b>AGRICULTURE</b>	
Laboratoire et contrôle qualité	Lycée public Nicolas Louis VAUQUELIN 31-21 Avenue Boutroux 75013 PARIS

**ACADEMIE DE CRETEIL**

**2DE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE**

<b>AGRICULTURE - HORTICULTURE</b>	
Enseignement optionnel EATDD (Ecologie, Agronomie-Territoire-Développement Durable) + SES	Lycée agricole BOUGAINVILLE 77 BRIE-COMTE-ROBERT <b>Internat Garçons - Filles</b>
	Lycée la BRETONNIERE 77 CHAILLY-EN-BRIE <b>Internat Garçons - Filles</b>

**2DE PROFESSIONNELLE**

<b>AGRICULTURE : CONSEIL – VENTE</b>	
Conseil vente	Lycée Louis LUMIERE Rue Louis Lumière 77 CHELLES
	Lycée de L'HORTICULTURE 16 Rue Paul Doumer 93 MONTREUIL
<b>AGRICULTURE : ELEVAGE, AMENAGEMENT, FORET</b>	
Productions	Lycée agricole BOUGAINVILLE 77 BRIE-COMTE-ROBERT <b>Internat Garçons - Filles</b>
	Lycée la BRETONNIERE 77 CHAILLY-EN-BRIE <b>Internat Garçons - Filles</b>
	Lycée de L'HORTICULTURE 16 Rue Paul Doumer 93 MONTREUIL
Nature jardin paysage forêt	Lycée agricole BOUGAINVILLE 77 BRIE-COMTE-ROBERT <b>Internat Garçons - Filles</b>

	Lycée de L'HORTICULTURE 16 Rue Paul Doumer 93 93 MONTREUIL
	Lycée Adolphe CHERIOUX 195 Rue Julian Grimau 94 VITRY-SUR-SEINE
<b>AGRICULTURE : SERVICE AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES</b>	
Services aux personnes et aux territoires	Lycée la BRETONNIERE 77 CHAILLY-EN-BRIE Filles <span style="float: right;"><b>Internat Garçons –</b></span>

### 1ERE ANNEE DE CAP

<b>AGRICULTURE - ELEVAGE - AMENAGEMENT - FORET</b>		
Métiers de l'agriculture	Lycée de L'HORTICULTURE 16 Rue Paul Doumer 93 MONTREUIL	ERA STENDHAL 6, rue Désiré Dautier 94 BONNEUIL SUR MARNE
Jardinier paysagiste	Lycée de L'HORTICULTURE 16 Rue Paul Doumer 93 MONTREUIL	Lycée Adolphe CHERIOUX 195 Rue Julian Grimau 94 VITRY-SUR-SEINE

### 1ERE PROFESSIONNELLE

<b>AGRICULTURE : CONSEIL - VENTE</b>		
Technicien conseil/vente : produits de jardin	Lycée de L'HORTICULTURE 16 Rue Paul Doumer 93 MONTREUIL	
<b>AGRICULTURE : ELEVAGE, AMENAGEMENT, FORET</b>		
Conduite et gestion exploitation : Polycultures et élevage	Lycée agricole BOUGAINVILLE 77 BRIE-COMTE-ROBERT	Lycée la BRETONNIERE 77 CHAILLY-EN-BRIE
Aménagements paysagers	Lycée agricole BOUGAINVILLE 77 BRIE-COMTE-ROBERT	
	Lycée de L'HORTICULTURE 16 Rue Paul Doumer 93 MONTREUIL	
	Lycée Adolphe Cherioux 94 VITRY-SUR-SEINE	
Productions horticoles	Lycée de L'HORTICULTURE 16 Rue Paul Doumer 93 MONTREUIL	
	Lycée agricole BOUGAINVILLE 77 BRIE-COMTE-ROBERT	
<b>AGRICULTURE : SERVICE AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES</b>		
Services aux personnes et aux territoires	Lycée la BRETONNIERE 77 CHAILLY-EN-BRIE	



# ACADEMIE DE VERSAILLES

## 2DE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

AGRICULTURE - HORTICULTURE	
Enseignement optionnel EATDD (Ecologie, Agronomie- Territoire- Développement Durable) + SES	Lycée AGRICOLE et HORTICOLE DE CHAMBOURCY Route forestière des princesses 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE Téléphone 01 30 87 18 03 <b>Internat Garçons – Filles</b> <b>Recrutement spécifique - Entretien d'information.</b>

## 2DE PROFESSIONNELLE

AGRICULTURE - ELEVAGE – AMENAGEMENT - FORET	
Productions végétales	Lycée AGRICOLE et HORTICOLE DE CHAMBOURCY Route forestière des princesses 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE Téléphone 01 30 87 18 03 <b>Internat Garçons – Filles</b> <b>Recrutement spécifique - Entretien d'information.</b>
Nature Jardin Paysage Forêt	
Conseil Vente	Lycée AGRICOLE et HORTICOLE DE CHAMBOURCY Route forestière des princesses 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE Téléphone 01 30 87 18 03 <b>Internat Garçons – Filles</b> <b>Recrutement spécifique - Entretien d'information.</b>

**ANNEXE 14 : Informations aux collégiens souhaitant s’orienter vers un CAP « Agent de Sécurité »  
ou un Baccalauréat Professionnel « Métiers de la Sécurité »**

Le collégien souhaitant s’orienter vers un **CAP « Agent de sécurité »** ou un **Bac Professionnel « Métiers de la sécurité »** doit avoir connaissance qu’à l’issue de l’obtention d’un de ces diplômes, il devra remplir certaines conditions et aptitudes pour **accéder ou exercer dans les différents métiers du secteur de la prévention sécurité publique ou privée**. Les informations ci-dessous pourront faire l’objet d’échanges lors de l’entretien PassPro.

**1/ Les conditions d’accès aux métiers de la sécurité privée (exemple : agent de sécurité privé)**

- Être titulaire d’une **carte professionnelle** délivrée par le CNAPS (établissement sous la tutelle du ministère de l’Intérieur). Pour l’obtenir, vous devrez justifier de l’obtention d’un **diplôme** en lien avec la sécurité (CAP « agent de sécurité » ou Baccalauréat Professionnel « Métiers de la Sécurité » pour ceux de l’Education nationale accessibles après la 3<sup>ème</sup>).
- Pour toute entrée en formation, une autorisation préalable délivrée par le CNAPS est demandée. L’examen de votre demande inclut une **enquête administrative** durant laquelle sont consultés les fichiers TAJ, FPR et B2, ainsi qu’une connaissance de la langue française suffisante pour l’exercice d’une activité privée de sécurité et une attestation de domicile. Pour les étrangers hors union européenne, lors de la demande, ils devront également justifier d’un titre de séjour d’au moins 5 ans sur le territoire français (depuis la loi de sécurité globale du 27 mai 2021 - art. 23).

<http://www.cnaps.interieur.gouv.fr/Vos-demarches/Vous-etes-un-particulier/Exercer-le-metier-d-agent-de-securite-privée/Exercer-le-metier-d-agent-de-securite-privée>

**2/ Les conditions d’accès vers les métiers de la sécurité civile et militaire (pompiers)**

- **Voie de concours** pour un SDIS<sup>(1)</sup>, **épreuves de sélection** pour la BSPP<sup>(2)</sup> et la BPPM<sup>(3)</sup>
- **Conditions particulières** selon le corps de métier visé : d’âge, de diplôme, de situation administrative...
- **Aptitudes médicales différentes** suivant le corps de métier visé : vision, vaccinations...
- **Epreuves sportives**

<sup>(1)</sup><https://www.pompiers.fr/grand-public/devenir-sapeur-pompier/devenir-sapeur-pompier-professionnel-spp>

<sup>(2)</sup><https://www.pompiersparis.fr/fr/recrutement>

<sup>(3)</sup><http://www.marinspompiersdemarseille.com/recrutement>

**3/ Les conditions d’accès vers les métiers de la sécurité dans les institutions publiques**

INSTITUTIONS	POLICE	GENDARMERIE	ARMEE	ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
<b>Accès</b>	Dossier ou concours	Dossier ou concours	Entretien et tests	Concours
<b>Conditions particulières</b>	Age, diplôme, situation administrative, nationalité			
<b>Expertise médicale</b>	x			
<b>Epreuves sportives</b>	x			
<b>Maitrise des écrits</b>	x			
<b>Aptitude</b>	Bonne condition physique	Bonne condition physique	Aptitude militaire	Ecoute, observation, sang-froid
<b>Bonne moralité</b>	x	x	x	x
<b>Site internet pour connaître les conditions et aptitudes</b>	<a href="http://www.devenir-policier.fr">www.devenir-policier.fr</a>	<a href="http://www.lagendarmerie-recrute.fr">www.lagendarmerie-recrute.fr</a>	<a href="https://www.sengager.fr">https://www.sengager.fr</a>	<a href="http://www.metiers.justice.go.uv.fr">http://www.metiers.justice.go.uv.fr</a>

➡ **Se renseigner sur les contenus des formations CAP et BAC professionnel de la filière prévention sécurité:**

<https://www.onisep.fr/Ressources/univers-formation/Formations/Lycees/cap-agent-de-securite>

<https://www.onisep.fr/Ressources/univers-formation/Formations/Lycees/bac-pro-metiers-de-la-securite>

**ANNEXE 15 : Formations en 1<sup>ère</sup> année de CAP et 2<sup>de</sup> bac professionnel  
des lycées privés parisiens**

NIVEAU	FORMATION	TYPE	ETABLISSEMENT	ADRESSE
<b>CAP 1ERE ANNEE</b>				
<b>AGRICULTURE</b>				
CAP 1ERE ANNEE	Jardinier Paysagiste	LYCEE	ECOLE DU BREUIL	Route de la ferme, 75012 Paris
<b>ARTS - ARTISANAT</b>				
CAP 1ERE ANNEE	Décoration en céramique	LYCEE	L'INITIATIVE	20-24 rue Bouret, 75019 Paris
<b>ALIMENTATION HOTELLERIE RESTAURATION</b>				
CAP 1ERE ANNEE	Boulangier	LYCEE	ALBERT DE MUN	2 rue d'Olivet, 75007 Paris
	Pâtissier	LYCEE	ALBERT DE MUN	2 rue d'Olivet, 75007 Paris
<b>BOIS - AGENCEMENT</b>				
CAP 1ERE ANNEE	Menuisier fabricant	LYCEE	SAINT-NICOLAS	108 rue de Vaugirard, 75006 Paris
<b>ELECTRICITE -ELECTRONIQUE - ENERGIE</b>				
CAP 1ERE ANNEE	Électricien	LYCEE	SAINT-NICOLAS	108 rue de Vaugirard, 75006 Paris
<b>METIERS DU BATIMENT</b>				
CAP 1ERE ANNEE	Intervention en maintenance technique des bâtiments	LYCEE	SAINT-NICOLAS	108 rue de Vaugirard, 75006 Paris
<b>PREVENTION SECURITE</b>				
CAP 1ERE ANNEE	Agent de sécurité	LYCEE	CATHERINE LABOURE	29 rue Gassendi, 75014 Paris
<b>RELATION CLIENT</b>				
CAP 1ERE ANNEE	Équipier polyvalent du commerce	LYCEE	SAINT-JEAN DE MONTMARTRE	31 rue Caulaincourt, 75018 Paris
		LYCEE	NOTRE-DAME -ST VINCENT DE PAUL	49 rue Bobillot, 75013 PARIS
<b>SOCIAL</b>				
CAP 1ERE ANNEE	Accompagnant éducatif petite enfance	LYCEE	NOTRE-DAME -ST VINCENT DE PAUL	49 rue Bobillot, 75013 PARIS
<b>TEXTILE - HABILLEMENT</b>				
CAP 1ERE ANNEE	Métiers de la mode - vêtement tailleur	LYCEE	ALBERT DE MUN	2 rue d'Olivet, 75007 Paris
<b>SECONDE PROFESSIONNELLE</b>				
<b>AGRICULTURE</b>				
SECONDE PROFESSIONNELLE	Nature, jardins, paysages et forêt	LYCEE	ECOLE DU BREUIL	Route de la ferme, 75012 Paris
<b>ALIMENTATION HOTELLERIE RESTAURATION</b>				
SECONDE PROFESSIONNELLE	Métiers de l'hôtellerie-restauration	LYCEE	SAINTE-THERESE	40 rue de la fontaine, 75016 Paris
		LYCEE	ALBERT DE MUN	2 rue d'Olivet, 75007 Paris
<b>ARTS - ARTISANAT</b>				
SECONDE PROFESSIONNELLE	Artisanat et métiers d'art option communication visuelle pluri média	LYCEE	L'INITIATIVE	20-24 rue Bouret, 75019 Paris
SECONDE PROFESSIONNELLE	Artisanat et métiers d'art option marchandisage visuel	LYCEE	L'INITIATIVE	20-24 rue Bouret, 75019 Paris
<b>BOIS - AGENCEMENT</b>				
SECONDE PROFESSIONNELLE	Métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement	LYCEE	SAINT-NICOLAS	108 rue de Vaugirard, 75006 Paris

<b>ELECTRICITE -ELECTRONIQUE - ENERGIE</b>				
SECONDE PROFESSIONNELLE	Métiers des transitions numérique et énergétique	LYCEE	SAINTE-THERESE	40 rue de la fontaine, 75016 Paris
		LYCEE	SAINT-NICOLAS	108 rue de Vaugirard, 75006 Paris
<b>GESTION ADMINISTRATIVE - TRANSPORT – LOGISTIQUE</b>				
SECONDE PROFESSIONNELLE	Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique	LYCEE	ALBERT DE MUN	2 rue d'Olivet, 75007 Paris
		LYCEE	CATHERINE LABOURE	29 rue Gassendi, 75014 Paris
		LYCEE	LE REBOURS	44 boulevard Auguste Blanqui, 75013 Paris
		LYCEE	SAINT-JEAN DE MONTMARTRE	31 rue Caulaincourt, 75018 Paris
		LYCEE	SAINT-NICOLAS	108 rue de Vaugirard, 75006 Paris
<b>PREVENTION SECURITE</b>				
SECONDE PROFESSIONNELLE	Métiers de la sécurité	LYCEE	CATHERINE LABOURE	29 rue Gassendi, 75014 Paris
<b>PRODUCTIQUE -MECANIQUE</b>				
SECONDE PROFESSIONNELLE	Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels	LYCEE	JULES RICHARD MICROTECHNIQUES	21 rue Carducci, 75019 Paris
<b>RELATION CLIENT</b>				
SECONDE PROFESSIONNELLE	Métiers de la relation client	LYCEE	ALBERT DE MUN	2 rue d'Olivet, 75007 Paris
		LYCEE	LE REBOURS	44 boulevard Auguste Blanqui, 75013 Paris
		LYCEE	NOTRE-DAME -ST VINCENT DE PAUL	49 rue Bobillot, 75013 PARIS
		LYCEE	SAINT-JEAN DE MONTMARTRE	31 rue Caulaincourt, 75018 Paris
<b>SANTE - SOIN</b>				
SECONDE PROFESSIONNELLE	Métiers de la beauté et du bien-être	LYCEE	LE REBOURS	44 boulevard Auguste Blanqui, 75013 Paris
<b>SOCIAL</b>				
SECONDE PROFESSIONNELLE	Accompagnement, soins et services à la personne	LYCEE	NOTRE-DAME -ST VINCENT DE PAUL	49 rue Bobillot, 75013 PARIS
		LYCEE	SAINT-JEAN DE MONTMARTRE	31 rue Caulaincourt, 75018 Paris
	Animation, enfance et personnes âgées	LYCEE	NOTRE-DAME -ST VINCENT DE PAUL	49 rue Bobillot, 75013 PARIS
		LYCEE	SAINT-JEAN DE MONTMARTRE	31 rue Caulaincourt, 75018 Paris
<b>TEXTILE - HABILLEMENT</b>				
SECONDE PROFESSIONNELLE	Métiers de la couture et de la confection	LYCEE	ALBERT DE MUN	2 rue d'Olivet, 75007 Paris

**ANNEXE 16 : Fiche de conclusions médicales pour une admission en  
enseignement technologique et professionnel**

**FICHE DE CONCLUSIONS MÉDICALES  
POUR UNE ADMISSION EN ENSEIGNEMENT  
TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL**  
destinée à être insérée dans le dossier d'admission

**ETABLISSEMENT :** .....

**Classe fréquentée :** .....

- **Le Médecin coche une croix rouge si l'élève présente une contre-indication médicale.**   
*Dans ce cas, le chef d'établissement doit vérifier que les vœux d'affectation sont compatibles avec la contre –  
indication.*
  
- **Le Médecin coche la case suivante si l'élève présente une maladie grave justifiant le passage devant  
la commission médicale prioritaire du 10 Juin 2024.**   
*Dans ce second cas, le chef d'établissement adresse ce document au secrétariat du Docteur LAFITTE, Médecin  
Conseillère auprès du Directeur de l'Académie, pour le **15 mai 2024**, accompagné de la photocopie de la fiche des  
vœux d'affectation demandés par la famille.*

**NOM et PRÉNOM de l'ÉLÈVE :**

.....

**né(e) le :** ..... **âge :** .....

**examiné(e) le :** .....

**par le Docteur :**

.....

**Conclusions de l'examen clinique :**

pas de contre-indication

contre-indication(s) aux conditions et postes de travail suivants (notamment problèmes de vision  
des couleurs) :

**Observations :**

- avis concernant le travail sur machines dangereuses :

- protections individuelles indispensables (*les préciser*) :

Date :

Cachet et signature du médecin :



**ANNEXE 18 : Fiche de demande d'affectation en classe de 1ère générale au titre des enseignements de spécialité non présents dans l'établissement**

**AU TITRE DES ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE NON PRESENTS  
DANS L'ETABLISSEMENT**

Avant de faire vos choix veuillez à bien consulter [l'offre de formation disponible sur le site de l'Académie de Paris](#)

<p><b>NOM de l'établissement d'origine</b></p> <input type="text"/>	<p>Nom de l'élève : <input type="text"/></p>
<p><b>Classe suivie Année scolaire 2023 – 2024 :</b></p> <input type="text"/>	<p>Prénom : <input type="text"/></p>
	<p>Date de naissance : <input type="text"/></p>
	<p>Fille <input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/></p>
	<p>Nom et prénom du représentant légal :</p> <input type="text"/>
	<p>Adresse :</p> <input type="text"/>
	<p>Téléphone <input type="text"/></p>
	<p>Courriel @ : <input type="text"/></p>
	<p>LVA <input type="text"/></p>
	<p>LVB <input type="text"/></p>
	<p>Enseignements de spécialité (cochez les 3 enseignements comme indiqués sur la fiche dialogue) :</p>

	<div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 25px; margin-bottom: 10px;"></div> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Langues, littératures et culture étrangères et régionales : anglais monde contemporain</li> <li><input type="checkbox"/> Histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques</li> <li><input type="checkbox"/> Humanités, littérature et philosophie</li> <li><input type="checkbox"/> Mathématiques</li> <li><input type="checkbox"/> Numérique et sciences informatiques</li> <li><input type="checkbox"/> Littérature et langues et cultures de l'Antiquité</li> <li><input type="checkbox"/> Physique chimie</li> <li><input type="checkbox"/> Sciences de la vie et de la Terre</li> <li><input type="checkbox"/> Sciences de l'ingénieur</li> <li><input type="checkbox"/> Sciences économiques et sociales</li> <li><input type="checkbox"/> Education physique, pratiques sportives et culture sportives</li> </ul> <p>Indiquez un 4<sup>ème</sup> choix d'enseignement de spécialité pour le cas où la commission ne pourrait pas satisfaire l'un de ces 3 enseignements de spécialité :</p> <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 35px; margin-top: 10px;"></div>
--	--

<p style="text-align: center;"><b>n° I.N.E de l'élève (*):</b></p> <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 40px; margin: 5px 0;"></div> <p><b>(*) à renseigner obligatoirement</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Décision d'orientation définitive (après appel éventuel) :</b></p> <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 70px; margin: 5px 0;"></div>	<p style="text-align: center;"><b>Moyenne annuelle de l'élève</b></p> <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 60px; margin: 5px 0;"></div>	<p style="text-align: center;"><b>Signature et Cachet de l'établissement :</b></p> <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 80px; margin: 5px 0;"></div>
--	---	--	---

**Date :**

**Signature du responsable légal ou de l'élève majeur**



### Mentions légales

Les personnels habilités de l'établissement fréquenté, ou du CIO fréquenté le cas échéant, des établissements demandés et des services gestionnaires de l'affectation du Rectorat de Paris, sont les destinataires de ces données. Les personnes habilitées de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère chargé du travail sont destinataires des données à des fins statistiques. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition pour des motifs légitimes ainsi que les droits mentionnés à l'article 32-I-6°, auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, représentant du ministère de l'éducation nationale. Une réclamation concernant l'exercice de ces droits peut être introduite auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés. Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an puis sont versées dans une base d'archives pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Coordonnées du délégué à la protection des données au ministère de l'éducation nationale : [dpd@education.gouv.fr](mailto:dpd@education.gouv.fr)

Coordonnées de la déléguée à la protection des données de l'académie de Paris : [dpd@ac-paris.fr](mailto:dpd@ac-paris.fr)

### **Pièces à joindre au dossier 1<sup>ère</sup> générale :**

#### **Pour tous les élèves :**

- r la photocopie des trois bulletins de l'année scolaire 2023 – 2024, comportant la décision du conseil de classe,
- r le cas échéant, photocopie de la décision d'orientation prise en commission d'appel,
- r la copie de la fiche de dialogue,

#### **EN PLUS, pour les élèves issus d'un établissement privé parisien ou ceux dont le représentant légal emménage à Paris :**

- r la photocopie du livret de famille (pages concernant l'élève et les parents) ou un extrait d'acte de naissance de l'élève,
- r la photocopie de deux justificatifs de domicile à Paris au nom du représentant légal ou au nom de l'élève majeur :

1. Le dernier avis de situation déclarative ou le dernier avis d'imposition sur les revenus à l'adresse à Paris
2. Un autre justificatif de domicile parmi les suivants :
  - titre de propriété ou contrat de location en cours de validité (avec descriptif du lot, tampon de l'agence, du bailleur ou du notaire et contacts),
  - dernier avis d'imposition sur les revenus (recto-verso),
  - relevé de prestations familiales (CAF) à l'adresse déclarée,
  - attestation de sécurité sociale à l'adresse déclarée,
  - quittance d'assurance incendie, risques locatifs ou responsabilité civile pour le logement,
  - attestation de l'employeur mentionnant l'adresse du logement de fonction attribué,

- q en cas de divorce : jugement fixant le lieu de résidence de l'enfant avec, dans le cas d'une garde alternée :
  - une lettre manuscrite de chacun des parents attestant sur l'honneur l'adresse choisie comme référence pour la durée de l'année scolaire,
  - photocopie de la carte d'identité du père et de la mère (recto-verso).

- r et, pour les élèves issus d'un établissement privé hors-contrat d'une autre académie :
  - l'attestation de réussite à l'examen d'admission dans un établissement public,

- r pour les élèves issus d'un établissement situé à l'étranger non reconnu pour la poursuite d'études en France
  - l. a décision d'orientation au vu des résultats obtenus aux tests de vérification des connaissances.

ANNEXE 18 bis : Fiche de demande d'affectation en classe de 1ère générale – Dispositif EHP

**- Dispositif EHP -**

Avant de faire vos choix veuillez à bien consulter [l'offre de formation disponible sur le site de l'Académie de Paris](#)

<p><b>Établissement d'origine :</b> Lycée Émile Dubois (Paris, 14ème)</p> <p><b>Classe suivie Année scolaire 2023 – 2024 :</b> Seconde générale et technologique</p> <p><b>Collège de secteur à partir de l'adresse parisienne (<a href="https://capgeo.sig.paris.fr/Apps/SecteursScolaires/">https://capgeo.sig.paris.fr/Apps/SecteursScolaires/</a>) :</b></p> <p><input type="text"/></p> <p><b>Vœux d'établissements par ordre de préférence</b></p> <p><b>Vœu 1</b> <input type="text"/></p> <p><b>Vœu 2</b> <input type="text"/></p> <p><b>Vœu 3</b> <input type="text"/></p> <p><b>Vœu 4</b> <input type="text"/></p> <p><b>Vœu 5</b> <input type="text"/></p> <p>Les élèves du dispositif EHP sont affectés prioritairement sur les établissements de secteur 1 (carte 2024-2025) ou au lycée Émile DUBOIS.</p>	<p><b>Nom de l'élève :</b> <input type="text"/></p> <p><b>Prénom :</b> <input type="text"/></p> <p><b>Date de naissance :</b> <input type="text"/></p> <p>Fille <input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/></p> <p><b>Nom et prénom du représentant légal :</b> <input type="text"/></p> <p><b>Adresse :</b> <input type="text"/></p> <p><b>Téléphone</b> <input type="text"/></p> <p><b>Courriel @ :</b> <input type="text"/></p> <p><b>LVA</b> <input type="text"/></p> <p><b>LVB</b> <input type="text"/></p> <p><b>Enseignements de spécialité (cochez les 3 enseignements comme indiqués sur la fiche dialogue) :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Arts (précisez l'enseignement) : <input type="text"/></p> <p><input type="checkbox"/> Langues, littératures et culture étrangères et régionales (précisez la</p>
---	--

	langue) <input type="text"/>  <input type="checkbox"/> Langues, littératures et culture étrangères et régionales : anglais monde contemporain  <input type="checkbox"/> Histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques  <input type="checkbox"/> Humanités, littérature et philosophie  <input type="checkbox"/> Mathématiques  <input type="checkbox"/> Numérique et sciences informatiques  <input type="checkbox"/> Littérature et langues et cultures de l'Antiquité  <input type="checkbox"/> Physique chimie  <input type="checkbox"/> Sciences de la vie et de la Terre  <input type="checkbox"/> Sciences de l'ingénieur  <input type="checkbox"/> Sciences économiques et sociales  <input type="checkbox"/> Education physique, pratiques sportives et culture sportives
--	--

<b>n° I.N.E de l'élève (*):</b> <input type="text"/>  (*) à renseigner obligatoirement	<b>Décision d'orientation définitive (après appel éventuel) :</b> <input type="text"/>	<b>Moyenne annuelle de l'élève</b> <input type="text"/>	<b>Signature et Cachet de l'établissement :</b> <input type="text"/>
---	---	--	---

**En signant cette fiche :**

- Je confirme avoir pris connaissance que cette demande entraînera une affectation dans un autre lycée public. Mon enfant ne pourra conserver sa place en 1<sup>ère</sup> générale dans son établissement d'origine.
- Je m'engage à procéder aux formalités d'inscription au sein du lycée d'affectation.

**Date :**

**Signature du responsable légal ou de l'élève majeur**



**Mentions légales**

Les personnels habilités de l'établissement fréquenté, ou du CIO fréquenté le cas échéant, des établissements demandés et des services gestionnaires de l'affectation du Rectorat de Paris, sont les destinataires de ces données. Les personnes habilitées de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère chargé du travail sont destinataires des données à des fins statistiques. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition pour des motifs légitimes ainsi que les droits mentionnés à l'article 32-I-6°, auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, représentant du ministère de l'éducation nationale. Une réclamation concernant l'exercice de ces droits peut être introduite auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés. Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an puis sont versées dans une base d'archives pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Coordonnées du délégué à la protection des données au ministère de l'éducation nationale : [dpd@education.gouv.fr](mailto:dpd@education.gouv.fr)

Coordonnées de la déléguée à la protection des données de l'académie de Paris : [dpd@ac-paris.fr](mailto:dpd@ac-paris.fr)

**ANNEXE 18 ter : Fiche de demande d'affectation en classe de 1ère générale – Situations particulières**

**SITUATIONS PARTICULIÈRES**

**(Montées pédagogiques impossibles, passage de la seconde STHR et seconde GT option création et culture design vers la première générale)**

Avant de faire vos choix veuillez à bien consulter [l'offre de formation disponible sur le site de l'Académie de Paris](#)

<p><b>NOM de l'établissement d'origine</b></p> <div style="border: 1px solid black; height: 40px; width: 100%;"></div> <p><b>Classe suivie Année scolaire 2023 – 2024 :</b></p> <div style="border: 1px solid black; height: 60px; width: 100%;"></div> <p style="text-align: center;"><b>Choix d'établissement</b></p> <p><b>Voeu 1</b></p> <div style="border: 1px solid black; height: 40px; width: 100%;"></div> <p><b>Voeu 2</b></p> <div style="border: 1px solid black; height: 40px; width: 100%;"></div> <p><b>Voeu 3</b></p> <div style="border: 1px solid black; height: 40px; width: 100%;"></div> <p>Ces vœux sont formulés à <b>titre indicatif</b> et l'affectation se fait au regard des places vacantes dans les établissements de la zone de desserte.</p>	<p>Nom de l'élève : <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px;"></div></p> <p>Prénom : <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px;"></div></p> <p>Date de naissance : <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px;"></div></p> <p>Fille <input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/></p> <p>Nom et prénom du représentant légal :</p> <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px;"></div> <p>Adresse :</p> <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 60px;"></div> <p>Téléphone <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px;"></div></p> <p>Courriel @ : <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px;"></div></p> <p>LVA <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px;"></div></p> <p>LVB <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px;"></div></p> <p>Enseignements de spécialité (cochez les 3 enseignements comme indiqués sur la fiche dialogue) :</p> <p><input type="checkbox"/> Arts (précisez l'enseignement) :</p>
--	---

	<div style="border: 1px solid black; height: 30px; margin-bottom: 10px;"></div> <input type="checkbox"/> Langues, littératures et culture étrangères et régionales (précisez la langue) <div style="border: 1px solid black; height: 25px; margin-bottom: 10px;"></div> <input type="checkbox"/> Langues, littératures et culture étrangères et régionales : anglais monde contemporain <input type="checkbox"/> Histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques <input type="checkbox"/> Humanités, littérature et philosophie <input type="checkbox"/> Mathématiques <input type="checkbox"/> Numérique et sciences informatiques <input type="checkbox"/> Littérature et langues et cultures de l'Antiquité <input type="checkbox"/> Physique chimie <input type="checkbox"/> Sciences de la vie et de la Terre <input type="checkbox"/> Sciences de l'ingénieur <input type="checkbox"/> Sciences économiques et sociales <input type="checkbox"/> Education physique, pratiques sportives et culture sportives <p>Indiquez un 4<sup>ème</sup> choix d'enseignement de spécialité pour le cas où la commission ne pourrait pas satisfaire l'un de ces 3 enseignements de spécialité :</p> <div style="border: 1px solid black; height: 40px; margin-top: 10px;"></div>
--	--

<b>n° I.N.E de l'élève (*):</b> <div style="border: 1px solid black; height: 50px; margin: 5px 0;"></div> <p>(*) à renseigner obligatoirement</p>	<b>Décision d'orientation définitive (après appel éventuel) :</b> <div style="border: 1px solid black; height: 70px; margin: 5px 0;"></div>	<b>Moyenne annuelle de l'élève</b> <div style="border: 1px solid black; height: 70px; margin: 5px 0;"></div>	<b>Signature et Cachet de l'établissement :</b> <div style="border: 1px solid black; height: 90px; margin: 5px 0;"></div>
--	--	---	--

**Date :**

**Signature du responsable légal ou de l'élève majeur**

### Mentions légales

Les personnels habilités de l'établissement fréquenté, ou du CIO fréquenté le cas échéant, des établissements demandés et des services gestionnaires de l'affectation du Rectorat de Paris, sont les destinataires de ces données. Les personnes habilitées de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère chargé du travail sont destinataires des données à des fins statistiques. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition pour des motifs légitimes ainsi que les droits mentionnés à l'article 32-I-6°, auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, représentant du ministère de l'éducation nationale. Une réclamation concernant l'exercice de ces droits peut être introduite auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés. Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an puis sont versées dans une base d'archives pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Coordonnées du délégué à la protection des données au ministère de l'éducation nationale : [dpd@education.gouv.fr](mailto:dpd@education.gouv.fr)

Coordonnées de la déléguée à la protection des données de l'académie de Paris : [dpd@ac-paris.fr](mailto:dpd@ac-paris.fr)

### **Pièces à joindre au dossier 1<sup>ère</sup> générale :**

#### **Pour tous les élèves :**

- r la photocopie des trois bulletins de l'année scolaire 2023 – 2024, comportant la décision du conseil de classe,
- r le cas échéant, photocopie de la décision d'orientation prise en commission d'appel,
- r la copie de la fiche de dialogue,

#### **EN PLUS, pour les élèves issus d'un établissement privé parisien ou ceux dont le représentant légal emménage à Paris :**

- r la photocopie du livret de famille (pages concernant l'élève et les parents) ou un extrait d'acte de naissance de l'élève,
- r la photocopie de deux justificatifs de domicile à Paris au nom du représentant légal ou au nom de l'élève majeur :
  - 1 . Le dernier avis de situation déclarative ou le dernier avis d'imposition sur les revenus à l'adresse à Paris
  - 2 . Un autre justificatif de domicile parmi les suivants :
    - titre de propriété ou contrat de location en cours de validité (avec descriptif du lot, tampon de l'agence, du bailleur ou du notaire et contacts),
    - dernier avis d'imposition sur les revenus (recto-verso),
    - relevé de prestations familiales (CAF) à l'adresse déclarée,
    - attestation de sécurité sociale à l'adresse déclarée,
    - quittance d'assurance incendie, risques locatifs ou responsabilité civile pour le logement de moins de 3 mois,
    - attestation de l'employeur mentionnant l'adresse du logement de fonction attribué,En l'absence d'un avis d'imposition, deux documents, parmi la liste citée ci-dessus devront impérativement être fournis.
- q en cas de divorce : jugement fixant le lieu de résidence de l'enfant avec, dans le cas d'une garde alternée :
  - une lettre manuscrite de chacun des parents attestant sur l'honneur l'adresse choisie comme référence pour la durée de l'année scolaire,
  - photocopie de la carte d'identité du père et de la mère (recto-verso).
- r et, pour les élèves issus d'un établissement privé hors-contrat d'une autre académie :
  - l'attestation de réussite à l'examen d'admission dans un établissement public,
- r pour les élèves issus d'un établissement situé à l'étranger non reconnu pour la poursuite d'études en France
  - l· a décision d'orientation au vu des résultats obtenus aux tests de vérification des connaissances.

ANNEXE 18 quater : Fiche de demande d'affectation en classe de 1ère générale – Élève emménageant

**ÉLÈVE EMMÉNAGEANT**

Avant de faire vos choix veuillez à bien consulter [l'offre de formation disponible sur le site de l'Académie de Paris](#)

<p><b>NOM de l'établissement d'origine</b></p> <input type="text"/>	<p><b>Nom de l'élève :</b> <input type="text"/></p>
<p><b>Classe suivie Année scolaire 2023 – 2024 :</b></p> <input type="text"/>	<p><b>Prénom :</b> <input type="text"/></p>
<p><b>Choix d'établissement</b></p>	<p>Date de naissance : <input type="text"/></p>
<p><b>Vœu 1</b></p> <input type="text"/>	<p>Fille <input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/></p>
<p><b>Vœu 2</b></p> <input type="text"/>	<p>Nom et prénom du représentant légal : <input type="text"/></p>
<p><b>Vœu 3</b></p> <input type="text"/>	<p>Adresse : <input type="text"/></p>
<p>Ces vœux sont formulés à <b>titre indicatif</b> et l'affectation se fait au regard des places vacantes dans les établissements de la zone de desserte.</p>	<p>Téléphone <input type="text"/></p>
	<p>Courriel @ : <input type="text"/></p>
	<p>LV1 <input type="text"/></p>
	<p>LV2 <input type="text"/></p>
	<p>Enseignements de spécialité (cochez les 3 enseignements comme indiqués sur la fiche dialogue) :</p> <p><input type="checkbox"/> Arts (précisez l'enseignement) : <input type="text"/></p> <p><input type="checkbox"/> Langues, littératures et culture étrangères et régionales (précisez la langue)</p>

	<input type="checkbox"/> Arts (précisez l'enseignement) : <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Langues, littératures et culture étrangères et régionales (précisez la langue) <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Langues, littératures et culture étrangères et régionales : anglais monde contemporain <input type="checkbox"/> Histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques <input type="checkbox"/> Humanités, littérature et philosophie <input type="checkbox"/> Mathématiques <input type="checkbox"/> Numérique et sciences informatiques <input type="checkbox"/> Littérature et langues et cultures de l'Antiquité <input type="checkbox"/> Physique chimie <input type="checkbox"/> Sciences de la vie et de la Terre <input type="checkbox"/> Sciences de l'ingénieur <input type="checkbox"/> Sciences économiques et sociales <input type="checkbox"/> Education physique, pratiques sportives et culture sportives
--	---

<b>n° I.N.E de l'élève (*):</b> <input type="text"/> <b>(*) à renseigner obligatoirement</b>	<b>Décision d'orientation définitive (après appel éventuel) :</b> <input type="text"/>	<b>Moyenne annuelle de l'élève</b> <input type="text"/>	<b>Signature et Cachet de l'établissement :</b> <input type="text"/>
--	---	--	---

**En signant cette fiche :**

- Je confirme avoir pris connaissance que cette demande entraînera une affectation dans un autre lycée public. Mon enfant ne pourra conserver sa place en 1<sup>ère</sup> générale dans son établissement d'origine.
- Je m'engage à procéder aux formalités d'inscription au sein du lycée d'affectation.

**Date :**

**Signature du responsable légal ou de l'élève majeur**



## Mentions légales

Les personnels habilités de l'établissement fréquenté, ou du CIO fréquenté le cas échéant, des établissements demandés et des services gestionnaires de l'affectation du Rectorat de Paris, sont les destinataires de ces données. Les personnes habilitées de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère chargé du travail sont destinataires des données à des fins statistiques. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition pour des motifs légitimes ainsi que les droits mentionnés à l'article 32-I-6°, auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, représentant du ministère de l'éducation nationale. Une réclamation concernant l'exercice de ces droits peut être introduite auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés. Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an puis sont versées dans une base d'archives pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Coordonnées du délégué à la protection des données au ministère de l'éducation nationale : [dpd@education.gouv.fr](mailto:dpd@education.gouv.fr)

Coordonnées de la déléguée à la protection des données de l'académie de Paris : [dpd@ac-paris.fr](mailto:dpd@ac-paris.fr)

## **Pièces à joindre au dossier 1<sup>ère</sup> générale :**

### **Pour tous les élèves :**

- r la photocopie des trois bulletins de l'année scolaire 2023 – 2024, comportant la décision du conseil de classe,
- r le cas échéant, photocopie de la décision d'orientation prise en commission d'appel,
- r la copie de la fiche de dialogue,

### **EN PLUS, pour les élèves issus d'un établissement privé parisien ou ceux dont le représentant légal emménage à Paris :**

- r la photocopie du livret de famille (pages concernant l'élève et les parents) ou un extrait d'acte de naissance de l'élève,
  - r la photocopie de deux justificatifs de domicile à Paris au nom du représentant légal ou au nom de l'élève majeur :
    1. Le dernier avis de situation déclarative ou le dernier avis d'imposition sur les revenus à l'adresse à Paris
    2. Un autre justificatif de domicile parmi les suivants :
      - titre de propriété ou contrat de location en cours de validité (avec descriptif du lot, tampon de l'agence, du bailleur ou du notaire et contacts),
      - dernier avis d'imposition sur les revenus (recto-verso),
      - relevé de prestations familiales (CAF) à l'adresse déclarée,
      - attestation de sécurité sociale à l'adresse déclarée,
      - quittance d'assurance incendie, risques locatifs ou responsabilité civile pour le logement de moins de 3 mois,
      - attestation de l'employeur mentionnant l'adresse du logement de fonction attribué,
- En l'absence d'un avis d'imposition, deux documents, parmi la liste citée ci-dessus devront impérativement être fournis.

- q en cas de divorce : jugement fixant le lieu de résidence de l'enfant avec, dans le cas d'une garde alternée :
  - une lettre manuscrite de chacun des parents attestant sur l'honneur l'adresse choisie comme référence pour la durée de l'année scolaire,
  - photocopie de la carte d'identité du père et de la mère (recto-verso).

- r *et, pour les élèves issus d'un établissement privé hors-contrat d'une autre académie :*
  - l'attestation de réussite à l'examen d'admission dans un établissement public,

- r *pour les élèves issus d'un établissement situé à l'étranger non reconnu pour la poursuite d'études en France*
  - l. a décision d'orientation au vu des résultats obtenus aux tests de vérification des connaissances.

**ANNEXE 19 : Accuse réception d'un dossier de demande d'affectation**

<p><b>ACCUSÉ DE RÉCEPTION</b> <b>d'un dossier de demande d'affectation</b> <i>(à remettre lors d'un dépôt de dossier de demande d'affectation quel que soit le niveau d'affectation concerné)</i></p>
<p><i>à pré-remplir par la famille</i></p> <p>NOM de l'élève : .....</p> <p>Prénom de l'élève : .....</p> <p>Date de naissance de l'élève : ..... / ..... / .....</p> <p>Classe : .....</p> <p>Date : .....                                  Signature du représentant légal :</p>
<p><i>à remplir par l'établissement d'origine</i></p> <p>J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier de demande d'affectation pour une entrée en .....</p> <p>parvenue le .....</p> <p>Date : .....</p> <p style="text-align: right;">Cachet de l'établissement :</p>



**ANNEXE 21 : Fiche de liaison Famille/Etablissement – Demande d’enseignement de spécialité de 1<sup>ère</sup> générale**

Lycée public parisien : .....
----------------------------------

Madame, Monsieur,

Votre enfant (NOM) ..... (Prénom) .....

Scolarisé(e) en classe de ....., est admis en 1<sup>e</sup> générale.

**Vous avez formulé les demandes d’enseignements de spécialité suivantes :**

- .....
- .....
- .....

**Je ne suis pas en mesure de répondre favorablement à vos souhaits pour la raison suivante :**

- Un des enseignements de spécialité au moins n’est pas proposé dans l’établissement :

.....  
.....

- La capacité d’accueil est atteinte dans les enseignements du tronc commun.

- Autre situation :

.....  
.....

En conséquence :

**1. Je vous propose l’alternative suivante au sein de notre établissement:**

- Une admission en 1<sup>ère</sup> générale avec les enseignements suivants :

- o .....
- o .....
- o .....

- Le suivi de l’enseignement de spécialité avec le Centre National d’Enseignement à Distance (CNED) :

.....

- Le suivi du/des enseignement(s) de spécialité demandé(s) dans un lycée voisin, dans le cadre d’une convention établie entre les deux établissements, si la composition choisie le permet (hors mutualisation actée dans la carte académique des enseignements de spécialité)

**Réponse de la famille :**

- Nous acceptons la proposition qui nous est faite :**

*(Rappeler par écrit la proposition)*

.....  
.....  
.....

- Nous n'acceptons pas la proposition qui nous est faite et nous demandons au chef d'établissement de transmettre notre fiche de demande d'affectation en classe de 1<sup>ère</sup> générale au titre des spécialités non-présentes à la commission du 20 juin 2024 qui, en fonction des places disponibles dans les établissements de l'académie, pourra éventuellement nous faire une proposition plus conforme à nos attentes.**

- En signant cette fiche :**

- Je confirme avoir pris connaissance que cette demande entraînera une affectation dans un autre lycée public. Mon enfant ne pourra conserver sa place en 1<sup>ère</sup> générale dans son établissement d'origine.

- Je m'engage à procéder aux formalités d'inscription au sein du lycée d'affectation.

Signature de la famille

Fait le : ..... à .....

Signature du chef d'établissement

Fait le : ..... à .....

## **ANNEXE 22 : Liste des baccalauréats professionnels (famille de métiers et hors famille de métiers)**

La 2<sup>de</sup> professionnelle est commune aux bacs pro de la même famille.

L'élève choisit une famille de métiers en classe de 2<sup>de</sup> professionnelle (2<sup>de</sup> commune) et une spécialité de bac de la même famille de métiers en classe de 1<sup>ère</sup>.

**⚠** : Les lycées proposant la seconde pro d'une famille de métier, n'offrent pas forcément la poursuite de parcours dans toutes les spécialités de bacs pro associées à cette même famille de métier.

<b>Libellé 2<sup>de</sup> professionnelle commune</b>	<b>Libellé 1<sup>ère</sup> professionnelle (choix de spécialité)</b>
Métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics	Aménagement et finition du bâtiment
	Intervention sur le patrimoine bâti option maçonnerie
	Ouvrages du bâtiment : métallerie
	Menuiserie aluminium-verre
	Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre
Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités
	Logistique
	Organisation de transport de marchandises
Métiers de la relation client	Métiers de l'accueil
	Métiers du commerce et de la vente option A : animation et gestion de l'espace commercial
	Métiers du commerce et de la vente option B : prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale
Métiers de l'hôtellerie-restauration	Commercialisation et services en restauration
	Cuisine
Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment	Technicien géomètre-topographe
	Technicien d'études du bâtiment option A : études et économies
	Technicien d'études du bâtiment option B : assistant en architecture
Métiers de la beauté et du bien-être	Esthétique, cosmétique, parfumerie
	Métiers de la coiffure
Métiers des industries graphiques et de la communication	Façonnage de produits imprimés, routage
	Réalisation de produits imprimés et pluri-médias option A : productions graphiques
	Réalisation de produits imprimés et pluri-médias option B : productions imprimées
Métiers de la maintenance des matériels et des véhicules	Maintenance des véhicules option A : voitures particulières
	Maintenance des véhicules option C : motocycles
Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels	Microtechniques
	Technicien en chaudronnerie industrielle
	Technicien en réalisation de produits mécaniques option réalisation et suivi de productions
	Technicien en réalisation de produits mécaniques option réalisation et maintenance des outillages
Métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement	Etude et réalisation d'agencement
	Technicien de fabrication bois et matériaux associés
	Technicien menuisier agenceur

Métiers des transitions numérique et énergétique	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés (MELEC)
	Cybersécurité, Informatique et réseaux, Électronique (CIEL)
	Métiers du Froid et des Énergies Renouvelables (MFER)
	Maintenance et Efficacité Énergétique (MEE)
	Installateur en Chauffage, Climatisation et Énergies Renouvelables (ICCER)
Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées	Pilote de ligne de production
	Maintenance des systèmes de production connectés
	Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons
	Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons section européenne anglais (EUAN)

## Baccalauréats professionnels hors familles de métiers

Pour les bacs professionnels qui n'entrent pas dans une famille de métier, le choix de la spécialité du bac se fait dès la seconde professionnelle.

Libellé 2 <sup>nde</sup> professionnelle	Libellé baccalauréat professionnel
Accompagnement, soins et services à la personne	Accompagnement, soins et services à la personne
Animation enfance et personnes âgées	Animation enfance et personnes âgées
Artisanat & Métiers d'art : communication visuelle pluri-média	Artisanat & Métiers d'art : communication visuelle pluri-média
Artisanat & Métiers d'art : marchandisage visuel	Artisanat & Métiers d'art : marchandisage visuel
Artisanat & métiers d'art : métiers de l'enseigne et de la signalétique	Artisanat & métiers d'art : métiers de l'enseigne et de la signalétique
Artisanat & Métiers d'art : tapisserie d'ameublement	Artisanat & Métiers d'art : tapisserie d'ameublement
Artisanat & métiers d'art : verrerie scientifique et technique	Artisanat & métiers d'art : verrerie scientifique et technique
Production en industries pharmaceutiques, alimentaires et cosmétiques	Production en industries pharmaceutiques, alimentaires et cosmétiques
Modélisation et prototypage 3D	Modélisation et prototypage 3D
Hygiène, propreté, stérilisation	Hygiène, propreté, stérilisation
Métiers de la couture et de la confection ( <i>Métiers de la mode – vêtements rénové</i> )	Métiers de la couture et de la confection ( <i>Métiers de la mode – vêtements rénové</i> )
Métiers de la sécurité	Métiers de la sécurité
Métiers du cuir	Métiers du cuir - chaussures
	Métiers du cuir - maroquinerie
Optique lunetterie	Optique lunetterie
Photographie	Photographie
Opérateur en appareillage orthopédique	Opérateur en appareillage orthopédique - option orthoprothésiste
	Opérateur en appareillage orthopédique - option podoprothésiste
Technicien en prothèse dentaire	Technicien en prothèse dentaire

**ANNEXE 23 : Demande d'admission ou de redoublement en terminale technologique**

**DEMANDE D'ADMISSION OU DE REDOUBLEMENT EN  
TERMINALE DE BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE**

Emménageant  Spécialité non dispensée dans le lycée d'origine

<p><b>IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE</b></p> <p>N° INE <input type="text"/></p> <p>Garçon <input type="checkbox"/> Fille <input type="checkbox"/></p> <p>NOM : <input type="text"/></p> <p>Prénom : <input type="text"/></p> <p>Date de naissance : <input type="text"/></p>	<p>NOM et Prénom du représentant légal : <input type="text"/></p> <p>Adresse : <input type="text"/></p> <p>Ardt : <input type="text"/></p> <p>Téléphone : <input type="text"/></p> <p>Courriel : <input type="text"/></p>
---	---

**ANNÉE SCOLAIRE 2023 – 2024**

Établissement fréquenté (a)

Public   
 Privé sous contrat   
 Privé hors contrat   
 Étranger hors AEFÉ et Mission laïque  
*(réussite à l'examen d'entrée) (tests de vérification des connaissances)*

Nom et adresse :

Classe suivie en 2023 – 2024 (a)  1<sup>ère</sup> série :

Terminale (en vue d'un doublement) série :

Langue Vivante A:

Langue Vivante B:

Langue Vivante C (le cas échéant) :

Moyenne de l'élève :



**BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE**

STMG }

STI2D } Mentionnez l'enseignement de spécialité :

STL }

ST2S

STHR

S2TMD } Précisez l'option :

STD2A

Les élèves triplants ne sont pas concernés par cette procédure et doivent bénéficier d'un entretien de situation

**VŒUX D'ÉTABLISSEMENT (à titre indicatif, trois vœux maximum)**

1

Arrondissement :

2

Arrondissement :

3

Arrondissement :

Date :

Signature du représentant légal ou de l'élève majeur :

(Y) L'INE est disponible auprès de votre établissement, il permet de consulter les résultats de l'affectation sur le site de l'académie.

## Mentions légales

Les personnels habilités de l'établissement fréquenté, ou du CIO fréquenté le cas échéant, des établissements demandés et des services gestionnaires de l'affectation du Rectorat de Paris, sont les destinataires de ces données. Les personnes habilitées de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère chargé du travail sont destinataires des données à des fins statistiques.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition pour des motifs légitimes ainsi que les droits mentionnés à l'article 32-I-6°, auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, représentant du ministère de l'éducation nationale. Une réclamation concernant l'exercice de ces droits peut être introduite auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés. Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an puis sont versées dans une base d'archives pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Coordonnées du délégué à la protection des données au ministère de l'éducation nationale : [dpd@education.gouv.fr](mailto:dpd@education.gouv.fr)

Coordonnées de la déléguée à la protection des données de l'académie de Paris : [dpd@ac-paris.fr](mailto:dpd@ac-paris.fr)

## **Pièces à joindre au dossier :**

### Pour tous les élèves :

- r la photocopie du bulletin du troisième trimestre de l'année scolaire 2022 – 2023,
- r la photocopie des trois bulletins de l'année scolaire 2023 – 2024,
- r *si la demande concerne un doublement de terminale* : le relevé de notes obtenues au Baccalauréat.

### EN PLUS, pour les élèves dont le représentant légal emménage à Paris :

- r la photocopie du livret de famille (pages concernant l'élève et les parents) ou un extrait d'acte de naissance de l'élève,
- r la photocopie de deux justificatifs de domicile à Paris au nom du représentant légal ou au nom de l'élève majeur, au choix parmi les suivants :

**Obligatoire** : Le dernier avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu ou le dernier avis d'imposition avec l'adresse parisienne.

Et un document au choix parmi la liste suivante :

- Titre de propriété ou contrat de bail en cours de validité (avec descriptif du lot, tampon de l'agence, du bailleur ou du notaire et contacts)
- Attestation de la CAF à l'adresse actuelle
- Attestation de la sécurité sociale à l'adresse actuelle
- Attestation d'assurance logement de moins de 3 mois

En l'absence d'un avis d'imposition, deux documents, parmi la liste citée ci-dessus devront impérativement être fournis.

- référence
- q en cas de divorce : jugement fixant le lieu de résidence de l'enfant avec, dans le cas d'une garde alternée :
    - une lettre manuscrite de chacun des parents attestant sur l'honneur l'adresse choisie comme référence pour la durée de l'année scolaire
    - photocopie de la carte d'identité du père et de la mère (recto-verso).

- q en cas de divorce : jugement fixant le lieu de résidence de l'enfant avec, dans le cas d'une garde alternée :
  - une lettre manuscrite de chacun des parents attestant sur l'honneur l'adresse choisie comme référence pour la durée de l'année scolaire,
  - photocopie de la carte d'identité du père et de la mère (recto-verso)

r et,

pour les élèves issus d'un établissement privé hors-contrat d'une autre académie :

- attestation de réussite à l'examen d'admission dans un établissement public,

pour les élèves issus d'un établissement situé à l'étranger non reconnu pour la poursuite d'études en France :

- décision d'orientation au vu des résultats obtenus aux tests de vérification des connaissances.

### ANNEXE 24 : Correspondance pour une poursuite d'étude en bac professionnel après un CAP

Les tableaux suivants ont reçu la validation des Inspecteurs chargés des formations. Lorsqu'il y a correspondance entre le diplôme d'origine et les spécialités de 1<sup>ère</sup> professionnelle sollicitées, l'élève bénéficie automatiquement d'un **bonus de 1 500 points** dans le logiciel AFFELNET.

Diplôme préparé CAP	Correspondances pour une poursuite d'études en Bac Pro (Bonus filière 1 <sup>ère</sup> professionnelle 1 500 points)
CAP Agent de sécurité	BAC Pro Métiers de la sécurité
CAP Agent de propreté et d'hygiène	BAC Pro Hygiène, propreté, stérilisation
CAP Agent de la qualité de l'eau	BAC Pro Hygiène, propreté, stérilisation BAC Pro Production en industrie pharmaceutique, alimentaire, cosmétique BAC Pro Laboratoire contrôle qualité BAC Pro Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers carton
CAP Production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria)	BAC Pro Boulanger-pâtissier
	BAC Pro Commercialisation et services en restauration
	BAC Pro Cuisine
CAP Arts et techniques du verre option : décorateur sur verre	Continuité de parcours : BMA Verrier décorateur - Hors Affelnet
	Poursuite de parcours possible : BAC Pro Artisanat et métiers d'art option : verrerie scientifique et technique
CAP Arts et techniques du verre option : vitrailliste	Continuité de parcours : BMA Verrier décorateur - Hors Affelnet
CAP Arts de la broderie	Poursuite de parcours possible : BAC Pro Métiers de la couture et de la confection
	Continuité de parcours : BMA Broderie - Hors Affelnet
CAP Arts du bois option : marqueteur Seulement en apprentissage	Continuité de parcours : BMA ébéniste - Hors Affelnet
	BAC Pro Technicien de fabrication, bois et matériaux associés
	BAC Pro Technicien menuisier - agenceur
CAP Arts du bois option : tourneur Seulement en apprentissage	Continuité de parcours : BMA ébéniste - Hors Affelnet
	BAC Pro Technicien de fabrication, bois et matériaux associés
	BAC Pro Technicien menuisier - agenceur

Diplôme préparé CAP	Correspondances pour une poursuite d'études en Bac Pro (Bonus filière 1 <sup>ère</sup> professionnelle 1500 points)
<b>CAP Arts du bois</b> <b>option : sculpteur-ornemaniste</b> <i>Seulement en apprentissage</i>	<i>Continuité de parcours : BMA ébéniste - Hors Affelnet</i>
	<b>BAC Pro Technicien menuisier - agenceur</b>
	<b>BAC Pro Technicien de fabrication, bois et matériaux associés</b>
<b>CAP Agent accompagnant au grand âge</b>	<b>BAC Pro Boulanger – pâtissier</b>
	<b>BAC Pro Commercialisation et services en restauration</b>
<b>CAP Boucher</b> <i>Seulement en apprentissage</i>	<b>BAC Pro Cuisine</b>
<b>CAP Boulanger</b> <i>Privé ou en apprentissage</i>	<b>BAC Pro Boulanger – pâtissier</b>
	<b>BAC Pro Cuisine</b>
<b>CAP Carreleur mosaïste</b>	<b>BAC Pro Aménagement et finition du bâtiment</b>
	<b>BAC Pro Interventions sur le patrimoine bâti</b>
	<b>BAC Pro Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros-œuvre</b>
<b>CAP Charcutier-traiteur</b> <i>Seulement en apprentissage</i>	<b>BAC Pro Cuisine</b>
<b>CAP Charpentier bois</b> <i>Seulement en apprentissage</i>	<b>BAC Pro Etude et réalisation d'agencement</b>
	<b>BAC Pro Technicien de fabrication, bois et matériaux associés</b>
	<b>BAC Pro Technicien menuisier – agenceur</b>
<b>CAP Métiers de la Coiffure</b>	<b>BAC pro Esthétique cosmétique parfumeur</b>
	<b>BAC pro Métiers de la coiffure</b>
	<i>BAC Pro Perruquier-posticheur (recrutement particulier)</i>
<b>CAP Commercialisation et Services en Hôtel-Café- Restaurant</b>	<b>BAC Pro Commercialisation services en restauration</b>
<b>CAP Conducteur d'installations de production</b>	<b>BAC Pro Pilote de ligne de production</b>
<b>CAP Cordonnerie multi-services</b>	<b>BAC Pro Métiers du cuir - option : chaussures</b>
<b>CAP Couvreur</b>	<b>BAC Pro Aménagement et finition du bâtiment</b>
	<b>BAC Pro Interventions sur le patrimoine bâti</b>
	<b>BAC Pro Menuiserie aluminium-verre</b>
	<b>BAC Pro Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros-œuvre</b>
<b>CAP Cuisine</b>	<b>BAC Pro Commercialisation et services en restauration</b>
	<b>BAC Pro Cuisine</b>
<b>CAP Ebéniste</b>	<b>BAC Pro Etude et réalisation d'agencement</b>
	<b>BAC Pro Technicien de fabrication, bois et matériaux associés</b>
	<i>Continuité de parcours : BMA ébéniste - Hors Affelnet</i>

Diplôme préparé CAP	Correspondances pour une poursuite d'études en Bac Pro (Bonus filière 1ère professionnelle <b>1500 points</b> )
CAP Electricien	BAC Pro Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
	BAC Pro Cybersécurité, informatique et réseaux électronique (CIEL)
	BAC Pro Maintenance et Efficacité Energétique
	BAC Pro Installateur en Chauffage, Climatisation et Energies renouvelables
CAP Equipier polyvalent de commerce	BAC Pro Métiers de l'accueil
	BAC Pro Métiers du commerce et de la vente
CAP Esthétique cosmétique, parfumerie	BAC Pro Esthétique cosmétique, parfumerie
	BAC Pro Métiers de l'accueil
	BAC Pro Métiers du commerce et de la vente
CAP Fourrure	BAC Pro Métiers de la couture et de la confection
	BAC Pro Métiers du cuir – option : maroquinerie
CAP Horlogerie	BAC Pro Modélisation et prototypage 3D
	BAC Pro Microtechniques
	BAC Pro Technicien en réalisation de produits mécanique – option réalisation et suivi de production
	BAC Pro Technicien en réalisation de produits mécanique – option réalisation et maintenance des outillages
	<i>Continuité de parcours : BMA Horlogerie - Hors Affelnet</i>
CAP Monteur en installations thermiques	BAC Pro Maintenance et Efficacité Energétique
	BAC Pro Métiers du Froid et des Energies Renouvelables
	BAC Pro Installateur en Chauffage, Climatisation et Energies renouvelables
CAP Monteur en installations sanitaires	Bac Pro Maintenance et Efficacité Energétique
	BAC Pro Métiers du Froid et des Energies Renouvelables
	BAC Pro Installateur en Chauffage, Climatisation et Energies renouvelables
CAP Industries chimiques	BAC Pro Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers cartons
CAP Maintenance des véhicules option : voitures particulières	BAC Pro Maintenance de véhicules option A : voitures particulières option C : motocycles
CAP Maroquinerie	BAC Pro Métiers du cuir option : chaussures option : maroquinerie
CAP Vêtement de peau	BAC Pro Métiers de la couture et de la confection

Diplôme préparé CAP	Correspondances pour une poursuite d'études en Bac Pro (Bonus filière 1ère professionnelle 1500 points)
<b>CAP Interventions en maintenance technique des bâtiments</b>	<b>BAC Pro Aménagement et finition du bâtiment</b>
	<b>BAC Pro Interventions sur le patrimoine bâti</b>
	<b>BAC Pro Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros-œuvre</b>
<b>CAP Menuisier en sièges</b> <i>Seulement en apprentissage</i>	<b>BAC Pro Technicien de fabrication bois et matériaux associés</b>
	<b>BAC Pro Technicien menuisier – agenceur</b>
<b>CAP Menuisier fabricant</b>	<b>BAC Pro Technicien de fabrication bois et matériaux associés</b>
	<b>BAC Pro Technicien menuisier – agenceur</b>
<b>CAP Menuiserie installateur</b> <i>CAP en un an</i>	<b>Bac Pro Technicien de fabrication bois et matériaux associés</b>
	<b>Bac Pro Technicien menuiserie-agenceur</b>
<b>CAP Métiers de l'enseigne et de la signalétique</b>	<b>BAC Pro Métiers de l'électricité et des environnements connectés</b>
	<b>BAC Pro Artisanat et métiers d'art</b> option : métiers de l'enseigne et de la signalétique
<b>CAP Métiers de la mode</b> option : chapelier modiste	<b>BAC Pro Métiers de la couture et de la confection</b>
<b>CAP Métiers de la mode</b> option : vêtement flou	<b>BAC Pro Métiers de la couture et de la confection</b>
<b>CAP Métiers de la mode</b> option vêtement tailleur	<b>BAC Pro Métiers de la couture et de la confection</b>
<b>CAP Opérateur/opératrice Logistique</b>	<b>BAC Pro Logistique</b>
	<b>Bac Pro Organisation de transport de marchandises</b>
<b>CAP Outillages en outils à découper et à emboutir</b>	<b>BAC Pro Microtechniques</b>
	<b>BAC Pro Technicien en réalisation de produits mécanique – option réalisation et suivi de production</b>
	<b>BAC Pro Technicien en réalisation de produits mécanique – option réalisation et maintenance des outillages</b>
<b>CAP Orthoprothésiste</b>	<b>BAC Pro Accompagnement, soins et services à la personne</b>
	<b>BAC Pro Technicien en prothèse dentaire</b>
	<b>BAC Pro Opérateur en appareillage orthopédique option ortho-prothèse</b>
<b>CAP Pâtissier</b>	<b>BAC Pro Boulanger - pâtissier</b>
	<b>BAC Pro Cuisine</b>
<b>CAP Peintre applicateur de revêtements</b>	<b>BAC Pro Aménagement et finition du bâtiment</b> <b>BAC Pro Intervention sur patrimoine bâti</b> <b>BAC Pro Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre</b>
<b>CAP Accompagnement éducatif petite enfance</b>	<b>BAC Pro Accompagnement, soins et services à la personne</b>
	<b>BAC Pro Animation enfance et personnes âgées</b>

Diplôme préparé CAP	Correspondances pour une poursuite d'études en Bac Pro (Bonus filière 1ère professionnelle <b>1500 points</b> )
<b>CAP Plumassière</b>	<b>BAC Pro Métiers de la couture et de la confection</b>
<b>CAP Fleuriste en fleurs artificielles</b>	<b>BAC Pro Métiers de la couture et de la confection</b>
<b>CAP Podo-orthésiste</b>	<b>BAC Pro Accompagnement, soins et services à la personne</b>
	<b>BAC Pro Technicien en appareillage orthopédique option podo-orthèse</b>
<b>CAP Réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage option A : chaudronnerie</b>	<b>BAC Pro Technicien en chaudronnerie industrielle</b>
	<b>BAC Pro Menuiserie aluminium-verre</b>
	<b>Bac Pro Ouvrages du bâtiment : métallerie</b>
<b>CAP Rentrayer option : Tapis Seulement en apprentissage</b>	<b>BAC Pro Artisanat et métiers d'art option : tapisserie d'ameublement</b>
<b>CAP Rentrayer option : Tapisserie Seulement en apprentissage</b>	<b>BAC Pro Artisanat et métiers d'art option : tapisserie d'ameublement</b>
<b>CAP Métallier</b>	<b>BAC Pro Technicien en chaudronnerie industrielle</b>
	<b>BAC Pro Ouvrages du bâtiment : métallerie</b>
	<b>BAC Pro Menuiserie aluminium-verre</b>
<b>CAP Sérigraphie industrielle</b>	<b>BAC Pro Façonnage de produits imprimés, routage</b>
	<b>BAC Pro Réalisation de produits imprimés et plurimédia (option A : productions graphiques, option B : productions imprimées)</b>
	<i>Continuité de parcours : BMA arts graphiques (ex graphisme et décors)- Hors Affelnet</i>
<b>CAP Signalétique et décors graphiques</b>	<b>BAC Pro Artisanat et métiers d'art option : Communication visuelle pluri-média</b>
	<i>Continuité de parcours : BMA arts graphiques (ex graphisme et décors) – Hors Affelnet</i>
<b>CAP Souffleur de verre option : verrerie scientifique</b>	<b>BAC Pro Artisanat et métiers d'art option : métiers de l'enseigne et de la signalétique</b>
	<b>BAC Pro Artisanat et métiers d'art option : verrerie scientifique et technique</b>
<b>CAP Tailleur de pierre</b>	<b>BAC Pro Interventions sur le patrimoine bâti</b>
	<b>BAC Pro Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros-œuvre</b>
<b>CAP Tapissier – tapissière d'ameublement en décors Seulement en apprentissage</b>	<b>BAC Pro Artisanat et métiers d'art option : tapisserie d'ameublement</b>
<b>CAP Tapissier – tapissière d'ameublement en siège Seulement en apprentissage</b>	

**ANNEXE 25 : Formations à recrutement académique à l'entrée en 1<sup>ère</sup> professionnelle**

Ces formations sont réservées exclusivement aux élèves domiciliés à Paris (cf liste des pièces à fournir) ou scolarisés dans un établissement public parisien au cours de l'année 2023-2024

NIVEAU	FORMATION	TYPE	ETABLISSEMENT	ADRESSE	MODALITES PARTICULIERES
<b>ALIMENTATION -HOTELLERIE- RESTAURATION</b>					
1ERE PROFESSIONNELLE	COMMERCIALISATION ET SERVICES EN RESTAURATION	LP	BELLIARD	135 RUE BELLIARD 75018 PARIS	
		SEP	GUILLAUME TIREL	237 BOULEVARD RASPAIL 75014 PARIS	
		EREA	ALEXANDRE DUMAS	29 RUE DE CRONSTADT, 75015 PARIS	
		SEP	JEAN DROUANT	20 RUE MEDERIC 75017 PARIS	
1ERE PROFESSIONNELLE	CUISINE	LP	BELLIARD	135 RUE BELLIARD 75018 PARIS	
		SEP	GUILLAUME TIREL	237 BOULEVARD RASPAIL 75014 PARIS	
		SEP	JEAN DROUANT	20 RUE MEDERIC 75017 PARIS	
		EREA	ALEXANDRE DUMAS	29 RUE DE CRONSTADT, 75015 PARIS	
<b>ARTS - ARTISANAT</b>					
1ERE PROFESSIONNELLE	ARTISANAT & METIERS D'ART : COMMUNICATION VISUELLE PLURI-MEDIA	LP	CORVISART-TOLBIAC	SITE CORVISART - 61 RUE CORVISART 75013 PARIS	
	ARTISANAT & METIERS D'ART : MARCHANDISAGE VISUEL	LP		SITE TOLBIAC - 63 RUE DU MOULINET 75013 PARIS	
	ARTISANAT & METIERS D'ART: TAPISSERIE D'AMEUBLEMENT	LP	LYCEE METIERS AMEUBLEMENT - BOULLE	9 RUE PIERRE BOURDAN 75012 PARIS - ANNEXE 28 RUE FAIDHERBE 75011 PARIS	
<b>AUTOMOBILE</b>					
1ERE PROFESSIONNELLE	MAINTENANCE DES VEHICULES (Option C) MOTOCYCLE	LP	CAMILLE JENATZY	6 RUE CHARLES HERMITE 75018 PARIS	
	MAINTENANCES DES VEHICULES (Option A) VOITURES PARTICULIERES	LP			
<b>BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS</b>					
1ERE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT (Option A) ETUDES & ECONOMIE	LP	HECTOR GUIMARD	19 RUE CURIAL 75019 PARIS	
	AMENAGEMENT ET FINITIONS DU BATIMENT	LP			
	TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT (Option B) ASSISTANT EN ARCHITECTURE	LP			
	OUVRAGES DU BATIMENT : METALLERIE	LP			
	INTERVENTION SUR LE PATRIMOINE BATI (Option A) MACONNERIE	LP			
	TECHNICIEN DU BATIMENT : ORGANISATION ET REALISATION DU GROS ŒUVRE	LP			
1ERE PROFESSIONNELLE	MENUISERIE ALUMINIUM-VERRE	SEP	BATIMENT-SAINT-LAMBERT	7 RUE CLAVEL, 75019 PARIS	
1ERE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE	SEP	DORIAN	74 AVENUE PHILIPPE AUGUSTE 75011 PARIS	
<b>BOIS - AGENCEMENT</b>					
1ERE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR	SEP	LEONARD DE VINCI	20 RUE BOURSEUL 75015 PARIS	
	TECHNICIEN DE FABRICATION BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES	SEP			
<b>CHIMIE-PHYSIQUE</b>					
1ERE PROFESSIONNELLE	PROCEDES DE LA CHIMIE DE L'EAU ET DES PAPIERS-CARTONS	LP	NICOLAS LOUIS VAUQUELIN	13-21 AVENUE BOUTROUX 75013 PARIS	



NIVEAU	FORMATION	TYPE	ETABLISSEMENT	ADRESSE	MODALITES PARTICULIERES
<b>ELECTRICITE – ELECTRONIQUE</b>					
1ERE PROFESSIONNELLE	CYBERSECURITE, INFORMATIQUE & RESEAUX, ELECTRONIQUE.	LP	GALILEE	28 RUE DE PATAY 75013 PARIS	
		LP	GUSTAVE FERRIE	7 RUE DES ECLUSES SAINT MARTIN 75010 PARIS	
		SEP	LOUIS ARMAND	321 RUE LECOURBE 75015 PARIS	
1ERE PROFESSIONNELLE	METIERS DE L'ELECTRICITE ET DE SES ENVIRONNEMENTS CONNECTES	LP	MARCEL DEPREZ	39 RUE DE LA ROQUETTE 75011 PARIS	
		LP	GASTON BACHELARD	2 RUE TAGORE 75013 PARIS	
		SEP	LOUIS ARMAND	321 RUE LECOURBE 75015 PARIS	
1ERE PROFESSIONNELLE	INSTALLATEUR EN CHAUFFAGE, CLIMATISATION ET ENERGIES RENOUVELABLES	SEP	RASPAIL	5 BIS AVENUE MAURICE D'OCAGNE 75014 PARIS	
	MAINTENANCE ET EFFICACITE ENERGETIQUE	SEP			
	METIERS DU FROID ET DES ENERGIES RENOUVELABLES	SEP			
<b>GESTION-ADMINISTRATION</b>					
1ERE PROFESSIONNELLE	ASSISTANCE A LA GESTION DES ORGANISATIONS ET DE LEURS ACTIVITES	LP	ABBE GREGOIRE	70 RUE TURBIGO 75003 PARIS ET 30 RUE SAINT JACQUES 75005 PARIS	
		LP	BEAUGRENELLE	62 RUE SAINT CHARLES 75015 PARIS	
		LP	CLAUDE ANTHIME CORBON	5 RUE CORBON 75015 PARIS	
		LP	ERIK SATIE	2 RUE PIERRE CASTAGNOU 75014 PARIS	
		LP	GUSTAVE EIFFEL	1 RUE DU GENERAL CAMOU 75007 PARIS	
		LP	MARIA DERAISMES	19 RUE MARIA DERAISMES 75017 PARIS	
		SEP	MARTIN NADAUD	23 RUE DE LA BIDASSOA 75020 PARIS	
		LP	RENE CASSIN	185 AVENUE DE VERSAILLES 75016 PARIS	
		SEP	SIMONE WEIL	Site FRANCOIS TRUFFAUT 28 RUE DEBELLEYME 75003 PARIS	
		SEP	DORIAN	74 AV. PHILIPPE AUGUSTE, 75011 PARIS	
<b>HYGIENE - PROPRETE- STERILISATION</b>					
1ERE PROFESSIONNELLE	HYGIENE PROPRETE STERILISATION	LP	EDMOND ROSTAND	15 RUE DE L'EVANGILE 75018 PARIS	
<b>INDUSTRIES GRAPHIQUES</b>					
1ERE PROFESSIONNELLE	REALISATION DE PRODUITS IMPRIMES ET PLURI-MEDIAS OPT : PRODUCTIONS IMPRIMEES	SEP	MAXIMILIEN VOX	5 RUE MADAME 75006 PARIS	
	REALISATION DE PRODUITS IMPRIMES ET PLURI-MEDIAS OPT : PRODUCTIONS GRAPHIQUES				

NIVEAU	FORMATION	TYPE	ETABLISSEMENT	ADRESSE	MODALITES PARTICULIERES
<b>MATERIAUX - METAUX - PLASTIQUES</b>					
1ERE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	LP	CHENNEVIERE MALEZIEUX	33-35 AVENUE LEDRU ROLLIN 75012 PARIS	
<b>METIERS DE LA SECURITE</b>					
1ERE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA SECURITE	LP	MARIA DERAISMES	19 RUE MARIA DERAISMES 75017 PARIS	
			THEOPHILE GAUTIER	6 BIS PLACE DES VOSGES 75004 PARIS	
<b>PHOTOGRAPHIE</b>					
1ERE PROFESSIONNELLE	PHOTOGRAPHIE	SEP	LPO LOUIS ARMAND	321 RUE LECOURBE, 75015 PARIS	
<b>PRODUCTIQUE - MECANIQUE</b>					
1ERE PROFESSIONNELLE	MICROTECHNIQUES	SEP	DIDEROT	61 RUE DAVID D'ANGERS 75019 PARIS	
1ERE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN REAL PROD MEC OPT : REALISATION ET SUIVI DE PROD	LP	CHENNEVIERE MALEZIEUX	33-35 AVENUE LEDRU ROLLIN 75012 PARIS	
1ERE PROFESSIONNELLE	MAINTENANCE SYSTEME DE PRODUCTION CONNECTE	LP			
1ERE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN REAL PROD MEC OPT : REALISATION ET MAINTENANCE OUTILLAGE	LP			
1ERE PROFESSIONNELLE	MODELISATION ET PROTOTYPAGE 3D	SEP	DIDEROT	61 RUE DAVID D'ANGERS, 75019 PARIS	
<b>RELATION CLIENT</b>					
1ERE PROFESSIONNELLE	METIERS DE L'ACCUEIL	LP	ABBE GREGOIRE	70 RUE TURBIGO 75003 PARIS ET ANNEXE 30 RUE SAINT JACQUES 75005 PARIS	
		LP	BEAUGRENELLE	62 RUE SAINT CHARLES 75015 PARIS	
		SEP	EDGAR QUINET	24 RUE DUPERRE 75009 PARIS	
		LP	ERIK SATIE	2 RUE PIERRE CASTAGNOU 75014 PARIS	
		LP	GUSTAVE EIFFEL	1 RUE DU GENERAL CAMOU 75007 PARIS	
		SEP	JEAN LURCAT	121 RUE DE PATAY 75013 PARIS	
		LP	MARIA DERAISMES	19 RUE MARIA DERAISMES 75017 PARIS	
		SEP	MARTIN NADAUD	23 RUE DE LA BIDASSOA 75020 PARIS	
		LP	PIERRE LESCOT	35 RUE DES BOURDONNAIS 75001 PARIS	
		LP	RENE CASSIN	185 AVENUE DE VERSAILLES 75016 PARIS	
SEP	SIMONE WEIL	Site FRANCOIS TRUFFAUT 28 RUE DEBELLEYME 75003 PARIS			
1ERE PROFESSIONNELLE	METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE OPTION : PROSPECTION CLIENTELE ET VALORISATION DE L'OFFRE COMMERCIALE	SEP	EDGAR QUINET	24 RUE DUPERRE 75009 PARIS	
		SEP	JEAN LURCAT	121 RUE DE PATAY 75013 PARIS	
		LP	MARIA DERAISMES	19 RUE MARIA DERAISMES 75017 PARIS	
		LP	PIERRE LESCOT	35 RUE DES BOURDONNAIS 75001 PARIS	
		LP	TURQUETIL	18 PASS. TURQUETIL, 75011 PARIS	

RELATION CLIENT (suite)					
1ERE PROFESSIONNELLE	METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE OPTION : ANIMATION ET GESTION DE L'ESPACE COMMERCIAL	LP	ABBE GREGOIRE	70 RUE TURBIGO 75003 PARIS ET ANNEXE 30 RUE SAINT JACQUES 75005 PARIS	
		LP	BEAUGRENELLE	62 RUE SAINT CHARLES 75015 PARIS	
		LP	CLAUDE ANTHIME CORBON	5 RUE CORBON 75015 PARIS	
		EREA	CROCE SPINELLI	1 RUE CROCE SPINELLI 75014 PARIS	
		SEP	EDGAR QUINET	24 RUE DUPERRE 75009 PARIS	
		SEP	ELISA LEMONNIER	20 AVENUE ARMAND ROUSSEAU 75012 PARIS	
		SEP	JEAN LURCAT	121 RUE DE PATAY 75013 PARIS	
		LP	MARIA DERAISMES	19 RUE MARIA DERAISMES 75017 PARIS	
		LP	PIERRE LESCOT	35 RUE DES BOURDONNAIS 75001 PARIS	
		LP	RENE CASSIN	185 AVENUE DE VERSAILLES 75016 PARIS	
		SEP	SIMONE WEIL	Site FRANCOIS TRUFFAUT 28 RUE DEBELLEyme 75003 PARIS	
		SEP	DORIAN	74 AV. PHILIPPE AUGUSTE, 75011 PARIS	
		LP	MARIE LAURENCIN	114 QUAI DE JEMMAPES, 75010 PARIS	
		LP	GUSTAVE EIFFEL	1 RUE DU GÉNÉRAL CAMOU, 75007 PARIS	
LP	TURQUETIL	18 PASSAGE TURQUETIL 75011 PARIS			
SANTÉ – SOIN					
1ERE PROFESSIONNELLE	ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	SEP	ELISA LEMONNIER	20 AVENUE ARMAND ROUSSEAU 75012 PARIS	
1ERE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA COIFFURE				
1ERE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN EN PROTHESE DENTAIRE	LP	GALILEE	28 RUE DE PATAY 75013 PARIS	Le recrutement fait l'objet d'un test d'aptitude
1ERE PROFESSIONNELLE	OPTIQUE LUNETTERIE	SEP	FRESNEL	31 BOULEVARD PASTEUR 75015 PARIS	
SOCIAL					
1ERE PROFESSIONNELLE	ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE	LP	ETIENNE DOLET	7-9 RUE D'EUPATORIA 75020 PARIS	
		SEP	D'ALEMBERT	22 SENTE DES DOREES 75019 PARIS	
		SEP	JACQUES MONOD	12 RUE VICTOR COUSIN 75005 PARIS - ANNEXE : 44 RUE DES JEUNEURS 75002 PARIS	
1ERE PROFESSIONNELLE	ANIMATION ENFANCE ET PERSONNES ÂGÉES	SEP	D'ALEMBERT	22 SENTE DES DOREES 75019 PARIS	
		LP	ETIENNE DOLET	7-9 RUE D'EUPATORIA 75020 PARIS	
		SEP	JACQUES MONOD	12 RUE VICTOR COUSIN 75005 PARIS - ANNEXE : 44 RUE DES JEUNEURS 75002 PARIS	

NIVEAU	FORMATION	TYPE	ETABLISSEMENT	ADRESSE	MODALITES PARTICULIERES
<b>TEXTILE - HABILLEMENT</b>					
1ERE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA MODE - VÊTEMENTS	SEP	ELISA LEMONNIER	20 AVENUE ARMAND ROUSSEAU 75012 PARIS	
		LP	MARIE LAURENCIN	114 QUAI DE JEMMAPES 75010 PARIS	
		LP	OCTAVE FEUILLET	9 RUE OCTAVE FEUILLET 75016 PARIS	
		SEP	PAUL POIRET	19 RUE DES TAILLANDIERS 75011 PARIS	
		LP	TURQUETIL	18 PASSAGE TURQUETIL 75011 PARIS	
1ERE PROFESSIONNELLE	METIERS DU CUIR - MAROQUINERIE	LP	TURQUETIL	18 PASSAGE TURQUETIL 75011 PARIS	
<b>TRANSPORT- LOGISTIQUE</b>					
1ERE PROFESSIONNELLE	ORGANISATION DE TRANSPORT DE MARCHANDISES	SEP	MARTIN NADAUD	23 RUE DE LA BIDASSOA 75020 PARIS	
1ERE PROFESSIONNELLE	LOGISTIQUE	LP	CAMILLE JENATZY	6 RUE CHARLES HERMITE 75018 PARIS	

**ANNEXE 26 : Formations à recrutement inter-académique et national à l'entrée en 1<sup>ère</sup> professionnelle**

Les élèves en montée pédagogique de l'Académie de Paris sont prioritaires, toutefois les formations suivantes sont ouvertes aux élèves d'autres académies.

NIVEAU	FORMATION	TYPE	ETABLISSEMENT	ADRESSE	MODALITES PARTICULIERES
<b>ALIMENTATION-HOTELLERIE- RESTAURATION</b>					
1ERE PROFESSIONNELLE	PRODUCTION EN INDUSTRIE PHARMACEUTIQUES, ALIMENTAIRES OU COSMETIQUES	LP	NICOLAS LOUIS VAUQUELIN	13-21 AVENUE BOUTROUX 75013 PARIS	OUVERT A CRETEIL ET VERSAILLES
<b>ARTS ET TECHNIQUES DU VERRE</b>					
1ERE PROFESSIONNELLE	ARTISANAT & METIERS D'ART : METIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALÉTIQUE	LYCEE	DORIAN	74 AVENUE PHILIPPE AUGUSTE 75011 PARIS	OUVERT A CRETEIL ET VERSAILLES
	ARTISANAT & METIERS D'ART : VERRERIE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE				RECRUTEMENT NATIONAL
<b>BOIS-AGENCEMENT</b>					
1ERE PROFESSIONNELLE	ETUDE ET REALISATION D'AGENCEMENT	LYCEE	LEONARD DE VINCI	20 RUE BOURSEUL 75015 PARIS	OUVERT A VERSAILLES FERME A CRETEIL
<b>CHIMIE - PHYSIQUE</b>					
1ERE PROFESSIONNELLE	PROCEDES DE LA CHIMIE, DE L'EAU ET DES PAPIERS CARTONS SECTION EUROPEENNE ANGLAIS	LP	NICOLAS LOUIS VAUQUELIN	13-21 AVENUE BOUTROUX 75013 PARIS	OUVERT A CRETEIL ET VERSAILLES
1ERE PROFESSIONNELLE	LABORATOIRE ET CONTROLE QUALITE	LP			OUVERT A VERSAILLES FERME A CRETEIL
<b>COMMUNICATIONS ET INDUSTRIES GRAPHIQUES</b>					
1ERE PROFESSIONNELLE	FACONNAGE DE PRODUITS IMPRIMES - ROUTAGE	LP	CORVISART-TOLBIAC	SITE TOLBIAC : 63 RUE DU MOULINET 75013 PARIS	OUVERT A VERSAILLES FERME A CRETEIL
<b>GESTION - ADMINISTRATION</b>					
1ERE PROFESSIONNELLE	ASSISTANCE A LA GESTION DES ORGANISATIONS ET DE LEURS ACTIVITES HORAIRES AMENAGES	LP	ABBE GREGOIRE	70 BIS RUE DE TURBIGO 75013 PARIS ET SITE 30 RUE SAINT JACQUES 75005 PARIS	Modalités particulières de recrutement : UNIQUEMENT POUR LE BAC PRO - CLASSE A DOUBLE CURSUS. Cette formation est réservée aux élèves dont l'activité sportive ou artistique nécessite un mi-temps scolaire prendre contact avec l'établissement
<b>PRODUCTIQUE - MECANIQUE</b>					
1ERE PROFESSIONNELLE	PILOTE DE LIGNE DE PRODUCTION	LP	NICOLAS LOUIS VAUQUELIN	13-21 AVENUE BOUTROUX 75013 PARIS	OUVERT A CRETEIL ET VERSAILLES
<b>SANTE - SOCIAL - SOINS</b>					
1ERE PROFESSIONNELLE	PERRUQUIER - POSTICHEUR	LYCEE	ELISA LEMONNIER	20 AVENUE ARMAND ROUSSEAU 75012 PARIS	OUVERT A CRETEIL ET VERSAILLES <b>DOSSIER CANDIDATURE ET ENTRETIEN DE MOTIVATION</b>
1ERE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN EN APPAREILLAGE - ORTHOPEDIQUE OPT ORTHO-PROTHESISTE	SEP	D'ALEMBERT	22 SENTE DES DOREES 75019 PARIS	RECRUTEMENT NATIONAL
1ERE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN EN APPAREILLAGE - ORTHOPEDIQUE OPT PODO-ORTHESISTE				
<b>METIERS DE LA SECURITE</b>					
1ERE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA SECURITE	LP	MARIA DERAISMES	19 RUE MARIA DERAISMES, 75017 PARIS	Formation à recrutement particulier se rapprocher de l'établissement

**ANNEXE 27 : Liste des formations de 1<sup>ère</sup> année de CAP, 2<sup>de</sup> bac professionnel et 1<sup>ère</sup> professionnelle en APPRENTISSAGE**

Il est nécessaire que les familles prennent contact avec les CFA qui dispensent ces formations en parallèle de la saisie AFFELNET

**CFA ACADEMIQUE**

<https://www.ac-paris.fr/nos-formations>

FORMATIONS EN APPRENTISSAGE DU CFA ACADEMIQUE - Académie de Paris - rentrée 2024					
Formation	Libellé formation	Etablissement lieu de formation	Code Postal	UAI CFA	Secteur
<b>CAP</b>					
1CAP2	1CAP2 PLUMASSIERE	LYCEE OCTAVE FEUILLET	75106	0756250L	Public
1CAP2	1CAP2 FLEURISTE EN FLEURS ARTIFICIELLES	LYCEE OCTAVE FEUILLET	75106	0756250L	Public
1CAP2	1CAP2 ACCOMPAG. EDUCATIF PETITE ENFANCE	LYCEE JACQUES MONOD	75005	0756250L	Public
1CAP2	1CAP2 ARTS DU TAPIS ET TAPISS.DE LISSE	LYCEE METIERS DE L'AMEUBLEMENT - BOULLE	75012	0756250L	Public
1CAP2	1CAP2 RENTRAYEUR OP_A : TAPIS	LYCEE METIERS DE L'AMEUBLEMENT - BOULLE	75012	0756250L	Public
1CAP2	1CAP2 RENTRAYEUR OP_B : TAPISSERIES	LYCEE METIERS DE L'AMEUBLEMENT - BOULLE	75012	0756250L	Public
1CAP2	1CAP2 TAPISSIER-E AMEUBLEMENT EN DECOR	LYCEE METIERS DE L'AMEUBLEMENT - BOULLE	75012	0756250L	Public
1CAP2	1CAP2 ARTS & TECH.VERRE: VITRAILLISTE	LYCEE LUCAS DE NEHOU	75014	0756250L	Public
1CAP2	1CAP2 ARTS & TECH.VERRE: DECORATEUR	LYCEE LUCAS DE NEHOU	75014	0756250L	Public
1CAP2	1CAP2 MENUISIER ALUMINIUM VERRE	LYCEE DU BATIMENT SAINT LAMBERT	75019	0756250L	Public
1CAP2	1CAP2 ARTS DE LA BRODERIE	LYCEE OCTAVE FEUILLET	75106	0756250L	Public
1CAP2	1CAP2 MONTEUR INSTALLATIONS SANITAIRES	LYCEE HECTOR GUIMARD	75019	0756250L	Public
1CAP2	1CAP2 PRODUCTION ET SERVICE EN RESTAURATIONS	LYCEE EDMOND ROSTAND	75018	0756250L	Public
1CAP2	1CAP2 METIERS DE LA COIFFURE	LYCEE ELISA LEMONNIER	75012	0756250L	Public
1CAP2	1CAP2 PATISSIER	LYCEE BELLIARD	75018	0756250L	Public
1CAP2	1CAP2 COMMERCIALISATION ET SERVICES EN HOTEL CAFE RESTAURANT	LYCEE BELLIARD	75018	0756250L	Public
1CAP2	1CAP2 CUISINE	LYCEE BELLIARD	75018	0756250L	Public
1CAP2	1CAP2 ACCORDEUR DE PIANO	INJA	75007	0756250L	Public
<b>2NDPRO</b>					
2NDPRO	2NDPRO OUVRAGES DU BATIMENT METALLERIE	LYCEE HECTOR GUIMARD	75019	0756250L	Public
<b>1ère PRO</b>					
1ERPRO	1ERPRO CUISINE	LYCEE BELLIARD	75018	0756250L	Public
1ERPRO	1ERPRO COMMERCIALISATION ET SERVICES EN RESTAURATION	LYCEE BELLIARD	75018	0756250L	Public
1ERPRO	1ERPRO METIERS DE LA SECURITE	LYCEE THEOPHILE GAUTIER	75012	0756250L	Public
1ERPRO	1ERPRO LOGISTIQUE	LYCEE CAMILLE JENATZY	75018	0756250L	Public
1ERPRO	1ERPRO FACONNAGE PRODTS IMPRIMES ROUTAGE	LYCEE CORVISART TOLBIAC	75013	0756250L	Public

**CFA PRIVES PARISIENS**

FORMATIONS EN APPRENTISSAGE AU SEIN DES CFA PRIVES PARISIENS - rentrée 2024				
Formation	Libellé formation	Etablissement lieu de formation	Code Postal	UAI
<b>CAP</b>				
<b>Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) en deux ans</b>				
1CAP2	1CAP2 BOUCHER	CFA des métiers de la gastronomie	75019	0750768C
1CAP2	1CAP2 BOULANGER	CFA des métiers de la gastronomie	75019	0750768C
1CAP2	1CAP2 BOULANGER	CFA Ferrandi Paris - site de Paris	75006	0752280W
1CAP2	1CAP2 BOULANGER	CFA Ecole de Paris des Métiers de la table	75017	0752830U
1CAP2	1CAP2 BOULANGER	Lycée privé Albert de Mun	75007	0754030Y
1CAP2	1CAP2 CHARCUTIER-TRAITEUR	CFA des métiers de la gastronomie	75019	0750768C
1CAP2	1CAP2 COMMER.SERV.HOTEL-CAFE-RESTAURANT	Médéric- L'école hôtelière de Paris	75017	0751510J
1CAP2	1CAP2 COMMER.SERV.HOTEL-CAFE-RESTAURANT	CFA Ecole de Paris des Métiers de la table	75017	0752830U
1CAP2	1CAP2 COMMER.SERV.HOTEL-CAFE-RESTAURANT	CFA hôtelier public Belliard	75018	0753007L
1CAP2	1CAP2 COMMER.SERV.HOTEL-CAFE-RESTAURANT	Lycée polyvalent privé Sainte-Thérèse	75016	0753217P
1CAP2	1CAP2 CREMIER-FROMAGER	CFA des commerces de l'alimentation	75018	0752068R
1CAP2	1CAP2 CUISINE	CFA des métiers de la gastronomie	75019	0750768C
1CAP2	1CAP2 CUISINE	CFA Ferrandi Paris - site de Paris	75006	0752280W
1CAP2	1CAP2 CUISINE	CFA Ecole de Paris des Métiers de la table	75017	0752830U
1CAP2	1CAP2 CUISINE	Lycée polyvalent privé Sainte-Thérèse	75016	0753217P
1CAP2	1CAP2 EBENISTE	CFA de La Bonne graine - école d'ameublement de Paris	75011	0751452W
1CAP2	1CAP2 ELECTRICIEN	CFA Delépine - CFA de l'équipement électrique	75011	0751475W
1CAP2	1CAP2 ELECTRICIEN	CFA Ecole de travail	75004	0751488K
1CAP2	1CAP2 ELECTRICIEN	LÉA-CFI - Campus Paris Gambetta	75020	0752325V
1CAP2	1CAP2 ELECTRICIEN	Lycée polyvalent privé Saint-Nicolas	75006	0754025T
1CAP2	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	CFA des commerces de l'alimentation	75018	0752068R
1CAP2	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	CFA Stephenson Formation	75018	0752206R

### **CFA PRIVES PARISIENS (suite)**

1CAP2	1CAP2 ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	Ecole privée internationale d'esthétique et de cosmétologie	75009	0752124B
1CAP2	1CAP2 ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	École Terrade Paris - Opéra	75002	0754338H
1CAP2	1CAP2 ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	École Terrade Paris - Champs-Élysées	75008	0755943C
1CAP2	1CAP2 FLEURISTE	CFA de l'école nationale des fleuristes - Paris	75019	07510738V
1CAP2	1CAP2 INSTALL. FROID CONDITIONN. D'AIR	CFA Ecole de travail	75004	0751488K
1CAP2	1CAP2 MAINT.VEHIC.OPTA VOIT.PARTICUL.	CFA Ecole de travail	75004	0751488K
1CAP2	1CAP2 MENUISIER ALUMINIUM-VERRE	Lycée du bâtiment et des travaux publics	75019	0750697A
1CAP2	1CAP2 METIERS DE LA COIFFURE	École Terrade Paris - Lafayette	75009	0754163T
1CAP2	1CAP2 METIERS DE LA MODE- VÊT. TAILLEUR	CFA de l'Insitut Français de la Mode	75013	0754566F
1CAP2	1CAP2 METIERS DE LA MODE-VÊTEMENT FLOU	CFA ECSCP Couture Habillement	75002	0750761V
1CAP2	1CAP2 METIERS DE LA MODE-VÊTEMENT FLOU	CFA de l'Insitut Français de la Mode	75013	0754566F
1CAP2	1CAP2 MONTEUR INSTALLATIONS SANITAIRES	CFA Ecole de travail	75004	0751488K
1CAP2	1CAP2 MONTEUR INSTALLATIONS THERMIQUES	LÉA-CFI - Campus Paris Gambetta	75020	0752325V
1CAP2	1CAP2 PATISSIER	Médéric- L'école hôtelière de Paris	75017	0751510J
1CAP2	1CAP2 PATISSIER	CFA Ferrandi Paris - site de Paris	75006	0752280W
1CAP2	1CAP2 PATISSIER	CFA Ecole de Paris des Métiers de la table	75017	0752830U
1CAP2	1CAP2 PATISSIER	Lycée privé Albert de Mun	75007	0754030Y
1CAP2	1CAP2 POISSONNIER ECAILLER	Médéric- L'école hôtelière de Paris	75017	0751510J
1CAP2	1CAP2 PRIMEUR	CFA des commerces de l'alimentation	75018	0752068R
1CAP2	1CAP2 PROD.SERV.REST. (RAPID, COLL, CAFE)	CFA Ecole de Paris des Métiers de la table	75017	0752830U
1CAP2	1CAP2 TAPISSIER-E AMEUBLEMENT EN DECOR	CFA de La Bonne graine - école d'ameublement de Paris	75011	0751452W
1CAP2	1CAP2 TAPISSIER-E AMEUBLEMENT EN SIEGE	CFA de La Bonne graine - école d'ameublement de Paris	75011	0751452W
1CAP2	1CAP2 ARTS BOIS OP_A: SCULPTEUR ORNEMA.	CFA de La Bonne graine - école d'ameublement de Paris	75011	0751452W
1CAP2	1CAP2 ARTS BOIS OP_B: TOURNEUR	CFA de La Bonne graine - école d'ameublement de Paris	75011	0751452W
1CAP2	1CAP2 ARTS BOIS OP_C: MARQUETEUR	CFA de La Bonne graine - école d'ameublement de Paris	75011	0751452W
1CAP2	1CAP2 DOREUR A LA FEUILLE ORNEMANISTE	CFA de La Bonne graine - école d'ameublement de Paris	75011	0751452W
1CAP2	1CAP2 ENCADREUR	CFA de La Bonne graine - école d'ameublement de Paris	75011	0751452W

<b>2NDPRO</b>	<b>Bac professionnel en trois ans</b>			
2NDPRO	2NDPRO ASSISTANC.GEST.ORGANIS.ACTIVITES	ACE - CFA pour l'expertise comptable	75018	0754674Y
2NDPRO	2NDPRO BOULANGER-PÂTISSIER	CFA Ferrandi Paris - site de Paris	75006	0752280W
2NDPRO	2NDPRO BOULANGER-PÂTISSIER	CFA - Ecole de boulangerie et de pâtisserie de Paris	75012	0754755L
2NDPRO	2NDPRO COMMERC. SERVICES EN RESTAURATION	Médéric- L'école hôtelière de Paris	75017	0751510J
2NDPRO	2NDPRO COMMERC. SERVICES EN RESTAURATION	CFA Ferrandi Paris - site de Paris	75006	0752280W
2NDPRO	2NDPRO COMMERC. SERVICES EN RESTAURATION	Lycée polyvalent privé Sainte-Thérèse	75016	0753217P
2NDPRO	2NDPRO COMMERC. SERVICES EN RESTAURATION	OF-CFA Fondation des Apprentis d'Auteuil	75016	0756019K
2NDPRO	2NDPRO CUISINE	Médéric- L'école hôtelière de Paris	75017	0751510J
2NDPRO	2NDPRO CUISINE	CFA Ferrandi Paris - site de Paris	75006	0752280W
2NDPRO	2NDPRO CUISINE	Lycée polyvalent privé Sainte-Thérèse	75016	0753217P
2NDPRO	2NDPRO CUISINE	OF-CFA Fondation des Apprentis d'Auteuil	75016	0756019K
2NDPRO	2NDPRO INSTAL.CHAUF.CLIMAT.ENERG.RENOUV.	CFA Ecole de travail	75004	0751488K
2NDPRO	2NDPRO MAINT.VEHIC.OPTA VOIT.PARTICUL.	CFA Ecole de travail	75004	0751488K
2NDPRO	2NDPRO MAINTEN. ET EFFICACITE ENERGETIQ.	LÉA-CFI - Campus Paris Gambetta	75020	0752325V
2NDPRO	2NDPRO MAINTENANCE SYST.PRODUC.CONNECTES	LP Chennevière Malézieux	75012	0750783U
2NDPRO	2NDPRO MAINTENANCE SYST.PRODUC.CONNECTES	CFA Ferroviaire	75017	0755861N
2NDPRO	2NDPRO MET.FROID & ENERGIES RENOUVEL.	CFA Ecole de travail	75004	0751488K
2NDPRO	2NDPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES	CFA Delépine - CFA de l'équipement électrique	75011	0751475W
2NDPRO	2NDPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES	CFA Ecole de travail	75004	0751488K
2NDPRO	2NDPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES	LÉA-CFI - Campus Paris Gambetta	75020	0752325V
2NDPRO	2NDPRO OPTIQUE LUNETTERIE	CFA de l'optique AEPO	75015	0751457B
2NDPRO	2NDPRO OPTIQUE LUNETTERIE	CFA Progress Santé	75010	0755203Y
2NDPRO	2NDPRO TECHN. ETUDES BAT B ASSIST.ARCHI.	CFA du Bâtiment - Saint-Lambert Formation	75015	0751508G
2NDPRO	2NDPRO TECHN. ETUDES BAT.A ETUDES & ECO.	CFA du Bâtiment - Saint-Lambert Formation	75015	0751508G
2NDPRO	2NDPRO TECHNICIEN EN PROTHESE DENTAIRE	CFA Progress Santé	75010	0755203Y

## CFA PRIVES PARISIENS (suite)

1ère PRO	première professionnelle - Bac professionnel en deux ans			
1ERPRO	1ERPRO ASSISTANC.GEST.ORGANIS.ACTIVITES	CFA IGS	75010	0752944T
1ERPRO	1ERPRO ASSISTANC.GEST.ORGANIS.ACTIVITES	Campus Montsouris (Cerfal)	75014	0754458N
1ERPRO	1ERPRO ASSISTANC.GEST.ORGANIS.ACTIVITES	ACE - CFA pour l'expertise comptable	75018	0754674Y
1ERPRO	1ERPRO BOULANGER-PÂTISSIER	CFA Ecole de Paris des Métiers de la table	75017	0752830U
1ERPRO	1ERPRO COMMERC. SERVICES EN RESTAURATION	Médéric- L'école hôtelière de Paris	75017	0751510J
1ERPRO	1ERPRO CUISINE	Médéric- L'école hôtelière de Paris	75017	0751510J
1ERPRO	1ERPRO CUISINE	CFA Ecole de Paris des Métiers de la table	75017	0752830U
1ERPRO	1ERPRO CUISINE	OF-CFA Fondation des Apprentis d'Auteuil	75016	0756019K
1ERPRO	1ERPRO INSTAL.CHAUF.CLIMAT.ENERG.RENOUV.	CFA Ecole de travail	75004	0751488K
1ERPRO	1ERPRO MAINT.VEHIC.OPTA VOIT.PARTICUL.	CFA Ecole de travail	75004	0751488K
1ERPRO	1ERPRO MAINTEN. ET EFFICACITE ENERGETIQ.	LÉA-CFI - Campus Paris Gambetta	75020	0752325V
1ERPRO	1ERPRO MAINTENANCE SYST.PRODUC.CONNECTES	CFA Ferroviaire	75017	0755861N
1ERPRO	1ERPRO MET.COM.VEN.OP.A ANI.GES.ESP.COM.	CFA des commerces de l'alimentation	75018	0752068R
1ERPRO	1ERPRO MET.COM.VEN.OP.A ANI.GES.ESP.COM.	CFA Stephenson Formation	75018	0752206R
1ERPRO	1ERPRO MET.COM.VEN.OP.A ANI.GES.ESP.COM.	Campus Montsouris (Cerfal)	75014	0754458N
1ERPRO	1ERPRO MET.FROID & ENERGIES RENOUVEL.	CFA Ecole de travail	75004	0751488K
1ERPRO	1ERPRO METIERS DE L'ACCUEIL	CFA Stephenson Formation	75018	0752206R
1ERPRO	1ERPRO METIERS DE L'ACCUEIL	CFA Ferroviaire	75017	0755861N
1ERPRO	1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES	CFA Ecole de travail	75004	0751488K
1ERPRO	1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES	LÉA-CFI - Campus Paris Gambetta	75020	0752325V
1ERPRO	1ERPRO OPTIQUE LUNETTERIE	CFA de l'optique AEPO	75015	0751457B
1ERPRO	1ERPRO SYST.NUM.OPT.C RES.INF.SYST.COMM.	CFA IMC Alternance	75001	0755197S
1ERPRO	1ERPRO TECHN. ETUDES BAT B ASSIST.ARCHI.	CFA du Bâtiment - Saint-Lambert Formation	75015	0751508G
1ERPRO	1ERPRO TECHN. ETUDES BAT.A ETUDES & ECO.	CFA du Bâtiment - Saint-Lambert Formation	75015	0751508G

Cette offre de formation en apprentissage n'est pas exhaustive. Pour compléter ces informations, nous vous invitons à consulter également le portail national de la bonne alternance, accessible via le service en ligne affectation (SLA) pour vous accompagner dans la recherche d'un CFA et d'un contrat d'apprentissage :

<https://labonnealternance.apprentissage.beta.gouv.fr/>



**ANNEXE 28 : Fiche passerelle 2024**

**DEMANDE DE CHANGEMENT D'ORIENTATION / PASSERELLE VERS LA 1<sup>ère</sup> PRO**

A utiliser pour les situations suivantes :

- 2GT vers une 1<sup>ère</sup> pro
- 1<sup>ère</sup> générale ou technologique vers une 1<sup>ère</sup> pro
- Terminale CAP vers une 1<sup>ère</sup> pro d'un autre champ professionnel
- 2<sup>nd</sup>e pro vers une première pro d'un autre champ professionnel
- 1<sup>ère</sup> pro vers une 1<sup>ère</sup> pro d'une autre spécialité

**Articles D 333-18-1, D 337-58 et D. 333-2 du code de l'éducation**

<b>NOM de l'élève :</b>	<input type="text"/>	<b>Prénom :</b>	<input type="text"/>
<b>Date de naissance :</b>	<input type="text"/>	<b>INE de l'élève :</b>	<input type="text"/>
<b>Établissement :</b>	<input type="text"/>		
<b>Classe :</b>	<input type="text"/>		
<b>Adresse complète du responsable légal :</b>			
	<b>Nom et Prénom du responsable légal :</b> <input type="text"/>		
	<b>Adresse :</b> <input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
	<b>Téléphone :</b> <input type="text"/>	<input type="text"/>	
	<b>Courriel :</b> <input type="text"/>		

**Formation actuelle :**

**Classe:**

**Spécialité (le cas échéant) :**

I - Formation 1 envisagée : 1<sup>ère</sup> professionnelle

1- Suivi des démarches engagées par l'élève et accompagnées par l'établissement d'origine:

a. Stage réalisé dans le ou les lycées d'accueil :

<b>Stage en ETABLISSEMENT SCOLAIRE réalisé - Nom de l'établissement :</b>	
<div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px;"></div>	
Effectué du	Classe d'immersion (préciser la filière ou la spécialité) :
<div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px;"></div>
au	<div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px;"></div>
Observations de l'équipe pédagogique de la classe d'immersion :	
<div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 100px;"></div>	
Avis : <input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable	

b- J'exprime mes motivations pour la formation demandée :

<b>Formation 1 :</b>
<b>Je présente en quelques phrases la formation et le diplôme :</b>
<div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 100px;"></div>
<b>J'explique pourquoi je suis intéressé par cette formation :</b>
<div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 100px;"></div>

**II - Formation 2 éventuellement envisagée : Autre spécialité de 1<sup>ère</sup> professionnelle**

**1 - Suivi des démarches engagées par l'élève et accompagnées par l'établissement d'origine:**

**a. Stage réalisé dans le ou les lycées d'accueil :**

<b>Stage en ETABLISSEMENT SCOLAIRE réalisé - Nom de l'établissement :</b>	
<div style="border: 1px solid black; height: 20px;"></div>	
Effectué du	Classe d'immersion (préciser la filière ou la spécialité) :
<div style="border: 1px solid black; height: 20px;"></div>	<div style="border: 1px solid black; height: 20px;"></div>
au	<div style="border: 1px solid black; height: 20px;"></div>
Observations de l'équipe pédagogique de la classe d'immersion :	
<div style="border: 1px solid black; height: 80px;"></div>	
Avis : <input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable	

**b- J'exprime mes motivations pour la ou les formations demandées (remplir un cadre par formation demandée):**

<b>Formation 2 :</b>
<b>Je présente en quelques phrases la formation et le diplôme :</b>
<div style="border: 1px solid black; height: 80px;"></div>
<b>J'explique pourquoi je suis intéressé par cette formation :</b>
<div style="border: 1px solid black; height: 100px;"></div>

### III – Avis sur le projet de l'élève

#### a - Avis porté(s) sur la ou les demandes :

**Avis de l'équipe pédagogique de l'établissement d'origine sur le projet de l'élève :**

--

**Avis du psychologue de l'Éducation nationale :**

--

#### b - Avis final et signature :

**Date et signature de l'élève et de la famille :**

Date :

--

Signature de l'élève :

--

Signature du responsable légal :

--

**Avis et visa du chef d'établissement d'origine:**

**Avis :**

--

**Visa du chef d'établissement :**

--

ANNEXE 29 : Demande d'admission en terminale de CAP ou Terminale de Baccalauréat professionnel

**DEMANDE D'ADMISSION EN**  
**TERMINALE DE CAP ou TERMINALE DE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL**

Emménageant  Spécialité non dispensée dans le lycée d'origine

**IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE**

<p align="center">Garçon <input type="checkbox"/> Fille <input type="checkbox"/> (a)</p> <p align="center"><b>INE</b> de l'élève</p> <p>(*) : .....</p> <p>NOM : .....</p> <p>Prénom : .....</p> <p>Date de naissance : .....</p>	<p>NOM et Prénom du représentant légal : .....</p> <p>Adresse : .....</p> <p>..... Ardt : .....</p> <p>Téléphone : .....</p> <p>Courriel : .....</p>
---	--

**SCOLARITÉ 2023– 2024**

Etablissement fréquenté (a)

Public   
  Privé sous contrat   
  Privé hors contrat   
  Etranger hors AEFÉ et Mission laïque

(réussite à l'examen d'entrée)                      (tests de vérification des connaissances)

NOM de l'établissement fréquenté : .....

Adresse : .....

.....

Classe suivie en 2023 - 2024 (a)   
 1<sup>ère</sup> année de CAP   
 Terminale de CAP

1<sup>ère</sup> professionnelle   
 Terminale de Baccalauréat Professionnel

mentionnez l'intitulé exact de la spécialité :

.....

Langue Vivante A : .....                      Langue Vivante B : .....

.....

Moyenne de l'élève : .....

## VŒUX D'ÉTABLISSEMENT

(à titre indicatif, deux vœux maximum)

1 ..... Arrondissement : .....

2 ..... Arrondissement : .....

Date :

Signature du représentant légal ou de l'élève majeur :

cochez la case correspondante. (\*) **L'INE est disponible auprès de votre établissement, il permet de consulter les résultats de l'affectation sur le site de l'académie : [www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr)**

### Mentions légales

Les personnels habilités de l'établissement fréquenté, ou du CIO fréquenté le cas échéant, des établissements demandés et des services gestionnaires de l'affectation du Rectorat de Paris, sont les destinataires de ces données. Les personnes habilitées de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère chargé du travail sont destinataires des données à des fins statistiques.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition pour des motifs légitimes ainsi que les droits mentionnés à l'article 32-I-6°, auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, représentant du ministère de l'éducation nationale.

Une réclamation concernant l'exercice de ces droits peut être introduite auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés.

Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an puis sont versées dans une base d'archives pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Coordonnées du délégué à la protection des données au ministère de l'éducation nationale : [dpd@education.gouv.fr](mailto:dpd@education.gouv.fr)

Coordonnées de la déléguée à la protection des données de l'académie de Paris : [dpd@ac-paris.fr](mailto:dpd@ac-paris.fr)

## **PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER**

### **Pour tous les élèves :**

- la photocopie des trois bulletins de l'année scolaire 2023 – 2024,
- si la demande concerne un redoublement de terminale :*  
le relevé de notes obtenues au CAP ou au Baccalauréat Professionnel.

### **EN PLUS, pour les élèves dont le représentant légal emménage à Paris :**

- la photocopie du livret de famille (pages concernant l'élève et les parents) ou un extrait d'acte de naissance de l'élève,
- la photocopie de deux justificatifs de la résidence principale à Paris au nom du représentant légal (photocopie) :

Obligatoire : Le dernier avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu ou le dernier avis d'imposition avec l'adresse

parisienne.

Et un document au choix parmi la liste suivante :

- Titre de propriété ou contrat de bail en cours de validité ( avec descriptif du lot, tampon de l'agence, du bailleur ou du notaire et contacts)
- Attestation de la CAF à l'adresse actuelle
- Attestation de la sécurité sociale à l'adresse actuelle
- Attestation d'assurance logement de moins de 3 mois

En l'absence d'un avis d'imposition, deux documents, parmi la liste citée ci-dessus devront impérativement être fournis.

- en cas de divorce : jugement fixant le lieu de résidence de l'enfant avec, dans le cas d'une garde alternée :
  - une lettre manuscrite de chacun des parents attestant sur l'honneur l'adresse choisie comme référence pour la durée de l'année scolaire,
  - photocopie de la carte d'identité du père et de la mère (recto-verso)
- et,
  - pour les élèves issus d'un établissement privé hors-contrat d'une autre académie :*
    - attestation de réussite à l'examen d'admission dans un établissement public,
  - pour les élèves issus d'un établissement situé à l'étranger non reconnu pour la poursuite d'études en France :*
    - décision d'orientation au vu des résultats obtenus aux tests de vérification des connaissances.

ANNEXE 30 : Demande d'admission ou de redoublement en terminale de Baccalauréat général

**DEMANDE D'ADMISSION OU DE REDOUBLEMENT EN TERMINALE DE BACCALAURÉAT GÉNÉRAL**

IDENTIFICATION DE L'ELEVE	REPRESENTANT LEGAL
N° INE <input type="text"/>	Nom et Prénom <input type="text"/>
Garçon <input type="checkbox"/> Fille <input type="checkbox"/>	Adresse : <input type="text"/>
Nom : <input type="text"/>	Téléphone : <input type="text"/>
Prénom : <input type="text"/>	Courriel : <input type="text"/>
Date de naissance : <input type="text"/>	

Choix d'établissement ( Précisez à titre indicatif le nom de l'établissement souhaité)

Voeu 1 :

Voeu 2 :

Voeu 3 :

**ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

Établissement fréquenté

Public
  Privé hors-contrat
  Privé sous contrat
  Étranger hors AEFÉ et Mission laïque  
*(réussite à l'examen d'entrée) tests de vérification des connaissances*

Nom et Adresse :



Classe suivie en 2023-2024 :  1ère générale

Terminale (en vue d'un doublement) série :

LVA :

LVB :

LVC ( le cas échéant) :

Moyenne de l'élève :

### ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Enseignements de spécialités : cochez les 2 enseignements conservés pour la classe de terminale :

Arts ( précisez l'enseignement) :

Langues, littérature et culture étrangères et régionales ( précisez la langue) :

Histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques

Humanités, littérature et philosophie

Mathématiques

Numérique et sciences informatiques

Littérature et langues et cultures de l'Antiquité

Physique Chimie

Science de la vie et de la Terre

Sciences de l'ingénieur

Sciences économiques et sociales

Les élèves triplant ne sont pas concernés par cette procédure et doivent bénéficier d'un entretien de situation.

Date :

Signature du représentant légal ou de l'élève majeur :

(Y) L'INE est disponible auprès de votre établissement, il permet de consulter les résultats de l'affectation sur le site de l'académie

## Mentions légales

Les personnels habilités de l'établissement fréquenté, ou du CIO fréquenté le cas échéant, des établissements demandés et des services gestionnaires de l'affectation du Rectorat de Paris, sont les destinataires de ces données. Les personnes habilitées de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère chargé du travail sont destinataires des données à des fins statistiques. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition pour des motifs légitimes ainsi que les droits mentionnés à l'article 32-I-6°, auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, représentant du ministère de l'éducation nationale. Une réclamation concernant l'exercice de ces droits peut être introduite auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés. Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an puis sont versées dans une base d'archives pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Coordonnées du délégué à la protection des données au ministère de l'éducation nationale : [dpd@education.gouv.fr](mailto:dpd@education.gouv.fr)

Coordonnées de la déléguée à la protection des données de l'académie de Paris : [dpd@ac-paris.fr](mailto:dpd@ac-paris.fr)

## **Pièces à joindre au dossier :**

### Pour tous les élèves :

- r la photocopie du bulletin du troisième trimestre de l'année scolaire 2022 – 2023,
- r la photocopie des trois bulletins de l'année scolaire 2023 – 2024,
- r si la demande concerne un doublement de terminale : le relevé de notes obtenues au Baccalauréat.

### EN PLUS, pour les élèves dont le représentant légal emménage à Paris :

- r la photocopie du livret de famille (pages concernant l'élève et les parents) ou un extrait d'acte de naissance de l'élève,
- r la photocopie de deux justificatifs de domicile à Paris au nom du représentant légal ou au nom de l'élève majeur au choix parmi les suivants :
  - Obligatoire** : Le dernier avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu ou le dernier avis d'imposition avec l'adresse parisienne.
  - Et un document au choix parmi la liste suivante :
    - Titre de propriété ou contrat de bail en cours de validité (avec descriptif du lot, tampon de l'agence, du bailleur ou du notaire et contacts)
    - Attestation de la CAF à l'adresse actuelle
    - Attestation de la sécurité sociale à l'adresse actuelle
    - Attestation d'assurance logement de moins de 3 mois
- En l'absence d'un avis d'imposition, deux documents, parmi la liste citée ci-dessus devront impérativement être fournis.
- q en cas de divorce : jugement fixant le lieu de résidence de l'enfant avec, dans le cas d'une garde alternée :
  - une lettre manuscrite de chacun des parents attestant sur l'honneur l'adresse choisie comme référence pour la durée de l'année scolaire,
  - photocopie de la carte d'identité du père et de la mère (recto-verso).
- q en cas de divorce : jugement fixant le lieu de résidence de l'enfant avec, dans le cas d'une garde alternée :
  - une lettre manuscrite de chacun des parents attestant sur l'honneur l'adresse choisie comme référence pour la durée de l'année scolaire,
  - photocopie de la carte d'identité du père et de la mère (recto-verso)
- r et,
  - pour les élèves issus d'un établissement privé hors-contrat d'une autre académie :
    - attestation de réussite à l'examen d'admission dans un établissement public,
    - pour les élèves issus d'un établissement situé à l'étranger non reconnu pour la poursuite d'études en France :
      - décision d'orientation au vu des résultats obtenus aux tests de vérification des connaissances.

ANNEXE 31 : Fiche d'entretien de situation MLDS 2024-2025



Entretien de situation

Entretien de prévention

Fiche de liaison

À adresser au CIO du bassin

**Indication :** Ce document n'est pas uniquement administratif. C'est un outil partagé qui permet aux acteurs de coordonner le suivi de la situation et l'accompagnement du jeune. Il doit apporter des éléments qualitatifs relatifs à la situation du jeune et instruire la préconisation afin de faciliter l'accompagnement du parcours.

Pour rappel, la loi sur l'École de la confiance rend la formation obligatoire jusqu'à 18 ans depuis le 1er septembre 2020. Les Missions locales et les CIO sont au cœur de cette mesure.

Date : ..... Lieu  Collège  Lycée  FOQUALE  PSAD  Mission locale  CIO

Contact : ..... Coordonnées : .....

**Identité du jeune**

Nom : .....  F  G

Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../..... Lieu : ..... Nationalité :  FR  U.E.  
 Hors U.E.

Adresse : .....

..... Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Portable : .....

Adresse E-mail : .....

Nom et prénom du responsable légal : .....

Adresse du responsable légal (ou de la structure hébergeant l'élève) :

.....

Tél. : ...../.....

**Situation personnelle**

**Pour les élèves étrangers :** démarches entreprises pour l'obtention d'un titre de séjour avec autorisation de travailler :  Oui  Non

Suivi éducateur : Nom ..... Tél. : .....

Suivi médical : Nom. .... Tél. : .....

**Situation scolaire**

Dernière classe suivie : ..... Établissement : .....  
 Date d'interruption de la scolarité : ...../...../.....

Élève sorti à N-1 (ou davantage) <i>N - 1 : rupture ou abandon l'année scolaire précédente</i>	Élève année N (sorti ou non) <i>N : décrochage durant l'année scolaire en cours</i>
<input type="checkbox"/> Non affecté(e) <input type="checkbox"/> Affecté(e) non inscrit(e) <input type="checkbox"/> Affecté(e) inscrit(e) et absent(e) à la rentrée <input type="checkbox"/> Exclu(e), sans établissement d'accueil <input type="checkbox"/> Abandon / interruption d'études <input type="checkbox"/> Rupture de contrat d'apprentissage <input type="checkbox"/> Échec à l'examen : <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> fois <input type="checkbox"/> 2 fois <input type="checkbox"/> DRF	<input type="checkbox"/> Élève montant, absent(e) à la rentrée <input type="checkbox"/> Affecté(e) inscrit(e) et absent(e) à la rentrée <input type="checkbox"/> Absent(e), ne donnant plus de nouvelle <input type="checkbox"/> Exclu(e), sans établissement d'accueil <input type="checkbox"/> Abandon / interruption d'études <input type="checkbox"/> Sans place disponible dans sa formation <input type="checkbox"/> En recherche de contrat d'apprentissage <input type="checkbox"/> Rupture de contrat d'apprentissage <input type="checkbox"/> Difficultés d'intégration <input type="checkbox"/> Difficultés scolaires <input type="checkbox"/> Absences fréquentes <input type="checkbox"/> PAFI

**Parcours scolaire des 4 dernières années**

	Classe	Établissement
20...../20.....		
20...../20.....		
20...../20.....		
20...../20.....		

Diplôme(s) obtenu(s) :

.....  
 .....

Analyse de la situation de l'élève:

.....  
 .....  
 .....

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par **le Rectorat de Paris et la Mission Locale de Paris pour la gestion de la lutte contre le décrochage scolaire**. Elles sont conservées pendant **une durée d'un an** et sont destinées **aux services académiques, aux établissements scolaires et à la Mission Locale de Paris**. Conformément à la [loi « informatique et libertés »](#), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant **la MLDS ([ce.mlds@ac-paris.fr](mailto:ce.mlds@ac-paris.fr))**. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant..

J'accepte que cette fiche soit portée à la connaissance des partenaires de l'Education Nationale, pour une recherche de solution de parcours de formation ou d'insertion.

Signature du jeune

Signature du représentant légal

Signature, nom et qualité des personnes assurant l'entretien

**Situation actuelle du jeune**

**La demande du jeune**

.....  
.....  
.....

**Les démarches déjà effectuées par le jeune par rapport à son projet**

.....  
.....  
.....

**Ses atouts, ses points d'appui, ses expériences de stages ou professionnelles, ses marges de progrès**

.....  
.....  
.....

**Préconisations hiérarchisées de parcours**

**Vous vous attacherez à compléter cette partie de manière qualitative en tenant compte du parcours, de la situation actuelle du jeune et en formulant des préconisations étayées, hiérarchisées et comportant d'éventuelles étapes intermédiaires.**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Transmission du dossier**

à  FOQUALE  PSAD  Mission locale  DVE  CIO  Autre : .....

Date : .....

Motifs : .....

.....

**Suivi du dossier**

Date	Par	Éléments de synthèse	Transmis à

**Documents et pièces justificatives à joindre (selon situation)**

- Bulletins scolaires en possession du jeune/  Diplôme /  Certificats /  Relevés de notes
- Fiche de vœux
- Copie du livret de famille ou  extrait d'acte de naissance /  Justificatifs de domicile
- Tout élément utile pour apprécier la demande :  Contre-indications médicales
- Attestation de stage  Rapport de stage  Questionnaires d'intérêts
- Questionnaire de motivation  Autre : .....

Annexe 32 : Formations à recrutement particulier

**Formations à recrutement particuliers à saisir sur la plateforme cursus spécifiques**  
**Les vœux correspondants à ces formations doivent être saisis en parallèle dans AFFELNET et en premiers vœux.**

SECTIONS INTERNATIONALES										
Tous niveaux		ARABE	CHINOIS	ESPAGNOL	ITALIEN	JAPONAIS	POLONAIS	BRITANNIQU IJE	ALLEMAND	PORTUGAIS
HONORE DE BALZAC	17 <sup>ème</sup>	●		●	●			●	●	●
CLAUDE MONET	13 <sup>ème</sup>	●	●							
JANSON DE SAILLY	16 <sup>ème</sup>		●							
JEAN DE LA FONTAINE	16 <sup>ème</sup>					●				
MONTAIGNE	6 <sup>ème</sup>						●			●
CAMILLE SEE	15 <sup>ème</sup>							●		
DECOUR	9 <sup>ème</sup>		●							
MAURICE RAVEL	20 <sup>ème</sup>							●		

Les sections internationales sont à recrutement inter-académique. L'admission dans ce cursus se fait sur la base de l'étude d'un dossier de candidature et des résultats obtenus aux tests écrit et oral dans la langue de la section. La candidature de l'élève sera donc étudiée au sein du lycée demandé en 1er vœu, sur la base de ces critères, au regard de la procédure définie par l'académie de Paris et de la capacité d'accueil dans chaque section, arrêtée par l'autorité académique. Les candidatures seront classées et présentées par le chef d'établissement à la commission académique d'affectation en section internationale du lundi 10 juin 2024. L'admission définitive est prononcée par le Directeur académique des services de l'Education Nationale chargé des lycées et de la liaison avec l'Enseignement supérieur.

ESABAC - ABIBAC- BACHIBAC				
Tous niveaux		ESABAC	ABIBAC	BACHIBA C
VICTOR HUGO	3 <sup>ème</sup>	●		
CLAUDE MONET	13 <sup>ème</sup>	●		
BUFFON	15 <sup>ème</sup>	●		
JANSON DE SAILLY	16 <sup>ème</sup>		●	
MOLIERE	16 <sup>ème</sup>			●
MONTAIGNE	6 <sup>ème</sup>		●	●
MAURICE RAVEL	20 <sup>ème</sup>		●	●

Une priorité est donnée aux élèves parisiens, mais les élèves des autres académies peuvent candidater sous réserve des capacités d'accueil des établissements et après inscription des élèves dans l'académie de Paris. Sont pris en considération pour l'admission dans ce cursus le niveau dans la langue concernée et la motivation de l'élève. Ces sections sont ouvertes à l'entrée en seconde, aux élèves susceptibles d'atteindre le niveau B1 du CECRL avant l'entrée en première. La candidature de l'élève sera donc étudiée au sein de l'établissement demandé en 1er vœu, sur la base de ces critères au regard de la procédure définie et dans la limite de la capacité d'accueil dans chaque section, arrêtée par l'autorité académique. Les candidatures seront classées et présentées par le chef d'établissement à la commission académique d'affectation en section binationale du lundi 10 juin 2024. L'admission définitive est prononcée par le Directeur académique des services de l'Education Nationale chargé des lycées et de la liaison avec l'Enseignement supérieur.

SECTION LANGUE ORIENTALE				
Tous niveaux		JAPONAIS : formation ouverte aux élèves des autres académies	VIETNAMIEN : formation ouverte au élèves des autres académies	CHINOIS : formation ouverte aux parisiens uniquement
JANSON DE SAILLY	16 <sup>ème</sup>			●
JEAN DE LA FONTAINE	16 <sup>ème</sup>	●	●	●

CLASSES SCIENCES PO ET SCIENCES CO DU LYCEE BERGSON	
Seconde générale et technologique	Formation à recrutement inter-académique

FORMATION PERMETTANT UNE PRATIQUE SPORTIVE INTENSIVE	
Tous niveaux	Classes à Horaires Aménagés Sportifs d'Excellence (CHASE) : formation à recrutement inter-académique
ABBE GREGOIRE	3 <sup>ème</sup>
HENRI BERGSON	19 <sup>ème</sup>
FRANCOIS VILLON	14 <sup>ème</sup>
CAMILLE SEE	15 <sup>ème</sup>
HONORE DE BALZAC	17 <sup>ème</sup>
MARIA DERAISMES	17 <sup>ème</sup>
CLAUDE BERNARD	16 <sup>ème</sup>
PAUL VALERY	12 <sup>ème</sup>

ENSEIGNEMENT OPTIONNEL : CREATION ET CULTURE DU DESIGN		
Seconde générale et technologique	CREATION ET CULTURE DESIGN	Vers BACCALAUREAT STD2A - SCIENCES ET TECHNOLOGIES DESIGN ET ARTS APPLIQUES Formations réservées exclusivement aux élèves domiciliés à Paris ou scolarisés dans un établissement public parisien
MAXIMILIEN VOX	6 <sup>ème</sup>	● Cette formation à recrutement académique n'est pas concernée par la notion de secteur : les candidatures peuvent porter sur tout Paris. <b>Le recrutement se fait sur dossier, via la plateforme dédiée, avant le 30 avril 2024.</b>
BOULLE	12 <sup>ème</sup>	
AUGUSTE RENOIR	18 <sup>ème</sup>	

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'HOTELLERIE ET DE LA RESTAURATION		
Seconde spécifique	STHR	Vers BACCALAUREAT STHR- SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'HOTELLERIE ET DE LA RESTAURATION
JEAN DROUANT	17 <sup>ème</sup>	●
GUILLAUME TIREL	14 <sup>ème</sup>	●
Cette filière bénéficie d'un recrutement inter-académique avec une priorité donnée aux élèves parisiens. <b>Elle fait l'objet d'un recrutement spécifique sur dossier, via la plateforme numérique dédiée, uniquement pour l'entrée en seconde avant le 30 avril 2024.</b>		



## FORMATIONS PERMETTANT UNE PRATIQUE ARTISTIQUE INTENSIVE

		DOUBLE CURSUS - MUSIQUE ET DANSE	Vers BAC TECHNOLOGIQUE S2TMD(*)	
				<p>Six structures partenaires de l'académie de Paris ont signé des conventions avec les établissements accueillant des classes à double-cursus et S2TMD :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conservatoire national supérieur de musique et de danse</li> <li>- Maitrise de Radio-France</li> <li>- Conservatoire à rayonnement régional de Paris</li> <li>- Conservatoire à rayonnement régional de Boulogne</li> <li>- Maitrise Populaire – Opéra-comique</li> <li>- Maitrise de Notre-Dame</li> </ul>
<b>RACINE</b>	8 <sup>ème</sup>	●		
<b>JEAN DE LA FONTAINE</b>	16 <sup>ème</sup>	●	●	
	19 <sup>ème</sup>	●		<p>Ces partenaires contribuent à définir des attendus communs en matière de pratique artistique au sein de ce dispositif et apportent leur expertise dans ce cadre. L'affectation des élèves est prononcée au regard des places disponibles, dans chaque établissement pour les classes à double cursus musique et danse, sur la base des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Niveau et volume de pratique (s) artistique(s) ;</b></li> <li>• <b>Aptitude scolaire à suivre le double-cursus ;</b></li> <li>• <b>Motivation du candidat.</b></li> </ul>
<b>HENRI BERGSON</b>				<p>(*) Seconde générale et technologique options : culture et pratique de la musique, de la danse ou du théâtre</p>
<b>LAMARTINE</b>	9 <sup>ème</sup>		●	

## SECTIONS SPORTIVES

Seconde Générale et Technologique		HAND-BALL	HIP-HOP / DANSES	Cette formation est à recrutement inter-académique.
<b>TURGOT</b>	3 <sup>ème</sup>		●	Les candidats candidatent via la plateforme dédiée en y déposant leur dossier de candidature.
<b>CLAUDE BERNARD</b>	16 <sup>ème</sup>	●		

## DISPOSITIF ELEVE HAUT POTENTIEL : PARCOURS VERS LA REUSSITE

Seconde générale et technologique	Formation passerelle vers la première générale à recrutement inter-académique et critères spécifiques
<b>EMILE DUBOIS</b>	14 <sup>ème</sup>

**Formations à recrutement particulier à saisir sur AFFELNET  
hors plateforme cursus spécifiques**

**Les vœux correspondants à ces formations doivent être saisis dans AFFELNET en premiers vœux, en sus de la procédure de recrutement mise en place dans l'établissement.**

**LYCEE PIERRE GILLES DE GENNES**

<b>Seconde Générale et Technologique</b>	Le lycée Pierre Gilles de Gennes – ENCPB (13 <sup>ème</sup> ) s'adresse aux élèves ayant un profil scientifique souhaitant poursuivre leur scolarité dans la filière générale avec les spécialités (Maths, PC, SVT, SI, NSI) ou en filière Sciences et technologies de laboratoire (STL) option biotechnologies ou sciences physique chimie de laboratoire ou encore en Sciences et Technique de la santé et du Social (ST2S). Les cursus scientifiques post-bac, CPGE, BTS et DTS, représentent les 2/3 des formations. Tous les élèves ayant une appétence pour les sciences académiques ou les sciences de laboratoires trouveront dans l'établissement un lieu d'épanouissement. La place des filles dans les études scientifiques est un axe fort du projet d'établissement.
	<b>Une cordée mise en place avec certains collèges permet l'affectation prioritaire d'élèves pré-recrutés par l'établissement.</b> La liste des élèves pré-recrutés par l'établissement est transmise à la DVE. Les élèves candidats doivent placer cette formation en <b>tête de liste</b> .

**FORMATIONS DES METIERS D'ART**

<b>Seconde spécifique</b>	<b>DFESMA</b>	Vers le diplôme de fin d'études secondaires des métiers d'art
<b>BOULLE</b>	12 <sup>ème</sup>	●
Recrutement national - Les familles doivent prendre contact avec l'établissement		

**SECTIONS EUROPEENNES PORTUGAIS**

<b>Seconde générale et technologique</b>	<b>SECTION EUROPEENNE PORTUGAIS</b>	La liste des élèves pré-recrutés conjointement par l'établissement et l'IA-PR de portugais est transmise à la DVE. Les élèves candidats doivent placer cette formation en <b>tête de liste</b> .
<b>SOPHIE GERMAIN</b>	4 <sup>ème</sup>	●
<b>MOLIERE</b>	16 <sup>ème</sup>	●

**FORMATIONS PROFESSIONNELLES**

<b>2<sup>nde</sup> professionnelle – 1<sup>ère</sup> année de CAP – – 1<sup>ère</sup> professionnelle –</b>		Maintenance des systèmes de production connectés section marine nationale	Nature Jardin Paysage Forêt	Art du bijou	Horlogerie	CAPA Jardinier paysagiste	Perruquier posticheur	Technicien prothèse dentaire
<b>CHENNEVIERE MALEZIEUX</b>	12 <sup>ème</sup>	●						
<b>ECOLE DU BREUIL</b>	12 <sup>ème</sup>		●			●		
<b>BOULLE</b>	12 <sup>ème</sup>			●				
<b>DIDEROT</b>	19 <sup>ème</sup>				●			
<b>ELISA LEMONNIER</b>	12 <sup>ème</sup>						●	
<b>GALILLEE</b>	13 <sup>ème</sup>							●

La liste des élèves pré-recrutés par l'établissement est transmise à la DVE. Les élèves candidats doivent placer cette formation en **tête de liste**.

ANNEXE 33 : Fiche préparatoire à la commission médicale prioritaire

**FICHE DE LIAISON**

**Commission d'affectation prioritaire handicap**

*Ce document est à renseigner par les psy-En. Cette fiche permet d'éclairer les membres de la commission en apportant des éléments complémentaires.*

**Nom du PsyEN :** ..... **CIO :** .....

<b>Elève - Nom :</b> ..... <b>Prénom :</b> .....
<b>Date de Naissance :</b> .....
<b>Nom de l'établissement :</b> .....
<b>Classe fréquentée :</b> .....

**Avertissement :** certaines formations étant très demandées, il convient de conseiller à l'élève et sa famille de candidater sur plusieurs spécialités

**Projet 1 - Formations/Spécialités**

**Etablissements visés :**

.....  
.....

**Démarches entreprises :**

.....  
.....  
.....

Passpro     avec aménagements     Si non pourquoi :

.....  
.....

Mini-stage

Journée portes ouvertes

Autres : .....

**Avis du PsyEN :**

Arguments pour soutenir le projet (type de formations, de lieux d'accueil, etc.) :

.....  
.....  
.....

Réserves, contraintes liées au handicap, etc. :

.....  
.....

## Projet 2 - Formations/Spécialités

### Etablissements visés :

.....  
.....

### Démarches entreprises :

.....  
.....  
.....

Passpro     avec aménagements     Si non pourquoi :

.....  
.....

Mini-stage

Journée portes ouvertes

Autres : .....

### Avis du PsyEN :

Arguments pour soutenir le projet (type de formations, de lieux d'accueil, etc.) :

.....  
.....  
.....

Réserves, contraintes liées au handicap, etc. :

.....  
.....

**Le psychologue de l'Education nationale devra informer la famille de la transmission de ces éléments aux membres de la commission et devra recueillir leur accord.**

Fiche à transmettre au [reseau.handicap.orientation@ac-paris.fr](mailto:reseau.handicap.orientation@ac-paris.fr) avant le 27 mai 2024.

**ANNEXE 34 : Autorisation de signalement d'une situation de handicap  
 par le chef d'établissement**

**AUTORISATION DE SIGNALEMENT D'UNE SITUATION DE HANDICAP PAR LE  
 CHEF D'ETABLISSEMENT**

Cette autorisation va permettre à la commission académique d'affectation prioritaire d'identifier et de prendre en compte la situation de mon enfant, afin qu'elle puisse prononcer une affectation en adéquation avec ses besoins.

*Ne pas remplir les parties grisées / (\*) à renseigner obligatoirement*

NOM de l'établissement d'origine* :	Nom de l'élève* : ..... Prénom de l'élève* : ..... Date de naissance* : ...../...../..... Fille <input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/>
Classe suivie Année scolaire 2023-2024*	Nom et prénom du représentant légal* : ..... Adresse* : ..... .....Arrondissement* : ..... Téléphone : ..... Adresse@ : .....

Dans le cadre de l'affectation des élèves de 3<sup>ème</sup> en lycée, j'autorise le chef d'établissement du collège/LP..... à signaler, sur l'application AFFELNET-Lycée, la situation de handicap de mon enfant dont les références figurent ci-dessus, ainsi que la transmission de cette information à l'enseignant référent.

**Date\* :**

**Signature du représentant légal\* :**

### **Mentions légales :**

Les données collectées font l'objet d'un traitement automatisé dénommé Affelnet-Lycée. Le résultat de ce traitement permet de préparer les travaux de la commission d'affectation et la décision d'affectation de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale.

L'algorithme permet d'apparier chacun des vœux d'affectation formulés par les élèves avec l'offre de formation en fonction de la capacité d'accueil. L'élève classe ses vœux par ordre de préférence. Pour chacun de ses vœux, l'élève est classé en fonction des critères de priorités définis par l'académie de l'établissement demandé. Si l'élève est admissible dans plusieurs vœux, la décision finale d'affectation porte sur le vœu préféré.

Le ministère de l'éducation nationale est responsable de l'application Affelnet-Lycée pour son développement et le recteur d'académie pour la valorisation de ses paramètres. Conformément à l'arrêté du 17 juillet 2017 portant création par le ministère de l'éducation nationale d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé, le traitement Affelnet-Lycée a pour finalité de faciliter la gestion de l'affectation des élèves en classe de seconde et première professionnelles, générales et technologiques et en première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) par le biais d'un algorithme. Elle a également une finalité statistique.

Les personnels habilités de l'établissement fréquenté, ou du CIO fréquenté le cas échéant, des établissements demandés et des services gestionnaires de l'affectation du Rectorat de Paris, sont les destinataires de ces données. Les personnes habilitées de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère chargé du travail sont destinataires des données à des fins statistiques.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition pour des motifs légitimes ainsi que les droits mentionnés à l'article 32-I-6°, auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, représentant du ministère de l'éducation nationale.

Une réclamation concernant l'exercice de ces droits peut être introduite auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés.

Le caractère obligatoire des réponses est signalé par un \*. A défaut de réponse, l'information ne sera pas valorisée pour l'affectation.

Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an puis sont versées dans une base d'archives pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Coordonnées du délégué à la protection des données au ministère de l'éducation nationale :

[dpd@education.gouv.fr](mailto:dpd@education.gouv.fr)

Coordonnées de la déléguée à la protection des données de l'académie de Paris :

[dpd@ac-paris.fr](mailto:dpd@ac-paris.fr)

Annexe 35 : Fiche d'affectation médicale prioritaire en lycée

**DEMANDE D'AFFECTATION PRIORITAIRE POUR MOTIF MEDICAL IMPERIEUX  
EN LYCEE – ANNEE 2023-2024**  
*concerne les élèves sans PPS*

**AVIS MÉDICAL CONFIDENTIEL**

À RETOURNER AU DOCTEUR LAFITTE  
MÉDECIN CONSEILLER DE LA  
DIRECTRICE DE L'ACADÉMIE DE PARIS

Commission du **10 juin 2023**

Service Médical en faveur des élèves  
Bureau 1057  
12, boulevard d'Indochine  
CS 40 049 - 75933 Paris cedex 19

Ce document doit être  
retourné dûment  
complété avant le **15 mai**  
**2024**

**Affaire suivie par :** Dr Christine LAFITTE  
**Téléphone :** 01 44 62 47 31  
**Mél :** [christine.lafitte@ac-paris.fr](mailto:christine.lafitte@ac-paris.fr)

Nom et Prénom de l'élève : .....

Date de naissance : .....

Adresse personnelle : .....

Etablissement scolaire actuel : .....

Classe : .....

**Avis médical :**

Dans le cadre des soins de l'élève, la pathologie existante rend-elle obligatoire :

- une affectation dans un lycée précis : O / N
- une affectation dans un lycée accessible à pied : O / N
- une affectation dans un lycée accessible avec un temps de transport réduit : O / N
- une affectation dans un lycée disposant d'adaptations spécifiques : O / N
- autre [à préciser] : .....

Avis médical général sur la demande d'affectation prioritaire pour motif médical impérieux :

.....  
.....

**Orientation demandée**

Section(s) : .....

Et Nom des lycées (*plusieurs si possible*) : .....

Date, Nom et signature du médecin de l'éducation nationale ou du médecin traitant :

.....

**PS : joindre obligatoirement**

- 1) la fiche de conclusion médicale pour l'orientation (*si voie professionnelle*)
- 2) un argumentaire sur la demande rempli par la famille ou le médecin
- 3) les éléments complémentaires sur les incapacités / soins / hospitalisations (*comptes-rendus médicaux ...*)
- 4) la fiche de vœux signée par la famille ou *fiche de vœux Affelnet*

Réorientation au 1er trimestre : La procédure « Droit à l'erreur » s'applique en référence au courrier du 04 octobre 2021 relatif à la consolidation de l'orientation au lycée.

Réorientation en cours d'année : La situation de l'élève est à soumettre au réseau FOQUALE.

Situation	Formation d'origine	Formation d'accueil	Observations et Conditions	Procédures applicable en fin d'année par établissement d'origine	Saisie Affelnet
1	1 CAP2	1CAP 2 autre spécialité		-Annexe 1. -Avis Favorable voie PRO à saisir par l'établissement d'origine <u>Cet avis peut être donné pour une seule spécialité.</u> -Si la terminale CAP n'est pas envisageable, saisir en dernier vœu le redoublement (même spécialité, même établissement).	oui
2		2de pro	-Si décision d'orientation non conforme en fin de 3 <sup>ème</sup> : Avis favorable de l'établissement d'origine et de l'établissement d'accueil pour un changement de voie d'orientation.	-Annexe 1. -Avis Favorable voie PRO à saisir par l'établissement d'origine <u>Cet avis peut être donné pour une seule spécialité</u> -Si la terminale CAP n'est pas envisageable, saisir en dernier vœu le redoublement (même spécialité, même établissement).	oui
3		2GT	-Si décision d'orientation non conforme en fin de 3 <sup>ème</sup> : Avis favorable de l'établissement d'origine et de l'établissement d'accueil pour un changement de voie d'orientation.	-Annexe 1.	oui
4	2 CAP2	1 <sup>ère</sup> pro autre champ professionnel	-Titulaire ou sous réserve d'obtention du CAP. -A accompagner par l'établissement d'origine (mini-stages etc.) -Avis favorable de l'établissement d'origine.	-Dossier commission Réo-Passerelle : Annexe 1 + annexe 28 L'orientation est soumise à l'avis de la commission.	oui
5		1 <sup>ère</sup> Techno	-Titulaire ou sous réserve d'obtention du CAP. -Avis favorable de l'établissement d'origine.	Annexe 1.	oui
6	2de pro	2de GT	-Si décision d'orientation non conforme en fin de 3 <sup>ème</sup> : -Avis favorable de l'établissement d'origine et de l'établissement d'accueil pour un changement de voie d'orientation.	Annexe 1. Saisir obligatoirement le vœu de montée pédagogique dans l'établissement en dernier vœu dans Affelnet. Saisir les notes réelles de l'élève.	oui
7	2de pro	1CAP 2		- Annexe 1. -Avis Favorable voie PRO à saisir par l'établissement d'origine <u>Cet avis peut être donné pour une seule spécialité.</u> -Saisir obligatoirement le vœu de montée pédagogique dans l'établissement en dernier vœu dans Affelnet ou, si ce n'est pas envisageable, le vœu de redoublement (même spécialité, même établissement). -Saisir les notes réelles de l'élève.	oui



**ANNEXE 36 - Changements d'orientation (code de l'éducation D333-18)**

Situation	Formation d'origine	Formation d'accueil	Observations/Conditions	Procédures établissement d'origine	Saisie Affelnet
8	2de pro	Tle CAP2	-Avis favorable de l'établissement, uniquement pour un changement au sein de l'établissement d'origine.	-Supprimer le vœu de montée pédagogique. -Inscription de l'élève en Tle CAP dans SIECLE. -Signaler la situation par mail au Bureau des lycées : <a href="mailto:ce.dve@ac-paris.fr">ce.dve@ac-paris.fr</a>	non
9		2de pro autre spécialité ou famille de métiers		- Annexe 1. -Avis Favorable voie PRO à saisir par l'établissement d'origine <u>Cet avis peut être donné pour une seule spécialité.</u> -Saisir obligatoirement le vœu de montée pédagogique dans l'établissement en dernier vœu dans Affelnet ou, si ce n'est pas envisageable, le vœu de redoublement (même spécialité, même établissement). -Saisir les notes réelles de l'élève.	oui
10		1 <sup>ère</sup> pro autre famille de métiers et/ou spécialité orpheline	-Avis favorable de l'établissement d'origine et de l'établissement d'accueil. -Avis Inspecteurs de la filière.	-Dossier commission Réo-Passerelle : Annexe 1 + annexe 28 - Avis Favorable voie PRO à saisir par l'établissement d'origine <u>Cet avis peut être donné pour une seule spécialité.</u> -Saisir obligatoirement le vœu de montée pédagogique dans l'établissement en dernier vœu dans Affelnet ou, si ce n'est pas envisageable, le vœu de redoublement (même spécialité, même établissement).  -Saisir les notes réelles de l'élève.	oui
11		1 <sup>ère</sup> Techno	-Avis favorable de l'établissement d'origine.	-Annexe 1 -Saisir obligatoirement le vœu de montée pédagogique dans l'établissement en dernier vœu dans Affelnet ou, si ce n'est pas envisageable, le vœu de redoublement (même spécialité, même établissement). -Saisir les notes réelles de l'élève.	oui
12	2de GT  ...suite...	1CAP 2		- Annexe 1. -Avis Favorable voie PRO à saisir par l'établissement d'origine <u>Cet avis peut être donné pour une seule spécialité.</u> -Saisir obligatoirement le vœu de montée pédagogique dans l'établissement en dernier vœu dans Affelnet ou, si ce n'est pas envisageable, le vœu de redoublement (même spécialité, même établissement). -Saisir les notes réelles de l'élève.	oui

**ANNEXE 36 - Changements d'orientation (code de l'éducation D333-18)**

Situation	Formation d'origine	Formation d'accueil	Observations/Conditions	Procédures établissement d'origine	Saisie Affelnet
13	...suite...	2de pro		- Annexe 1. -Avis Favorable voie PRO à saisir par l'établissement d'origine <u>Cet avis peut être donné pour une seule spécialité.</u> -Saisir obligatoirement le vœu de montée pédagogique dans l'établissement en dernier vœu dans Affelnet ou, si ce n'est pas envisageable, le vœu de redoublement (même spécialité, même établissement). -Saisir les notes réelles de l'élève.	oui
14	2de GT	1 <sup>ère</sup> pro	-Avis favorable de l'établissement d'origine. -Candidat ayant accompli la scolarité complète de l'année de 2nde GT. -Avis Inspecteurs de la filière.  <i>Si avis défavorable de l'établissement d'accueil, le vœu ne doit pas être saisi.</i>	-Dossier commission Réo-Passerelle : Annexe 1 + annexe 28 - Avis Favorable voie PRO à saisir par l'établissement d'origine <u>Cet avis peut être donné pour une seule spécialité.</u> - Saisir obligatoirement en dernier vœu le vœu de redoublement (même formation, même établissement) dans Affelnet. -Saisir les notes réelles de l'élève.	oui
15	1 <sup>ère</sup> G	1 <sup>ère</sup> Techno	-Si décision d'orientation non conforme en fin de 2GT : -Avis favorable de l'établissement d'origine et de l'établissement d'accueil	-Annexe 1.	oui
16	1 <sup>ère</sup> Techno	1 <sup>ère</sup> Techno autres spécialité	-Si décision d'orientation non conforme en fin de 2GT : -Avis favorable de l'établissement d'origine et de l'établissement d'accueil pour un changement de spécialité.	-Annexe 1. -Saisir obligatoirement le vœu de montée pédagogique dans l'établissement en dernier vœu dans Affelnet ou, si ce n'est pas envisageable, le vœu de redoublement (même spécialité, même établissement).	oui
17	1 <sup>ère</sup> pro	1 <sup>ère</sup> pro autre spécialité	-Avis favorable de l'établissement d'origine -Avis Inspecteurs de la filière.	-Dossier Commission Réo-Passerelle : Annexe 1 + annexe 28 - Avis Favorable voie PRO à saisir par l'établissement d'origine <u>Cet avis peut être donné pour une seule spécialité.</u> -Saisir obligatoirement le vœu de montée pédagogique dans l'établissement en dernier vœu dans Affelnet ou, si ce n'est pas envisageable, le vœu de redoublement (même spécialité, même établissement).	oui
18		1 <sup>ère</sup> Techno	-Avis favorable de l'établissement d'origine.	Annexe 1	oui

**ANNEXE 36 - Changements d'orientation (code de l'éducation D333-18)**

Situation	Formation d'origine	Formation d'accueil	Observations/Conditions	Procédures établissement d'origine	Saisie Affelnet
19	1 <sup>ère</sup> Gén. ou 1 <sup>ère</sup> Techno	1 <sup>ère</sup> Pro	-Avis favorable de l'établissement d'origine. -Candidat ayant accompli la scolarité complète de 1 <sup>ère</sup> G ou Techno. -Avis Inspecteurs de la filière.  <i>Si avis défavorable de l'établissement d'accueil, le vœu ne doit pas être saisi.</i>	-Dossier Commission Réo-Passerelle : Annexe 1 + annexe 28 - Avis Favorable voie PRO à saisir par l'établissement d'origine <u>Cet avis peut être donné pour une seule spécialité.</u> -Saisir obligatoirement le vœu de redoublement dans l'établissement en dernier vœu dans Affelnet (même spécialité, même établissement).	Oui
20	1 <sup>ère</sup> Techno	1 <sup>ère</sup> Gén	-Si décision d'orientation non conforme en fin de 2GT : Avis favorable de l'établissement d'origine.	Annexe 1	non
21	Elèves relevant de dispositif de la MLDS	1 <sup>ère</sup> Pro	Eléments obligatoires à fournir dans le dossier : -Entretien de situation - Fiche de synthèse instruite par les coordonnateurs MLDS (compétences acquises et engagement du jeune dans le projet).	Dossier Commission Education récurrente & Retour en formation (RFI): Annexe 1 + Annexe 39	Oui

**ANNEXE 37 : Vœux et affectation en 1<sup>ère</sup> professionnelle au tour 1 d’AFFELNET 2023  
avec taux de pression et d’attractivité**

Formation	Etablissement	Capacité	Nombre de Vœux 1	Taux de pression V1	Nombre total de Vœux	Taux d'attraction tous vœux
1ERPRO ACCOMP. SOINS-SERVICES PERSONNE	D'ALEMBERT	60	61	1,02	102	1,70
1ERPRO ACCOMP. SOINS-SERVICES PERSONNE	JACQUES MONOD	90	102	1,13	146	1,62
1ERPRO ACCOMP. SOINS-SERVICES PERSONNE	D'ALEMBERT	60	61	1,02	102	1,70
1ERPRO ACCOMP. SOINS-SERVICES PERSONNE	ETIENNE DOLET	48	59	1,23	99	2,06
1ERPRO AMENAGEMENT FINITION BATIMENT	HECTOR GUIMARD	15	19	1,27	27	1,80
1ERPRO ANIMAT. ENFANCE& PERSONNES AGEES	JACQUES MONOD	24	34	1,42	49	2,04
1ERPRO ANIMAT. ENFANCE& PERSONNES AGEES	D'ALEMBERT	24	17	0,71	41	1,71
1ERPRO ANIMAT. ENFANCE& PERSONNES AGEES	ETIENNE DOLET	24	27	1,13	48	2,00
1ERPRO ART. & MET.ART.COM.VIS.VIS.PLURI-M	CORVISART-TOLBIAC	48	73	1,52	98	2,04
1ERPRO ARTIS. & M.ART:MARCHANDISAGE VIS.	CORVISART-TOLBIAC	24	22	0,92	33	1,38
1ERPRO ARTIS.& MET.ART:MET.ENSEIG SIGNAL	DORIAN	12	13	1,08	19	1,58
1ERPRO ARTIS.& MET.ART:TAPIS.D'AMEUBLT	METIERS DE L'AMEUBLEMENT	12	11	0,92	13	1,08
1ERPRO ARTIS.& MET.ART:VERR.SCIENT.TECHN	DORIAN	12	12	1,00	14	1,17
1ERPRO ASSISTANC.GEST.ORGANIS.ACTIVITES	CLAUDE ANTHIME CORBON	24	25	1,04	63	2,63
1ERPRO ASSISTANC.GEST.ORGANIS.ACTIVITES	RENE CASSIN	36	45	1,25	91	2,53
1ERPRO ASSISTANC.GEST.ORGANIS.ACTIVITES	SIMONE WEIL	24	29	1,21	77	3,21
1ERPRO ASSISTANC.GEST.ORGANIS.ACTIVITES	ABBE GREGOIRE	24	34	1,42	90	3,75
1ERPRO ASSISTANC.GEST.ORGANIS.ACTIVITES	BEAUGRENELLE	42	33	0,79	107	2,55
1ERPRO ASSISTANC.GEST.ORGANIS.ACTIVITES	ERIK SATIE	48	66	1,38	120	2,50
1ERPRO ASSISTANC.GEST.ORGANIS.ACTIVITES	GUSTAVE EIFFEL	48	53	1,10	116	2,42
1ERPRO ASSISTANC.GEST.ORGANIS.ACTIVITES	MARIA DERAISMES	48	35	0,73	103	2,15
1ERPRO ASSISTANC.GEST.ORGANIS.ACTIVITES	MARTIN NADAUD	42	49	1,17	147	3,50
1ERPRO ASSISTANC.GEST.ORGANIS.ACTIVITES	DORIAN	36	37	1,03	82	2,28
1ERPRO BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	NICOLAS LOUIS VAUQUELIN	24	33	1,38	50	2,08
1ERPRO COMMERC. SERVICES EN RESTAURATION	JEAN DROUANT	24	25	1,04	58	2,42
1ERPRO COMMERC. SERVICES EN RESTAURATION	BELLIARD	15	24	1,60	40	2,67
1ERPRO COMMERC. SERVICES EN RESTAURATION	GUILLAUME TIREL	24	31	1,29	43	1,79
1ERPRO COMMERC. SERVICES EN RESTAURATION	ALEXANDRE DUMAS	9	8	0,89	13	1,44
1ERPRO CUISINE	JEAN DROUANT	24	31	1,29	61	2,54
1ERPRO CUISINE	BELLIARD	24	32	1,33	44	1,83
1ERPRO CUISINE	GUILLAUME TIREL	24	27	1,13	45	1,88
1ERPRO CUISINE	ALEXANDRE DUMAS	8	5	0,63	11	1,38
1ERPRO ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	ELISA LEMONNIER	48	70	1,46	76	1,58
1ERPRO ETUDE ET REALISATION D'AGENCEMENT	LEONARD DE VINCI	15	25	1,67	45	3,00
1ERPRO FACONNAGE PRODTS IMPRIMES ROUTAGE	CORVISART-TOLBIAC	12	9	0,75	17	1,42
1ERPRO HYGIENE PROPRETE STERILISATION	EDMOND ROSTAND	12	12	1,00	13	1,08
1ERPRO INSTAL.CHAUF.CLIMAT.ENERG.RENOUV.	RASPAIL	15	30	2,00	81	5,40
1ERPRO INTERV. SUR PATRIMOINE BATI OPT.A	HECTOR GUIMARD	7	2	0,29	11	1,57

Source : Données Affelnet - Traitement SAIO 2023

Formation	Etablissement	Capacité	Nombre de Vœux 1	Taux de pression V1	Nombre total de Vœux	Taux d'attraction tous vœux
1ERPRO LOGISTIQUE (Nouveau)	CAMILLE JENATZY	30	31	1,03	64	2,13
1ERPRO MAINT.VEHIC.OPTA VOIT.PARTICUL.	CAMILLE JENATZY	48	48	1,00	63	1,31
1ERPRO MAINT.VEHIC.OPTC MOTOCYCLES	CAMILLE JENATZY	6	7	1,17	11	1,83
1ERPRO MAINTEN. ET EFFICACITE ENERGETIQ.	RASPAIL	15	13	0,87	65	4,33
1ERPRO MAINTENANCE SYST.PRODUC.CONNECTES	CHENNEVIERE MALEZIEUX	42	52	1,24	57	1,36
1ERPRO MENUISERIE ALUMINIUM-VERRE	BATIMENT-SAINT-LAMBERT	12	12	1,00	16	1,33
1ERPRO MET.COM.VEN.OP.A ANI.GES.ESP.COM.	CLAUDE ANTHIME CORBON	42	19	0,45	119	2,83
1ERPRO MET.COM.VEN.OP.A ANI.GES.ESP.COM.	RENE CASSIN	42	47	1,12	125	2,98
1ERPRO MET.COM.VEN.OP.A ANI.GES.ESP.COM.	SIMONE WEIL	24	39	1,63	154	6,42
1ERPRO MET.COM.VEN.OP.A ANI.GES.ESP.COM.	EDGAR QUINET	36	71	1,97	216	6,00
1ERPRO MET.COM.VEN.OP.A ANI.GES.ESP.COM.	ELISA LEMONNIER	48	83	1,73	249	5,19
1ERPRO MET.COM.VEN.OP.A ANI.GES.ESP.COM.	ABBE GREGOIRE	12	15	1,25	123	10,25
1ERPRO MET.COM.VEN.OP.A ANI.GES.ESP.COM.	TURQUETIL	60	53	0,88	215	3,58
1ERPRO MET.COM.VEN.OP.A ANI.GES.ESP.COM.	BEAUGRENELLE	48	44	0,92	165	3,44
1ERPRO MET.COM.VEN.OP.A ANI.GES.ESP.COM.	PIERRE LESCOT	48	71	1,48	325	6,77
1ERPRO MET.COM.VEN.OP.A ANI.GES.ESP.COM.	CROCE SPINELLI	18	25	1,39	51	2,83
1ERPRO MET.COM.VEN.OP.A ANI.GES.ESP.COM.	JEAN LURCAT	36	46	1,28	188	5,22
1ERPRO MET.COM.VEN.OP.A ANI.GES.ESP.COM.	MARIA DERAISMES	36	47	1,31	195	5,42
1ERPRO MET.COM.VEN.OP.B PR.CL.VA.OF.COM.	EDGAR QUINET	24	36	1,50	106	4,42
1ERPRO MET.COM.VEN.OP.B PR.CL.VA.OF.COM.	PIERRE LESCOT	48	65	1,35	193	4,02
1ERPRO MET.COM.VEN.OP.B PR.CL.VA.OF.COM.	JEAN LURCAT	12	30	2,50	127	10,58
1ERPRO MET.COM.VEN.OP.B PR.CL.VA.OF.COM.	MARIA DERAISMES	36	27	0,75	130	3,61
1ERPRO MET.COM.VEN.OP.B PR.CL.VA.OF.COM.	TURQUETIL	12	4	0,33	66	5,50
1ERPRO MET.COM.VEN.OP.A ANI.GES.ESP.COM.	DORIAN	36	63	1,75	122	3,39
1ERPRO MET.COM.VEN.OP.A ANI.GES.ESP.COM.	MARIE LAURENCIN	36	13	0,36	81	2,25
1ERPRO MET.COM.VEN.OP.A ANI.GES.ESP.COM.	GUSTAVE EIFFEL	24	8	0,33	97	4,04
1ERPRO MET.FROID & ENERGIES RENOUVEL.	RASPAIL	18	13	0,72	49	2,72
1ERPRO METIERS DE LA COIFFURE	ELISA LEMONNIER	24	29	1,21	32	1,33
1ERPRO METIERS DE LA MODE - VÊTEMENT	PAUL POIRET	24	23	0,96	58	2,42
1ERPRO METIERS DE LA MODE - VÊTEMENT	ELISA LEMONNIER	24	28	1,17	50	2,08
1ERPRO METIERS DE LA MODE - VÊTEMENT	MARIE LAURENCIN	36	43	1,19	82	2,28
1ERPRO METIERS DE LA MODE - VÊTEMENT	TURQUETIL	18	15	0,83	46	2,56
1ERPRO METIERS DE LA MODE - VÊTEMENT	OCTAVE FEUILLET	15	33	2,20	60	4,00
1ERPRO METIERS DE LA SECURITE	THEOPHILE GAUTIER	48	66	1,38	77	1,60
1ERPRO METIERS DE LA SECURITE	MARIA DERAISMES	12	4	0,33	14	1,17
1ERPRO METIERS DE L'ACCUEIL	RENE CASSIN	18	10	0,56	35	1,94
1ERPRO METIERS DE L'ACCUEIL	SIMONE WEIL	24	17	0,71	68	2,83
1ERPRO METIERS DE L'ACCUEIL	EDGAR QUINET	12	18	1,50	64	5,33
1ERPRO METIERS DE L'ACCUEIL	ABBE GREGOIRE	12	12	1,00	53	4,42
1ERPRO METIERS DE L'ACCUEIL	BEAUGRENELLE	24	17	0,71	61	2,54
1ERPRO METIERS DE L'ACCUEIL	PIERRE LESCOT	24	9	0,38	131	5,46
1ERPRO METIERS DE L'ACCUEIL	ERIK SATIE	24	33	1,38	70	2,92

Source : Données Affelnet - Traitement SAIO 2023

Formation	Etablissement	Capacité	Nombre de Vœux 1	Taux de pression V1	Nombre total de Vœux	Taux d'attraction tous vœux
1ERPRO METIERS DE L'ACCUEIL	GUSTAVE EIFFEL	24	16	0,67	70	2,92
1ERPRO METIERS DE L'ACCUEIL	JEAN LURCAT	18	20	1,11	94	5,22
1ERPRO METIERS DE L'ACCUEIL	MARIA DERAISMES	24	10	0,42	110	4,58
1ERPRO METIERS DE L'ACCUEIL	MARTIN NADAUD	24	29	1,21	68	2,83
1ERPRO METIERS DU CUIR : MAROQUINERIE	TURQUETIL	24	23	0,96	28	1,17
1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES	GASTON BACHELARD	66	49	0,74	123	1,86
1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES	MARCEL DEPREZ	108	81	0,75	165	1,53
1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES	LOUIS ARMAND	48	54	1,13	144	3,00
1ERPRO MICROTECHNIQUES	DIDEROT	24	23	0,96	25	1,04
1ERPRO MODELISATION ET PROTOTYPAGE 3D	DIDEROT	12	15	1,25	20	1,67
1ERPRO OPTIQUE LUNETTERIE	FRESNEL	24	26	1,08	38	1,58
1ERPRO ORGANIS. TRANSPORT MARCHANDISES	MARTIN NADAUD	30	36	1,20	58	1,93
1ERPRO OUVRAGES DU BATIMENT METALLERIE	HECTOR GUIMARD	12	6	0,50	20	1,67
1ERPRO PERRUQUIER POSTICHEUR	ELISA LEMONNIER	12	6	0,50	6	0,50
1ERPRO PILOTE DE LIGNE DE PRODUCTION	NICOLAS LOUIS VAUQUELIN	12	7	0,58	49	4,08
1ERPRO PROC. CHIMIE EAU PAPIERS-CARTONS	NICOLAS LOUIS VAUQUELIN	24	30	1,25	48	2,00
1ERPRO REAL.PR.IMPR.PLURI.OPTA.PR.GRAPH.	MAXIMILIEN VOX-ART-DESSIN	24	28	1,17	35	1,46
1ERPRO REAL.PR.IMPR.PLURI.OPTB.PR.IMPR.	MAXIMILIEN VOX-ART-DESSIN	18	15	0,83	24	1,33
1ERPRO SYST.NUM.OPT.A SURETE SECURITE	GUSTAVE FERRIE	24	9	0,38	140	5,83
1ERPRO SYST.NUM.OPT.A SURETE SECURITE	GALILEE	12	14	1,17	103	8,58
1ERPRO SYST.NUM.OPT.A SURETE SECURITE	LOUIS ARMAND	12	12	1,00	129	10,75
1ERPRO SYST.NUM.OPT.B AUD.RES.EQUIP.DOMI.	GUSTAVE FERRIE	24	19	0,79	139	5,79
1ERPRO SYST.NUM.OPT.B AUD.RES.EQUIP.DOMI.	LOUIS ARMAND	12	11	0,92	125	10,42
1ERPRO SYST.NUM.OPT.C RES.INF.SYST.COMM.	GUSTAVE FERRIE	72	128	1,78	232	3,22
1ERPRO SYST.NUM.OPT.C RES.INF.SYST.COMM.	GALILEE	48	94	1,96	173	3,60
1ERPRO SYST.NUM.OPT.C RES.INF.SYST.COMM.	LOUIS ARMAND	24	66	2,75	225	9,38
1ERPRO TEC.REAL.PR.MEC.OP.REAL.MAI.OUT.	CHENNEVIERE MALEZIEUX	12	14	1,17	42	3,50
1ERPRO TEC.REAL.PR.MEC.OP.REAL.SUIV.PRO.	CHENNEVIERE MALEZIEUX	12	10	0,83	41	3,42
1ERPRO TECH. APP. ORTHO. OPT ORTHO-PROTH	D'ALEMBERT	12	12	1,00	15	1,25
1ERPRO TECH. APP. ORTHO. OPT PODO-ORTHES	D'ALEMBERT	12	6	0,50	9	0,75
1ERPRO TECH.CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	CHENNEVIERE MALEZIEUX	24	33	1,38	48	2,00
1ERPRO TECHN. ETUDES BAT B ASSIST.ARCHI.	HECTOR GUIMARD	30	25	0,83	49	1,63
1ERPRO TECHN. ETUDES BAT.A ETUDES & ECO.	HECTOR GUIMARD	18	26	1,44	38	2,11
1ERPRO TECHNIC.FAB.BOIS ET MATERX ASSOC.	LEONARD DE VINCI	12	15	1,25	30	2,50
1ERPRO TECHNICIEN BAT. : ORG.REAL.GROS O	HECTOR GUIMARD	8	9	1,13	19	2,38
1ERPRO TECHNICIEN EN PROTHESE DENTAIRE	GALILEE	30	33	1,10	38	1,27
1ERPRO TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE	DORIAN	15	17	1,13	20	1,33
1ERPRO TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR	LEONARD DE VINCI	12	11	0,92	33	2,75

Source : Données Affelnet - Traitement SAIO 2023

ANNEXE 38 : Fiche parcours MLDS

**FICHE PARCOURS MLDS → 1<sup>ère</sup> Pro**

Cette fiche est recueillie et renseignée par l'établissement d'origine de l'élève et envoyée à l'adresse : [dve-reo-passerelle@ac-paris.fr](mailto:dve-reo-passerelle@ac-paris.fr) avant le 15 mai 2024 pour instruction en commission « réo passerelle » réunie le 4 juin 2024.

<b>NOM de l'élève :</b> ..... <b>Prénom :</b> ..... INE de l'élève: ..... Etablissement fréquenté en 2023-2024 : ..... Niveau : ..... Date d'entrée dans le dispositif : ..... Adresse complète du responsable légal : ..... Téléphone : ..... Courriel : .....@.....
---

**1- Suivi des démarches engagées par l'élève et accompagnées par la MLDS :**

**a. Stages réalisés en entreprises**

<b>Stage 1 en ENTREPRISE réalisé – Nom de l'entreprise :</b> .....	
Effectué du ..... au .....	Champ d'activité : .....
Observations du tuteur : ..... ..... .....	

<b>Stage 2 en ENTREPRISE réalisé – Nom de l'entreprise :</b> .....	
Effectué du ..... au .....	Champ d'activité : .....
Observations du tuteur : ..... ..... .....	

**b- Stages réalisés en établissements scolaire**

<b>Stage 1 en ETABLISSEMENT SCOLAIRE réalisé – Nom de l'établissement :</b> .....	
Effectué du ..... au .....	Nom de l'entreprise : .....
Observations de l'équipe pédagogique de la classe d'immersion : ..... ..... .....	
Avis de l'établissement d'origine sur le projet de l'élève :	

.....  
.....  
.....  
Visa du chef d'établissement :  
.....  
.....

**Stage 2 en ETABLISSEMENT SCOLAIRE réalisé – Nom de l'établissement :**

Effectué du ..... au

Nom de l'entreprise :  
.....

Observations de l'équipe pédagogique de la classe d'immersion :  
.....  
.....  
.....

Avis de l'établissement d'origine sur le projet de l'élève :  
.....  
.....  
.....

Visa du chef d'établissement :  
.....  
.....  
.....

**2- J'exprime mes motivations pour la ou les formations demandées (remplir un cadre par formation) :**

Je présente en quelques phrases la formation et le diplôme :

J'explique pourquoi je suis intéressé(e) par cette formation :

Je présente en quelques phrases la formation et le diplôme :

J'explique pourquoi je suis intéressé(e) par cette formation :



### 3- Avis des équipes et du chef de l'établissement d'accueil

Baccalauréat Professionnel (s) visé(s)	Avis de l'équipe pédagogique et de la direction de l'établissement d'accueil			Visa de l'établissement d'accueil	Réservé Administration
	Sans opposition	Favorable	Défavorable (justifier)		

Date et signature de l'élève et de la famille :

**ANNEXE 39 : Fiche éducation récurrente**

**- Fiche de candidature -**

- ÉDUCATION RÉCURRENTE**     **DROIT AU RETOUR EN FORMATION**
  
*(case à cocher uniquement si le candidat a enregistré sa demande dans l'application « Reviens te former »)*

IDENTITÉ DU CANDIDAT	À renseigner par le Centre d'Information et d'orientation
<p>NOM : .....</p> <p>Prénom : .....</p> <p>Date de naissance : .....    Femme <input type="checkbox"/>    Garçon <input type="checkbox"/></p> <p>Nom et prénom du représentant légal : .....</p> <p>Adresse du représentant légal : ..... .....</p> <p>Adresse du candidat (si celui-ci est majeur) : ..... .....</p> <p>Téléphone : .....</p> <p>Courriel : .....</p>	<p>Classe concernée pour 2023 - 2024 :</p> <p><input type="checkbox"/> PREMIÈRE ANNEE DE CAP</p> <p><input type="checkbox"/> SECONDE PROFESSIONNELLE</p> <p><input type="checkbox"/> SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE</p> <p><input type="checkbox"/> PREMIÈRE PROFESSIONNELLE</p> <p><input type="checkbox"/> 1<sup>ère</sup> STI2D – 1<sup>ère</sup> STL – 1<sup>ère</sup> STMG – 1<sup>ère</sup> ST2S – 1<sup>ère</sup> STHR</p> <p><input type="checkbox"/> 1<sup>ère</sup> générale</p> <p><input type="checkbox"/> 1<sup>ère</sup> S2TMD – 1<sup>ère</sup> STD2A</p> <p><input type="checkbox"/> TERMINALE CAP</p> <p><input type="checkbox"/> TERMINALE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL</p> <p><input type="checkbox"/> TERMINALE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE</p> <p><b>Cachet du CIO</b></p>

**VŒUX DU CANDIDAT**

Vœux	Diplôme et spécialités demandés (lister les 3 enseignements de spécialité pour la 1 <sup>ère</sup> générale)	Etablissements souhaités	Cadre réservé à l'établissement sollicité
①	..... ..... .....	.....	<input type="checkbox"/> avis favorable <input type="checkbox"/> avis défavorable - Précisez le motif : ..... Date :                      Cachet et signature :
②	..... ..... .....	.....	<input type="checkbox"/> avis favorable <input type="checkbox"/> avis défavorable - Précisez le motif : ..... Date :                      Cachet et signature :
③	..... ..... .....	.....	<input type="checkbox"/> avis favorable <input type="checkbox"/> avis défavorable - Précisez le motif : ..... Date :                      Cachet et signature :
④	..... ..... .....	.....	<input type="checkbox"/> avis favorable <input type="checkbox"/> avis défavorable - Précisez le motif : ..... Date :                      Cachet et signature :

DATE :	SIGNATURE DU CANDIDAT :	SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL (facultative si le candidat est majeur) :
--------	-------------------------	--

N'est pas à renseigner si les formations relèvent de la procédure AFFELNET, lorsque le dossier est déposé dans les délais permettant la prise en compte du vœu dans AFFELNET. A renseigner uniquement lorsque les dossiers sont examinés par les chefs d'établissement en commission.

<b>NOM du candidat :</b>		<b>Prénom :</b>	
<b>PARCOURS SCOLAIRE</b>			
Classes suivies et établissements fréquentés durant les 3 années ayant précédé l'interruption des études			
ANNÉE	CLASSE (spécialité option)	ÉTABLISSEMENT (Nom et adresse)	Langue Vivante étudiée (LV 1)
2020 – 2021			
2021 – 2022			
2022 – 2023			
Date d'interruption des études : ...../...../..... Motif de l'interruption : ..... ..... .....			
<b>DIPLÔMES OBTENUS</b>			
.....		Date : ...../...../.....	
.....		Date : ...../...../.....	
.....		Date : ...../...../.....	
<b>EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES (emplois occupés, stages suivis)</b>			
.....			
.....			
.....			
<b>SITUATION À LA DATE DE LA DEMANDE</b>			
<input type="checkbox"/> demandeur d'emploi <input type="checkbox"/> salarié (préciser le type d'emploi) : ..... <input type="checkbox"/> stage : ..... <input type="checkbox"/> autre situation (préciser) : .....			

**Pièces à joindre, en photocopie :**

- les bulletins de l'année scolaire ayant précédé l'interruption des études,
- deux justificatifs de domicile à Paris au nom du représentant légal ou au nom du candidat si celui-ci est majeur, au choix parmi les suivants : \*le dernier avis d'imposition sur les revenus (recto-verso) obligatoire, et un parmi les suivants
  - \* relevé de prestations familiales (CAF) à l'adresse parisienne, attestation de sécurité sociale à l'adresse déclarée,
  - \* selon le cas : titre de propriété ou contrat de location en cours de validité, taxe d'habitation récente (recto-verso) à l'adresse déclarée, quittance d'assurance incendie, risques locatifs ou responsabilité civile pour le logement,
- livret de famille ou extrait d'acte de naissance du candidat

**PROJET DU CANDIDAT**

NOM : ..... Prénom : .....

Diplôme envisagé : ..... Classe : .....

Etablissement : .....

Motivation du candidat :

Cette fiche doit être transmise à la DVE – Bureau des affectations en lycée.

Procédure d'affectation informatisée AFFELNET pour les demandes d'admission en :  
seconde générale, seconde professionnelle ou première année de CAP,  
première professionnelle, première technologique série STI2D –STL – STMG – ST2S.

Procédure d'affectation manuelle pour les demandes d'admission en:  
terminale de CAP, terminale de baccalauréat professionnel,  
classe de 1<sup>ère</sup> générale — 1<sup>ère</sup> S2TMD – 1<sup>ère</sup> STD2A – 1<sup>ère</sup> STHR,  
classe de terminale générale et technologique.

AVIS CIRCONSTANCIÉ DU PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

NOM du candidat : ..... Prénom : .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

NOM du psychologue de l'Éducation Nationale : .....

Signature :

AVIS DE LA DIRECTRICE OU DU DIRECTEUR DE CIO SUR LE PROJET DE REPRISE D'ÉTUDES DU CANDIDAT

*L'avis de la directrice ou du directeur de CIO est obligatoire.*

*En cas de demandes multiples, l'avis doit être précisé pour chacune d'entre elles.*

- |  |                                    |                                  |
|--|------------------------------------|----------------------------------|
| <input type="radio"/> première année de CAP                | <input type="checkbox"/> FAVORABLE | <input type="checkbox"/> RÉSERVÉ |
| <input type="radio"/> seconde professionnelle              | <input type="checkbox"/> FAVORABLE | <input type="checkbox"/> RÉSERVÉ |
| <input type="radio"/> seconde générale et technologique    | <input type="checkbox"/> FAVORABLE | <input type="checkbox"/> RÉSERVÉ |
| <input type="radio"/> première professionnelle             | <input type="checkbox"/> FAVORABLE | <input type="checkbox"/> RÉSERVÉ |
| <input type="radio"/> première technologique               | <input type="checkbox"/> FAVORABLE | <input type="checkbox"/> RÉSERVÉ |
| <input type="radio"/> première générale                    | <input type="checkbox"/> FAVORABLE | <input type="checkbox"/> RÉSERVÉ |
| <input type="radio"/> terminale CAP                        | <input type="checkbox"/> FAVORABLE | <input type="checkbox"/> RÉSERVÉ |
| <input type="radio"/> terminale baccalauréat professionnel | <input type="checkbox"/> FAVORABLE | <input type="checkbox"/> RÉSERVÉ |
| <input type="radio"/> terminale générale et technologique  | <input type="checkbox"/> FAVORABLE | <input type="checkbox"/> RÉSERVÉ |

NOM de la directrice ou du directeur de CIO : .....

Signature :

AVIS DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE ACADÉMIQUE

*à remplir par l'administration*

- FAVORABLE       RÉSERVÉ

Observations : .....

Date :

Signature du DASEN ou de son représentant :

ANNEXE 40 : Demande de révision sur affectation  
**DEMANDE DE REVISION SUR AFFECTATION**

Niveau concerné : .....

Cadre à remplir par la famille

**NOM de l'élève** : ..... **Prénom** : .....  
Date de naissance : ...../...../..... Sexe \* : F  M   
Nom et adresse du représentant légal 1: .....  
..... Arrondissement : .....  
Téléphone domicile 1:..... Portable : .....  
Adresse mail du représentant légal 1:.....  
Nom du représentant légal 2 et adresse (si différente de la précédente) : .....  
..... Arrondissement : .....  
Téléphone domicile 2 : ..... Portable : .....  
Adresse mail du représentant légal 2 : .....  
Classe suivie en 2023/2024 : ..... LV1 : ..... LV2 : .....  
Collège 2023/2024 : ..... Commune et code postal : .....  
**Etablissement d'affectation 2024/2025** : ..... Arrdt : .....  
**Etablissement sollicité (choix n° 1)**: ..... Arrdt : .....  
**Etablissement sollicité (choix n° 2)** : ..... Arrdt : .....

**Motif de la demande** : **La demande doit être obligatoirement justifiée par des documents probants.**

.....  
.....

(\*) J'inscris mon enfant dans l'établissement désigné par la procédure AFFELNET et sollicite un changement d'établissement.  
Date : .....  
Signature du ou des représentants légaux :

(\*) Je refuse d'inscrire mon enfant dans le lycée désigné par la procédure AFFELNET. Je suis informé (e) qu'il perd ainsi le bénéfice de son affectation et la possibilité d'une affectation sur un de ses autres vœux formulés lors de la procédure AFFELNET. Sa situation sera réexaminée, **au regard des justificatifs fournis**, de manière non prioritaire pour une affectation dans un établissement disposant de places vacantes.  
Date : .....  
Signature du ou des représentants légaux :

Pièces à joindre à la demande (à défaut toute demande incomplète sera rejetée) : fiche de résultat de l'affectation AFFELNET et tout document, courrier complémentaire pouvant justifier la demande de changement d'établissement.

Le chef de l'établissement d'affectation atteste que :

- (\*) L'élève est inscrit au lycée
- (\*) La famille a refusé d'inscrire son enfant dans l'établissement

Date : ..... Cachet et signature du chef d'établissement :

**DÉCISION DU DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE chargé des lycées**

- Changement autorisé pour le lycée : ..... Date .....
- Changement refusé. Motif : ..... Signature :

**Cette demande de changement d'établissement équivaut à un recours gracieux concernant la décision d'affectation initiale.  
Une seule demande peut être formulée par la famille entre le 26 juin et le 12 juillet 2024 (\*) Cochez la case concernée**

**ACCUSE DE RECEPTION DE VOTRE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ETABLISSEMENT**

**ATTENTION : document à conserver par la famille**

<b>Nom et adresse d'établissement d'affectation :</b>	<u>Cachet de l'établissement scolaire (signature de la personne habilitée) :</u>
---	--

Le chef d'établissement, soussigné, certifie avoir reçu en date du .....

la demande exceptionnelle de changement d'établissement concernant l'élève :

Nom : .....

Prénom .....

Classe 2023-2024 : .....

**Information importante à l'attention de la famille**

Cet accusé de réception valide le dépôt de votre demande de changement d'établissement, et ne préjuge en rien sa recevabilité. L'ensemble du dossier est transmis pour traitement au rectorat de l'académie de Paris et décision de la directrice académique des services de l'éducation nationale chargée des lycées. Une copie de votre demande est conservée dans l'établissement d'affectation.

*Rappel : Une seule demande de changement exceptionnel d'établissement est autorisée entre le 26 juin et le 12 juillet 2024. Cette demande équivaut à un recours gracieux concernant la décision initiale d'affectation. En cas de non inscription dans l'établissement d'affectation initial, vous êtes informés que vous perdez le bénéfice de l'affectation et la possibilité d'obtenir une affectation sur un autre des vœux formulés lors de la procédure AFFELNET.*

**L'instruction de votre demande est assurée par :**

**Rectorat de l'académie de Paris,  
Division Vie de l'Elève**

12, boulevard d'Indochine  
C 40 049 - 75933 Paris Cedex 19  
01 44 62 43 99

Pour joindre le service, utilisez la plate-forme « Parents-contactez-nous » au lien suivant : [www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr)



**La réponse à votre demande vous sera communiquée par écrit dans les meilleurs délais possibles.**

**Suppression de la procédure de demande de changement d'établissement sauf pour raison médical ou harcèlement.**

**Aucune information relative à cette demande ne sera délivrée par téléphone ou en présentiel.**

ANNEXE 41 : Fiche Parcours Ambition Emploi

# Parcours Ambition Emploi

 En fin de formation, diplômé ou non



Tous les jeunes volontaires non engagés dans un emploi, un parcours de formation, ou un dispositif d'insertion sortant de terminale CAP, Bac Pro ou BMA. Les jeunes peuvent avoir **obtenu ou non** leur diplôme.

Une vigilance particulière sera portée aux jeunes soumis à l'**obligation de formation 16-18 ans** pour s'assurer qu'ils bénéficient bien d'une prise en charge.

Offrir un filet de sécurité à tous les jeunes de lycée professionnel ayant achevé leur parcours de formation sans solution d'insertion ou de poursuite d'études à la rentrée.

**Accompagner** l'accès à la qualification et/ou la transition vers l'emploi.



Dès la rentrée, les établissements identifient et **prennent contact** avec tous les élèves sans solution d'emploi ou de formation. Ils organisent **conjointement avec la mission locale de proximité** un entretien. À l'issue de ce diagnostic partagé, le jeune volontaire est inscrit dans son établissement d'origine avec un MEF spécifique :



- **PAE N3** Parcours Ambition Emploi Niveau 3 pour les élèves issus de CAP ;
- **PAE N4** Parcours Ambition Emploi Niveau 4 pour les élèves issus de baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art ou diplôme de technicien des métiers du spectacle.

L'**enseignant-référent** de parcours désigné lui proposera un parcours personnalisé (possibilité d'alternance avec une structure partenariale identifiée) et adapté dont il assurera le suivi.

La durée du parcours est adaptée aux objectifs définis pour chacun et **ne peut excéder 4 mois**.

L'élève bénéficie de tous les droits afférant à son statut (bourse, gratification des PFMP).

En fin de parcours (emploi, inscription en formation ou en dispositif Contrat d'Engagement Jeunes), un bilan sera réalisé et un **motif de sortie** sera précisé dans la BEE.

- Professeurs volontaires dans le cadre du PACTE Enseignant
- Responsable du bureau des entreprises
- Référent de parcours de la mission locale du secteur de l'établissement
- Partenaires mobilisables de la PSAD
- Coordonnateur-conseil MLDS



Nombre de jeunes inscrits avec les MEF PAE 3 et PAE 4.  
Motifs de sortie.



**Division de la Vie de l'élève – Bureau des affectations en lycée (DVE2)**

**Service académique d'information et d'orientation (SAIO)**

**1 rectorat | 3 sites**

Enseignement scolaire au Visalto | 12 boulevard d'Indochine, 75933 Paris Cedex 19

Enseignement supérieur en Sorbonne | 47 rue des Écoles, 75230 Paris cedex 5

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France |

Service départemental de la jeunesse et des sports | 6/8 rue Eugène Oudiné, 75634 Paris Cedex 13

[www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr) | [www.sorbonne.fr](http://www.sorbonne.fr) | [communication.sorbonne@ac-paris.fr](mailto:communication.sorbonne@ac-paris.fr)

 @academie\_paris |  paris.academie |  academie\_paris |  Académie de Paris